This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

47. m. 10.

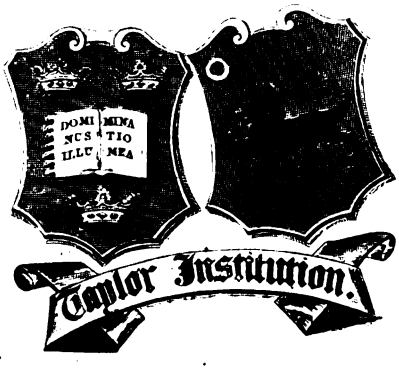

Die Werke

von

Leibniz.

Erſte Reihe.

Hiſtoriſch-politiſche und ſtaatswiſſenſchaftliche Schriften.

Siebter Band.

Mit dem Stahlſtich-Portrait der Kurfürſtin Sophie.

Sophie

Die Werke

von

Leibniz

gemäß ſeinem handſchriftlichen Nachlaſſe in der Königlichen Bibliothek zu Hannover.

Herausgegeben

von

Onno Klopp.

In Worten die Klarheit,
In Sachen den Nutzen.
Leibniz.

Erſte Reihe.

Hiſtoriſch-politiſche und ſtaatswiſſenſchaftliche Schriften.

Siebter Band.

Hannover.
Klindworth's Verlag.
1873.

Erſte Reihe.

Hiſtoriſch-politiſche
und
ſtaatswiſſenſchaftliche Schriften.

Siebter Band.

Correſpondenz von Leibniz

mit der

Prinzeſſin Sophie,

Enkelin des Königs Jacob I. von England,

geb. Pfalzgräfin bei Rhein, verm. Herzogin ſpäter Kurfürſtin von Braunſchweig-Lüneburg,

ſeit 1701 pr. Thronerbin von Großbritannien und Irland.

1680—1714.

Band I.

1680—1695.

Einleitung.

Der Briefwechſel zwiſchen Leibniz und der Herzogin, ſpäteren Kurfürſtin Sophie von Braunſchweig-Lüneburg, welche durch die engliſche Succeſſions-Acte von 1701 für ſich und ihre Deſcendenz, nach dem Könige Wilhelm III. und der damaligen Prinzeſſin Anna, das ausſchließende Anrecht auf den Thron von England erhielt, iſt bedeutend ſowohl an Umfang als an Inhalt. Die Schriftſtücke desſelben erſtrecken ſich über die ganze Zeit von dem Regierungsantritte des Herzogs Ernſt Auguſt in Hannover, alſo von 1680 an, bis zum Tode der Kurfürſtin im Jahre 1714. Sie betreffen mannigfaltige Fragen aus den Gebieten der Religion, der Philoſophie, der Politik. Die wichtigſten derſelben ſind diejenigen über die Reunion der Proteſtanten mit der römiſch-katholiſchen Kirche, und mehr noch diejenigen über die Anwartſchaft der Kurfürſtin auf den engliſchen Thron.

Es handelt ſich zunächſt um die Perſönlichkeit dieſer Fürſtin.

Sie war das zwölfte Kind des unglücklichen Fürſtenpaares, des Kurfürſten Friedrich V. von der Pfalz und der Prinzeſſin Eliſabeth aus dem Hauſe Stuart. Sie ward geboren im Exile der Eltern, im Haag, am 13. October 1630. Wie ihre Geſchwiſter ward ſie im ſtrengen Calvinismus erzogen. „Ich lernte,

ſagt ſie in ihren biographiſchen Aufzeichnungen[1]), den ganzen Heidelberger Katechismus auswendig, ohne etwas davon zu begreifen." Sehr bald jedoch zog ſie die Aufmerkſamkeit der Umgebung auf ſich durch ihre hervorragende geiſtige Begabung, und ſelbſt durch die Energie ihres Willens. Eine charakteriſtiſche Bethätigung deſſelben verdient hervorgehoben zu werden. Eines Tages nahmen ihre älteren Geſchwiſter ſich vor, der Mutter eine Freude zu bereiten durch die Aufführung eines Theaterſtückes, ſchloſſen aber die Prinzeſſin Sophie, als zu jung, davon aus. Sie war 11 Jahre alt. Durch die vermeintliche Zurückſetzung gekränkt, nahm die kleine Prinzeſſin das Theaterſtück für ſich allein vor, und trat einige Tage ſpäter vor die erſtaunten Geſchwiſter mit dem Erbieten, das ganze Stück auswendig vor ihnen zu recitiren. „Freilich, fügt ſie hinzu, ich verſtand nichts davon."

Während ſie im Haag heranwuchs, vollendete ſich das damalige Unglück des Hauſes Stuart auch in England. Der Haag füllte ſich mit flüchtigen Cavalieren. Unter ihnen war auch der Prinz von Wales. Als das Haupt ſeines Vaters Carls I., des Bruders der Pfalzgräfin Eliſabeth, auf dem Blutgerüſte von Whitehall gefallen war, nahm der Prinz, ſeinem Erbrechte gemäß, den königlichen Titel an als Carl II. Unter den Engländern ſeiner Umgebung ward damals der Wunſch rege, daß der junge König ſich bewerben möge um die Prinzeſſin Sophie. Sie war um ein Jahr jünger, ihre Schweſtern dagegen älter als er. Auch die Mutter Eliſabeth wünſchte eine Heirath des Neffen mit ihrer Tochter. Eine Zeitlang ſcheint auch die Prinzeſſin Sophie nicht abgeneigt geweſen zu ſein; aber nach und nach gaben ſich an ihrem Vetter manche Eigenſchaften kund, die ihr misfielen, vor

[1]) Im Königl. Archive zu Hannover.

allem ſein Wankelmuth gegenüber dem ſchottiſchen Marquis Montroſe. Die Prinzeſſin gab den Gedanken einer Heirath mit dieſem Vetter auf. In Folge deſſen beſchloß ſie ſich einen anderen Aufenthalt zu wählen, nämlich ſich nach Heidelberg zu ihrem älteſten Bruder Carl Ludwig zu begeben, der durch den weſtfäliſchen Frieden das Erbe ſeiner Väter, die Pfalz, wieder erlangt hatte.

Sie ſelber beſchreibt in ihren biographiſchen Aufzeichnungen von 1680 ihre Perſönlichkeit aus jener Zeit, im Gegenſatze zu den Schweſtern, mit folgenden Worten:

Pour moy, j'avois les cheveux d'un brun clair et naturellement bouclés, l'air gay et degagé, la taille bien faite, mais pas fort grande, le port d'une princesse. Je ne prends pas plaisir à me souvenir de tout le reste etc.

J'avois le temperament si gay en ce temps là que je me divertissois de toute chose. Les malheurs de ma maison n'estoient pas capables de l'alterer, quoyque nous eussions des temps à faire des repas plus riches que celuy de Cleopatre, et que l'on ne mangeoit à la cour que de perles et de diamans. Mais cette pauvreté ne me fit aucune peine. Car les marchands fournirent tousjours tout ce que j'avois de besoin, et je laissois à la providence le soin de les payer. Ma joie ne se trouvoit jamais alterée que par de grandes saillies de devotion.

Die Prinzeſſin fand bei ihrem Bruder in Heidelberg nicht das Glück, welches ſie gehofft, vielmehr ein tief zerrüttetes Eheverhältnis. Sie beſchreibt die traurigen Zuſtände desſelben und fügt dann hinzu: Ce qui donna envie de me marier pour me tirer de cet embarras.

Damals zählte das welfiſche Haus jüngerer Linie die vier Brüder: den Herzog Chriſtian Ludwig, der in Celle regierte;

den Herzog Georg Wilhelm, der Calenberg und Göttingen besaß; ferner Johann Friedrich und Ernst August. Dieser jüngste der Brüder besaß nur die Anwartschaft auf das Fürstenthum Osnabrück, welches, gemäß dem westfälischen Frieden, alterniren sollte zwischen einem vom Domcapitel zu wählenden Fürst-Bischofe und einem Prinzen des Hauses Braunschweig-Lüneburg. Von den vier Brüdern war nur der älteste verheirathet, eine Aussicht auf Descendenz von ihm nicht wahrscheinlich.

Die Stände von Calenberg drängten ihren Herzog Georg Wilhelm zu heirathen. Er gab endlich zögernd nach, und warb um die Prinzessin Sophie. Dann jedoch gereute ihn der nicht aus eigenem Willen gefaßte Entschluß. Um mit Ehren wieder frei zu kommen, forderte er seinen jüngsten Bruder Ernst August auf, in dieser Sache für ihn einzutreten, mit der Zusage, daß er selbst sich nie verheirathen und seinen Bruder zum Erben einsetzen werde. Der Herzog Ernst August, der mit eigenen Mitteln nicht vermocht hätte, eine standesmäßige Ehe einzugehen, war gern bereit.

Der Kurfürst Carl Ludwig, obwohl zuerst etwas überrascht, willigte ein, und die Schwester, Prinzessin Sophie, die ihn betrachtete wie ihren Vater, trat seiner Entscheidung bei. Der Herzog Ernst August führte die Prinzessin heim.

Der Abgesandte der Herzöge hatte hervorgehoben, daß, wenn dieser Ehe der Segen der Descendenz beschieden sei, aller Wahrscheinlichkeit nach die Prinzessin die Stammutter des künftigen Herrschergeschlechtes dieser Linie sein würde. Die Aussicht ging rasch in Erfüllung. Die Herzogin Sophie ward die Mutter von sechs Söhnen und einer Tochter. Der älteste der Brüder ihres Gemahls, der Herzog Christian Ludwig, starb bald kinderlos. Der Herzog Georg Wilhelm folgte ihm in der Regierung in Celle, der Herzog Johann Friedrich erhielt Calenberg-Göt-

tingen. Er hatte ſich verheirathet mit der Prinzeſſin Benedicte, einer Nichte der Herzogin Sophie, nämlich Tochter ihres Bruders Eduard von der Pfalz und der Herzogin Anna Gonzaga. Aber auch der Herzog Johann Friedrich ſtarb ſchon am 28. Dezember 1679 und hinterließ nur Töchter. Der Herzog Ernſt Auguſt trat in das Erbe ſeines Bruders Johann Friedrich ein; dasjenige ſeines Bruders Georg Wilhelm von Celle ſtand ſeinem Hauſe in Ausſicht. Von da an datiren ſeine größeren Entwürfe.

Die Herzogin Sophie war damals 50 Jahre alt. Während einer längeren Abweſenheit ihres Gemahls ſchrieb ſie die bereits erwähnten biographiſchen Aufzeichnungen nieder, deren Eingang ſelbſt ihre damalige Lebensauffaſſung charakteriſirt. Derſelbe lautet wie folgt:

A Hanover 1680.

Comme dans l'aage où je me trouve, il n'y a point de meilleure occupation pour moy que celle de me souvenir du temps passé, je crois que je me puis satisfaire sans paroistre par cet escrit qui n'est que pour moy, l'Heroïne d'une histoire, ou d'avoir voulu imiter ces dames romanesques, qui ont rendu leur vie celebre par une conduite extraordinaire. Je ne pretends qu'à me divertir pendant l'absence de M. de Duc mon mary, pour eviter la melancolie, et pour conserver mon humeur dans une bonne assiette. Car je suis persuadée que cela conserve la santé et la vie qui m'est bien chere.

Durch dieſe Succeſſion des Herzogs Ernſt Auguſt in Hannover übernahm er auch Leibniz in ſeinen Dienſt. Daß Leibniz ſofort bemüht war, der Herzogin näher zu treten, ergibt das unten folgende Schriftſtück Nr. I. 1. Es gelang ihm. Kleine Bemerkungen von ſeiner Hand in jenen biographiſchen Aufzeich-

nungen beweisen, daß die Fürstin ihm dieselben zur Durchsicht anvertraut habe.

Diese Beziehungen wurden mit den Jahren enger. In den Zeiten der Abwesenheit, sei es derjenigen der Fürstin oder derjenigen von Leibniz von Hannover, wurde der geistige Verkehr aufrecht erhalten durch Briefe. Dies ist der Grundstock der hier dargebotenen Correspondenz. Wenn die Herzogin, spätere Kurfürstin, in ihrem gewöhnlichen Aufenthalte weilte, dem Schlosse zu Herrenhausen bei Hannover, so bedurfte es keiner Briefe. Leibniz war dann, je zu Zeiten, in Herrenhausen fast täglicher Gast und Gefährte der Spaziergänge, auf denen die Fürstin unermüdlich war. Ein Briefwechsel fand, der Regel nach, nur statt bei größeren Entfernungen.

Dies Verhältnis erklärt die auffallende Verschiedenheit in der Zahl der Briefe nach den einzelnen Jahren. Wir haben nicht das Recht anzunehmen, daß in den Zeiten, aus welchen wenige Briefe vorliegen, der geistige Verkehr der Fürstin mit dem Gelehrten gestockt habe. Er kann sehr rege gewesen sein. Aber die Fürstin unterhielt ihn um ihrer selbst willen, nicht für die Nachwelt, und es ist ihr gewis niemals der Gedanke gekommen, daß einst Jemand darauf ausgehen würde, die Spuren ihres geistigen Verkehrs mit Leibniz aufzusuchen, um sie der Nachwelt zu überliefern. Ja ich zweifele sehr, ob auch nur Leibniz daran gedacht habe. Denn in diesem Falle würde er in der Aufbewahrung sorgfältiger gewesen sein.

Dennoch finden sich auch Schriftstücke, welche bei beiderseitiger Anwesenheit an einem Orte von Leibniz abgefaßt wurden, und zwar deshalb weil, um der praktischen Wichtigkeit der Materien willen, eine mündliche Erörterung nicht genügte. Dies sind in erster Linie die Denkschriften vom Januar 1701 zu Gunsten des Eingehens auf den Gedanken der englischen Suc-

ceſſion, in Celle verfaßt. Dieſe Denkſchriften, bisher völlig unbekannt, gehören überhaupt zu den wichtigſten dieſer ganzen Sammlung.

Die Frage, ob alle Briefe der langjährigen Correſpondenz zwiſchen der Kurfürſtin und Leibniz erhalten ſeien, dürfte zu verneinen ſein. Unverkennbar zeigen hier und dort ſich Lücken. Es iſt deshalb erforderlich, mit einigen Worten auf die Aufbewahrung der betreffenden Papiere einzugehen.

Die Hauptmaſſe dieſer Briefe, welche mit dem geſammten literariſchen Nachlaſſe von Leibniz nach ſeinem Tode der Königlichen Bibliothek in Hannover einverleibt wurden, befindet ſich nicht mehr dort, ſondern iſt, wegen der größeren Wichtigkeit dieſer Papiere, in das Königliche Archiv geſchafft worden. Jedoch bieten auch dieſe Papiere im Archive das Erhaltene nicht vollſtändig. Es finden ſich Briefe zerſtreut in anderen Fascikeln, alſo in der K. Bibliothek. Leibniz hatte zwar ſelbſt für jede ſeiner zahlreichen Correſpondenzen einen eigenen Fascikel angelegt; allein es iſt auch oft geſchehen, daß er Briefe von verſchiedenen Perſonen, je nach dem Inhalte, oder auch vielleicht nach ganz zufälligen Anläſſen, in Einen Fascikel zuſammen gebracht hat.

So finden ſich, damit ich einiger beſonderer Beiſpiele gedenke, Briefe an die Kurfürſtin Sophie und ſelbſt an ihre Tochter, die Kurfürſtin von Brandenburg, in dem Fascikel des van Helmont. Die Verbindung liegt nahe. Die Briefe betreffen die ſonderbaren Anſichten dieſes holländiſchen Philoſophen. Ferner finden ſich mehrere Briefe an die Königin Sophie Charlotte von Preußen, ſo wie an andere fürſtliche Perſonen, in dem Fascikel des begabten, aber rauhſchaligen Philoſophen Gabriel Wagner. Auch hier iſt die Verbindung der Gedanken leicht zu finden. Leibniz war unabläſſig bemüht, dieſen nicht geſchliffenen

Diamanten zu empfehlen. Dagegen ist es, damit ich eines Beispieles anderer Art gedenke, schwer zu errathen, was Leibniz bewogen haben könne, das Concept eines Schreibens an die Kurfürstin Sophie in einen Fascikel zu legen, betitelt: Samuel Urrelsperger, dessen Namen vielleicht nie zu den Ohren dieser Fürstin gedrungen war.

Ich führe diese Einzelheiten an, um darzuthun, daß zum Zwecke der möglichst vollständigen Sammlung einer wichtigen Correspondenz aus dem literarischen Nachlasse von Leibniz mindestens der ganze Katalog der tausend Correspondenzen durchgearbeitet werden muß. Ich sage mindestens; denn nicht überall sind in dem Kataloge die einzelnen Briefe spezifizirt.

Und auch selbst dann bleibt noch immer die Frage offen, ob nicht von Anfang an auf irgend eine Weise Briefe untergegangen oder so verlegt sind, daß nicht ein planmäßiges Suchen, sondern nur irgend ein Zufall sie wieder an das Licht zu schaffen vermag.

Wie daher die Umstände liegen, würde es Anmaßung sein, von einer absolut vollständigen Sammlung nicht bloß der Correspondenz überhaupt, sondern auch nur der erhaltenen Briefe reden zu wollen. Wenn ich es auch für unwahrscheinlich halte, daß außer den Schriftstücken, die hier zur Veröffentlichung gelangen, noch andere Briefe von Leibniz an die Kurfürstin Sophie oder umgekehrt aufgefunden werden könnten: so will ich darum doch die Möglichkeit nicht in Abrede stellen.

Nicht alle diese Schriftstücke, welche direct zwischen der Herzogin, nachherigen Kurfürstin, Sophie und Leibniz gewechselt sind, erscheinen hier zum ersten Male gedruckt. Namentlich hat der Bibliothekar Feder seinem kleinen Werke: „Sophie Churfürstin von Hannover, im Umriß", Hannover 1810, eine Anzahl derselben beigegeben. Allein die Hauptsache für Feder ist

sein eigener Text, und die hinzugefügten Briefe haben für ihn nur den Zweck zu dienen als Beweise oder Erläuterungen dieses Textes. Feder hat mithin das Verhältnis umgekehrt: er hat nicht der Correspondenz seine Thätigkeit untergeordnet, sondern sich zum Herrn derselben gemacht, eben darum auch diejenigen Briefe, welche er auswählt nach den Erfordernissen seines subjectiven Textes, folgen lassen nach denselben Erfordernissen, ohne Rücksicht auf die Chronologie.

Das Fundament aber des Verständnisses einer fremd an uns heran tretenden Correspondenz ist die gesicherte Chronologie. Selten spiegelt der einzelne Brief objectiv den ganzen Menschen wieder, vielmehr weit häufiger die Seelenstimmung des Momentes, unter dem Einflusse von Ort, Zeit, Umständen, überhaupt dem ganzen Causal-Zusammenhange des Augenblickes. Es ist gar nicht undenkbar, daß ein Mensch zu verschiedenen Zeiten seines Lebens über dieselbe Sache ganz verschiedene Urtheile ausspricht, und doch dabei, in jedem dieser Fälle, handelt mit voller subjectiver Wahrhaftigkeit. Es fragt sich daher bei dem Urtheile über jeden Brief zunächst um die Zeitbestimmung als die Grundlage für die Erkenntnis des Causal-Zusammenhanges.

Ueberhaupt aber ist ein chronologisch nicht bestimmter Brief in einer Sammlung wie eine aus ihrem Boden gerissene Blume des Gartens, die darum den Eindruck der Befriedigung des Beschauers stört: es ist die Aufgabe des Gärtners, sie einzupflanzen an den rechten Ort, von wo aus sie beiträgt zu der Harmonie des Ganzen. Aehnlich ist es die Pflicht des Herausgebers, aus dem Inhalte eines nicht datirten Schriftstückes, aus der Vergleichung desselben mit anderen datirten, heraus zu combiniren, welche Stelle demselben anzuweisen, an welchem Orte dasselbe zwischen den anderen bereits fest stehenden, damit ich jenes Gleichnis fortsetze, einzupflanzen sei. Die Kurfürstin

Sophie ſowohl wie Leibniz bieten reichlichen Stoff zur Uebung dieſer Combination. Denn ſie leiden, die eine wie der andere an der — man wird dem Herausgeber dieſen Ausdruck verzeihen — Untugend des häufigen Nicht-Datirens.

Man geſtatte mir an einem Beiſpiele hervorzuheben, wie wichtig in dieſer Correſpondenz die richtige Einordnung der nicht datirten Schriftſtücke iſt.

Lord Hardwicke kannte den Brief der Kurfürſtin an den engliſchen Diplomaten Stepney, N. CLXXXIX. dieſer Sammlung, in welchem die Kurfürſtin mit ihrer Ablehnung des Eingehens auf den Vorſchlag der engliſchen Succeſſion verbindet die Befürwortung des Rechtes des Prinzen von Wales, des Sohnes von Jacob II. Der Brief iſt nicht datirt. Er ſteht in der Sammlung des Lord Hardwicke völlig iſolirt. Dieſer Herausgeber fügt die Bemerkung hinzu[1]): Though this letter has no date, the contents prove that it was written in the summer of 1701.

Eine ſolche wie ſicher hingeſtellte Behauptung eines Herausgebers wird, der Regel nach, von faſt allen Leſern gläubig hingenommen. Der Brief erregte Aufſehen. Er erhielt, nach Hardwicke's Vorgang, in der engliſchen Geſchichts-Literatur die Bezeichnung: the Jacobite letter of the Princess Sophia. Ueber das Wann? und Warum? ward nicht weiter geforſcht. Die Autorität des Lord Hardwicke hatte den Sommer 1701 feſtgeſtellt.

Erſt in der neueſten Zeit hat Lord Stanhope dies als irrig bezeichnet. Er ſagt[2]), freilich eben ſo kurz wie früher Lord Hardwicke: It was written from Pyrmont (?) in the summer of 1700 — not 1701 as the Editor alleges.

---

[1]) Miscellaneous state papers. Vol. II. p. 442.

[2]) Lord Stanhope: Reign of Queen Anne p. 19.

In der That, man begreift nicht, wie Lord Hardwicke behaupten konnte: der Inhalt des Briefes beweise als die Zeit der Abfassung den Sommer 1701. Denn am 12. Juni 1701 erhielt die Successions-Acte, welche nach der Prinzessin Anna die Kurfürstin Sophie oder ihre Descendenz auf den Thron von England beruft, die Sanction des Königs Wilhelm. Die Acte ward dann von Lord Macclesfield in feierlicher Weise nach Hannover überbracht und von der Kurfürstin angenommen. Aber mit dem Inhalte dieser Acte steht derjenige des Jacobitischen Briefes in Widerspruch. Ist es denkbar, daß die Kurfürstin zur selben Zeit, wo sie diese Acte annahm, auch jenen Brief geschrieben haben soll? Oder auch, ist es denkbar, daß der König Wilhelm III. der Successions-Acte seine Zustimmung ertheilt haben würde, wenn ihm gleichzeitig, etwa vorher, ein ablehnender Brief der Kurfürstin vorlag?

Der Jacobitische Brief kann nicht geschrieben sein zur Zeit der Annahme der Successions-Acte, also nicht im Sommer 1701, noch weniger später. Er muß vorher geschrieben sein. Der Brief muß, weil er von der Existenz des Herzogs von Gloceſter als berechtigten Thronerben nicht mehr redet, fallen nach dem Tode desselben, also in den Sommer 1700.

Vielleicht würde Jemand geneigt sein, hier zu erwiedern, daß die Verlegung eines solchen Briefes um ein Jahr durch diese Herstellung der Chronologie desselben erledigt sei, und eine weitere Bedeutung nicht habe.

Allein die geschichtliche Bedeutung dieses Briefes beginnt erst recht mit der Klarstellung der Chronologie desselben. Die unrichtige Zeitbestimmung, welche Lord Hardwicke dem Briefe anwies, ließ denselben erscheinen als eine einmalige Jacobitische Aufwallung der Kurfürstin Sophie, interessant freilich, aber für die Entwickelung des großen Ganges der Dinge insofern bedeu-

tungslos, als sich diese Entwickelung, gleichzeitig mit diesem Briefe, im Gegensatze zu dem Inhalte desselben, vollzogen habe. Der vereinsamte Brief schien nicht in Harmonie zu stehen mit dem übrigen Verhalten der Fürstin, wie man sich dasselbe vorzustellen gewohnt war, namentlich in England.

Denn in England erwuchs im achtzehnten Jahrhunderte die, wenn ich nicht irre, zuerst von Horace Walpole aufgebrachte Meinung, daß die Kurfürstin Sophie später eine besondere Ungeduld nach dem englischen Throne gezeigt habe. Durchweg findet sich in der englischen Geschichtschreibung die Tradition vorgetragen: die Kurfürstin habe oft gesagt: sie wünsche nur noch so lange zu leben, bis man auf ihren Grabstein die Worte setzen könne: „Hier ruht Sophie, Königin von England." Man wird die Möglichkeit der Wahrheit dieser Tradition zu prüfen haben an den Actenstücken dieser Sammlung.

Gegenüber dieser englischen einmal recipirten Tradition, konnte um so weniger der einmalige, mit der Annahme der Successsion selbst anscheinend gleichzeitige, Jacobitische Brief als von dem Werthe oder dem Nachdrucke erscheinen, welcher eine schärfere Untersuchung des Verhaltens der Kurfürstin zu der Frage der Successsion in dem ganzen Verlaufe derselben gefordert hätte. Der Brief war und blieb ein psychologisches Curiosum.

Anders stellen sich die Dinge durch die richtige Zeitbestimmung des Briefes.

Es liegen zwei Thatsachen vor, die einander widerstreiten. Die Kurfürstin hat im Sommer 1700 dem Diplomaten Stepney einen Brief geschrieben, in welchem sie eintritt für das Recht des Sohnes von König Jacob II., des Prinzen von Wales, wie sie ausdrücklich ihn benennt, auf den englischen Thron. Eben dieselbe Fürstin hat dann im Sommer 1701 die Successions-Acte zu Gunsten ihrer selbst und ihres Hauses angenommen.

Dieſer Widerſtreit ruft nothwendig die Frage hervor zuerſt nach der Veranlaſſung, welche die Kurfürſtin haben konnte, ſich im Sommer 1700 einem engliſchen Diplomaten gegenüber in Betreff der engliſchen Succeſſion ſchriftlich auszuſprechen. Der Brief iſt eine Antwort: er ſetzt mithin eine Anfrage voraus. Woher der Anlaß zu einer ſolchen Anfrage im Sommer 1700? Die Antwort liegt nahe ſelbſt für denjenigen, welcher den Wortlaut der Anfrage nicht kennt, nämlich daß den Anlaß gegeben haben muß der unerwartete Tod des jungen Herzogs von Gloceſter, und die dadurch entſtandene Unſicherheit der Succeſſion in England, weil die zwei Perſönlichkeiten, welche die Act of Settlement von 1689 benannte, der König Wilhelm III. und die Prinzeſſin Anna, keine Deſcendenz hatten. Weiter erhebt ſich die Frage, ob ein engliſcher Diplomat gewagt haben würde, eine derartige Aufforderung wie die, auf welche der Jacobite letter der Kurfürſtin die Antwort gibt, zu ſchreiben ohne Vorwiſſen und Zuſtimmung, ja ohne Befehl ſeines Königs.

Man ſieht, wie ſehr die Wichtigkeit des Briefes der Kurfürſtin an Stepney durch die richtige Zeitbeſtimmung wächſt. Um ſo merkwürdiger aber wird zugleich der Widerſpruch des Briefes vom Sommer 1700 mit dem Verhalten vom Sommer 1701. Dieſer Widerſpruch zwingt zu der Frage nach demjenigen, was inzwiſchen vorgegangen ſein möge, was dieſe Umſtimmung bewirkt haben könne. Es wächſt ferner die Frage empor, ob dieſe Umſtimmung von Herzen gekommen, oder durch die Macht äußerer Verhältniſſe bedingt worden ſei. Und weiter quillt aus jeder Frage eine neue. Hat fortan in der Seele der Kurfürſtin die Thatſache der Annahme der Succeſſions-Acte von 1701 immer die Oberhand behalten über die Geſinnungen, die in dem Jacobitiſchen Briefe vom Sommer 1700 ausgeſprochen ſind? — Und wie ſtand dazu ihr Sohn, der nachherige König

Georg I.? — Man sieht, es wächst vor uns empor die ganze europäisch-geschichtliche Frage des Verhaltens des Welfenhauses zu der Aussicht auf die englische Succession, eine Frage, die freilich bisher niemals einer gründlichen Untersuchung unterzogen ist, hauptsächlich deshalb, weil man sich ein Streben des welfischen Hauses nach dieser Krone als selbstverständlich denken mochte.

Ich gehe nicht weiter. Es genügt dargethan zu haben, welche Consequenzen der Forschung die chronologisch richtige Einordnung eines einzigen Briefes fordert. Man wird ersehen, daß wenigstens diejenigen Fragen, welche zunächst und unmittelbar aus der richtigen Zeitbestimmung des Jacobitischen Briefes der Kurfürstin vom Sommer 1700 erwachsen, durch die hier zum ersten Male dargebotenen Schriftstücke vor und nach demselben, von Stepney und von Leibniz, erledigt werden, und daß zugleich eben diese Schriftstücke dem merkwürdigen Briefe seine rechte Stelle fast eben so klar und sicher anweisen, als hätte die Kurfürstin selbst damals ihn mit dem gebührenden Datum ausgestattet. —

In dem Vorstehenden ist die Rede gewesen von den Schriftstücken des directen Verkehres zwischen der Herzogin, späteren Kurfürstin, Sophie und Leibniz. Daß alle dahin gehörenden Briefe und Denkschriften aufzunehmen sind, bedarf nicht der Frage.

Aufzunehmen sind jedoch ferner auch alle diejenigen Briefe und Schriftstücke, deren Abfassung durch Leibniz mit den entsprechenden Antworten dazu zurückzuführen ist auf die Initiative der Fürstin, ob direct, ob indirect.

Dieses zweite Prinzip der Aufnahme von Schriftstücken ist von bedeutender Tragweite. Diese Wichtigkeit wird sofort erhellen aus der Vergleichung von zwei Correspondenz-Reihen, welche

beide betreffen die damaligen Gedanken und Vorschläge einer Reunion der Protestanten mit der römisch-katholischen Kirche. Der Mittelpunkt der einen Correspondenz-Reihe ist Christoph Royas Spinola, zuerst Bischof von Tina in Kroatien, dann von Wiener Neustadt. Der hauptsächliche Wortführer der anderen Correspondenz ist, gegenüber dem Kreise in Hannover, für welchen am häufigsten Leibniz die Feder führt, der Bischof Benigne Bossuet von Meaux.

Es handelt sich darum, mit kurzen Strichen das Verhältnis anzugeben, in welchem, damit ich es hier ganz allgemein ausdrücke, Hannover zu den Vertretern der beiden Richtungen stand.

Christoph Royas war Jahrzehnte lang thätig für seine Plane einer kirchlichen Reunion, und zwar die letzten beiden Jahrzehnte seines Lebens, von 1674 an bis zu seinem Tode, im Jahre 1695, mit besonderer Vollmacht des römischen Kaisers Leopold I., und zugleich, wenn auch nicht so direct und offen, dennoch mit unverkennbarer Zustimmung des Papstes Innocenz XI. Spinola fand an vielen deutschen Fürstenhöfen ein bereitwilliges Entgegenkommen, nirgends in solchem Maße wie in Hannover. Er stand, namentlich seit einer längeren Anwesenheit in Hannover, im Jahre 1683, in lebhaftem schriftlichen Verkehre mit dem Abte Gerhard Molanus von Lokkum und mit Leibniz; ja selbst auch die Herzogin Sophie und der Herzog Ernst August haben wiederholt an ihn geschrieben. Wir werden das lebhafte Interesse, welches die Fürstin, welches Leibniz an den Gedanken Spinola's nahmen, aus ihrer eigenen gegenseitigen Correspondenz ersehen.

Läßt sich aber darum, etwa zu Gunsten des besseren Verständnisses, der völligen Klarlegung der Sache, die Correspondenz zwischen Spinola und Leibniz unter diejenige zwischen Leibniz und der Fürstin subsummiren?

Diese Frage scheint verneint werden zu müssen. Die Fürstin nimmt lebhaftes Interesse an den Bemühungen Spinolas: an der Initiative zu denselben hat weder sie noch Leibniz einen Theil. Es ist die Pflicht des Herausgebers, das Interesse, welches die Fürstin, welches Leibniz an diesen Bemühungen nehmen, möglichst zu beleuchten, nicht durch Reflexionen späterer Zeiten, sondern durch diejenigen Berichte von Leibniz selbst, welche geschrieben sind zu dem Zwecke, sich selber und Anderen einen möglichst klaren Ueberblick der Verhandlungen über die kirchliche Reunion zu geben. Ein derartiger Bericht ist N. VIII. Man wolle vergleichen die Bemerkungen der besonderen Einleitung zu demselben.

Die Correspondenz dagegen von Leibniz mit dem Bischofe Christoph Spinola, als nicht unternommen auf die Initiative der Herzogin Sophie, und in der Fortsetzung unabhängig von derselben, kann nicht indirect derjenigen von Leibniz mit dieser Fürstin zugezählt werden, ist vielmehr davon auszuschließen.

Anders steht es um die Correspondenz von Leibniz mit dem Bischofe Bossuet von Meaux.

Dieselbe hat zu den Unterhandlungen Spinola's nicht eine directe Beziehung. So viel erkennbar, ist Spinola nur ein einziges Mal mit dem Bischofe Bossuet in Verbindung getreten, im Jahre 1683, und zwar durch die Vermittelung von Leibniz.

Er ließ nämlich durch diesen an Bossuet die Bitte gelangen, sein Werk nicht zu hindern. Bossuet gab dies Versprechen im Namen und Auftrage des Königs Ludwig XIV. Allein dieser Plan der kirchlichen Reunion auf Grund einer Transaction, wie ihn der römische Kaiser Leopold mit Zustimmung des Papstes Innocenz XI. im römischen Reiche und Ungarn beharrlich verfolgte, entsprach nicht den französischen Anschauungen. Die Gegenwirkung des Königs Ludwig XIV. ward

dem Kaiser und dem Bischofe Spinola im Jahre 1684 sehr fühlbar zugleich in Rom und in Berlin. Sie führte zu dem Entschlusse, das Werk für mehrere Jahre ruhen zu lassen.

Erst nach dem Ausbruche des ungeheuren Krieges, den der Friedensbruch des französischen Königs gegen Kaiser und Reich, im Septbr. 1688, über Europa herauf beschwor, begannen die Verhandlungen des Bischofs Spinola aufs neue, namentlich in Ungarn. Der Gedanke, die französischen Bischöfe mit hereinzuziehen, die damals, wie der gallikanische Streit gelehrt hatte, auch in Betreff der kirchlichen Jurisdiction dem Willen ihres Königs unterwürfig waren, dürfte bei dem Kaiser Leopold und seinen wenigen Vertrauten in dieser Angelegenheit kaum jemals ernstlich erwogen worden sein.

Nicht von Wien, sondern von Hannover aus erfolgten nach Frankreich Mittheilungen über die Wiederaufnahme der Versuche einer kirchlichen Reunion. Sie gingen aus von der Herzogin Sophie an ihre Schwester, die Prinzessin Louise Hollandine, Aebtissin von Maubuisson bei Paris. Von Maubuisson aus wurden andere Personen ins Vertrauen gezogen, und demgemäß entwickelte sich eine lebhafte Correspondenz, unverkennbar mit Vorwissen des Königs Ludwig XIV. Diese Correspondenz, wie sie erwachsen war aus derjenigen der fürstlichen Schwestern, ging durch die Hände derselben, und war beiderseitig darauf berechnet, von ihnen gelesen zu werden.

Diesem Verhältnisse des verschiedenen Ursprunges der Correspondenz-Reihen entspricht der Inhalt. Die Verhandlungen Spinolas nehmen nicht Bezug auf Frankreich. In denselben wird nach jener einmaligen Vorstellung an den Bischof Bossuet, im Jahre 1683, von Seiten Spinola's desselben nicht mehr gedacht. Anders dagegen die Correspondenz von Hannover aus mit Bossuet. Leibniz und Molanus nehmen häufigen Bezug

auf ihre Verhandlungen mit Spinola, deuten an, wie weit sie mit ihm gekommen. Daß Bossuet darauf sich nicht einläßt, ist eine Sache für sich, die bei der Einleitung zu den einzelnen Schriftstücken zu erwägen ist. Aber für die Spinolischen Verhandlungen liegt die Sache so, daß, selbst wenn kein Schriftstück mehr vorhanden wäre, welches directe Kunde davon gäbe, dennoch die mittelbare uns vorläge in den Berichten darüber von Leibniz an Bossuet.

Die Verschiedenheit mithin des Ursprunges dieser Correspondenz mit Bossuet von den Reunions-Verhandlungen des Bischofs Spinola, mit welchem jene nur im mittelbaren Zusammenhange steht, weist derselben eine ganz andere Stellung an. Die Correspondenz zwischen Leibniz und Bossuet in den Jahren 1691 bis 1695 mit den verwandten Schriftstücken ist, weil angeregt und hervorgerufen durch die Kurfürstin Sophie, und fortdauernd auf sie mit berechnet, unter die Correspondenz von Leibniz mit dieser Fürstin zu subsummiren.

Man wolle jedoch unterscheiden. Nachdem der Bischof Bossuet von Meaux im Jahre 1695 durch sein Stillschweigen die Correspondenz mit Leibniz abgebrochen, nahm er dieselbe wieder auf im Januar 1699. Der Zweck war ostensibel derselbe, nämlich die Besprechung der Ausführbarkeit einer kirchlichen Reunion. Der Anlaß jedoch war ein anderer, nämlich die neue Anregung dieser Angelegenheit durch den Herzog Anton Ulrich von Braunschweig-Lüneburg zu Wolfenbüttel. Diese zweite oder genau genommen, vierte Correspondenz — denn zuerst 1679, dann 1683 wurden Briefe zwischen Leibniz und Bossuet gewechselt — läßt sich mithin unter die Correspondenz von Leibniz mit der Kurfürstin Sophie nicht subsummiren.

Die Correspondenz zwischen Leibniz und Bossuet aus den Jahren 1691—1695 ist zwar schon wiederholt gedruckt, aber

erstens nicht so vollständig, zweitens nicht mit durchweg chronologischer Ordnung. Endlich auch hat der letzte Herausgeber, Herr Foucher de Careil, sie nicht bloß nicht geschieden, sondern in einander gemengt mit den Verhandlungen des Bischofs Christoph Spinola, während dieser Bischof seinerseits von jener Correspondenz mit Bossuet nur eine sehr geringe Kunde besaß, nämlich diejenige, welche Leibniz gelegentlich ihm mittheilte. In keinem Falle kann das Bekanntsein eines Theiles dessen, was zur Correspondenz von Leibniz mit der Kurfürstin gehört, den Herausgeber befreien von der Pflicht, ein, so weit ihm möglich, vollständiges Ganzes zu liefern.

Nach dieser Darlegung des allgemeinen Principes der Aufnahme und Unterordnung der Schriftstücke je nach der Initiative, welche sie unmittelbar oder mittelbar ins Leben gerufen hat, werden die einzelnen Schriftstücke selbst den Anlaß geben zum Nachweise der Anwendung dieses Principes im Besonderen.

Es gehören dazu endlich auch diejenigen Schriftstücke von Anderen, welche mit den betreffenden Correspondenzen verwachsen, zum Verständnisse derselben unentbehrlich sind. Deshalb verlangen z. B. die Briefe der Frau von Brinon an Leibniz unsere volle Beachtung. Was sie sagt, erscheint in der subjectiven Färbung der eifrigen Klosterfrau; aber der Inhalt ist, dem Wesen nach, vorher gebilligt von der Aebtissin von Maubuisson, und hinter beiden Frauen ragt als festes Bollwerk der Gedanken, die von daher uns entgegen treten, wohl erkennbar hervor die Gestalt des Bischofs Bossuet von Meaux.

Andere Schriftstücke sind, wenn auch nicht geradezu unentbehrlich, doch dienlich zum klareren Verständnisse. Leibniz behandelt denselben Gegenstand verschiedenen Personen gegenüber auf verschiedene Weise. Er empfiehlt z. B. die Thätigkeit für die Verbreitung der Ipecacuanha-Wurzel nicht bloß der Kur-

fürstin Sophie, sondern auch der Gräfin Maria Aurora von Königsmark, nur freilich auf ganz andere Weise. Der eine Brief beleuchtet den anderen. Tritt nun noch dazu, wie in dem erwähnten Falle, daß das letztere Schreiben sonst völlig isolirt stehen würde, mithin Anlehnung zu suchen scheint, so gravitirt es durch seinen Zweck zu dem in dieser Beziehung verwandten Briefe an die Kurfürstin.

Andererseits sind von denselben Grundsätzen aus von der Aufnahme in diese Sammlung auszuschließen die Correspondenzen von Leibniz mit anderen Personen, auch wenn dieselben der Kurfürstin noch so nahe stehen, sobald diese Correspondenzen nicht sich anlehnen, sondern einen selbständigen Charakter haben. Dahin gehört ganz besonders die Correspondenz von Leibniz mit der Tochter der Kurfürstin, nämlich der Kurfürstin Sophie Charlotte von Brandenburg, späteren ersten Königin von Preußen. Diese Correspondenz ist auszuschließen, weil oder sobald diese Correspondenz in sich selbständig ist, nämlich vom Ende 1697 an bis zum Tode der Königin, im Beginne des Jahres 1705. Die sporadischen Briefe von Leibniz an diese Fürstin aus früheren Jahren gehen durchweg durch die Hände der Kurfürstin Sophie und erhalten daher unter denen an dieselbe ihre Stelle.

In gleicher Weise steht für sich die Correspondenz von Leibniz mit der Prinzessin Caroline von Anspach, nachher, durch die Heirath mit Georg August, Kurprinzessin von Braunschweig-Lüneburg, und, nach der Ernennung ihres Gemahles durch König Georg I., Ende Septbr. 1714, Prinzessin von Wales, der späteren Königin Caroline von England. Auch in diesem Falle fügen sich die sporadischen Briefe der früheren Zeit leicht ein in die Correspondenz mit der Kurfürstin Sophie. Der selbständige Briefwechsel dagegen wird erst recht lebhaft nach dem Tode der

Kurfürstin Sophie, oder genauer nach der Uebersiedelung der Prinzessin nach England, im Herbste 1714.

Die Correspondenz mit der Kurfürstin hat ferner viele Parallelen in derjenigen mit dem Grafen Schulenburg, dem später berühmten Vertheidiger von Corfu. Diese bisher, bis auf wenige Briefe, völlig unbekannte Correspondenz begann im Jahre 1702, nach einem längeren Aufenthalte des Generals in Hannover und währte bis zum Tode von Leibniz. Das letzte Schreiben des Feldmarschalls an ihn ist im Herbste 1716 von Corfu datirt. Die Briefe enthalten, namentlich im Jahre 1714, über die Frage der englischen Succession eingehende Erörterungen, welchen die Berichte des pfälzischen Gesandten in London, von Steinghens, eines Freundes des Grafen Oxford, zur Grundlage dienen. Allein der selbständige Charakter dieser in sich geschlossenen Correspondenz gestattet nicht eine Theilung. Dasselbe gilt von der bedeutenden Correspondenz von Leibniz mit dem Herrn von Urbich, der nach verschiedenem Wechsel der Lebensstellung längere Zeit als russischer Bevollmächtigter in Wien fungirte, und der Kurfürstin wohl bekannt war.

Die Correspondenzen dagegen mit den beiden Burnets, dem Bischofe von Salisbury und seinem entfernten Verwandten Thomas Burnet, ferner mit anderen Persönlichkeiten, auch diejenige mit Ezechiel von Spanheim, oder wer immer sonst mit der Kurfürstin Sophie zugleich und Leibniz in Contact tritt, haben nicht einen eben so ausgeprägt selbständigen Charakter, und können daher, in so weit die Briefe hier sich anlehnen, in diese größere und wichtigere Sammlung eingefügt werden.

Von der Darlegung der allgemeinen Grundzüge, denen gemäß die Aufnahme der Schriftstücke dieser Sammlung erfolgt ist, wenden wir uns zu denselben im Besonderen.

Die einzelnen Schriftstücke.

I. 1. 2. S. 1—8. Die Correspondenz mit der Herzogin Sophie beginnt mit dem Gedichte I. 1: sur la mort du Duc Jean Frederic. Aber ich habe nicht unterlassen mögen demselben I. 2 anzuschließen, nämlich das Trostschreiben von Leibniz an die Witwe, die Herzogin Benedicte. In Betreff der dankbaren Gesinnung, welche Leibniz hier für seinen fürstlichen Wohlthäter geltend macht, wolle man vergleichen die Schriftstücke dieses Bandes XXVI und XXVII. In ähnlicher Weise wie hier für die Heirath der älteren Prinzessin, ist Leibniz einige Jahre später thätig gewesen für die Heirath der zweiten Prinzessin, Wilhelmine Amalie, mit dem römischen Könige Joseph, und namentlich diese Fürstin hat dafür ihm ihr Wohlwollen bewahrt bis an seinen Tod.

In Betreff der Art und Weise, wie in beiden Schriftstücken, I. 1 u. 2 des französischen Königs Ludwig XIV. gedacht wird, darf nicht unerwähnt bleiben, daß es sich hier handelt um das Jahr 1680, also um eine Zeit, wo das Mistrauen und die Abneigung der Deutschen gegen Ludwig XIV. weder allgemein war, noch auch so scharf ausgeprägt wie in den letzten 25 Jahren der Regierung dieses Königs. Ueber die Anerkennung des Königs für die welfischen Herzöge vergleiche man den Brief der Herzogin von Orleans vom 2. October 1675, bei Ranke: Werke Bd. XIII S. 4. Für Leibniz war indessen da-

mals eine andere Quelle, aus welcher er dies Lob des Königs erfahren haben konnte, noch näher, nämlich die Herzogin Sophie selbst. Sie hatte im Jahre zuvor ihre Schwester, die Aebtissin von Maubuisson, und ihre Nichte Elisabeth Charlotte, die Herzogin von Orleans, in Frankreich besucht, und dort, wie sie in ihren biographischen Aufzeichnungen berichtet, vom Könige persönlich ähnliche Worte vernommen, wie ihre Nichte vier Jahre früher ihr geschrieben.

III. S. 9–10. In Betreff der damals unterhandelten Heirath der Prinzessin Sophie Charlotte von Br. L. mit dem Kurprinzen Friedrich von Brandenburg vgl. man die Correspondenz der Herzogin Sophie mit dem GR. Bodo von Oberg, in der Zeitschrift des histor. Vereins für Niedersachsen, Jahrgang 1869 S. 324 u. flgd. Diese Heirath besiegelte für längere Zeit eine freundlichere Stellung der beiden Fürstenhäuser Braunschweig-Lüneburg und Hohenzollern zu einander, während vorher, bis zum Abschlusse des 20jährigen Stillstandes vom August 1684, zwischen dem Kaiser Leopold und dem französischen Könige Ludwig XIV., die für Frankreich günstige Haltung des Kurfürsten von Brandenburg das welfische Haus, welches in besonderem Bündnisse mit dem Kaiser stand, gefährlich bedrohete. Man vgl. die Darlegung von Leibniz in Band V S. 247 u. f., meiner Ausgabe.

Das Jahr 1688.

IV. S. 10–13. Erst mit diesem Schriftstücke, von München aus um die Osterzeit des Jahres 1688 geschrieben, beginnt eine eigentliche Correspondenz. Leibniz war damals auf

seiner Reise zum Zwecke der Erforschung der welfischen Geschichte. Derselbe Zweck führte ihn im Beginne 1689 von Wien aus weiter nach Italien. — Da in diesem Briefe und den folgenden öfters die Rede ist von den Söhnen der Herzogin, so gebe ich die Namen derselben hier an: Georg Ludwig, geboren 1660; Friedrich August, geboren 1661; Maximilian Wilhelm, geboren 1666; Carl Philipp, geboren 1669; Christian, geboren 1671; Ernst August, geb. 1674. Die Tochter Sophie Charlotte, damals Kurfürstin von Brandenburg, war geboren 1668.

VII. S. 16—19. In diesem Briefe vom 20/30. Mai erwähnt Leibniz kurz des Bischofs Christoph Spinola von Wiener-Neustadt, mit welchem dann der nächstfolgende Brief N. IX 1. S. ausführlich sich beschäftigt, so jedoch, daß er den Stand der Angelegenheit der Reunions-Verhandlung bei der Herzogin, wie er es ja mußte, als bekannt voraussetzt.

Für den Herausgeber aber tritt hier einer derjenigen Fälle ein, wo das Bestreben darauf gerichtet sein muß, dem Leser das erforderliche Material zum Verständnisse darzubieten, und zwar wo möglich durch Leibniz selbst. Das ist der Grund der Aufnahme des Schriftstückes:

VIII. Des Methodes de Reunion. S. 19—36. Dasselbe ist nicht verfaßt für die Herzogin Sophie, sondern ein, vom Standpunkt von Leibniz aus, objectiver Bericht der Sache. Es liegt mir nur ob, den Beweis zu bringen, daß dieses nicht datirte Schriftstück dennoch chronologisch hier seine richtige Stelle erhält.

Das Schriftstück ist verfaßt *nach* 1683. Denn es enthält gegen das Ende, wenn auch ohne Nennung der Namen, unverkennbar die Darstellung dessen, was in Hannover im Jahre 1683 geschehen ist.

Das Schriftstück ist verfaßt *vor* 1685. Denn der Bischof Christoph Spinola wird in demselben wiederholt genannt Bischof

von Tina. Allerdings findet sich im Eingange, auf S. 19, der Zusatz: maintenant de Neustadt; aber in dem Fortgange des Aufsatzes immer nur: de Tina. Mithin sind jene Worte ein späterer Zusatz. Der Aufsatz ist demnach niedergeschrieben zu einer Zeit, wo der Verfasser den Bischof Spinola nur erst als Bischof von Tina kannte. Spinola wurde im März 1685 zum Bischofe von Wiener-Neustadt ernannt und erhielt im März 1686 die päpstliche Bestätigung.

Aber die hier vorliegende Correspondenz, wird man erwiedern, ist aus dem Jahre 1688.

Die Jahre 1684—1688 begründen in dieser Angelegenheit deshalb keinen Unterschied, weil sie während derselben ruhete. Eben dies geht aus dem Briefe IX. 1. klar hervor. Leibniz selber wußte vor seinem Besuche in Wiener Neustadt, im Anfange Juni 1688, nicht mehr als was er in dem Schriftstücke VIII. niedergelegt hat. Nur gerüchtweise weiß er von einer günstigen Disposition in Rom. Seine Worte sind (S. 35): Depuis j'ay ouy dire que la cour de Rom etc. n'a pas trouvé l'affaire méprisable. Der Brief IX. zeigt, daß er die Bestätigung dieses Gerüchtes erst in Wiener-Neustadt erhielt. Mithin schließt sich, trotz der Verschiedenheit der Jahreszahl, N. IX. der Sache nach an N. VIII.

Die folgenden Briefe besprechen hauptsächlich diese Angelegenheit der kirchlichen Reunion. Der in N. XII. berührte Brief des Bischofs an die Herzogin findet sich nicht, eben so wenig die Antwort derselben, nicht einmal in dem Ueberreste der Papiere Spinolas.

Ich halte es für erforderlich hier kurz zu erwähnen, wie es um diesen Ueberrest steht. Der Bischof berief, kurz vor seinem Tode im Jahre 1695 in Wiener Neustadt, sein Capitel um sich, legte demselben die Wichtigkeit seiner Papiere ans Herz

und bat um sorgfältige Aufbewahrung. Nach seinem Tode wurden die Papiere auf besonderen Befehl erst unter kaiserliches Siegel gelegt, dann jedoch seinem Nachfolger Franz Anton, Grafen von Buchaim, zu dem Zwecke der Fortsetzung der Verhandlungen überliefert. Während des ungeheueren Krieges von 1701 an verstummten derartige Bestrebungen. Die Papiere blieben im Archive des Bisthums Wiener Neustadt, bis dasselbe durch den römischen Kaiser Joseph II. aufgehoben wurde. In welcher Art und Weise dann mit diesen Papieren verfahren worden ist, läßt sich eher errathen als nachweisen. Der Ueberrest ist in die kaiserliche Hof-Bibliothek in Wien gekommen und trägt dort, in fünf Bänden F., jetzt die Nrn. 9308—9313. Auch so wie sie sind, bieten diese Papiere noch immer die wichtigste Quelle für die Verhandlungen Spinolas. Von den fürstlichen Original-Briefen jedoch, deren der Bischof eine Menge besessen haben muß, habe ich in diesen Papieren keinen mehr gefunden.

Von XIV. S. 49 u. f. an, tritt die Expedition des Prinzen Wilhelm von Oranien in den Vordergrund des Interesses. Man sieht, daß sowohl die Herzogin wie Leibniz im Beginne dieser Sache entfernt sind von dem Gedanken einer besonderen Bedeutung, welche diese Angelegenheit für das Haus Braunschweig-Lüneburg haben könne. Die erste Erwähnung des Gerüchtes, daß der Prinz von Wales, geboren 10/20. Juni 1688, ein untergeschobenes Kind sei, findet sich bei Leibniz in dem Briefe XVII. S. 55 vom 11/21. October 1688.

Zwischen XVII. und XVIII. fehlt offenbar ein Brief von Leibniz.

XVIII. S. 56—59. Dieser ausführliche Brief der Herzogin vom $\frac{\text{25. October}}{\text{4. Novbr.}}$ 1688 ist von besonderer Wichtigkeit durch dasjenige, was sie über den König Jacob II. sagt. Dies wird

noch mehr hervortreten durch die Vergleichung eines gleichzeitigen Berichtes des ſtaatiſchen Geſandten Hop in Wien. Aus dem Journal desſelben iſt nämlich in den Lexington Papers, edited by Sutton. London, 1851. p. 329 die folgende Stelle abgedruckt:

21 Nov. There being a report current among foreign Ministers, that the Emperor is, by letter on behalf of the King of England, intreated to mediate in takeing away the differences that are arisen twixt his Majesty and the Prince of Orange etc. Upon this M. Hop declared his mind herein to Count Stratman. His Excellency assured him, upon his word and honour, that the King of England had written nothing at all to the Emperor of that that is reported. It was, 'tis true, indirectly tryed whether or not his Imp. Majesty would trouble himself with the foresayed differences. That M. Ronquillo from England, M. Cramprich from the Hague, together with the Pope's nuntio, Cardinal Buonvisi, endeavoured to persuade the Emperor thereto etc.

25 Nov. That the above mentioned letter was written by the King of England to the Dutchess of Hanover, from whence it was sent hither. Among the contents of it was what follows: —

Quil n'avoit jamais esté capable d'une imposture aussy execrable que celle de la supposition d'un Prince de Galles; qu'il estoit vray qu'il estoit depourveu, parce qu'il ne s'estoit point attendu que ceux qui le touchoient de si pres, entreprendroient quelque chose contre luy, mais si le vent continuoit quelque temps contraire, on le trouveroit à la teste de bonnes trouppes.

Die Vergleichung dieſer Worte mit denjenigen in dem Schreiben der Herzogin, XVIII., ergibt, daß an beiden Stellen

von demſelben Briefe des Königs Jacob die Rede iſt. Nach dem Berichte von Hop ſcheint die Herzogin den Originalbrief des Königs nach Wien geſendet zu haben. Ob an den Kaiſer? Die Nachforſchungen, welche auf meine Bitte die Beamten des kaiſerlichen Archives mit derjenigen gefälligen Bereitwilligkeit angeſtellt haben, welche dieſe Behörde auszeichnet, haben kein Reſultat ergeben.

Jedenfalls aber geht aus dem Berichte Hops hervor, daß die Herzogin nicht bloß den Brief des Königs Jacob eingeſendet, ſondern auch zugleich für ihn um die kaiſerliche Vermittelung nachgeſucht hat. Man vgl. jedoch auch N. XXI. vom 2/12. Januar 1689, S. 63.

Aus dem Zuſammenhange ergibt ſich ferner klarer und beſtimmter als aus den Worten des Briefes an Leibniz, wie dieſe Fürſtin über die Anklage der Unterſchiebung des Prinzen von Wales gedacht hat. Man vgl. den Brief CCCLXXVI. vom 19. März 1707.

XX. S. 62. Der Inhalt weiſt dem Briefe ſeine Stelle an gegen das Ende des Jahres 1688.

Das Jahr 1689.

XXII. 1. 2. S. 63—64. Der Brief des Biſchofs, welchen Leibniz als Beilage dem ſeinigen zugefügt hat, findet ſich nicht. Dagegen liegt vor die Antwort von Leibniz an den Biſchof, in welcher jener, wie es ſcheint, den Vorſchlag des letzteren recapitulirt, ſo daß dieſer Brief, den ich als XXII. 2 beifüge, als Erſatz für den anderen gelten kann.

Es handelte sich um die wichtige Aufgabe dem von Ludwig XIV. und Jacob II. erhobenen Rufe des europäischen Religionskrieges entgegen zu wirken. Die Historiker über jene Zeit haben allzu sehr die Untersuchung der Frage vernachlässigt, an wem hauptsächlich dieser Ruf gescheitert ist. Es ist das nicht hoch genug zu schätzende Verdienst des römischen Kaisers Leopold in der Zurückweisung aller lockenden Erbietungen Ludwigs XIV.

XXV. 1. 2. 3. 4. S. 72—76. Der Eingang des Briefes 1 ergibt, daß Leibniz von seiner Reise in Italien aus bis dahin, außer XXIV., noch andere Briefe an die Herzogin geschrieben haben muß.

Ich lege diesem Briefe an Leibniz als Seitenstück, in N. XXV. 2., bei die Antwort der Herzogin an den König Wilhelm III. von England auf die Kundgebung desselben, welche von ihr in XXV. 1. besprochen wird. Der König ließ dann durch den Bischof Burnet im Oberhause beantragen die ausdrückliche Benennung der Herzogin Sophie und ihrer Descendenz in der Act of Settlement als thronberechtigt nach den im ersten Entwurfe derselben benannten Personen. Der Antrag ward im Oberhause angenommen, im Unterhause verworfen und fiel damit. XXV. 3. ist die Antwort der Herzogin auf den Bericht, welchen der König ihr durch einen besonderen Abgesandten über diese Angelegenheit hat machen lassen. Beide Briefe, XXV. 2 und 3, werden klarer beleuchtet durch das Schreiben von Leibniz, CXV., und die Antwort der Kurfürstin CXVI. Man vgl. die betreffende Stelle der Einleitung.

Wir werden später sehen, im Jahre 1700, daß der König Wilhelm, bei dem Herantreten der Nothwendigkeit eines solchen Antrages, es für zweckmäßig hielt, vorher bei der Herzogin anzufragen. — Die zwei Schriftstücke XXV. 2 u. 3 finden sich

zuerſt gedruckt in Dalrymple's Memoirs of Great Britain. Vol. III. II. p. 22 sqq.

Es ſchließt ſich daran in XXV. 4. das Dankſchreiben der Herzogin an den anglikaniſchen Biſchof Gilbert Burnet von Salisbury für die Bemühungen desſelben in dieſer Angelegenheit.

Das Jahr 1690.

XXVI. 1 u. 2. S. 77 u. f. Durch einen Irrthum hat XXVI. 2. die Hauptnummer XXVII., und darum dann auch XXVII. irrig die Hauptnummer XXVIII. erhalten. Man bittet dies zu berichtigen. Die Heirath, deren Gedanken Leibniz hier anregt, kam einige Jahre ſpäter zu Stande zwiſchen dem Herzoge Rainald von Eſte und der Prinzeſſin Charlotte Felicitas, älteſten Tochter des Herzogs Johann Friedrich und der Herzogin Benedicte, geb. Prinzeſſin zu Pfalz.

Dieſer Gedanke der Heirath verbindet die beiden Schriftſtücke XXVI. 1 u. 2 zu einer Nummer, und eben ſo die beiden folgenden XXVII. 1 u. 2.

XXVIII. S. 84—86. Mit dieſem Schreiben vom 1/11. Mai 1690 endet die Correſpondenz dieſer Reiſezeit.

Nach der Rückkehr von Leibniz nach Hannover forderte dann die Herzogin Sophie ihn auf zur Antwort auf eine Schrift von Pelliſſon Fontanier, einem convertirten Hugenotten, und damals Hiſtoriographen des Königs Ludwig XIV.

Obwohl der Cauſal-Zuſammenhang dieſer Aufforderung äußerlich nicht hervortritt, ſo läßt er ſich ſehr wohl errathen. Die Schrift Pelliſſons wurde der Herzogin zugeſtellt von ihrer Schweſter Louiſe Hollandine, Aebtiſſin von Maubuiſſon. Dieſe Prinzeſſin legte der Herzogin in vielfacher Weiſe indirect die Aufforderung zur Converſion nahe, und ward darin unterſtützt

von ihrer Secretärin, der Frau von Brinon, welche ihrerseits mit großem Eifer dies Ziel direct ins Auge faßte. Diese Soeur de Brinon war von der Frau von Maintenon als Vorsteherin gesetzt an die von der letzteren gegründete Schule von St. Cyr für 250 arme adeliche Töchter. Nach den Denkwürdigkeiten der Madame de Caylus (Nouvelle Collection des Mémoires etc. III. Serie T. VIII. p. 502) besaß die Brinon un caractère naturellement impérieux, und die Erfahrung desselben bewog die Maintenon, sie von der Stelle wieder zu entfernen. Die Herzogin Wwe. von Braunschweig-Lüneburg, Benedicte, nahm sich ihrer an und empfahl sie der Aebtissin von Maubuisson.

Aus jener Aufforderung der Herzogin Sophie an Leibniz entwickelte sich zunächst eine Correspondenz zwischen ihm und Pellisson, zugleich mit der Frau von Brinon, bis, etwa ein Jahr nach dem Beginne, auch der Bischof Bossuet von Meaux, angeregt theils durch jene Correspondenz, theils durch die Mittheilungen über einen erneuten Besuch des Bischofs Christoph Spinola in Hannover, in die Sache mit einzutreten suchte.

Bevor wir zu den einzelnen Schriftstücken weiter schreiten, wird es förderlich sein, einen summarischen Bericht zu vernehmen, den Leibniz zwei Jahre nach dem Beginne der Correspondenz mit dem Kreise von Maubuisson, im August 1692, für einen bei der Correspondenz nicht betheiligten Gelehrten niederschrieb.

Leibniz an Eyben, Assessor am Reichs-Kammergerichte.

August 1692.

Was das negotium Unitatis restituendae betrift, so werden wenig privati in Europa jezo seyn, die mehr gelegenheit

gefunden darinn eine rechte einsicht zu haben als ich, seither ich des seel. Baron von Boineburg intimus gewesen und mit dem Herrn v. Walenburch zu Maynz bereits in diesen materien viel geredet, auch die gnade gehabt des berühmten Churfürsten zu Maynz gedancken auß dessen Mund zu höhren, dann ferner mit dem damahligen P. Roxas, hernach Bischoff zu Thina und nun zu Neustatt, zu correspondiren, der auf Kayſ. Mt Befehl an unterschiedliche, sonderlich aber Braunschw. Höfe kommen, und alhier mit unsern Theologen fruchtbarlich communiciret, darauff eine reise nach Rom gethan, dem Pabst Innocentio XI, auch unterschiedlichen deputirten Cardinälen, insonderheit dem Cardinal Spinola di Luca (der mir selbst hernach zu Rom davon erzehlet), dem magistro sacri palatii, dem General der Jesuiten (dessen eigenhändigen sehr nachdrücklichen Brief ich darüber gesehen und copiam davon behalten) und anderen Generalibus ordinum und berühmbten Theologis davon einige, doch auf gewisse maße nach gelegenheit der personen eingeschrenckte eröffnung gethan. Und habe ich hernach zu Neustadt selbst bey dem H. Bischoff ein theil seiner actorum in hoc negotio gesehen.

Und weilen die Franzosen, sonderlich der Cardinal d'Estrées (der auch zu Rom der sach gegen mich bey ander gelegenheit erwehnet) zu Rom sich hart dagegen gesträubet, habe ich auff begehren des H. Bischoffs zu Neustadt an den H. Bischoff von Meaux, mit dem ich von langer zeit her kundschaft habe, geschrieben, und ein schreiben des H. Bischoffs von Neustadt beygeschlossen, darinn er seine verwunderung über die französische oppositiones in einer zu der Kirche bestem gereichenden sach zu vernehmen geben. Darauff der H. Bischoff zu Meaux seinem König darauß referiret und mir contestiret, daß dessen Majestät dergleichen guten gedancken ganz nicht entgegen, sondern selbige vielmehr vollstrecket sehen möchten. Als hernach der H. Bischoff

von Neuſtadt abermahl zu uns kommen, und der H. Biſchoff zu Meaux ſolches aus einem ſchreiben der Herzogin von Hannover Durchl. an Madame la duchesse d'Orleans verſtanden hat, iſt umb fernere mittheilung angehalten. Darauff H. Abt Molanus etwas auffgeſetzet, ſo ich abgeſchickt und ſelbſt einige betrachtungen beygefüget, worauff wir anjezo des H. Biſchoffs zu Meaux antwort in wenig wochen haben werden, maßen er ſelbſt an mich ſchreibet, ſie ſey bereits fertig, und H. Pellisson meldet in ſeinem ſchreiben an mich, er hoffe, ich werde darinn vergnügung finden. So wir dann erwarten wollen.

Es hat der lezt zu Paris verſtorbene Nuntius Nicolini auch einige apertur davon bekommen, und favorabiliter nach Rom berichtet. Doch ſtehen viele dinge noch intra terminos priorum desideriorum. Und habe ich m. h. H. Assessor dieſes alles in ſonderbarem vertrauen melden wollen, mit bitte es gehörig zu menagiren. Solten wir die früchte davon in praxi, wie zwar beſorge, nicht genießen, ſo wird doch ein gewißer grund in theoria dazu geleget, darauff die posterität bey beßerer praeparation der gemüther dermahleins bauen köndte.

Dieſer Brief an Eyben, vom Auguſt 1692, zeigt zuſammen faſſend den damaligen Stand der Dinge. Die in demſelben berührte Antwort des Biſchofs Boſſuet auf die Klage des Biſchofs Spinola wolle man ſehen in XLI. 2 dieſer Sammlung, S. 133 f.

Es iſt jedoch hervorzuheben, daß Leibniz hier die Zeitfolge nicht ganz klar aus einander hält. Jene Antwort Boſſuets auf die erhobene Klage Spinolas iſt vom 22. Auguſt 1683. Dieſe Klage wird jedoch erſt recht laut im Jahre 1684. Spinola bemerkt in einer gedrängten Ueberſicht des Ganzen zum Jahre 1684: Iterum Romam itum, quod sparsissent malevoli (factio gallica) Protestantibus indebita promitti. Dann weiter: Post

reditum Roma, quies ad sexennium donec vicarius apostolicus (Ep. Joppensis) et missionarius in Saxoniam missus ursere dictitantes antea non serio actum, sed ob causas mundanas. Und ferner zum Jahre 1688: Cum factio gallica se Romae opposuisset (1684), voluit (etc. Innocentius XI papa) ut adhuc quasi proprio zelo ageret (etc. Ep. Christophorus Spinola) instructiones papales dissimulando etc.

Es steht mithin die Thatsache fest, daß der Bischof Spinola nicht bloß vor jenem Briefe Bossuets vom 22. August 1683, sondern noch mehr nach und trotz demselben über das feindselige Entgegenwirken Frankreichs in Rom sich beklagt hat.

Es erwächst mithin die Frage, wie es gekommen sei, daß Leibniz, ungeachtet daß ihm dies bekannt sein mußte, theils weil Spinola von 1684 an bis 1688 seine Bemühungen factisch eingestellt, theils weil Leibniz im Juni 1688 bei seinem Besuche in Wiener-Neustadt bei dem Bischofe Christoph Spinola sogar die Papiere desselben eingesehen, dennoch sich mit dem Bischofe Bossuet in eine Correspondenz über diese Angelegenheit der kirchlichen Reunion einlassen konnte.

Diese Frage wird indessen zweckmäßig erst dann zu beantworten sein, wo der Anlaß zu der Antwort unmittelbar herantritt, nämlich bei dem Schriftstücke XXX. Wir haben zuerst die vorhergehende Plänkelei mit Pellisson zu berühren.

XXIX. 1. 2. 3. 4. S. 86—98. Diese Schriftstücke ordnen sich zu einer in sich geschlossenen Gruppe zusammen. Ich lasse den Auszug aus dem Schreiben an den Landgrafen Ernst von Hessen-Rheinfels vorauf gehen, weil dasselbe, obwohl der Zeit nach das späteste von den vier Schriftstücken, das eigentliche Thema der Verhandlung mit Pellisson kurz und bündig resumirt. Dies Thema ist überhaupt das Fundament der Reunions-Theorie von Leibniz.

XXIX. 2. bringt die Ausführung dieses Themas gegenüber Pellisson.

XXIX. 3. ist der Beginn der Antwort Pellissons, aber nur der Beginn. Denn es entwickelt sich daraus sofort eine rein theologische Disputation, die immerhin als sehr interessant betrachtet, jedoch nicht mehr als der Correspondenz zwischen der Herzogin und Leibniz zugehörig angesehen werden kann, namentlich nicht nach den eigenen Worten der Herzogin im Beginne von XXIX. 4. S. 97.

Diese rein theologische Correspondenz zwischen Leibniz und Pellisson, von deren weiterem Verlaufe wir hier, der Anlage dieser Ausgabe gemäß, abzusehen haben, ist schon im folgenden Jahre von Pellisson selbst veröffentlicht und später wiederholt gedruckt worden.

XXX. S. 98—108. Dagegen wendet sich Leibniz in diesem Schreiben, XXX., direct an die Frau von Brinon, welche bisher die Sendschreiben Pellissons vermittelt hatte. Das Schriftstück ist nicht datirt; aber die Eingangsworte sagen klar genug, daß es das erste ist, welches Leibniz an diese Klosterfrau gerichtet. Der Inhalt dagegen beweist, daß nicht die Klosterfrau die letzte Adresse dieses ausführlichen Schreibens ist. Aus dem Berichte über die Verhandlungen mit dem Bischofe Christoph Spinola, aus der Bezugnahme auf die früheren Aeußerungen des Bischofs Bossuet (vgl. dieselben in XLI. 2.), blickt der Wunsch hervor, daß man von Frankreich aus in ähnlicher Weise sich äußern möge, wie es von Spinola geschehen.

Und hier nun tritt unmittelbar die Frage heran, wie Leibniz, nach dem Vorgefallenen, nach dem ihm bekannten Gegenwirken des Cardinals d'Estrées in Rom, dazu sich entschließen konnte.

Es liegt nahe, daß wir auch hier nicht bloß auf Leibniz persönlich zu sehen haben, auch nicht bloß auf die Herzogin

Sophie mit ihm, sondern zugleich auf den Herzog Ernst August.

Einen Schriftwechsel von Leibniz mit dem Herzoge aus jener Zeit der Abfassung des Schreibens XXX. habe ich nicht gefunden. Jedoch liegen zwei Schriftstücke von Leibniz aus späterer Zeit vor, nämlich dem Jahre 1699, wo, auf die Anregung des Herzogs Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel, der König Ludwig XIV. seinem Bischof Bossuet gebot, die Reunions-Correspondenz mit Leibniz wieder aufzunehmen. Indem Leibniz darüber seinem Kurfürsten Georg Ludwig Bericht erstattet und bei ihm anfragt, wie er sich zu verhalten habe, erörtert er zugleich die Motive, welche den Vater Ernst August im Jahre 1691 bewogen haben, die erste Correspondenz mit Bossuet eintreten zu lassen.

Es liegen darüber zwei Schreiben von Leibniz an den Kurfürsten Georg Ludwig vor: das eine deutsch, das andere französisch. Der letzteren Redaction hat Leibniz selbst die Note beigefügt: Cecy n'a point esté donné, et j'ay jugé à propos d'en faire une relation en allemand. Gerade aber die französische Fassung läßt schärfer und bestimmter als die deutsche, die leitenden Gedanken erkennen. Deshalb folgt hier zuerst die deutsche Fassung als die offiziell übergebene, und zur größeren Klarheit dann die französische, insoweit sie nicht durch jene entbehrlich gemacht ist.

Das Schreiben von Bossuet, welches Leibniz im ersten Absatze dieses seines Berichtes an den Kurfürsten bezeichnet als „dieß beykommende", ist abgedruckt am Schlusse der Einleitung zu diesem Bande. Es ist datirt vom 11. Januar 1699.

Leibniz an den Kurfürsten Georg Ludwig v. B. L.

Hannover den 28. Februar 1699.

Durchlauchtigſter Churfürſt, Gnädigſter Herr. Es geruhen Ew. Churf. Durchlaucht, was der franzöſiſche Abgeſandte wegen des Biſchofs von Meaux an mich gelangen laßen, aus beygefügter Abſchrift in Gnaden zu erſehen. Nun iſt bekannt, was ehemahls auf Kayſerl. Befehl der Biſchof von Thina ſeel. alhier gehandelt, wie ſelbiger deswegen an den von Meaux geſchrieben bey deſſen König zu verhüten, damit der Cardinal d'Estrées zu Rom nicht hinderlich ſeyn möchte, und wie gedachter Biſchof von Meaux einige Nachricht von der Sach auff des höchſtſeel. Churfürſten Befehl erhalten, deshalb ſich auf einen Briefwechſel auch eingelaßen, ſolchen aber, ehe er die verſprochene genugſame erleuterung gegeben, abgebrochen. Als ihm dasſelbige durch unterſchiedliche Wege ich etliche mahle mit manier vorhalten laßen, iſt endtlich darauff dieß beykommende erfolgt, da er die Schuld auf den Krieg legt, und wie es ſcheinet, mit ſeines Königs vorwißen, die reassumption verlanget. Worauff ich, wie es der Wohlſtand erfordert, vorgängig, auff die ſach aber ſelbſt dilatorie geantwortet: daß nehmlich die ganze Handlung, auch die ehemahlige communicatio mit ihm des höchſtſeel. Churfürſten Befehl zuzuſchreiben, alſo zu deren erneuerung E. Chfſtl. D^t als des Nachfolgers gnädigſte Genehmhaltung mir nöthig ſeyn wollte.

Was nun zu thun, und ob man, da der König ſich der ſach anzunehmen ſcheinet, ſolch commercium, zumahl es von Kayſ. hofes ſelbſt wegen, obangeführter maßen, mit dem Biſchof von Meaux erſt angefangen, und an ſich (da man in Frankreich

in der Lehre weniger von uns entfernet) zu beförderung des Werkes dienlich, fortzuſezen, oder wegen jeziger wiedrigkeit und ander umſtände abzulehnen wäre, ſtelle zu gnädigſter entſchließung, den Zweck belangend, und was davon zu erwarten. Will nur dieſes anführen, daß, ob zwar wenig Hoffnung einer wiedervereinigung zu unſer zeit, dennoch dienlich ſeyn würde zuförderſt ſeine gute neigung zu zeigen, und nichts ſo thunlich zu unterlaſſen, mithin der chriſtlichen liebe ein genüge zu thun, und alle ſchuld der ferner anhaltenden trennung von ſich zu welzen; dann auch vom römiſchen Hofe ſelbſt oder ſonſt von gelehrten Herren römiſcher Partey ſolche erclärungen vielleicht zu erhalten oder dazu gelegenheit zu geben, darauß zu erſehen, wie weit jeder theil, ihrem Grunde nach, ohne beleidigung der ſeelig machenden wahrheit aufs äußerſte zu Ergänzung der ſo kläglichen Riſſe der Chriſtenheit gehen zu können vermeyne; auch dadurch einen grund zu legen, worauf eine, ſo viel möglich, leidliche und unnachtheilige Kirchenvereinigung von der Nachwelt dermahleins mit Gottes Gnad gebauet werden könte, auch alſo zu verhüten zu trachten, daß die Römiſche Parthey künftig deſto weniger ſolche unbedingte und unzulängliche Reuniones, wie anjezo hin und wieder geſchieht, und ferner beſorglich geſchehen dürffte, zu erhalten ſuchen und erzwingen möge. Ich verbleibe u. ſ. w.

Une des raisons d'accorder la demande de l'evesque de Meaux est que la cour imperiale mesme fit autresfois escrire en France pour la rendre favorable sur ce chapitre et pour en eviter les empeschemens, comme j'ay desia rapporté. Et en effect, si la cour imp. a envie de reussir en cecy, il luy importe de faire en sorte que la France ne s'y oppose point. *La politique de cette couronne la semble devoir porter à tout ce qui peut empescher cette union; mais si*

la devotion du Roy est plus forte que cette pretendue politique, il est bon d'en profiter.

J'en laisse la decision à V. A. E. touchant la question d'ouy ou non, laquelle estant resolue affirmativement, il faudroit penser au comment. Mais j'adjouteray seulement un mot sur ce qui me paroist faisable dans l'affaire mesme. Je reconnois qu'il est difficile qu'on puisse arriver de nostre temps à la reunion; cependant il n'est pas impossible qu'elle n'arrive un jour, et, de peur qu'elle ne soit trop desadvantageuse, comme il y a lieu de craindre si les choses vont le train commencé, il seroit important de pouvoir tirer du party romain certaines declarations qui serviroient de fondement à quelque chose de meilleur. *C'est ce qui a esté mon but dans toute cette affaire,* que je ne desespere point de pouvoir obtenir, soit de la cour de Rome mesme, soit au moins de certains docteurs fameux, à son défaut; car le feu evesque de Thina estoit en bon train, et le theologien que le present evesque de Neustadt avoit amené, se trouvoit du mesme sentiment. Ainsi les plus zelés protestans, informés de ce qu'on a fait, ne pourroient que l'approuver, s'ils sont raisonnables; et en tout cas on satisfait à sa conscience et on rejette le blasme du schisme sur la partie adverse, si elle refuse d'entendre raison.

Dieſe beiden Schriftſtücke, vor allen Dingen das franzöſiſche, werfen ein helles Licht auf die geſammten Reunions-Verhandlungen damaliger Zeit. Sie beweiſen namentlich, daß der dogmatiſch-theologiſche Maßſtab weitaus dafür nicht reicht. Wir haben den Biſchof Chriſtoph Spinola und Leibniz, im Jahre 1689, ſich einigen ſehen in dem Gedanken (man vgl. XXII. 1. 2.), daß die Wiederaufnahme der Verhandlungen ein politiſches Mittel

ſei gegen die franzöſiſche Tendenz der Predigt des Religionskrieges. Das Anknüpfen von Verhandlungen mit Frankreich im Jahre 1690 ſteht mit dieſem Gedanken nicht bloß nicht im Widerſpruche, ſondern iſt bei Leibniz hervorgegangen aus demſelben Streben.

Das vornehmſte Motiv iſt augenſcheinlich die Hoffnung, daß, wie Leibniz ſich ausdrückt, la dévotion du roi sera plus forte que cette prétendue politique. Aus dieſen Worten ergibt ſich zugleich unzweifelhaft, auf wen Leibniz, ſofort beim Anknüpfen dieſer Correſpondenz, alſo gerade mit dem Briefe XXX., gezielt hat. Es iſt nicht die Frau von Brinon, noch auch die Aebtiſſin von Maubuiſſon, nicht Pelliſſon noch Boſſuet, ſondern am letzten Ende der König Ludwig XIV. ſelbſt.

Aus dieſem Grunde, nämlich damit das Schreiben XXX. vor die Augen des Königs komme, hat, wenigſtens aller Wahrſcheinlichkeit nach, Leibniz gegen das Ende des Briefes das Lob des Königs eingefügt.

Ueber die Aufnahme dieſes Lobes in Frankreich wolle man vergleichen XLI. 1. — Es fragt ſich jedoch zunächſt um die authentiſche Interpretation dieſes Lobes durch Leibniz ſelbſt. Er hat in einer Abſchrift von XXX. den Worten: On peut dire que ce monarque — car il est aisé de juger de qui je parle — fait luy seul le destin de son siecle, als Note hinzugefügt die Worte: Il en peut causer le bien et le mal. Ausführlicher und beſtimmter hat er ſich über die Bedingung dieſes Lobes ausgeſprochen in dem Schriftſtücke N. XLVIII. S. 1 52.

Die Briefe der Frau von Brinon erhalten für uns eine Bedeutung erſt von da an, wo wir hinter denſelben Boſſuet auftauchen ſehen.

In dem Schriftſtücke XXXII. S. 110 f. vom 9/19. Mai 1691, nimmt Leibniz Bezug, wenn auch nicht ausdrücklichen,

auf ſein Vorwort zum Codex Diplomaticus. Wir werden ihn ſpäter, im Jahre 1697, in N. CXXXIV. dies Thema vor der Kurfürſtin mit beſonderer Sorgfalt behandeln ſehen.

XXXIII. S. 115—117. Der Brief Pelliſſons, auf welchen Leibniz hier ſich bezieht, iſt vom 16. Juni 1691.

XXXV. S. 118—122. Die Tragweite dieſes Briefes iſt erheblich. Denn der Bericht in demſelben gibt den Anlaß zu dem Wunſche Boſſuets Näheres zu erfahren. Leibniz hat dem Briefe die weitgehende Vollmacht, vom 20. März 1691, des römiſchen Kaiſers Leopold für Spinola beigeſchloſſen. Ich gebe dieſe oft gedruckte Vollmacht hier nicht mit. Die Gedanken derſelben ergeben ſich, dem Weſen nach, aus der mehrmals ſchon berührten Thatſache, daß der Kaiſer in aller Beziehung hinter Spinola ſteht. Dazu auch gibt der Schluß des Briefes XXXV. ſelbſt in dieſem Falle hinreichende Auskunft.

XXXVII. 1. 2. S. 123—126. Der erſte Brief empfiehlt der Herzogin Sophie die Ipecacuanha-Wurzel, deren Namen Leibniz damals noch nicht kannte. Er ſchrieb ſpäter darüber die Abhandlung: de novo antidysenterico Americano, die er der Leopoldiniſchen Geſellſchaft der Naturkundigen einſandte. Aber er war auch ſonſt, gemäß dem Prinzipe ſeines Lebens, für die Kunde und die Verbreitung dieſes Heilmittels thätig nach allen Richtungen. Um an einem Curioſum zu zeigen, bis wie weit er dieſe Bemühungen ausdehnte, oder welcher Mittel er ſich bediente, laſſe ich einen ſonſt iſolirt ſtehenden Brief, der denſelben Gegenſtand behandelt, an die Gräfin Maria Aurora von Königsmarck als XXXVII. 2 hier folgen. Der Kurfürſt Friedrich Auguſt von Sachſen, deſſen Hof, wie Leibniz ſich ausdrückt, verſchönert ward durch dieſe Dame, hatte damals vom römiſchen Kaiſer Leopold den Oberbefehl in Ungarn gegen die Türken erhalten.

XXXVIII. S. 126. Mit diesem Fragmente eines Briefes der Herzogin Sophie beginnt in den Oeuvres posthumes de M. Bossuet. Amsterdam 1753. Tom. I. p. 337 die Sammlung der Correspondenz über die Frage der Reunion, die dann später oft wieder gedruckt ist.

XLI. 1. 2. 3. S. 132—138. In XLI. 1. gedenkt die Frau von Brinon des Lobes von Leibniz auf den König Ludwig XIV. Man wolle nachsehen XXX. S. 107. Es ist schon oben, in der Einleitung zu XXX., bemerkt, und muß hier wiederholt werden, daß Leibniz eine authentische Interpretation dieses seines Lobes gegeben hat in dem Briefe an die Herzogin Sophie, XLVIII. S. 152. Ob indessen der König Ludwig XIV., indem er dies Lob drucken ließ, und die damaligen Franzosen, indem sie es lasen, die wahre Natur desselben vermittelst der Bedingung, wie Leibniz dieselbe in der Note zu einer Abschrift von XXX., so wie ausführlicher und bestimmter in dem Briefe XLVIII. angibt, erkannt und erfaßt haben, muß dahin gestellt bleiben.

Durch XLI. 3. tritt der Bischof Bossuet mit in die Correspondenz ein, wenn auch noch nicht direct, sondern durch ein Schreiben an die Frau von Brinon, dessen eigentliche Adresse aber an die Herzogin Sophie und Leibniz ist.

Zur Charakteristik jedoch des Bischofs Bossuet von Meaux und seines Verhaltens lege ich, in XLI. 2., auch denjenigen Brief bei, welchen er im Jahre 1683 an Leibniz geschrieben. Man wolle den Gedankengang desselben vergleichen mit demjenigen von XLI. 3., und dabei sich vergegenwärtigen, was wir oben (S. XLI u. f.) aus den Aufzeichnungen des Bischofs Spinola zu 1684 und ferner vernommen haben, so wie die Angaben von Leibniz in IX. und XI. (S. 38 und 42) über das Gegenwirken Rebenacs in Berlin.

Zugleich freilich darf nicht unerwähnt bleiben, daß die in XLI. 2. damals ausgesprochene Anerkennung des Königs Ludwig XIV. für das Bestreben Spinolas nicht eine unbedingte ist, sondern daß es heißt: Le Roy louoit vos pieux desseins, et *les apprécieroit selon les moyens dont on luy feroit l'ouverture.* Nun aber sind dem Könige Ludwig XIV. damals keine weiteren Mittheilungen gemacht als diejenigen, welche die Herzogin Sophie an Bossuet gelangen ließ. Allein andererseits darf man fragen: wie hat der Bischof Bossuet damals die ihm gemachten Mittheilungen behandelt? — Man sehe seine eigenen Worte darüber in dem Schreiben an die Frau von Brinon XLI. 3. S. 134. Er hat auf die Zusendung der hannöverschen Schrift von 1683: Methodus reintroducendae unionis etc. nicht bloß nicht geantwortet, sondern dieselbe unter seinen Papieren verkommen lassen.

XLII. S. 138 f. Auf das Schreiben des Bischofs Bossuet an die Frau von Brinon verfaßt Leibniz seinerseits sofort eine Antwort an dieselbe Adresse. Er stellt dieselbe am 12. October dem Abte von Lokkum zu mit der Bitte um Prüfung (man vgl. unten LIII. 2.), erhält am selben Tage die zustimmende Antwort LIII. 3., zugleich jedoch von dem Abte die Meldung, daß, da niemand als er selbst eine Abschrift des Actenstückes: Methodus reintroducendae unionis etc., besorgen könne, er sich erst dafür ausbitten müsse.

Bei der Arbeit selbst mag dann dem Abte von Lokkum ein Bedenken aufgestiegen sein. Diese Schrift: Methodus etc. ein offizielles Actenstück einer Unterhandlung nicht bloß der hannöverschen Theologen mit dem Bischofe Spinola, sondern zu- des Landesfürsten, auf dessen Anlaß die Schrift verfaßt mit dem römischen Kaiser, durch dessen Creditiv Spinola nnover eingeführt war. Durfte man noch einmal dies

Actenstück in französische Hände geben, und zwar, nachdem Bossuet für das erste Mal eingestanden, daß er es habe verkommen lassen? — In der Erwägung der Bedenken dagegen sehen wir den Abt von Lokkum abstehen von der Absicht einer Copie jenes Actenstückes, dagegen den Plan fassen einer völlig neuen Schrift, welcher er den Titel gibt: Cogitationes *privatae* etc. Die Abfassung derselben beschäftigt ihn bis in den Monat Dezember hinein.

Unter diesen Umständen läßt aber auch Leibniz seinen schon fertigen, von Molanus am 12. October gebilligten Brief an die Frau von Brinon nicht abgehen, sondern schreibt einen neuen kürzeren, nämlich den, welchen hier unsere Sammlung unter N. XLII. bringt. Sein ausführliches Schreiben LIII. 4. legt er zurück, damit es gesandt werden könne zugleich mit der Arbeit des Abtes von Lokkum. Man vgl. unten N. LIII. 1. 2. 3. 4. 5. und die betreffende Stelle der Einleitung.

XLIII. S. 139 u. f. Während dieser Zeit der Windstille dem Kreise von Maubuisson in Frankreich gegenüber, erwächst für die Correspondenz von Leibniz mit der Herzogin, die sich nach Ebsdorf begeben, ein neuer Gegenstand. Es ist die Angelegenheit des Fräuleins Rosamunde von Asseburg.

Die folgenden Briefe über dieselbe sind, nur nicht in dieser Vollständigkeit, öfters gedruckt.

L. 1. 2. S. 154—162. Der Brief L. 2. enthält in seiner zweiten Hälfte so viel Verwandtes, zum Theile in denselben Worten, mit dem Inhalte von L. 1., daß man die Frage aufwerfen könnte, ob nicht vielleicht nur der eine dieser beiden Briefe an die Herzogin abgegangen sei. Abgegangen ist jedenfalls L. 2., weil die Herzogin in der Antwort LI (S. 163) Bezug nimmt auf Boileau, dessen in L. 2. gedacht wird, nicht in L. 1. Aber sollte Leibniz das sorgfältig ausgearbeitete Schreiben L. 1. haben fallen lassen?

Vielleicht wegen des Hinweises auf die Mathematik? — Dies wäre möglich. Andererseits aber ist es auch denkbar, daß Leibniz sich einmal etwas wiederholt, daß er in dem zweiten von zwei auf einander folgenden Briefen einen Theil dessen, was er im ersten gesagt, noch einmal wieder bringt. Gesetzt indessen auch, Leibniz selber habe Brief L. 1. fallen lassen, und nur L. 2. abgeschickt, so ist doch immer L. 1. nicht minder ein Werk seines Geistes, und zwar ein mit Sorgfalt ausgearbeitetes. Daher sind beide Briefe zu geben, so jedoch, daß sie um der Gleichartigkeit willen eines Theiles des Inhaltes, unter die eine Hauptnummer L. zusammen gestellt werden.

LII. 1. 2. S. 164 u. f.. Diese zwei Briefe an den Herzog Rudolf August und an die Kurfürstin von Brandenburg sind hier deshalb zusammen gestellt, weil sie für sich selber isolirt stehen würden, und weil die Angelegenheit der Rosamunde von Asseburg, über welche weitere Briefe an die Herzogin Sophie, nach der Rückkehr derselben nach Hannover, sich nicht finden, hier dadurch einen Abschluß erhält. In derselben Weise hat Leibniz noch an andere Personen darüber berichtet.

LIII. 1. 2. 3. 4. 5. S. 168—176. Am 17. Dezbr. 1691 hatte der Abt von Lokkum seine Schrift: Cogitationes privatae etc. so weit beendet, daß ein Theil derselben übersendet werden konnte. Dies geschieht an die Frau von Brinon, und Leibniz legt nun zugleich seine Antwort bei auf das Schreiben Bossuets an die Frau von Brinon, vom 29. Septbr. 1691. Man wolle hier das in der Einleitung zu N. XLII. Gesagte vergleichen. Dies Schreiben LIII. 4. von Leibniz ist, wie er in dem Briefe LIII. 1. an die Frau von Brinon sagt, abgefaßt il y a plusieurs semaines. Das bestimmte Datum erhellt aus dem Briefe LIII. 2. an den Abt von Lokkum. Dies Schreiben, LIII. 2., ist, obwohl es das Datum des 12. October trägt, von der haupt-

sächlichen Schrift LIII. 4. deshalb nicht zu trennen, weil LIII. 2. geschrieben ist in der Absicht den erforderlichen Aufschluß zu geben über den Zweck und die Anlage von LIII. 4. Wiederum ist LIII. 3. die Ergänzung zu LIII. 2. Es liegt noch in LIII. 5. das besondere Schreiben von Leibniz an Bossuet bei; aber dasjenige, LIII. 2., an Molanus zeigt, wie das Verhältnis von LIII. 4. und 5. ist, nämlich daß aller Nachdruck nur auf LIII. 4. liegt.

Es ist um so mehr nöthig das chronologische Verhältnis dieses wichtigen Schreibens LIII. 4. völlig klar zu beleuchten, weil dasselbe bisher so sehr verdunkelt war. Die Herausgeber der Werke von Bossuet haben dasselbe auf den 29. September 1691 gelegt (man vgl. Oeuvres de M. Bossuet Tom. I. p. 341), d. h. auf dasselbe Datum mit demjenigen Schreiben von Bossuet an die Frau von Brinon (N. XLI. 3. dieser Ausgabe), auf welches LIII. 4. antwortet. Der Irrthum ist vielleicht ursprünglich nur ein Schreibfehler; aber es ist merkwürdig, daß die späteren Herausgeber der betreffenden Correspondenz, wie z. B. Dutens und Foucher de Careil, ihn nachgemacht haben.

LIV. 1. 2. S. 177 u. f. Am 28. Dezbr. 1691 übersendet Leibniz den Rest der Abhandlung Cogitationes privatae etc. des Abtes von Lokkum. Die Aufnahme dieser ausführlichen Schrift liegt hinaus über die Grenzen der Correspondenz zwischen der Herzogin Sophie und Leibniz. Der Schluß dagegen dieser Cogitationes privatae, welcher die Ansichten nicht bloß des Abtes von Lokkum, sondern des gesammten hannöverschen Kreises, namentlich auch der Herzogin Sophie und Leibniz, in wenige Zeilen scharf und kurz zusammen drängt, ist, wie sich ergeben wird, nothwendig für das Verständnis des weiteren Verlaufes der Correspondenz mit Bossuet, und je nach Umständen, der Frau von Brinon.

Nur diese Namen sind hervorzuheben, nicht derjenige Pellissons, des Abbé Pirot, oder wer sonst von französischer Seite in die Correspondenz mit Leibniz eintritt. Denn die Briefe und Abhandlungen derselben stehen allerdings in Beziehung zu der einen Hauptfrage, die auf Anlaß der Herzogin Sophie zwischen Leibniz und Bossuet verhandelt wird, nämlich der Frage der kirchlichen Reunion, jedoch so, daß in jenen Briefen diese Hauptfrage aufzugehen scheint in die Neben-Frage der ausdrücklichen Anerkennung oder Nicht-Anerkennung des Conciles von Trient in Frankreich. Als leitender Grundsatz für die Aufnahme der folgenden Schriftstücke hat festgehalten werden müssen die unmittelbar nahe Beziehung zu der prinzipiellen Frage, aus welcher die Correspondenz überhaupt erwachsen ist.

Leibniz und Bossuet treten dabei in den Vordergrund. Daß die fürstlichen Frauen, durch deren Hände die Briefe gingen, auch ihrerseits Ansichten kund gegeben haben, ist zu vermuthen. Ob jedoch schriftlich, dürfte zweifelhaft sein. Indessen sind N. LIX., das Schreiben der Herzogin vom 12. März 1692, sowie LXIV., LXVI. abermalige Beweise, daß von beiden Seiten einige Briefe nicht mehr existiren.

Es ist nicht die Sache des Herausgebers, die in diesen Briefen dargelegten Anschauungen einer Erörterung zu unterziehen. Dennoch glaube ich zum Zwecke des leichteren Verständnisses der Stellung der Parteien auf ein Verhältnis hinweisen zu müssen, welches in der Correspondenz nicht ausdrücklich zur Sprache gelangt.

Die Correspondenz der Hannoveraner mit Bossuet ist ausgegangen von dem Wunsche des Letzteren, zu erfahren, was mit dem Bischofe von Neustadt abgemacht sei (cf. N. XLI. 2. 3.) Nach dem damaligen Stande der Sache, im September und Anfange Octobers 1691, schien man in Hannover gegen die Mit-

theilung der Actenstücke ein Bedenken nicht zu haben. Dann jedoch ändert der Abt von Lokkum seine Ansicht. Nicht das Schluß-Actenstück jener Verhandlung mit dem Bischofe Christoph Spinola, nicht die Methodus etc. schickt er ab, sondern eine eigene neue Schrift, die er nennt: Cogitationes privatae. Ja er hebt, obwohl er die Erlaubnis seines Landesfürsten zur Absendung der Schrift einholt und dies ausdrücklich sagt, dennoch wiederholt den privaten Charakter derselben hervor. Der vollständige Titel derselben nämlich lautet: Cogitationes privatae de Methodo reunionis Ecclesiae Protestantium cum Ecclesia Romano-Catholica, a Theologo quodam A. C. sincere addicto, citra cujusvis praejudicium, in cartam conjectae, et superiorum suorum consensu, privatim communicatae cum Illmo ac Rev^{mo} Jacobo Benigno S. R. E. Meldensi Episcopo etc. etc„ hac fine ut in timore Dei examinentur, publici autem juris nondum fiant.

Man wolle sich diesen langen Titel mit seinen Clauseln genauer ansehen. Es schimmert aus den letzteren klar genug hervor das Mistrauen in die Discretion des Bischofs Bossuet.

Es liegt hier vielleicht Manchem die Erwiederung nahe, daß dies Mistrauen der Hannoveraner gerechtfertigt war durch die Erfahrung. Bossuet selber hatte ihnen ausgesprochen, daß er für die Bewahrung des früher ihm zugestellten Actenstückes geringe Sorgfalt verwendet hatte.

Immerhin mochte das Mistrauen in Hannover gegen die Discretion des Bischofs Bossuet gerechtfertigt sein. Aber dennoch ließ man nun sich wieder mit ihm ein. Man gab dabei dem Mistrauen nicht einen directen Ausdruck, sondern einen indirecten. Man schickte ihm nicht ein officielles Actenstück, wie Bossuet erwartet hatte, sonderu cogitationes *privatae* etc. Man sandte ihm dieses Schriftstück, ohne sich zugleich darüber zu er-

klären, wie man dazu gekommen sei, ihm statt das erwartete offizielle Actenstück zu senden, eine Privatschrift privatim mitzutheilen.

Leibniz sagt nun allerdings in seinem Begleitschreiben zur ersten Hälfte der cogitationes privatae, nämlich in LIII. 5., daß der Abt von Lokkum in seiner Schrift: comprend et éclaircit ce qui a été traité autrefois avec l'évêque de Tina.

Dann spricht er in ähnlicher Weise sich aus in dem Schreiben LIV. 1., vom 28. Dezember 1691, zu der zweiten Hälfte der cogitationes, nämlich so als ob die Schrift des Abtes von Lokkum wesentlich dasselbe sei mit dem was mit dem Bischof von Neustadt verhandelt war.

Allein nicht bloß der Wortlaut war nicht derselbe. In der Schrift: Cogitationes privatae wird öfters genannt der Kapuziner Dionysius Werl und andere; auf den Bischof Christoph Spinola von Neustadt jedoch wird nicht Bezug genommen, sein Name nicht genannt. In jedem Falle waren die cogitationes privatae nicht das Actenstück, welches Bossuet erwartete.

Dadurch hatten Leibniz und der Abt von Lokkum, so wenig klar ihnen das anfangs auch gewesen zu sein scheint, die Position verändert, oder doch dem Bischofe Bossuet die Gelegenheit geboten sie als verändert anzusehen. Ihre Absicht, conform mit derjenigen der Herzogin Sophie, war darauf gerichtet, die Zustimmung Bossuets, oder derjenigen der französischen Kirchenfürsten überhaupt, zu erlangen zu denjenigen Concessionen, welche von Rom aus zu erhalten Spinola in Aussicht gestellt hatte. Aber sie traten nun dem Bischof Bossuet gegenüber nicht mit Spinola, mit dem Kaiser, mit dem Papste, sondern allein.

Es ist wichtig zu sehen, wie Bossuet dagegen sich verhält, nicht so sehr durch sein Reden, sondern durch sein Schweigen.

Er erwähnt mit keinem Worte, daß er etwas Anderes erhalten habe, als was er anfänglich verlangt. Er nennt in seinem Schreiben LV., vom 10. Januar 1692, den Namen des Bischofs von Neustadt; aber er sagt nicht, daß die Schrift des Abtes von Lokkum ihn über die Verhandlungen mit demselben Positives nicht ersehen lasse. Leibniz hebt, in dem Briefe LVII. vom 8/18. Januar 1692, die Stellung des römischen Kaisers Leopold, des Papstes Innocenz XI., zu der Angelegenheit der Reunion hervor. Bossuet geht darauf nicht ein, erwiedert darauf kein Wort. Leibniz erneuert den Versuch, indirect, durch den nicht datirten Brief LVIII. 2., im Beginne März 1692 geschrieben, an den hannov. Residenten Brosseau in Paris. Er erneuert ihn, direct, durch den Brief LXII., vom 18. April 1692, an Bossuet selbst. Es ist vergeblich. Bossuet erwähnt des Papstes, des Kaisers, des Bischofs Spinola mit keiner Silbe. Er hat in diesen Briefen nur zu thun mit Leibniz selbst.

Man wird in dieser Beharrlichkeit des Schweigens die Absicht nicht verkennen können. Wenn die Gesinnungen Bossuets denjenigen entsprochen hätten, welche Leibniz an dem römischen Kaiser Leopold, an dem Papste Innocenz XI. rühmte, so wäre er eingegangen auf die Aeußerungen von Leibniz über jene. Indem Bossuet dies nicht thut, zeigt er, daß er es nicht will. Durch dieses Nicht-Eingehen erreicht Bossuet einen doppelten Vortheil. Zuerst wird, dem Anscheine nach, aller politischer Charakter abgestreift. Der römische Kaiser, der im Kriege ist mit dem Könige von Frankreich, wünscht, befördert, betreibt die Plane der kirchlichen Reunion. Der König seinerseits hat, seit dem Sturze Jacobs II., diesen Krieg als einen Religionskrieg proclamirt. Ist es nun sein Interesse den kaiserlichen Planen einer kirchlichen Reconciliation förderlich zu sein? Diese Frage liegt, nach der Wendung, welche die Dinge durch die Schrift des

Abtes von Lokkum genommen, fern seitab. Bossuet hütet sich sie anzurühren. Aber nicht bloß die politische Seite der Sache ist in die Ferne gerückt. Auch auf dem dogmatisch-theologischen Gebiete ist, formell, der Vortheil auf der Seite des Bischofs Bossuet. Die Hannoveraner selbst haben ihm die Möglichkeit geboten, sie zu trennen von ihren Freunden innerhalb der römisch-katholischen Kirche. Bossuet benutzt die dargebotene Gelegenheit. Er tritt zwischen sie. Er läßt sie, ihm gegenüber, nicht wieder zusammen kommen. Er kämpft nicht gegen das, was die Theologen von Hannover vereinbart haben mit einem Bischofe der römisch-katholischen Kirche, der, mit Vorwissen Roms, zu seiner Unterhandlung Vollmacht hat vom römischen Kaiser, dem Schirmvogte der Kirche; sondern Bossuet als Bischof der römisch-katholischen Kirche steht gegenüber den Privat-Meinungen der nicht-katholischen Theologen von Hannover. Er spricht das nicht aus. Denn in dem Momente, wo er es ausspräche, würde er für Leibniz wieder die Gelegenheit geben, das moralische Einverständnis mit dem Bischofe von Wiener-Neustadt und dem ganzen Rückhalte desselben in Wien und in Rom geltend zu machen. Dann würde Bossuet in die Lage kommen, endlich doch sich über dies Verhältnis aussprechen zu müssen. Darum vermeidet er seinerseits jegliche Berührung dieses Verhältnisses der Hannoveraner zu Spinola. Und dadurch eben bewahrt er sich — man kann es nicht anders bezeichnen — die Ueberlegenheit seiner Position als eines Bischofs der katholischen Kirche gegenüber einigen Akatholiken, die mit ihren Privat-Ansichten ihm entgegen treten. Dies ist der leitende Zug des Verhaltens von Bossuet. Er ist es vor allem beim Abfassen seiner Antwortschrift auf die Cogitationes privatae des Abtes von Lokkum, ja sogar in dem Maße, daß der Bischof hier über sich selber hinaus wächst, daß er nicht mehr redet als einzelner Bischof, sondern in dem Gebrauche des

Wortes: *nos* auftritt als wäre er der bevollmächtigte Vertreter der römisch-katholischen Kirche.

Bossuet faßte diese Antwortschrift lateinisch ab unter dem Titel: De Scripto cui titulus: cogitationes privatae de methodo reunionis Ecclesiae Protestantium cum Ecclesia Romano-Catholica, a Theologo A. C., ad Jacobum Benignum Episcopum Meldensem, ejusdem Episcopi Meldensis sententia — sowie französisch unter dem Titel: Réflexions de M. l'évêque de Meaux sur l'écrit de M. l'abbé Molanus.

Er übersandte diese Schrift nach Hannover in zwei Abtheilungen, am 26. und 28. August 1692.

Auch diese Schrift kann eben so wenig wie die Cogitationes privatae von Molanus eingereiht werden in die Correspondenz zwischen der Herzogin Sophie und Leibniz. Nur der Schluß, welcher die directe Antwort auf den Schluß der Cogitationes privatae enthält — man vergleiche LXIX. 3. mit LIV. 2. — ist zum Verständnisse des Ganzen eben so unentbehrlich wie der erstere. Und desgleichen einige Worte zur Charakteristik.

Wie die Schrift Cogitationes privatae etc. erscheint als die selbständig für sich dastehenden Ansichten Eines lutherischen Theologen: so sind die Réflexions etc. ihnen gegenüber die selbstständige Antwort Eines Bischofs der römisch-katholischen Kirche. Der Abt von Lokkum sagt geradezu, daß er seine Schrift abgefaßt und übersendet habe mit Zustimmung seines Landesherrn. Obwohl Bossuet seinerseits es nicht geradezu sagt, so ist es doch, dem Verlaufe der Dinge nach, sehr wahrscheinlich, daß er geschrieben mit Vorwissen und Zustimmung des Königs Ludwig XIV. Diese Zustimmung indessen begründet nicht ein Mandat der katholischen Kirche.

Die Haltung der beiden Schriften ist eine verschiedene. Diejenige der Cogitationes privatae des Abtes von Lokkum ist rein

ſachlich, adreſſirt ſich nicht an eine beſtimmte Perſönlichkeit, etwa an den Biſchof Boſſuet mehr als an eine andere. Sie nennt nicht ſeinen Namen.

Anders die Schrift des Biſchofs Boſſuet von Meaux. Auch ſie iſt in längeren Ausführungen eine ſachlich ireniſche, abgefaßt mit eingehender Kenntnis der ſymboliſchen Bücher der Lutheraner, namentlich der Confeſſion von Augsburg und ihrer Apologie, ſo wie mit Hervorhebung der katholiſchen Momente derſelben, die ſpäter bei der großen Mehrzahl der Lutheraner vielfach in Vergeſſenheit gerathen ſind. — Anders jedoch geſtaltet ſich der Schluß, das letzte Capitel. Boſſuet hebt hervor, daß Leibniz wiederholt und noch zuletzt in ſeinem Briefe vom 3. Juli 1692, an die Frau von Brinon, N. LXIII, die prinzipielle Frage formulirt, wie er ſie beſtimmt und klar beantwortet zu ſehen wünſcht. Daher nimmt Boſſuet den Anlaß, den letzten Theil dieſer wiſſenſchaftlich-theologiſchen Schrift, die eine kritiſirende Antwort auf die Schrift des Abtes von Lokkum ſein ſoll, an Leibniz perſönlich zu richten, ihn bei Namen zu nennen.

Nach vollendeter Abfaſſung hat der Biſchof Boſſuet geſchwankt, ob er dieſe Stelle mit abgehen laſſen ſolle. Die Herausgeber ſeiner Werke haben nämlich in der Original-Handſchrift Boſſuets, vor dem Beginne des Appells an Leibniz perſönlich, die Note von Boſſuet gefunden: Il ne faut point décrire le reste du cahier. Sie ergehen ſich (Tom. I. p. 175 note) darüber in Vermuthungen, die den wahren Grund nicht treffen. Denn der wahre Grund Boſſuets für ſeine Note iſt augenſcheinlich die Erwägung, ob er das Recht habe die prinzipielle Frage in ſolcher Weiſe perſönlich zu geſtalten. Man vgl. die eigenen Worte von Boſſuet in LXXVIII. 2.

Dieſe Erwägung indeſſen hat nicht Stand gehalten. Boſſuet hat die Schrift abgeſendet mit Hinzufügung des perſönlichen Appells an Leibniz. Ja die franzöſiſche Redaction, die zunächſt beſtimmt war für die fürſtlichen Frauen, welche zu der ganzen Verhandlung den Anlaß gegeben, hebt, vermöge der Verſchiedenheit der Eintheilung, die Adreſſe an Leibniz ſchärfer hervor als die lateiniſche. Jene nämlich hat, wie nicht dieſe, ein eigenes Capitel, das achte, mit der Ueberſchrift: Dernière résolution de la question de M. de Leibniz par les principes posés. In derſelben heißt es zu Anfang: La question (proposée par Leibniz) a deux parties: *la première*, si un homme disposé de cette sorte, est opiniâtre et hérétique. Puisqu'il faut trancher le mot, et qu'on le demande, je réponds qu'oui. *La seconde*, s'il se peut servir de la condescendance du concile de Bâle: je réponds que non. In ähnlicher Weiſe wiederholt der Biſchof Boſſuet dasſelbe am Schluſſe des achten Capitels und ſeiner Schrift überhaupt. Man ſehe LXIX. 3. S. 216.

Ich halte es nicht für überflüſſig, nochmals darauf hinzuweiſen, daß durch dieſes Urtheil der Biſchof Boſſuet ſich, formell betrachtet, nicht in Widerſpruch ſetzte mit dem Biſchofe Spinola von Wiener-Neuſtadt, und zwar deshalb nicht, weil ja ihm ein authentiſches Zeugnis über die Aeußerungen desſelben nicht vorlag. Es war die Conſequenz der veränderten Poſition, in welche die Hannoveraner durch ihre Beſorgnis vor einer franzöſiſchen Indiscretion gerathen waren: die Poſition nämlich der Trennung, Boſſuet gegenüber, von ihren Geſinnungs-Verwandten innerhalb der römiſch-katholiſchen Kirche. Daß die Ausnutzung dieſer Poſition durch Boſſuet demjenigen Verhalten des Cardinals d'Eſtrées in Rom entſpricht, über welches wir die Klage Spinolas (S. XLI u. f.) vernommen haben, liegt nahe.

Es mag genügen, dieſe Frage geſtreift zu haben. Der Zweck unſerer Erörterungen iſt lediglich derjenige des Beitrags zum klaren Verſtändniſſe der Correſpondenz, die uns hier vorliegt.

Es fragt ſich indeſſen, ob der Eindruck jener Worte Boſſuets: opiniâtre et hérétique, auf Leibniz ſogleich von Anfang an ſo ſtark war wie er es nachher wurde.

LXXIII. S. 223 u. f. — Wir ſehen, daß wenigſtens der erſte Brief von Leibniz, den er geſchrieben, nachdem er von dem Schluß-Capitel der Schrift von Boſſuet ausreichende Kunde haben mußte, eine Empfindlichkeit nicht beweiſt. Ich conſtatire nur die Thatſache.

LXXIV. S. 224 f. — Hier zuerſt tritt der engliſche Diplomat George Stepney in die Correſpondenz mit ein. Er war mehrere Jahre in Hannover geweſen, damals befand er ſich in Berlin. Ich habe geglaubt jede Spur ſeines Verhältniſſes zu Leibniz und der Kurfürſtin ſammeln zu müſſen, wegen der Wichtigkeit, welche dasſelbe ſpäter gewinnt, im Jahre 1700, nach dem Tode des Herzogs von Gloceſter. Man vgl. zunächſt das Schriftſtück CVI., dann CXV—CXVI. und namentlich CLXXXVIII. und fgd.

LXXV. 1. 2. S. 226 u. f. In Folge der Wendung, welche die Reunions-Correſpondenz genommen durch die ireniſch-theologiſchen Abhandlungen des Abtes von Lokkum und des Biſchofs Boſſuet, war, ſcheinbar, die politiſche Seite der Sache ausgeſchloſſen. Aber gerade von derſelben her möchte Leibniz auf den König von Frankreich einwirken. Die rechte Adreſſe des Schreibens LXXV. 2 iſt der König Ludwig XIV.

Unterdeſſen ſcheinen Leibniz und der Abt von Lokkum zur Einſicht gekommen zu ſein, daß die Nicht-Erwähnung des Biſchofs von Wiener-Neuſtadt in den Cogitationes privatae, das völlige

Abſehen von ihm, nicht zu ihrem Vortheile ausgeſchlagen war. Leibniz meldet der Frau von Brinon, LXXVI., 28. Nvbr. 1692, daß der Abt von Lokkum beſchäftigt ſei mit einer Antwort auf die Réflexions von Boſſuet. Ich bemerke ſchon hier, daß in dieſer Antwort, die der Abt von Lokkum genannt hat: explicatio ulterior, er ſeine ſiebenmonatigen Verhandlungen mit einem ſehr angeſehenen deutſchen Biſchofe, nämlich Spinola, nachdrücklich hervorhebt.

LXXVII. S. 320 u. f. Erſt am $\frac{\text{28. Nvbr.}}{\text{8. Dzbr.}}$ 1692 kommt, und zwar Pelliſſon gegenüber, die Beſchwerde von Leibniz über Boſſuet wegen des Schluſſes der Schrift: Réflexions, zum Durchbruche. Pelliſſon ſendet die Beſchwerde an Boſſuet, und in Folge deſſen entſtehen die drei Schriftſtücke:

LXXVIII. 1. 2. 3. S. 232 u. f. Die Abweichung von der Chronologie in der Aufeinander-Folge dieſer drei Schriftſtücke erklärt ſich aus dem Inhalte derſelben.

LXXIX. S. 239 u. f. In Betreff der im Eingange dieſes Briefes erwähnten questions de Deïté, vergleiche man den Brief LXXI. S. 222.

LXXX. S. 239 u. f. Es dürfte die Frage aufgeworfen werden, wie es geſchehen ſei, daß Leibniz, ungeachtet des Schluſſes der Schrift: Réflexions von Boſſuet (cf. LXIX. 3.), nicht blos für die Reunionshandlung mit Boſſuet überhaupt noch Hoffnung behalten, ſondern auch für ſich ſelber noch mit ihm im Verkehre geblieben ſei. Wir haben in ſeiner an Pelliſſon gerichteten Beſchwerde geſehen, daß er ſich verletzt fühlte. Aber bereits ſein Brief vom 17/27. October 1692 an Boſſuet, N. LXXIII., hat gezeigt, daß er die Schrift desſelben im Ganzen doch nicht ungünſtig auffaßte. Ich muß dies von einer anderen Seite her beſtätigen. Gerade damals glaubte der Biſchof

Christoph Spinola begründete Hoffnung zu haben das Ziel zu erreichen. Er lud[1]), am 17. März 1693, von Wien aus, mehrere protestantische Theologen ein zu einer Zusammenkunft in Frankfurt a./M., namentlich wegen Ungarns, unter ihnen den Abt von Lokkum, und ersuchte zugleich Leibniz in diesem Sinne auf denselben zu wirken. Die Antwort war ablehnend. Leibniz aber benutzte diesen Anlaß, um dem Bischofe Spinola Kunde zu geben von seinen Beziehungen mit Bossuet, am 31. März 1693. In diesem Berichte, welcher zwei Tage später geschrieben ist als der Brief LXXX. an Bossuet, sieht Leibniz den Stand der Sache mit Bossuet keineswegs als ungünstig an. Ja er sagt von diesem Bischof: Ipsemet in suis novissimis hortatur, ne ob difficultates despondeamus animos, neque manus retrahamus. Dominus Abbas nunc in eo est, ut fuse replicet ad ejus difficultates. Ex duplica Domini Episcopi tandem judicabimus, an is ad ea quae opus est, adduci possit. Interea multas suorum sententias satis commode explicat, speroque vobis aliquando non ingrata lectu fore, quae ultro citroque sunt missitata. Deum precor ut adspiret nobis, ut inspiret omnibus quae pacis sunt et caritatis! etc.

LXXXIII. 1. 2. S. 247 u. f. — Auch dieses Schreiben Bossuets, vom 15. August 1693, schlägt die Hoffnung von Leibniz nicht nieder. Ja er hebt in dem folgenden Briefe an die Frau von Brinon N. LXXXIV., nicht datirt, am Schlusse hervor, daß in dem Schreiben Bossuets, also in LXXXIII. 2. sich finde: un expédient qui paraît considérable. Es können damit nur gemeint sein die Worte unmittelbar vor dem Schlusse von LXXXIII. 2., nämlich: Il faut donc ou se réduire à des déclarations qu'on pourra donner sur les doutes des

[1]) Aus den Spinola-Papieren.

protestans, conformément aux decrets de ce concile et des autres conciles généraux, ou etc. — Leibniz berührt dies Expediens gegen den Schluß des Schreibens LXXXVII. vom 23. October 1693, ohne jedoch spezieller auf dasselbe einzugehen.

LXXXVI. S. 260 u. f. — Dagegen blickt aus dem gleichzeitigen Briefe an die Frau von Brinon klar hindurch das Mistrauen gegen Bossuet. Leibniz erneuert den Versuch indirect auf die maßgebende Persönlichkeit von französischer Seite, den König Ludwig XIV, wirken zu wollen. Die Bezugnahme auf den Kurfürsten Ernst August, die Nennung der Kurfürstin, bürgen dafür, daß Leibniz mit Zustimmung derselben geschrieben.

Es ist, in Betreff dieser Bemühungen von hannöverscher Seite eine zustimmende Antwort von Frankreich her zu erhalten, nicht unwichtig zu bemerken, daß der Kurfürst Ernst August wegen der Reunions-Verhandlungen mit dem römischen Kaiser Leopold I. bei mehreren protestantischen Fürstenhöfen in Verdacht gerathen war. Der Abt von Lokkum galt als fax et tuba dieser Sache. So meldet er selber an Spinola[1]), am 1. Septbr. 1693.

Als die Wirkung des Schreibens von Leibniz an die Frau von Brinon, LXXXVI., vom 23. October 1693, darf man das Begleitschreiben ansehen, vom 5. Nvbr., LXXXVII. 1., mit welchem diese Klosterfrau den von Leibniz an Bossuet gerichteten Brief N. LXXXVII. 2., vom gleichen Datum mit dem an sie selber gerichteten N. LXXXVI, dem Bischofe zustellt. Das Schreiben der Brinon LXXXVII. 1. zeigt zugleich, wenn es dessen noch bedürfte, den Weg, den die Correspondenz von

---

[1]) Aus den Spinola-Papieren.

beiden Seiten her durchzumachen hatte. Es deutet den Wunsch von Leibniz an, daß in jedem Falle sein Brief an Bossuet zur Kunde der Aebtissin von Maubuisson kommen sollte. Der Brief der Brinon, LXXXVII. 1., an welchem, diesen Umständen nach, die Aebtissin von Maubuisson als zum vollen mitbetheiligt angesehen werden darf, beweist, wie bereitwillig man dort dem Wunsche von Leibniz entsprochen habe. Ob freilich diese Damen von Maubuisson Kunde hatten von den Motiven, welche für das Verhalten des Königs Ludwig XIV. oder des Bischofs Bossuet bestimmend wirkten, darf dahin gestellt bleiben.

Die Sache ruht dann für mehrere Monate.

LXXXIX. S. 273 u. f. — Am 12. April 1694 scheint in dem Bischofe Bossuet ein besonderer Eifer zu erwachen. Er drängt auf die Antwort des Abtes von Lokkum. Es ist wichtig den Ton dieses Briefes zu vergleichen mit demjenigen der früheren und mit dem späteren Verhalten des Bischofs Bossuet. Dieser sein Brief vom 12. April 1694 ist nämlich in dieser Verhandlung der letzte von seiner Seite. Im Jahre 1699, nach fünfjährigem Schweigen, wendet er sich dann aufs neue an Leibniz, und zwar in Folge der Beziehungen, welche obwalten zwischen dem Könige Ludwig XIV. und dem Herzoge Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel. Mithin gehört der dann erfolgende Briefwechsel nicht in diese Reihe von Correspondenzen, und nur der erste der Briefe von Bossuet aus dem Jahre 1699 wird seines Ortes zu berücksichtigen sein, insofern der Bischof in demselben Aufklärung zu geben versucht über sein Verhalten von 1694 an.

XC. 1. 2. S. 274 u. f. — Der Brief XC. 1. ist gerichtet an die Herzogin Benedicte, Witwe des Herzogs Johann Friedrich (vg. I. 2. S. 4 u. f.), welche sich seit dem Spätherbste 1693 in Hannover befand (vgl. LXXXVI, gegen Ende.) Man

sieht, wie Leibniz wiederum die Beziehungen mit Spinola geltend macht, und damit verbindet die Erinnerung an den Herzog Johann Friedrich, den einstigen Gemahl der Herzogin Benedicte. Leibniz steigert dann den Nachdruck dieses Schreibens an die Herzogin, durch denjenigen von XC. 2, welches unter dem Namen der Frau von Brinon für Bossuet selbst bestimmt ist. Beide Schreiben sind offenbar der Stimmung entflossen, welche der Brief Bossuets, N. LXXXIX, vom 12. April 1694, bei Leibniz erregt hat, und welche damals nicht die Ahnung aufkommen ließ, daß dieser Brief von Seiten Bossuets damals der letzte sein würde.

Es handelt sich dann um die erwartete Schrift des Abtes von Lokkum, auf welche der Bischof Bossuet sich zu äußern direct und indirect versprochen hat. Hier jedoch ist ein Unterschied klar zu stellen, nämlich derjenigen Arbeit des Abtes, welche Leibniz im Eingange des Schreibens vom 12. Juli 1694, N. XCIII. erwähnt, und der Antwort des Abtes an Bossuet.

Der Beginn nämlich des Schreibens der Frau von Brinon, XCIV., vom 18. Juli 1694, könnte Anlaß geben zur Verwechselung beider Schriften.

Leibniz sagt im Beginne des Schreibens XCIII., daß der Abt von Lokkum auf Befehl des Kaisers an einer Schrift arbeite. Ob dies buchstäblich zu nehmen sei, dürfte zweifelhaft sein. Allerdings aber beschäftigte sich der Abt von Lokkum mit einer, wenn ich so sagen soll, Liquidation der verglichenen Artikel. Diese Liquidation erreichte ihren Höhepunkt in einer Declaratio, welche der Abt und Leibniz, einige Jahre später, am 27. August 1698, im Kloster Lokkum unterzeichnet haben.

Diese Liquidation, der Höhepunkt der Verhandlungen von Hannover aus mit Wien, nämlich mit dem Grafen Buchaim, Bischof von Wiener-Neustadt, dem Nachfolger Spinolas, ist ge-

druckt, lateiniſch in J. D. Winckler: Anecdota Historico-Ecclesiastica Novantiqua. Braunſchweig 1754. S. 312 ff. —; franzöſiſch in Foucher de Careil: Oeuvres de Leibniz T. II. p. 168—189. — Beide Faſſungen ſind original. Der Abdruck dieſer Liquidation gehört demnach nicht hierher, ſondern in die Sammlung der Verhandlungen mit Spinola und dem Nachfolger desſelben.

Von dieſer Liquidation ſendet Leibniz, am 12. Juli 1694, an den Biſchof Boſſuet einige échantillons.

Dieſe Liquidation ſteht jedoch nicht im Zuſammenhange mit der von dem Abte von Loккum für Boſſuet ſelbſt beſtimmten Schrift, der Replik auf die Réflexions desſelben. Dieſe Schrift iſt, wie der Abt von Loккum am Schluſſe derſelben ſagt, in Abſchrift vollendet am 1. Auguſt 1694, und dann abgeſchickt. Sie iſt gedruckt in den Oeuvres de Bossuet Tom. I. p. 299 sqq. lateiniſch, und dann folgend eben dort, auch in franzöſiſcher Ueberſetzung. Der volle Titel iſt: Explicatio ulterior Methodi reunionis Ecclesiasticae, occasione eorum instituta quae Illmo et Rev^mo D. Jacobo Benigno Episcopo Meldensi moderate non minus quam erudite ad eandem annotare placuit. Die Schrift beginnt mit einem würdevollen Lobe des Biſchofs Boſſuet und ſeiner Friedensliebe. Sie ſchließt mit folgenden Worten: Deo gratias. Scribi coeptum in Coenobio meo Luccensi tempore Quadragesimi, et utcumque absolutum in Hebdomade Sancta pridie Festi Paschatis, salutis vero anni 1694, quando ad Vesperam, ex Breviario sancti nostri Ordinis Cisterciensis, in hunc modum oratur: *Spiritum nobis, Domine, tuae charitatis infunde, ut quos Paschalibus Sacramentis satiasti, tua facias pietate concordes, per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum, qui tecum vivit et*

regnat in unitate ejusdem Spiritus sancti, Deus, per omnia saecula saeculorum. Amen.

Revisum deinceps Hanoverae, in Bibliotheca mea, et nonnullis in locis auctum, quibusdam etiam correctum, mense Junio. Descriptum mense Julio, et ad finem perductum ipsis Calendis Augusti. MDCXCIV.

Benedicamus Domino, Alleluia.
Deo gratias, Alleluia, Alleluia.

XCVII. S. 297 u. f. — Am 12. Auguſt 1694 gibt die Frau von Brinon an Leibniz Kunde über den Empfang der Schrift des Abtes von Lokkum, und ſtellt im Auftrage des Biſchofs von Meaux die Antwort desſelben in Ausſicht.

Für die folgenden Monate des Jahres 1694 ſchweigt die Correſpondenz zwiſchen Hannover und Paris.

XCVIII. S. 298 u. f. — Die Zeit dieſes nicht datirten Schreibens, welches hauptſächlich Balthasar Bekker's betoverde wereld beſpricht, beſtimmt ſich genauer nach der Erwähnung der bevorſtehenden Ankunft des Lords Lexington, der als Geſandter des Königs Wilhelm III. nach Wien beſtimmt war. Nach den Lexington Papers p. 10 befand er ſich am 18. Septbr. 1694 in Celle.

IC. S. 301 u. f. – Guhrauer hat in den Anmerkungen zu ſeiner Biographie von Leibniz, Bd. II. Anmerkungen S. 33, aus dieſem Briefe vom 3. Septbr. 1694 eine Stelle, die ſich in der von mir gegebenen Redaction nicht findet. Demnach iſt der Brief noch in einer anderen Redaction vorhanden, die mir indeſſen nicht zu Geſichte gekommen iſt. — Die Unterredungen der Kurfürſtin und Leibniz mit Franz Mercur van Helmont in Herrenhauſen fanden ſtatt 1696, zwei Jahre ſpäter.

CI. S. 307. — Die Veranlaſſung zu dieſem Epigramme gab der Streit der Theologen in Paris über die Zulaſſung von

Schauspielern zu den Sacramenten. An der Spitze der Bejahenden stand der Theatiner-Pater Caffaro, der Verneinenden der Bischof Bossuet von Meaux.

CIII. S. 312 (Irrig dort CIV. gesetzt.) Mit diesem Schreiben, vom 24. Januar 1695, beginnt das Mahnen von Leibniz an die Frau von Brinon um die Antwort, die der Bischof Bossuet von Meaux zu geben versprochen hat auf die Schrift des Abtes von Lokkum: Explicatio ulterior etc. Man vgl. die früheren Schriftstücke in dieser Angelegenheit, zuletzt XCVII.

Diese erste Mahnung, vom 24. Januar 1695, ist gelinde.

CIV. S. 313 u. f. — Schärfer gestaltet sich die zweite, geschrieben im Februar, als auf jene erste keine Antwort erfolgte. Es ist unverkennbar, daß das Verhalten Bossuets, sein Schweigen nach seinem concilianten Briefe LXXXIX, vom 12. April 1694, nach der darin ausgesprochenen Forderung des Absendens der Schrift von Molanus, und endlich nach seinem Empfange derselben, in Hannover Verstimmung erregte. Dieser Verstimmung gibt Leibniz Ausdruck in CIV.

Es gibt eine andere Fassung, ausführlicher und schroffer, desselben Briefes, welche Foucher de Careil: Oeuvres de Leibniz II. p. 81 sqq. veröffentlicht hat. Ich habe geglaubt die kürzere und mildere Fassung vorziehen zu müssen. Und zwar nicht bloß aus dem allgemeinen Gesetze menschlicher Billigkeit in solchen Fällen, sondern zugleich wegen des analogen Verhältnisses bei dem Briefe N. CVII. vom 18. April 1695. Man sehe dort die Einleitung.

CVI. S. 320. — Es ist der zweite Brief von Leibniz an Stepney, vgl. LXXIV S. 224. Derselbe steht hier eben so isolirt, wie dort der erste, und nur die Chronologie weist ihm seine Stelle an. Ob an einen Causal-Zusammenhang mit dem

Willen der Kurfürstin hier zu denken ist, wird sich später ergeben. Vgl. CXV. und CXVI.

CVII. S. 320 u. f. — Auf den drängenden Brief, N. CIV., von Leibniz an die Frau von Brinon, hatte dieselbe für sich auszuweichen gesucht durch einen Brief vom 23. März 1695. Das Wesentliche desselben sind die Worte: Je me suis résolue de vous abandonner aux lumières que vous pourrez tirer de la réponse de M. l'évêque de Meaux que je souhaite qu'il envoyât. — Demnach erscheint der Brief rein als geistiges Eigenthum der Frau von Brinon, deshalb entbehrlich. Leibniz indessen antwortet in CVII., und drängt aufs neue. Es liegen mir von diesem Briefe wieder zwei Redactionen vor, so jedoch, daß dies Mal die Wahl nicht zweifelhaft ist. Die schärfere, herbere beginnt mit den Worten: Lorsque Mad. l'Electrice lût que vous nous abandonnez aux lumières de M. l'Evêque de Meaux, elle dit que M. de Meaux ne vous en donnant point, nous serions abandonnés. Diese schärfere Fassung trägt jedoch von Leibniz' Hand die Ueberschrift: nicht abgangen. Mithin würde der Abdruck der schärferen Fassung, die Weglassung der milderen in diesem Falle, wo die Controverse sich bis zur Gereiztheit zuspitzt, nicht gerecht sein, namentlich nicht gegen Leibniz selbst. Die schärfere nicht abgesandte Fassung ist allerdings, ohne die mildere, abgedruckt in Pichler: die Theologie des Leibniz Bd. II. S. 334, begleitet mit Erörterungen über das Nicht abgangen, die nicht Zeugnis ablegen für die Kunde des Charakters von Leibniz. Die mildere Fassung dagegen, nämlich CVII., muß abgesandt sein, weil CVIII. unverkennbar die Antwort darauf ist.

CVIII. S. 326 u. f. — Dieser Brief der Frau von Brinon ist, wie sie selber sagt, nicht aus ihr geschrieben, sondern von ihr auf das Gutachten eines Dritten. Ist es Bossuet? Die Brinon

verneint es. Sei es immerhin wer es sei: es ist eine Persönlichkeit, welcher die Brinon gehorcht, obwohl sie weiß, daß die Wünsche der Aebtissin von Maubuisson mit dem Inhalte des Briefes nicht stimmen, also eine Persönlichkeit von Gewicht und selbst Autorität. Und nicht minder ist der Inhalt dieses bisher unbekannten Briefes von schwerer Bedeutung. Es ist die Feder einer Klosterfrau, durch welche man ihn schreiben läßt, mit der Adresse an den deutschen Gelehrten Leibniz. Aber wir haben zugleich diejenigen Mächte ins Auge zu fassen, welche hinter diesen nach Verhältnis unscheinbaren Persönlichkeiten stehen. Wie Leibniz nicht schreibt ohne Vorwissen und Zustimmung der Kurfürstin Sophie, und nicht minder des Kurfürsten Ernst August: so die Brinon jedenfalls, wenn auch dies Mal nicht auf Anlaß von Bossuet, doch nicht ohne sein Vorwissen. Und Bossuet wiederum handelt nicht ohne Vorwissen, nicht ohne Genehmigung Ludwigs XIV. Der Brief der Klosterfrau an den Gelehrten gewinnt somit eine andere Gestalt. Es ist der Absagebrief des französischen Königs an einen mächtigen deutschen Fürsten gegen die Begünstigung einer Religions-Politik, welche, ausgegangen von dem römischen Kaiser, ihre Hauptstütze findet an diesem deutschen Fürsten.

Zwei Monate zuvor, am 12. März 1695, war der Bischof Christoph Spinola, die Seele der Reunionsversuche, die von dem römischen Kaiser Leopold ausgingen, zu Wiener-Neustadt gestorben.

CIX. 1. 2. 3. 4. S. 33 u. f. — Indessen Leibniz begnügt sich nicht mit CVIII. Indem er in CIX. 1. die Herzogin Benedicte um ihre Vermittelung ansucht, spitzt er in CIX. 2., dem Briefe an die Frau von Brinon, die zu stellende Frage scharf zu. Eventuell hätten dann die Erklärungen der beiden Bischöfe Spinola und Bossuet einander gegenüber gestanden. Der Inhalt des dritten Schriftstückes, CIX. 3., des Schreibens der Frau von

Brinon an Boſſuet, vom 25. Juni 1695, neuen Stils, wie die beiden CIX. 1. und 2. alten Stiles, läßt faſt vermuthen, daß Leibniz noch einmal direct an Boſſuet geſchrieben habe.

Ich lege dieſen drei Schriftſtücken noch ein anderes nicht-datirtes hinzu, durch welches Leibniz den Abbé Thorel in Paris auffordert bei dem Biſchofe Boſſuet auf eine Antwort zu drin-gen. Man wolle den letzten Satz dieſes Briefes beſonders beachten.

Indeſſen alles dieſes Drängen blieb vergeblich: Boſſuet fuhr fort zu ſchweigen. Mit dieſem Schweigen endet die da-malige Reunions-Correſpondenz.

Es fragt ſich nun jedoch, ob in Betreff dieſes Schweigens von Boſſuet eine authentiſche Erklärung von ihm ſelbſt vor-handen ſei.

Im Jahre 1698, als das gegenſeitige politiſche Intereſſe den Herzog Anton Ulrich von Braunſchweig-Wolfenbüttel und den König Ludwig XIV. einander näher führte, regte der Herzog ſeinerſeits die Angelegenheit der kirchlichen Reunion an. Ludwig XIV. ſchien nicht abgeneigt. Der Herzog zog Leibniz ins Vertrauen und verlangte von ihm, bei ſeiner Anweſenheit in Wolfenbüttel, einen Bericht über die früheren Verhandlungen. Leibniz erſtattete denſelben, am 7/17. November 1698.

Dieſen Bericht ſandte der Herzog Anton Ulrich an den König Ludwig XIV. Wollte man ſich in Frankreich auf die Wünſche des Herzogs Anton Ulrich einlaſſen, ſo trat zuerſt die Nothwendigkeit heran einer Antwort auf dieſen Bericht von Leibniz. Die Antwort erfolgte durch ein Schreiben von Boſſuet an Leibniz, vom 11. Januar 1699.

Beide Schriftſtücke, der Bericht von Leibniz an den Herzog, wie der Brief Boſſuets an Leibniz, würden, wenn in den Text der fortlaufenden Correſpondenz eingerückt, die chronologiſche Ordnung und Folge derſelben ſtören. Demnach können ſie

nur hier in der Einleitung ihre Stelle erhalten. Es ſchließt ſich ihnen an derjenige Theil der Antwort von Leibniz, welcher ſeine abermalige Bereitwilligkeit darthut.

In Betreff des Briefes jedoch von Boſſuet, vom 11. Januar 1699, dürften noch einige ſachliche Hinweiſe zweckmäßig ſein. Der Leſer wolle mit dieſem Briefe vergleichen den letzten Brief Boſſuets vor ſeinem Schweigen, nämlich LXXXIX., vom 12. April 1694, und den Abſagebrief, CVIII., vom 6. Mai 1695, den man von Frankreich aus durch die Frau von Brinon an Leibniz hat ſchreiben laſſen.

Der Krieg, von welchem die Rede iſt, hatte begonnen im Septbr. 1688, mit dem Einbruche Ludwigs XIV. in die Pfalz, und war beendet zwiſchen Kaiſer und Reich einerſeits und Frankreich andererſeits, durch den Friedensſchluß von Ryswyck, am 30. October 1697.

Es folgen mithin dieſe abſchließenden Schriftſtücke.

Leibniz au duc Antoine Ulrich.

Wolfenbuttel ce 7/17 Novbre 1698.

Puisque V. A. S., qui prend garde à tout et sçait y faire des réflexions dignes de l'elevation de son esprit, s'est souvenue de ce qu'elle avoit entendu autrefois de mon commerce avec feu M. Pellisson et ensuite avec M. l'évesque de Meaux, et que vous desirez maintenant, Monseigneur, que je vous dise où on en est, dans l'esperance que l'affaire pourroit estre reprise en main par l'entreprise du ministre du Roy tres chrestien, qui se trouve en vostre cour: là-dessus, je diray à V. A. S. que certaines remarques, que j'avois

faictes suivant le desir d'une personne de la premiere elevation sur le livre des réflexions de religion de feu M. Pellisson, estant tombées entre les mains de cet excellent homme par le moyen de madame l'abbesse de Maubuisson, il y respondit le plus honnestement du monde sans sçavoir à qui il avoit à faire; mais, ayant appris depuis que ces remarques estoient venues de moy, il redoubla ses honnestetés, et il se lia entre nous un commerce de lettres qui a duré jusqu'à sa mort, tellement qu'ayant receu ma derniere quelques jours avant l'accident qui nous le ravit, il promit à un amy, presque la veille de son trespas, qu'il alloit me respondre aussi tost qu'il luy seroit possible; car il avoit conceu une tres grande opinion d'un succés extraordinaire qui pouvoit naistre de cette negotiation. Or, M. l'evesque de Meaux ayant sceu de M. Pellisson, qui estoit son amy particulier, de quoy il s'agissoit, desira d'apprendre ce que nous avions faict auparavant dans ce payé-cy sur le mesme suject avec feu M. l'evesque de Thine. Je luy communiquay donc, avec l'agrement de feu Monseigneur l'Electeur, ce que M. l'abbé de Lokkum, directeur des églises du pays d'Hanover, avoit mis par escrit à ma sollicitation et conformement à nos veues; mais cette communication se fit à deux conditions, dont l'une estoit qu'on ne le communiqueroit pas plus loin sans nostre consentement, l'autre que M. de Meaux nous en diroit son sentiment avec toute sincerité, ouverture et condescendance possible, pour voir jusqu'où il y auroit moyen de convenir entre nous. M. de Meaux a satisfaict, comme nous l'esperons, à la premiere condition, qui estoit celle du silence; mais il n'a pas assez satisfaict à la seconde, comme V. A. S. va l'entendre. Il est vray qu'il nous envoya un escrit tres sçavant et tres bien pensé, et qui mesme pourroit

estre tres utile au but dont il s'agissoit; mais, quant à la question principale, il evita de s'expliquer avec cette netteté qui luy est ordinaire et nous donna le change en quelque façon. J'eus beau le presser en faisant voir en quoy nous demandions encore de l'esclaircissement, et en lui fournissant toutes les pieces qu'il desiroit encore pour mieux former sa response, cette response, quoyqu'elle paroissoit avoir esté promise de nouveau, ne vint point; et M. Pellisson, qui avoit donné de la chaleur à ce commerce, estant mort durant ces entrefaites, cela, joint au retour de feu M. le comte Balati, qui avoit pris congé de la cour de France, fit que peu apres nostre communication se refroidit, et qu'enfin elle cessa tout à fait par le silence de monsieur de Meaux. Je puis joindre aux causes de cette interruption la mort de feu M. le prince de Condé. Ce grand homme avoit tellement gousté certaines choses que j'avois escrites à feu M. Pellisson sur la grandeur du Roy, qu'il fit connoistre au Roy mesme combien il les approuvoit, à ce que M. Balati me rapporta; et, Sa Majesté estant informée d'ailleurs de mon zele par M. Pellisson, celuy-cy me fit sçavoir positivement que ce grand monarque l'agreoit et que j'en aurois des nouvelles plus particulieres. Mais, tout le fil de cette negotiation ayant esté rompu par les raisons que je viens de dire, le public et l'Eglise auroit beaucoup d'obligation à V. A. S. s'il pouvoit estre renoué par son moyen.

Mais, en ce cas, afin que l'affaire aille à l'avenir avec plus de justesse et de concert, et ne soit point si sujette à se demonter, il me semble qu'il ne faut pas qu'elle passe par les seules mains de Messieurs les ecclesiastiques, qui ont leurs maximes et leurs veues à part, lesquelles ont quelquesfois plus de rapport à leurs preventions et à leurs

passions qu'au bien de l'Eglise: ce qui n'arrive pas par malice, mais par un certain enchaînement des choses, les plus excellens hommes estant tousjours hommes et sujects aux foiblesses humaines. Ainsi la raison veut qu'on cherche à y remedier en joignant ensemble des personnes dont les veues sont differentes, ce qui, estant bien concerté, donne un temperament propre à faire reussir les choses.

Nous avons appris en Allemagne, par experience, que, tant que les seuls theologiens ont esté les maistres de ces affaires, on n'a point sceu avancer d'un pas; au lieu que les princes mesmes ayant pris l'affaire à coeur, et des politiques pleins de pieté et de lumieres y estant joincts, on a faict quelquefois des démarches raisonnables, comme certains colloques mesme du siecle passé en peuvent faire foy.

Il seroit à souhaitter qu'on pust faire maintenant par choix ce que le hazard nous avoit donné d'abord, et qu'on pust trouver en France, parmy les gens de loy, une personne qui ait les qualités de feu M. Pellisson, c'est à dire autant de zele, de lumieres, de moderation et de credit qu'il en avoit. Je ne doute pas qu'il n'y en ait, mais il s'agit de les connoistre; il est seur que, parmy les magistrats et personnes du conseil du Roy, il y en a tousjours eu qui ont esté pourveus de toute la connoissance des dogmes de theologie et des canons de l'Eglise, qu'on auroit pu desirer dans un ecclesiastique (tesmoins MM. Bignon, Harlay, de Thou, Pithou, du Puys, Rigaut et autres, celebres en partie par leurs ouvrages), et qui ont maintenu par leurs sçavans escrits et par la fermeté de leurs conseils, non seulement les libertés de l'Eglise gallicane et les droits de la couronne à cet égard (contre les entreprises des courtisans de Rome et la complaisance du clergé), mais même la pureté de quelques

dogmes importans par rapport à l'Estat, *dogma de regibus non deponendis* (contre le penchant des moines et ordres religieux à donner dans la superstition, dans le relaschement ou dans la chimere), les laïcs estant moins sujects à biaiser que les ecclesiastiques, pourveu que ces personnes laïques n'esperent d'obtenir aussi un jour pour eux-mesmes ou pour les leurs des dignités ecclesiastiques qui puissent mettre leur désinteressement en compromis. (On sçait, par exemple, que feu M. de Marca rendit de grands services à l'Eglise et à l'Estat par ses escrits tant qu'il fut jurisconsulte; mais, quand il devint prélat et fut enfin nommé à l'archevesché de Paris, il mit de l'eau dans son vin, et fit tout ce qu'il put pour contenter Rome.) Ainsi ce n'est pas une petite affaire que de choisir un homme de loy propre à estre joinct à un evesque tel que M. de Meaux pour cette negotiation; et, bien que l'affaire, ainsi que le biais dont on la doit prendre, soit heureusement d'une nature à pouvoir estre à la fin agreée et applaudie par Rome mesme, néantmoins, comme on y est souvent tres-scrupuleux et que l'on pousse quelquesfois des pretentions outrées, il semble que la France, qui tient en bien des choses le milieu entre les Protestans et les excés des Romanistes, est naturellement propre à la mediation: outre que trop de gens se meslent ordinairement d'abord des choses à Rome, au lieu qu'en France on pourroit ébaucher la chose sans bruit; et mesme les lumieres supremes du Roy suffisent toutes seules pour dissiper tous les nuages, pourveu que les intentions glorieuses de Sa Majesté soyent secondées par un prélat et un homme d'Estat plus propre que M. de Meaux, malgré toute sa reserve passée. Car il a beaucoup de sçavoir et de penetration; il est en possession de traiter cette affaire, et je ne désespere pas qu'on ne puisse tirer de

luy beaucoup de secours, s'il est animé de plus haut. Mais, quant au laïque qu'on y pourra joindre, la France est tellement changée, depuis tant d'annés que je ne l'ay point veue, que je n'oserois en proposer: cependant tout le succés de l'affaire pourra dépendre du choix des personnes. Le plus seur seroit, en cas qu'on veuille faire revivre la negotiation, d'explorer les gens, tant les ecclesiastiques que les autres, par des conversations adroites avant le choix et avant qu'on s'embarque avec eux: autrement on risque d'échouer, et il vaut mieux laisser l'affaire en suspens que de la gaster. Ainsi, pour se bien determiner là-dessus, puisque c'est tout le commencement et la moitié de l'ouvrage, il faudroit faire un tour en France. J'avois ce dessein, en effect, apres la paix; mais je ne sçay quand je pourray satisfaire presentement à mon desir. Il faut laisser le tout à la direction de Dieu et se contenter d'avoir fait son devoir.

Voilà donc l'estat de l'affaire, Monseigneur, avec mon petit avis que j'y ay joint pour satisfaire aux ordres de V. A. S. Elle sçait menager les choses comme il faut sans que j'aye besoin de le Luy recommander, et estant aussi zelée et aussi éclairée qu'Elle est, je ne doute point qu'Elle ne sçache prendre le tour le plus propre à faire ce qui sera faisable presentement avec l'aide de Dieu. Ce qu'on doit menager le plus, c'est le temps; car on ne trouve pas tousjours des personnes et des conjonctures propres à ces sortes de desseins.

Je suis avec devotion, Monseigneur etc.

Bossuet à Leibniz.

Le 11 Janvier 1699.

Monsieur. J'ay vû entre les mains de M. le marquis de Torcy une de vos lettres à un de vos princes, dont on dit icy mille biens et dont les honnestes gens celebrent l'esprit et les droites intentions. Dans le compte que vous luy rendez du commerce que nous avons eu sur la religion, feu M. Pellisson et moy avec vous et M. l'abbé de Lokkum, vous semblez insinuer que ce commerce a cessé de mon costé tout à coup sans que vous en sçachiez la veritable raison. Je vous asseure, Monsieur, qu'il n'en faut point chercher d'autre que la guerre survenue, pendant laquelle je n'ay pas creu qu'il fust aisé de traiter de la reunion des esprits sur la religion. Maintenant que Dieu nous a rendu la paix, je loue sa bonté infinie du desir qu'elle vous a mis dans le coeur de reprendre cette affaire. J'approuve, Monsieur, le dessein d'y faire entrer quelque magistrat important, et il ne sera pas malaisé d'en trouver quelqu'un aussi propre à cette sainte negotiation que feu M. Pellisson. Quand vous en serez convenu, ce qui sera tres facile, avec M. le marquis de Torcy, qui prendra là-dessus les ordres du Roy, il faudra que vous trouviez bon que je luy donne communication de tout ce que nous avons escrit sur cette matiere, vous, l'abbé de Lokkum et moy. Si vous voulez bien nous marquer en quoy vous croyez que je n'aye pas répondu à vostre desir, je vous asseure que j'y satisferay pleinement, sans aucune veue ny à droite ny à gauche, mais avec toute la droiture de bonne intention que vous pouvez desirer d'un homme qui ne peut jamais avoir de plus grande joye que

celle de travailler avec de si habiles et de si honnestes gens à refermer, s'il se peut, les playes de l'Eglise encore toutes sanglantes par un schisme si deplorable. En vostre particulier, Monsieur, je conserve tousjours pour vous et pour vos travaux, dont il vous a pleu me faire part, toute l'estime possible, et je suis, avec une parfaite sincerité etc.

In Folge dieſes Briefes von Boſſuet verfaßte Leibniz, am 28. Februar 1699, für den Kurfürſten Georg Ludwig die beiden Berichte, den einen deutſch, den anderen franzöſiſch, welche S. XLV bis XLVII dieſer Einleitung zu dem Zwecke abgedruckt ſind, damit der Leſer vom Beginne der Sache an ſich aus den eigenen Worten von Leibniz über die Grundſätze ſeines Handelns in dieſer Angelegenheit ein eigenes Urtheil zu bilden vermöge. Die Antwort des Kurfürſten Georg Ludwig auf dieſen Vortrag von Leibniz, vom 28. Februar 1699, muß bejahend geweſen ſein; denn wir ſehen Leibniz die Correſpondenz mit Boſſuet wieder aufnehmen.

Der Beginn des erſten, nicht datirten, Briefes lautet wie folgt:

Monseigneur. Je suis ravi d'apprendre la continuation de vostre bonté pour moy, et surtout la perseverance de vostre zele pour avancer le grand ouvrage de la paix de l'Eglise. Je ne regrette point le temps perdu par l'interruption de la negotiation entamée autresfois entre nous, quand je voy de quelle maniere vous la recommencez, et surtout que le Roy mesme en veut prendre connoissance d'une maniere toute particuliere; car il ne manquoit que cela à nos esperances, et rien n'est plus propre à me faire croire que Dieu est de la partie. Il tourne tousjours le mal à un plus grand bien, et il repare le delay avec usure, lorsque, en inspirant à Sa Majesté, qui peut presque tout ce qui est dans le pouvoir des hommes, d'y penser fortement, il nous

fournit le plus grand secours exterieur qui se puisse souhaitter. *Humanum paucis vivit genus:* un petit nombre de grands princes contient eminemment pour ainsi dire tout le reste du genre humain. Si l'Empereur y joint ses efforts, comme je sçay qu'il est bien disposé, et si le Pape mesme enfin veut tout de bon y mettre un jour la derniere main, il y a grande apparence de succés. Ainsi voilà presque le tout reduit à la volonté de trois personnes sur un sujet où il semble qu'elles sont egalement bien intentionnées toutes trois. Je m'estois borné (je l'avoue) à esperer de voir jeter des fondemens solides, sur lesquels la posterité pourroit bastir ce grand ouvrage; mais à present j'ose porter mes esperances plus loin, le Roy seul pouvant avancer le bonheur general et transporter les fruicts de l'avenir dans le present etc.

Man ſieht, wie ſehr die Gedanken dieſes Briefes denen von N. XXX. (S. 107 dieſes Bandes) entſprechen. Der Erfolg oder Nicht-Erfolg war derſelbe.

Dieſe ferneren Verhandlungen zwiſchen Leibniz und Boſſuet, unfruchtbar wie die erſten, berühren jedoch nicht mehr den Kreis dieſer Correſpondenz zwiſchen der Kurfürſtin Sophie und Leibniz. Es bleibt nur noch, wie ſeiner Zeit ſich ergeben wird, dann und wann ein Briefwechſel mit der aufrichtigen, und in ihrer Aufrichtigkeit nicht immer auch tactvollen Frau von Brinon.

I. 1.

A Son Altesse Serenissime

Sophie

Née Princesse Palatine

Duchesse de Bronsvic et Lunebourg

sur la mort du grand prince

Jean Frederic

duc de Bronsvic et de Lunebourg

Par G. G. L.

A Hanover MDCLXXX.

Princesse dont l'esprit et la grandeur de l'ame
Est un épanchement d'une celeste flamme,
De qui le sang royal et souverain estat
N'est pas le plus solide ou le plus grand éclat:
Vous sçavés, sçachant tout, quand quelque grand courage
Des combats autresfois emporta l'avantage,
Comment le chevalier pour se voir couronné
Par les mains d'une dame eut le prix merité.
Madame, tout reçoit vos sentences divines,
Pour juger des heros il faut des heroïnes;
Vostre ame presque seule en ce temps corrompu
Est la mesure encor de la haute vertu,
Et le monde vous croit presque seule capable
De rendre les devoirs au Prince incomparable,
Que la mort enviant le bonheur des humains
Ravit si promptement par ses cruelles mains.
Le Ciel même vous a choisie à cet office

Au grand Jean Frederic vous faites bien justice,
Et cette ame elevée, heureuse pour jamais,
Jouit du successeur dans sa profonde paix.
Ernest Auguste enfin, ce heros admirable,
Prend la charge des mains d'un frere infatigable,
A qui le juste ciel accorde son bonheur
Et comble tous ses voeux d'une mort sans langueur.
C'est l'extreme degré des graces de la vie.
Auguste ne vouloit que cette euthanasie,
Qui, craint de toute terre et se faisant aimer,
N'avoit à cela prés plus rien à souhaiter.
Le deuil nous appartient à tous tant que nous sommes,
Si nous sçavons assez regretter les grands hommes.
Pourtant ne souillons point par des pleurs trop ou trés
D'un bien heureux esprit les talens couronnés:
Qui voyant sous ses pieds cette machine ronde
Redevable des soins qu'il a donnés au monde,
Et ses peuples laissés dans la tranquillité,
Se sent parfaitement de sa felicité.
Je le voy consolant L'Affligée Duchesse
Qui pleure en un mary regrettable sans cesse,
Sa perte inestimable et des communs enfans
Qu'ils n'entendent encor, grace à leur jeunes ans.
Je le voy l'eriger d'une main invisible,
Luy faisant voir comment le destin inflexible,
Pour le bien des mortels quoyqu' à nous inconnu,
Fait semblant d'outrager la plus grande vertu.
Il luy fait voir un temps marqué des destinées
Lors qu'elle trouvera ses peines oubliées.
Ses Princesses alors par des charmans attraits
Captiveront des coeurs dignes de leurs souhaits,

Et donneront un jour des princes à la terre,
Dont la gloire sera d'imiter leur grand pere.
Le destin appaisé prepare en attendant
A la juste douleur un grand soulagement.
Nous qui vîmes de prés le Prince dans son lustre,
Admirons le detail de cette vie illustre,
Et moderons par là les regrets superflus;
S'il vit dans tous les coeurs, dira-t-on qu'il n'est plus?
Jean Frederic monstrant ses armes pacifiques
Aida, sans s'y mêler, ses freres heroïques:
Par son sage conseil cet accord surprenant
De l'heur de la maison jetta le fondement.
George Guillaume alors avec Ernest Auguste
Se va monstrer au Rhin ami du chef Auguste,
Les François en ce temps à vaincre accoutumés,
En éprouvant leurs bras, virent les Dieux changés.
Louys les admirant dans sa grandeur sublime,
Avant son amitié leur donna son estime:
Mais lorsque du chemin chacun fait la moitié,
De l'estime bientost on passe à l'amitié.
Maintenant que Louys trop content de la guerre,
Consentant au repos des peuples de la terre,
Satisfait à sa gloire en acceptant la paix
Que les heureux mortels luy devront desormais;
Jean Frederic ayant balancé les affaires,
Eloigné du païs la guerre et ses miseres,
Et d'un conseil exact mis ordre à tout enfin;
Le Ciel vient d'enlever cet esprit tout divin.
Mais il laisse en partant sa gloire dans le monde
Et dans son Successeur sa sagesse profonde:
A toute la maison ses principes heureux

Et les vrais fondemens de triomphes fameux.
Vous, peuples, qui pleurés un pere dans un maistre,
Regardés ces rayons d'un bonheur qui va naistre.
Le digne successeur, Prince cheri des cieux,
Nous doit eterniser ce sang de Demy-Dieux.
Entouré de l'éclat des exploits dont il brille,
Il va porter bien loin l'honneur de la famille,
Dont le pouvoir égal presque à celuy des roys
Entre l'Elbe et le Rhin fera regner nos loix.
Les Princes ses enfans font leur apprentissage,
Formant sur ses vertus leur bouillonnant courage,
Et ces jeunes aiglons soutenans le soleil,
Ont fait l'essay de Mars d'un succés sans pareil.
Vous, objet immortel des ames fortunées,
Grand Dieu, reglés leur pas dés leurs tendres années,
Et les menant à vous par des attraits divers
Faites de leurs talens profiter l'univers.

2.

Leibniz à la duchesse douairière Benedicte de B.-L.

(Sans date.)

Madame. Si j'ose escrire, c'est parceque la reconnoissance que je dois aux grands bienfaits de feu mon maistre et à la bonté incomparable de V. A. S. semble m'y obliger. Je n'entreprends pas de consoler. Ce seroit au dessus de mes forces et peutestre au dessus des plus eloquens hommes de la terre. Car je ne croy pas qu'il y ait jamais eu des

larmes plus justes que celles, Madame, que vous aurés repandues dans cette fatale conjuncture. Mais tous vos fideles serviteurs y ont pris part, et je pretends qu'il n'y a pas eu entre eux de plus touché que moy qui en suis le moindre. Ce n'est pas la seule gratitude qui ait fait cet effect. Car soit qu'on considere les bienfaits passés ou les futurs qu'on pouvoit esperer, il y entre de l'interest. Ma devotion a esté plus pure, et la parfaite connoissance que j'avois des vertus du prince admirable que nous venons de perdre, fait que mes regrets sont si cuisans. Jamais prince a eu tout à la fois un plus grand fonds de bonté et de sagesse, jamais lumieres ont esté et plus etendues et plus perçantes que les siennes. Cela se peut dire sans hyperble. Car il voyoit d'abord le fonds des choses les plus brouillées et des personnes les plus dissimulées. Il estoit incomparable à trouver sur le champ des considerations et des expediens. Et jamais piece de consequence est sortie des mains de ses ministres d'estat, qui sont sans doute des hommes extraordinaires, où il n'ait fait quelque remarque qu'ils ont esté obligés d'admirer. Son application aux affaires estoit presque sans exemple: il lisoit ou examinoit tout ce qui estoit important, mesme il escrivoit et projettoit de sa main propre plus qu'on ne sçauroit croire. Je ne parleray point de son sçavoir, de son application à la lecture et à la belle curiosité, de la connoissance des langues, de cette eloquence naturelle, qui estoit merveilleusement penetrante et forte, mais je ne sçaurois taire la douceur avec laquelle il traitoit tout le monde. Car on ne le voyoit jamais en colere, et il ne rebutoit personne, car il ne méprisoit rien, il tenoit tousjours le party des absens, et prenoit tousjours les choses du bon costé; mais il sçavoit bien distinguer l'excellent de l'ordinaire, comme il

paroist par ceux qu'il choisissoit. Ses entretiens familiers estoient extremement delicats et agreables. Et il avoit des rencontres les plus belles du monde. Son esprit estoit tousjours present et libre, marque qu'il estoit au dessus de son objet, et que rien ne l'occupoit tout entier. Au sortir d'un conseil où il avoit fallu prendre des resolutions dont pouvoit dependre le salut du pays, il parloit de quelques curiosités avec la mesme attention et avec la mesme tranquillité qu'il auroit pû avoir en pleine paix. Tout le monde demeure d'accord qu'il excelloit dans la conduite des affaires d'estat. Mais tout le monde ne sçait pas ses vertus particulieres; car il n'affectoit pas de paroistre. Ses finances ont esté tellement reglées qu'il pouvoit voir clair à tout moment, en sorte que quelques autres en ont voulu prendre des modelles, et il a porté la discipline militaire à un point, où on ne l'avoit peutestre pas encore veue en Allemagne. Mille beaux reglemens qu'il avoit projettés, pour soulager ses sujets, ont esté empeschés par le malheur du temps. Ses intentions ont esté les plus droites du monde. La plus grande et la plus triste marque qu'il en a donnée, c'est qu'il a sacrifié ses interests domestiques au bien du pays et de la maison. Aussi ne manque-t-on pas de reconnoissance depuis le plus grand jusqu' au moindre. Il vouloit de la justice et de l'honnesteté partout. Inviolable observateur de sa parole, il tenoit pour maxime qu'il ne faut pas se permettre d'avantage en matiere d'estat qu'entre honnestes gens qui traitent ensemble en particulier. Il tenoit que le Roy estoit aussi de cette humeur, dont il ne se pouvoit lasser d'admirer les vertus. Et la sympathie qu'il avoit avec ce monarque a eu une grande influence sur ses deliberations les plus importantes. Son grand but estoit

pourtant tousjours le bien public, le repos de l'Allemagne et l'honneur de la Maison. Il y a reussi autant qu'il dependoit de la prudence humaine. Et les peuples tant ceux qui luy estoient sujets, que ceux qu'il protegeoist à cause des quartiers, se loueront encore longtemps de la conduite, qui les a exemtés du malheur general.

Sa pieté a esté sans fard et sans emportement, et sa haute sagesse a paru excellemment dans l'indifference qu'il avoit pour les choses, qui ne sont pas dans le pouvoir des hommes, et dont les autres se chagrinent inutilement, comme à l'égard des heritiers et de la mort qui ne l'a jamais effrayé. C'est le vray moyen d'estre content et heureux que d'estre animé de la sorte. Aussi Dieu luy a donné la mort la plus aisée, dont un homme est susceptible. Quand on est ainsi preparé qu'il l'estoit, vivant tousjours en homme de bien avec une regularité capable de servir d'exemple à des religieux mesmes, il ne sçauroit arriver de plus grand bien à une personne que de quitter cette vie sans s'en appercevoir. Enfin on peut dire que le monde en le perdant a perdu un grand homme: car je croy qu'il y en a peu de particuliers de sa force, et qu'il auroit paru grand, s'il n'avoit pas esté prince.

Tous ceux qui ont eu l'honneur de le connoistre, tomberont d'accord de ces verités, s'ils sont sinceres, et s'ils sont capables d'en juger. Mais V. A. S. en estant la mieux informée, il semble assés inutile de luy en parler. Aussi mon dessein n'est pas de faire un pourtrait, il faut pour cela une autre ordonnance et d'autres couleurs que ceux que je suis capable d'employer. Mais je me suis arresté là dessus, parceque j'en sentois ma douleur addoucie, et je serois heureux, si V. A. S. apres la lecture de cette lettre en pourroit dire autant. Il est vray qu'on semble se rendre son malheur par

la meditation sur l'excellence d'un bien perdu, mais il n'en est pas tousjours ainsi. Les grandes tristesses estant mornes, ce qui fait couler plus librement les larmes arrestées, peut passer pour un soulagement. Mais la vraye consolation dans ces rencontres doit venir d'en haut. Et je tiens pour asseuré que Dieu ne la refusera pas à la grande vertu de V. A. S., pour laquelle tout ce qu'il y a de grand sur la terre, aura de la veneration aussi bien que du respect pour la memoire de ce grand prince. Pour moy je suis avec des sentimens d'une perpetuelle devotion, Madame, de V. A. S. etc.

II.

Auf das Sinnbild Ihro Durchlaucht der Herzogin,

welches iſt eine niedergehende Sonne mit dieſem Spruch:
Senza turbarmi al fin mi accosto.

Ganz unverändert ich den hohen lauff vollende,
Mein liecht bis auf die lezt behält den hellen ſchein,
Umb meinen Niedergang die welt entſtellt mus ſeyn,
Ich aber unentſtellt mich neige zu dem ende.

J'acheve egalement ma course sans seconde,
Mon éclat jusqu'au bout se monstre sans declin,
De me voir disceder se trouble tout le monde,
Et moy sans me troubler j'approche de ma fin.

III.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Zellerfeld le 5 de Janvier 1684.

Madame. Je serois malheureux, si ma devotion se devoit mesurer par mes paroles, car je n'ay pas le talent de la faire valoir par là. Mais ce talent aussi n'est necessaire que dans les cours où la flatterie est en vogue, vice qui n'est pas tout à fait inconnu dans la nostre, mais qui, graces à Dieu et à nos souverains, n'y regne point. Les ames grandes et elevées ne s'accommodent pas de ces bassesses, et les lumieres de V. A. S. qui est du premier rang parmy les grands personnages de ce temps, percent bientost les artifices des ames plastrées. Quant à moy, j'espere que V. A. S. me fera la justice de croire que mon zele est veritable, et que les voeux que je fais pour Son incolumité, sont sinceres.

Je les fais tousjours, ces voeux, mais je ne les exprime pas tousjours et sans la coustume anniversaire de les témoigner, je les tiendrois renfermés dans mon coeur.

Mais j'avoue qu'il y a un peu de mon interest; car la bonté de V. A. S. pour moy a tousjours esté si grande, que je serois le plus méconnoissant des hommes, si je ne priois Dieu de La conserver longtemps en parfaite santé et de La combler de toutes sortes de joyes proportionnées à l'elevation de Son genie, et de Son rang.

Si je dois croire aux bruits communs, Dieu Luy prepare bientost une nouvelle joye, mais qui nous devroit couster cette incomparable Princesse qui brille chez nous comme l'astre du jour. Mais nous devons preferer sa satisfaction à la nostre, et soit que ce bruit soit vray ou faux, sa joye et nostre perte ne manqueront pas. Au reste j'espere devancer les hiron-

delles, et d'estre bientost à la Cour, si on me veut absoudre; car j'ay fait venir les choses à un tel point que le reste ne depend que d'une bonne administration, qui se doit attendre des gens d'icy. De quoy j'ay écrit plus amplement à Monsieur de Busch, qui en pourroit informer V. A. S., si Elle a la bonté de contribuer à ma delivrance prochaine. J'ay demonstré des choses qu'on croyoit impossibles, et je crois d'avoir merité d'en sortir honnestement.

Je suis avec une devotion entiere, Madame, de V. A. S. etc.

IV.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date.)

Madame. Le respect et le defaut de matiere digne du goust exquis de V. A. S., m'ont empêché d'écrire jusqu'icy. Car de luy parler de quelques vieux parchemins d'un Monastere, ou de quelque papier presque effacé d'une Bibliotheque, il n'y avoit point d'apparence. Cependant c'est sur de si foibles fondemens que nous sommes obligés de bastir des histoires des choses qui sont passées il y a plusieurs siecles. Il y auroit moyen de trouver de meilleurs memoires pour l'histoire vivante; mais il n'est pas tousjours permis de les employer.

Les manuscrits de Baviere m'ayant renvoyé à un Monastere d'Augsbourg, j'y allay aussi et trouvay assez mon conte. Le vendredi saint, retournant à Munchen et passant par une petite ville appellée Pruck, à trois lieues de Mun-

chen, je m'arrestay auprés d'un pont, parcequ' une procession passoit, au milieu de laquelle je voyois venir quatre hommes, qui environnoient, battoient et tirailloient un homme qui representoit nostre Seigneur. Un de ces quatre passant auprés du crucifix qui estoit sur le pont, au lieu de donner un coup à l'homme qu'on menoit, le donna au crucifix même. Ce qui me parut extraordinaire.

Le samedi, veille de Pasques, je vis Mad. l'Electrice avec la princesse de Baviere et toutes les dames de la cour marcher par une grande partie de la ville pour visiter les saints sepulcres, dressés en parade dans les principales Eglises de Munic. J'entendis un petit sermon qu'un pere Jesuite leur fit quand ils estoient passés dans l'Eglise de ces peres. Je ne sçay si c'estoit pour flatter les dames ou pour d'autres raisons, qu'il abbaissoit les mortifications et elevoit bien haut l'amour. Le deuxieme jour des Pâques la coustume est, à ce qu'on m'a dit, que le predicateur fait un petit conte qu'on appelle *Oster-mährle.* Celuy des Jesuites estoit pris d'un livre allemand fait pour rire qui s'appelle *Simplicissimus,* et qui approche assez du genie de Francion, mais on l'avoit changé un peu.

L' Electeur est assez bien remis de sa cheute. Il se promena, hier, une heure durant pour voir ses tentes. Il est pourtant obligé de menager le pied droit qui l'incommode encore un peu. Il fait estat de partir le 10/20 de May. L'Electrice sejournera à Vienne pendant la campagne. Le mariage du prince de Toscane avec la princesse Violante Beatrix de Baviere, se conclura apparemment; car le Roy de Hongrie est encore trop jeune. Le prince Joseph Clement frere de l'Electeur, est dans sa 17me année. Il est nommé Evesque de Freisingue et de Ratisbonne, et même on negotie

encore par un Envoyé resté à Cologne, pour luy asseurer la succession au moins aprés la mort du Cardinal Coadjuteur. Mais cela paroist encore bien esloigné. Ce jeune prince ne témoigne pas grande inclination pour l'Estat Ecclesiastique: la soeur l'ayant raillé et traité en Evesque, il s'en facha bien fort. Cependant on songe encor à rien moins qu' à le marier, et celuy qui toucheroit maintenant cette corde, feroit mal sa cour, car on s'asseure d'avoir assez de lignée de l'Electeur. Ce qui est fort à souhaitter pour l'affermissement de cette grande maison.

M. Agostino Stephani qui est plein d'une veritable devotion envers V. A. S. et n'en parle qu'avec des transports de veneration aussi bien que de mon S^me^ Maistre, m'a fort assisté et fait toutes sortes de faveurs, aussi bien que son frere et Mr. le Baron Scarlati, dont ils m'ont donné la connoissance.

Je suis bien aise de n'avoir gueres de choses à chercher en Baviere. Quelques conseillers du pays sont des gens d'une habileté un peu sauvage. Ils se font un scrupule de ce dont autres plus versés dans la matiere se feroient un honneur et plaisir, et ressemblent à un homme qui auroit autant de soin de garder des jettons que des pistoles.

A six lieues d'icy il y a une ville nommée Wasserbourg. De là je descendray à Vienne, s'il plaist au bon Dieu, en six jours sur l'Inn et Danube. J'ay parlé à des officiers Bavarois qui ont eu l'honneur de voir Monseigneur le prince Frederic Auguste. Tout le monde loue hautement sa bravoure et son esprit. On adjoute que l'année passée il a commandé avec Veterani et fait la fonction de General-Major dans quelque occasion, et qu'il seroit bien loin, s'il vouloit paroistre plus complaisant et voir plus souvent les ge-

neraux dont il a plustost l'estime que l'amitié. Mais ce sont des jugemens des gens qui ne sont pas tousjours informés.

On m'a dit que les trouppes Bavaroises ne sont pas trop satisfaites des efforts de l'Electeur en faveur de l'Empereur. Mais le dessein de S. A. E. est de se rendre grand Capitaine, outre qu'il tire des subsides de l'Empereur et que le Pape luy accorde des impositions sur les gens d'Eglise. On commence de songer tout de bon à Constantinople. Mais je n'espere pas qu'ils y aillent avant que je sois à Hanover. Je prie Dieu que lorsque j'auray le bonheur d'y reverer V. A. S., je La trouve dans une parfaite santé accompagnée de toute sorte de satisfaction proportionnée.

P. S. Cette lettre estoit déja écrite quand j'ay eu l'honneur de voir quelques lignes de la part de V. A. S. que j'ay receues avec tous les sentimens de veneration dont je suis capable. Je serois indigne de tant de graces, si je ne souhaittois de tout mon coeur de pouvoir aller au delà des souhaits pour marquer mon zele à l'elevation de son genie qui la fait regarder les choses tout autrement que le vulgaire. Je suis avec devotion etc.

V.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Hanover le 4/14 d' Avril 1688.

Je ne sçaurois m'empêcher, Monsieur, de vous tesmoigner ma joye que vous n'estes point allé en l'autre monde pour y chercher l'origine de la Maison de Brunsvic, comme on

l'a creu icy: car depuis vostre depart on n'a rien appris qui nous pourroit faire croire que vous estiés encore en vie, qu' à present que Mr. Hortense m'est venu rejouir par vostre lettre de Munic qui m'a fait voir que vous avez esté si fort occupé à rechercher les choses passées que vous avez oublié les presentes pour nous faire avoir de vos nouvelles. Je vous avois déja regretté comme un homme mort. C'est par là que vous pouvez juger de l'affection et de l'estime parfaite qu'a pour vous Sophie.

VI.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Herrenhausen le 12/22 de May 1688.

Vous m'avez fait un fort grand plaisir, Monsieur, par la relation qu'il vous a pleu me faire de vostre voyage et de la devotion que vous avez veue en Baviere, qui paroist extraordinaire à tous ceux qui n'y sont pas accoustumés. Celle des Payens nous le paroist aussi presentement. Cependant Mr. Diden a apporté du temple d'Athene une piece dediée à Minerve sur laquelle il y a gravé, comme elle a paru en songe à un homme qui estoit malade à la mort, et luy a dit de se servir d'une certaine herbe dont elle luy a fait le détail. Sitost qu'il fut eveillé, il trouva l'herbe, s'en servit et fut gueri. Nous venons de voir aussi une grace particuliere que le bon Dieu a fait à un Heros de nostre religion, Mr. l'Electeur de Brandebourg, qui vient de mourir avec la plus grande constance du monde, apres avoir donné quel-

ques titres à ses medecins. Il a donné sa benediction à ses enfants et resigné l'Electorat et ses Estats à son fils aîné, luy a recommandé ses sujets, ses serviteurs et ses conseillers, et particulierement les Refugiés. Je veux esperer que cette benediction aura autant de pouvoir sur l'heureux regne de Mr. l'Electeur d'à present que Minerve sur le malade dont nous venons de parler. La civilité du pauvre defunt estoit si grande pour ma fille, en prenant congé d'elle, qu'il luy fit excuse de ne pouvoir oster son bonnet. Vers le mois de Juillet j'iray trouver cette nouvelle cour en esperance d'y voir naistre un Prince de plus de durée que le defunt.

C'est une fort grande joye pour moy que l'on dit du bien de mon fils le Prince Auguste, car il est rare qu'on applaudit un malheureux. Je crois que le peu de commerce qu'il a avec les generaux, vient peutestre (de ce) qu'ils ont moins de respect pour luy que pour les Princes Palatins de Neuburg; pourtant je n'en sçay rien, mais quand on est malheureux, on n'est pas tousjours d'assez bon humeur pour chercher compagnie. Comme l'Empereur ne l'advance point, j'avois lieu d'apprehender qu'il n'estoit pas content de sa conduite; mais on m'a asseuré qu'il faut estre importun et avoir des amis pour reussir, et non pas de la bravoure et de l'assiduité.

Je crois que vous ne serés pas trop bien regardé à Vienne, à cause de l'alliance qui est entre Mr. le duc et la France. Cela va jusqu' à s'escrire de main propre. Des lettres de change de Leifmann ou de Stiquinel sont de plus d'efficace, mais il n'en vient pas encore.

Mon fils Charles qui vous donnera cette lettre, espere d'acheter un Regiment de dragons, l'Empereur l'ayant permis, pourveu que le Colonel demeure dans l'intention de s'en

defaire. Ce sera le commencement d'un petit establissement.

Au reste tout le monde se porte bien icy. J'espere de vous y revoir de mesme et de rencontrer les occasions de vous donner des preuves de mon estime et de mon amitié. Sophie.

VII.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Vienne le 20/30 de May 1688.

Madame. L'honneur de la réponse de V. A. S. à celle que j'avois eu la hardiesse d'escrire, est trop grand pour que j'en puisse assés témoigner ma reconnoissance.

Monseigneur le Prince Charles est arrivé en bonne santé, graces à Dieu, vendredi à midy, c'est à dire avanthier.

Je crois que l'affaire de son regiment seroit entierement faite, sans la condition qu'on croit dure icy de s'obliger à ne point licentier ce regiment, d'autant qu'il n'a pas esté levé chez nous, ny même rétabli par nos recrues. C'est ce que Monseigneur le Marcgrave Herman de Bade president du conseil de guerre de l'Empereur, qui d'ailleurs a beaucoup contribué à faire reussir cette affaire, a tesmoigné à nostre envoyé. Mais il me semble que la personne et la maison du Prince merite bien cette distinction, et qu'en effect c'est de l'interest de sa M^{té} Imperiale d'avoir de tels colonels.

Lorsque je fis la reverence à Mr. le Marcgrave Herman, il me parla fort d'Histoire et me promit la communication de bien des memoires; mais comme il est sur son depart, et qu'il a tout envoyé à Ratisbonne, ce sera de là qu'il faudra l'attendre.

Monseigneur le prince Charles doit avoir vû maintenant ce bon prince, qui le vouloit venir voir à toute force. Mais Mgr. le prince Charles a jugé à propos de le prevenir. Le Marcgrave partira demain, parce que son neveu le prince Louis est arrivé enfin hier au soir.

Monseigneur le prince resoudra aujourd'huy, s'il demeurera dans la resolution de partir aussi demain, ou s'il s'arrestera. Le regiment de dragons qu'il doit avoir est un des quatre regimens de cavallerie qu'on avoit destinés à rester dans la Hongrie superieure.

Le Duc de Lorraine commence à se mieux porter. L'Electeur de Baviere ne viendra pas, non obstant les instances du Comte Cauniz qui y estoit allé en poste. On apprehende que ce ne soit le commencement d'une plus grande froideur.

On a nouvelle que les trouppes de la Hongrie superieure sont déja arrivées à Pest, mais celle de Transsilvanie ne sont pas encor en marche. On dit que cinq regimens de Cavallerie, et trois d'Infanterie resteront en Transsilvanie, quoyque plusieurs ayent crû qu'il falloit assieger Wardein. On croit neantmoins que l'Empereur persistera dans la resolution de faire attaquer Belgrade. En ce cas il s'agit de s'asseurer du passage du Save, et de prendre la place d'Illoc, qui rend la navigation du Danube mal asseurée, et qui a forcé les nostres d'abandonner Peter-Wardein. On tient pour constant que suivant les dernieres informations, les Turcs de

Belgrade et des environs ne passent pas encor 10 mille hommes. La froideur de l'Electeur de Baviere pourroit contribuer à la paix; neantmoins l'Empereur qui est fort disposé à pousser la bonne fortune que Dieu luy a donnée, se reglera sur l'evenement de cette campagne.

Comme j'ay sçû que Monsieur l'Evesque autresfois de Tina maintenant de Neustadt, ne sera pas faché de me voir, je l'iray voir pour deux ou trois jours.

Madame la princesse d'Ostfrise a eu hier audience de l'Imperatrice. Mons. Weselow me dit qu'on espere maintenant quelque resolution avantageuse pour Elle. Il est à souhaitter, que cette esperance soit mieux fondée que tant d'autres.

Il est bien aisé de juger qu'on doit estre mal satisfait icy de l'alliance avec la France. Mais si cette alliance peut contribuer quelque chose au rétablissement de Holstein, tout l'Empire en corps devroit venir pour en remercier la maison de Bronsvic. On publie icy qu'on touchera à Hanover 200 mille écus d'arrerages, et 100 mille écus tous les ans, que l'alliance durera sept ans, qu'elle ne consiste que dans la neutralité, et ne tend qu' à affermir le repos. Mais ce qu'on desapprouve, c'est qu'on veut qu'elle autorise les nouvelles fortifications de la France qui se font au prejudice de la Trêve. Quoy qu'il en soit, ce n'est pas peu de chose d'asseurer le Cercle de la Basse-Saxe contre les entreprises ulterieures des Danois, et d'avoir empêché jusqu' icy la fortification de Oldesloh.

Je prie Dieu de tout mon coeur que V. A. S. soit rejouie souvent par des bonnes nouvelles de la part de Mad. l'Electrice sa fille, et qu'Elle ait au mois de Juillet la satisfaction qui luy sera commune avec tous les bien intentionnés de

voir naistre un Prince Electoral qui puisse ressembler un jour aux deux grands peres. Dieu veuille que V. A. S. soit même témoin un jour de cette ressemblance, et que Monseigneur le duc donne des leçons d'estat et de guerre à un tel petit neveu, et qu'en attendant il y ait une parfaite intelligence entre les deux cours pour le bien general. Je suis avec toute la devotion possible, Madame, de V. A. S. etc.

VIII.

Des Methodes de Reunion.

De toutes les methodes qu'on a proposées pour lever ce grand schisme d'Occident, qui regne encore, et qui a fait tant de prejudice à la Chrestienté et causé tant de maux spirituels et temporels, je trouve celle que M. l'evesque de Tina, maintenant de Neustadt, a negotiée avec quelques theologiens protestans, la plus raisonnable, quoyque je demeure d'accord qu'à moins d'une grande resolution, d'un grand zele et des lumieres extraordinaires d'un pape, d'un empereur ou de quelques-uns des premiers princes, tant catholiques que protestans, il sera impossible de surmonter les difficultés qui se presenteront dans la practique.

Mais c'est tousjours beaucoup qu'il ne tienne qu'à nous de jouir d'un si grand bien, et que, ces conditions posées, l'affaire soit faisable.

Mettons à part la voye de la tolerance mutuelle et

d'une paix civile, par où il faudroit tousjours commencer (quoyque elle addoucisse plustost le mal qu'elle n'enleve la cause, à peu prés comme les medecins commencent leur cure par les symptomes les plus pressans) cela, dis je, mis à part, on m'accordera que la voye de la rigueur n'est pas tousjours licite ny seure, et n'obtient pas tousjours son effect, d'où naissent des sacrileges, des profanations et d'autres maux tres grands; la voye de la dispute ou discussion est inefficace, d'autant qu'il n'y a point de juge, et point de forme reglée que les disputans soyent obligés de suivre exactement, d'où vient que, dans les conferences aussi bien que dans les escrits de controverse, on declame en l'air, on se jette sur des pointilles, on se detourne par des digressions, on change l'ordre, on ne respond que lorsqu'on le trouve à propos, on dissimule les objections ou solutions de son adversaire, on tasche de les eluder par des railleries ou invectives, on use de redites, on ne distingue point l'office du respondant ou de l'opposant, non plus que de celuy qui doit prouver ou non. De sorte qu'on peut dire que la pluspart des livres de controverse ont esté faits plustost pour se satisfaire et pour attirer les applaudissemens de son party, en surprenant son adversaire, que d'une maniere propre à le convaincre et à l'esclairer en mesme temps.

D'où vient que les colloques et conferences ont coustume d'estre infructueux, et le plus souvent ne servent qu'à aigrir les esprits et à faire naistre de nouvelles controverses.

Il paroist aussi que la voye de l'accommodement a presque toutes les avenues fermées. Car, quoyqu'il soit tres vray qu'il y a des controverses qui ne consistent qu'en

mesentendus où il ne faut que la distinction et la voye de l'esclaircissement, comme est, par exemple, la question du sacrifice, et qu'il y en a d'autres où il suffit d'user de la voye de l'abstraction, comme lorsqu'il s'agit de la superiorité du pape à l'esgard des conciles, ou de la conception immaculée de la saincte Vierge, il y a pourtant d'autres controverses si precises que la distinction n'y sert de rien, et si essentielles qu'on ne sçauroit en faire abstraction ny les passer sous silence, or, là où l'abstraction n'est pas permise, la voye de condescendance l'est encore moins, et, quoyqu'il y ait des points qu'on pourroit accorder, il y en a d'autres où rien ne peut estre relasché.

C'est pourquoy ceux qui ont voulu accommoder les parties en leur disant qu'il falloit se contenter des articles enseignés par les premiers conciles oecumeniques, et reconnoistre pour freres en Jesus-Christ tous ceux qui en demeurent d'accord, ont perdu leurs peines et ont esté regardés de tous costés comme une secte nouvelle: ce qui estoit multiplier les discussions au lieu de les finir, car c'estoit choquer les principes de tous les partis.

Cependant il reste encore une voye ouverte, qui embrasse ce qu'il y a de bon dans toutes les voyes paisibles precedentes, et qui a cela d'important qu'elle peut s'accommoder des principes des catholiques aussi bien que des protestans. Il me semble que c'est un effect de la divine Providence, qui a voulu que, nonobstant cette opposition si grande qui paroist estre entre les parties, il soit resté un moyen de venir à une reunion sans armes et sans disputes, sauf les principes des protestans aussi bien que des catholiques. Quand cela ne seroit vray que speculativement, ce seroit tousjours beaucoup; mais souvent il ne tient qu'à la

bonne intention des hommes et à des conjonctures favorables de reduire la theorie à la practique, et ce qui n'est pas encore meur, pourra peut-estre un jour venir à sa perfection par la benediction d'en haut. C'est pourquoy il est important que cette pensée soit connue et conservée.

Voicy sur quoy tout roule, autant que je l'ay pû comprendre. Le grand principe des catholiques est qu'un chrestien est dans la communion interne de l'Eglise, et n'est ny heretique ny schismatique quand il est dans l'esprit de sousmission, prest à croire, et desireux d'apprendre ce que Dieu revele, non seulement par la parole escrite dans les saintes Escritures, mais encor par sa parole non escrite qui sert d'interpretation, dont il a rendu son Eglise depositaire, tellement que, lorsqu'un poinct d'importance est mis en controverse, et que l'Eglise catholique tesmoignera, dans un concile oecumenique legitime et legitimement tenu, qu'un certain article est de foy, c'est à dire revelé expressement ou virtuellement par la saincte Escriture, ou par la tradition que Dieu a faict passer jusqu'à nous par le moyen de son Eglise, cela, il y faudra deferer sans reserve, en supposant que c'est le Sainct Esprit qui parle et qui dirige son Eglise *in omnem veritatem.*

D'où il s'ensuit que celuy qui est dans cet esprit de sousmission, quand il croiroit quelque heresie sans le sçavoir, il ne seroit pas heretique formel pour cela, et, quand il seroit excommunié ou retranché (*clave errante*), il ne seroit point schismatique non plus.

De plus, comme celuy qui se trompe avec quelque apparence de raison dans la personne du vray pape, en ne le reconnoissant point ou en reconnoissant un antipape, n'est pas veritablement schismatique, parce que son erreur con-

siste dans le fait et non dans le droit, de mesme ceux qui doutent si un tel concile est oecumenique ou non, et se croyent fondés en bonnes raisons, et en sont si persuadés que leur erreur est moralement invincible dans l'estat present des choses, ne sont pas heretiques, pourveu qu'ils reconnoissent sincerement et de bonne foy le pouvoir des conciles de l'Eglise catholique. Les exemples ne manquent point; car, en France, et en partie en Allemagne, les conciles de Constance et de Basle ont passé ou passent pour oecumeniques; mais les Italiens n'en demeurent pas d'accord. De l'autre costé, le dernier concile de Latran, tenu par le pape Leon X, passe en Italie pour un concile legitime et oecumenique; et cependant il y a des catholiqus qui en doutent, comme le reconnoist le cardinal Bellarmin, XVI, 2, de conciliorum auctoritate, cap. XIII: „*De concilio*, inquit, *Lateranensi* (ultimo) *nonnulli dubitant an fuerit vere generale, ideo usque in hanc diem quaestio superest* (de superioritate pontificis respectu concilii) *etiam inter catholicos.*“ Mesme, lorsque le concile de Trente fut terminé, on fit mine en France de ne pas le tenir pour un concile oecumenique, comme le tesmoignent les actes et memoires qu'on a publiés; et, quoyque le clergé ait desiré, dans l'assemblée des estats tenue apres la mort de Henry IV, qu'il fust reconnu comme tel par un acte authentique, le tiers estat et les cours souveraines s'y opposerent. Il est vray neantmoins qu'à present il semble qu'au moins *quoad fidem* le concile de Trente est reconnu tacitement.

Venons maintenant aux principes des protestans, pour voir s'ils seront reconciliables avec ceux de l'Eglise catholique et romaine. Or je suppose que c'est dans la confession d'Augsbourg qu'il les faut chercher; car les auteurs parti-

culiers varient trop, les universités mesmes se combattent, et les autres livres symboliques ne sont pas si generalement receus; au lieu que ceux-là mesmes qui s'appellent reformés, ont protesté hautement qu'ils approuvoient la confession d'Augsbourg, et c'est en vertu de cette declaration qu'ils ont voulu prendre part à la paix de religion avant celle de Westphalie. Et, lorsque les docteurs de Dillingen accusoient les protestans qu'on appelle lutheriens, de s'estre ecartés de la confession d'Augsbourg, et par consequent d'estre incapables de jouir de cette toleration accordée à ceux de cette confession, les theologiens de Saxe publierent des livres exprés, par ordre de l'Electeur leur maistre, pour faire paroistre le contraire. Encor depuis peu, le comte Collonitsch, evesque de Neustadt, maintenant cardinal et archevesque de Strigonie, primat de Hongrie, ayant ordonné qu'on publiast un livre qui fist voir combien on s'estoit esloigné de la dite confession, un theologien de Saxe, par ordre de l'Electeur, n'a pas manqué à soustenir le contraire et à protester qu'on leur faisoit tort. Or les Electeurs, Princes et villes libres de l'Empire qui ont signé d'abord, et tous les autres rois, princes et Estats qui ont approuvé depuis la confession d'Augsbourg, ont declaré, dés l'entrée de cet ouvrage, qui fut delivré et lû dans la diete d'Augsbourg (1530), en presence de l'empereur Charles V, qu'ils ne refusoient pas le jugement de l'Eglise declaré dans un concile general. Car ils disent d'abord que, Sa Majesté Imperiale ayant tesmoigné dans l'intimation de la diete qu'elle avoit dessein d'entendre les protestans et de tascher de restablir la concorde, et puis ayant fait proposer à l'ouverture de la diete que chacun exposast son opinion en latin et en allemand, et ayant declaré ailleurs qu'elle ne pouvoit rien decider en matiere de

foy, mais qu'elle feroit des efforts auprés du pape pour faire assembler un concile general; les dicts Electeurs, Princes et Estats s'offrent en toute obeïssance de comparoistre dans ce concile general, auquel ils tesmoignent d'avoir déja appelé juridiquement et en forme deue; et protestent qu'à moins d'un accord ils n'entendent pas quitter cette appellation interjettée, ny luy deroger par d'autres traités ou negotiations. Or il est constant que celuy qui appelle à quelque juge en reconnoist la jurisdiction; d'où il s'ensuit que leur engagement subsiste encor, puisqu'ils pretendent que ce concile oecumenique et legitime n'a pas encore esté tenu, et que tous les protestans professent d'estre entierement dans les sentimens declarés dans la confession d'Augsbourg, et quoyque les protestans ayent publié les raisons qui les ont empeschés de reconnoistre le concile de Trente comme legitimement tenu, entre autres parce qu'ils alleguent qu'il a passé outre sans les entendre, cela n'empesche point qu'ils ne soient encore aujourd'huy obligés de se soumettre à un concile general qui se tiendra en forme deue, à moins que de renoncer ouvertement à la confession d'Augsbourg.

Cette consideration, que les docteurs catholiques, en escrivant contre les protestans, n'ont touchée qu'en passant et sur laquelle ils semblent n'avoir pas insisté assez, a esté reprise en main et poussée par la negotiation de M. l'evesque de Tina, autorisé de la part de Sa Majesté Imperiale. Car le dit prelat, ayant eu des lettres de recommandation ou de creance de la part de Sa Majeste Imperiale, s'est rendu dans les cours de plusieurs Electeurs et princes protestans de l'Empire, pour demander une declaration positive et pour sçavoir d'eux s'ils sont encor dans le sentiment de leurs an-

cestres et prests de se sousmettre au jugement de l'Eglise universelle, en cas qu'il plust au pape de faire assembler un concile general et le faire tenir en forme deue, et pour apprendre aussi d'eux, en mesme temps, en quoy, selon eux, cette forme deue doit consister, et comment ils pretendroient s'y gouverner, afin que ce qu'on feroit ne fust pas elusoire et inutile; offrant les bons offices de Sa Majeste Imp. auprés de Sa Saincteté pour cet effect, à l'exemple de Charles V et d'autres grands empereurs.

De plus, le dit prelat a eu ordre et intention de sonder les esprits pour sçavoir s'il ne seroit pas possible de trouver des moyens d'une reunion preliminaire, mais veritable; en sorte que les protestans, particulierement en Allemagne et en Hongrie et autres pays hereditaires ou propres de Sa Majeste Imp. (au bien desquels en particulier, et celuy de la chrestienté en general, il tesmoignoit d'avoir principalement esgard) fussent reconciliés avec la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine, en attendant la decision du dict concile futur, et sans estre obligés tant de se desister d'abord de toutes les opinions rejettées dans le concile de Trente que de signer tous les canons et anathematismes de ce mesme concile de Trente, et sans estre tenus de changer ce qu'il y a de tolerable dans leurs rites et dans leur discipline, pourveu qu'ils fissent ce refus, non pas dans un esprit de desobeïssance à l'égard des decisions de l'Eglise catholique, mais sur l'hypothese, qu'on pourroit regarder chez les catholiques comme une erreur de faict, sçavoir que le dit concile n'a pas esté legitimement tenu; et pourveu qu'ils declarassent sincerement et de bonne foy qu'ils reverent le chef ministeriel de l'Eglise catholique dans le premier des evesques, à qui ils devroient promettre, avant toutes choses, une veri-

table obeïssance filiale; ou enfin pourveu qu'ils avouassent nettement le pouvoir de l'Eglise catholique et des conciles oecumeniques qui la representent; le tout en vertu de l'assistance promise du Sainct Esprit, qui ne manquera jamais jusqu'à la consommation des siecles, lorsqu'on procedera d'une façon legitime, sans qu'il soit jamais possible que les conciles, en ce cas, puissent decider quoy que ce soit de contraire à la saincte Escriture, à la tradition apostolique, et, en un mot, à la verité salutaire.

Là dessus, suivant l'estat de la question, formé de la maniere que je viens de dire, le dit seigneur evesque de Tina a recueilli soigneusement les sentimens de plusieurs docteurs particuliers, tant catholiques que protestans, et il a fait connoistre qu'il a des declarations et approbations de quelques docteurs catholiques celebres qui prononcent que, le cas estant posé comme il a esté dit, il est dans le pouvoir du pape de recevoir dans le sein de l'Eglise les protestans qui seroient dans cet esprit de sousmission et embrasseroient le principe essentiel qui fait un catholique, quand mesme leurs preventions enracinées, qu'il seroit difficile de lever tout d'un coup dans l'assiette presente des esprits, les empescheroient de se desabuser de cette erreur de fait qui leur donne de la repugnance à signer le concile de Trente; car on sçait et on a déja remarqué cy-dessus qu'il y a d'autres conciles tres celebres dont on est en dispute parmy les catholiques. Et, quant aux dogmes particuliers definis dans le concile de Trente, il est constant que de telles erreurs particulieres, qui ne renversent pas le principe general de la catholicité, ne font pas un heretique; autrement il est tres asseuré que plusieurs saincts peres seroient de veritables heretiques, ayant tenu des dogmes que l'Eglise a condamnés depuis, et qui

estoient déja contre la tradition apostolique, tel qu'estoit l'erreur de la rebaptisation des heretiques, qui fut excusée dans saint Cyprian et condamné dans les Donatistes, comme dit sainct Augustin : *Absolvitur magister, condemnatur discipulus.* Or il ne fait rien à la question si la decision de l'Eglise a esté anterieure ou posterieure à l'erreur, pourveu que l'ignorance de ce fait soit moralement invincible dans l'estat present des esprits, ce qu'on peut dire veritablement d'une infinité de protestans, qui sont tellement preoccupés par leur education et autres impressions, qu'ils ne sçauroient se persuader encor que les decisions du concile de Trente ont esté faites d'une maniere legitime pour meriter d'estre receues comme des oracles de l'Eglise universelle; de sorte qu'il faudra les mener par degrés pour obtenir sur eux ce qu'on desire. Et puisqu'on peut pourvoir à leur salut sans cela, et les rendre susceptibles des saincts sacremens de l'Eglise, il semble qu'on doive faire à leur esgard tout ce qui se peut, à l'exemple de sainct Paul, *qui omnibus omnia factus est,* et qui avoit une grande condescendance pour les Juifs, jusqu'à faire circoncire Timothée pour complaire à ceux qui vouloient que les nations se deussent charger de l'observation de la loy, quoyque le concile apostolique de Jerusalem, le premier de tous les conciles, eust déja defini le contraire.

On ne sçauroit nier que ce pouvoir n'appartienne au pape; car il est constant qu'il est administrateur legitime de tous les bien spirituels de l'Eglise universelle, surtout *tempore interconciliari*; et, si la chose se peut validement, le pape la peut faire; et, si elle se peut licitement, toutes les circonstances bien pesées, il semble qu'il la doive faire. Quelquesuns, qui soustiennent les principes que l'assemblée du clergé de France a approuvés, touchant la superiorité du

concile, pourroient douter si ce ne seroit pas mettre indirectement le pape au dessus du concile, en luy accordant le pouvoir de suspendre en quelque façon l'effect du concile. Mais, lorsque le concile n'est plus assemblé, ce qui reste du concile n'est pas un juge vivant qui peut declarer ses sentimens, mais une loy morte ou muette qui a besoin de l'interpretation et de l'execution d'un juge vivant. Or c'est le seul pape que ces docteurs qui favorisent la superiorité des conciles soient obligés de reconnoistre eux-mesmes comme juge vivant et visible dans l'Eglise universelle; c'est luy qui doit interprester les loix et les appliquer aux faits. Ce n'est donc pas deroger au concile en aucune façon, lorsqu'on en use comme nous venons de dire; mais c'est juger avec bonnes raisons que ce concile peutestre conceu à l'esgard de certaines personnes comme une loy qui n'a pas encor esté publiée ou connue chez eux, et n'a pas encor pû l'estre, comme en effect la congregation des cardinaux deputés pour l'interpretation et execution du concile a jugé en plusieurs autres rencontres, quoyque de moindre importance.

De dire aussi que ce qui a esté une fois decidé dans un concile oecumenique ne doit pas estre retracté, ny mis derechef en question dans un autre concile, cela a besoin de quelque limitation. Il est vray que regulierement cela ne se doit point faire, mais il ne s'ensuit pas que cela ne se doive jamais faire. Nous avons l'exemple du concile de Florence, ou l'on traicta avec les Grecs touchant des erreurs discutées et condamnées en d'autres conciles. Et la raison et le bon sens font connoistre manifestement que, lorsque plusieurs peuples, qui font une partie considerable des chrestiens, n'ont pas receu un certain concile, comme persuadés qu'il n'a pas procedé dans la forme deue, on peut avoir cette

condescendance pour eux, que d'assembler un nouveau concile pour les satisfaire, surtout lorsqu'il y a de l'apparence d'esteindre le schisme par là ou au moins de l'affoiblir beaucoup, et qu'il n'y a pas grande apparence (à moins d'un coup extraordinaire de la Providence, sur lequel on ne sçauroit compter sans tenter Dieu) de le faire cesser si tost par d'autres voyes. De sorte que tout cela depend de la prudence de ceux à qui Dieu a commis le gouvernement de son Eglise; et en effect ce n'est qu'un moyen licite et presque unique, par lequel on peut obtenir l'introduction et publication des decrets legitimes du concile en question auprés des peuples qui refusent de le recevoir, en les faisant confirmer par un concile qu'ils ne rejettent point, comme en effect il ne faut pas douter que le nouveau concile ne confirme les verités catholiques du concile precedent, autrement ce seroit douter de l'assistance du Saint-Esprit et de l'autorité des conciles; DE SORTE QUE LES CATHOLIQUES NE RISQUENT RIEN ET GAGNENT BEAUCOUP, ce qui doit les porter à faciliter cette maniere de reunion. Il s'entend aussi que, le principal estant reglé, c'est à dire des peuples protestans estant prests à se remettre dans le sein de l'Eglise et le pape disposé à les recevoir, l'Eglise ne fera pas scrupule de leur accorder d'autres poincts qui sont accordables, sçavoir, le mariage aux prestres, les ordres à leurs ministres qui en sont capables, et la communion sous les deux especes aux peuples, quoyque limitée d'une certaine façon, item l'obmission de certains rites, qui ne sont pas necessaires et pour lesquels les peuples qui doivent estre reconciliés peuvent avoir une repugnance qui n'est pas encore vincible. Mais il faudra en echange qu'ils se fassent ordonner leurs evesques et prestres, et qu'ils administrent les

saincts sacremens selon les rites que l'Eglise tient essentiels, et qu'ils ne condamnent point les autres catholiques qui practiquent d'autres rites approuvés, et qui croyent et enseignent les dogmes decidés dans le concile de Trente: ce qui s'entend aussi de soy-mesme, puisqu'ils sont receus dans la communion exterieure de l'Eglise en se sousmettant au pape et à la hierarchie ecclesiastique, qui est seule capable de maintenir l'unité; car cette union ne subsisteroit pas s'ils ne se tenoient pour freres, et si l'un ne pouvoit communier avec l'autre.

Pour ce qui est du sentiment des theologiens et autres personnes habiles et de marque parmy les protestans sur cette proposition de M. l'evesque de Tina, il y a eu plusieurs qui n'ont pas osé s'expliquer, de peur de surprise; car il est naturel que ceux qui sont d'un party opposé entrent en defiance quand on leur fait de semblables questions. Plusieurs, qui sont prevenus contre le pape et le clergé catholique, croyent qu'on ne songe qu'à les tromper et à les ruiner *quovis modo*, et que ces sortes de negotiations ne servent qu'à les faire entrer dans les filets, à sonder leur foible, et à tascher tout au moins de mettre un schisme entre eux. C'est pourquoy, dans plusieurs cours et universités, lorsque les theologiens sont entrés en conference avec M. l'evesque de Tina, par ordre de leurs maistres, ils n'ont pas voulu entrer en matiere, demandant prealablement que ce prelat montrast des pouvoirs du pape, et s'excusant d'ailleurs qu'ils n'oseroient rien avancer dans une matiere si importante, sans communiquer avec les autres theologiens leurs confreres. Cependant il y en a eu quelquesuns, des plus habiles et des plus considerables par leur vie et par leur doctrine, qui se sont expliqués d'avantage, et il s'est trouvé un grand prince,

fort esclairé et tres bien intentionné pour la paix de l'Eglise et le bien de la patrie, qui a ordonné à ses theologiens, tant de la cour que de l'université, d'entrer en negotiation avec M. l'evesque de Tina, pour voir jusqu'où cette affaire pourroit aller. Et ces theologiens, sur l'ordre de leur maistre, qu'ils ont jugé conforme à leur devoir, ont crû qu'ils ne pourroient pas eviter honnestement et de bonne grace de donner l'eclaircissement qu'on leur demandoit; car à quoy serviront donc d'habiles theologiens, que les princes entretiennent pour se servir de leur conseil, s'ils refusent à leur maistre de s'expliquer et d'entrer dans une conference amiable, où il n'y a aucun prejudice à craindre pourveu qu'on use de prudence? Ils ont crû que la charité ne devoit pas estre soubçonneuse, et qu'aprés les avances qu'il sembloit que les catholiques faisoient en envoyant chez eux, leur conscience et le zele que tous les veritables chrestiens doivent avoir pour le restablissement de l'unité de l'Eglise, ne leur permettoient pas de respondre si mal aux marques exterieures de bonne intention qu'on leur donnoit à connoistre de la part des catholiques, par ordre du chef de l'empire, et de renvoyer un prelat si accredité sans entrer dans aucune negotiation sur les ouvertures qu'il faisoit, parce qu'autrement le blasme retomberoit sur les protestans, et le party catholique, qui est le plus fort, se pouvant vanter d'avoir fait ce qu'il falloit pour venir aux voyes amiables, se croiroit plus fondé à venir aux rigueurs.

Voicy donc comment j'ay appris qu'ils se sont expliqués en substance dans un escrit qu'ils ont donné à leur maistre comme un resultat des conferences, et qui a esté par aprés delivré par son ordre à M. l'evesque de Tina: ils declarent donc qu'ils tiennent le restablissement de l'union possible,

et qu'on est obligé d'y travailler de tout son pouvoir. Ils distinguent les controverses, disant qu'il y en a *majoris et minoris momenti*. A l'esgard de la reunion, quant à ceux du premier ordre, ils jugent que les protestans ne sçauroient relascher, et que l'Eglise romaine y peut avoir de la condescendance. Tels sont, selon eux, les poincts suivant cela: la communion sous les deux especes, l'extension des messes particulieres, la justification du pecheur, le mariage des ecclesiastiques, la validité des ordinations qui se feroient chez eux, le culte divin en langue vulgaire, enfin les droicts episcopaux des princes protestans. Et ils croyent que le pape peut accorder ces choses prises dans un sens raisonnable, sans choquer les principes de l'Eglise catholique et romaine.

Quant aux controverses de moindre calibre, à leur avis, voicy comme ils distinguent, sçavoir: qu'il y en a où toute la question ne revient qu'à des phrases ou formules, et où il n'y a point de discussion reelle dans le fond et dans les choses (telle est la question du nombre des sacremens, et si dans le sacrement de l'autel il se trouve un sacrifice proprement dit); qu'il y a d'autres controverses où ceux d'un mesme party ne sont pas d'accord (par exemple, si les bonnes oeuvres sont meritoires, si la saincte Vierge a esté conceue sans peché originel, si le pape est l'Antichrist); et ils jugent que, dans ces controverses, il faut que, par une condescendance mutuelle, on suive les sentimens que les deux partis peuvent approuver; enfin qu'il y a des controverses où rien de tout cela ne peut avoir lieu, parmy lesquelles il y en a quelquesunes qui sont d'assez grande importance en elles-mesmes, mais qui pourtant ne le sont pas assez pour empescher l'union prealable, comme sont les questions du purgatoire, des limites de l'authorité du pape, du canon et

de la lecture des Escritures, de la maniere de la presence reelle, des indulgences, du culte des sainctes reliques et images, de la confession auriculaire, etc., qu'il faut renvoyer à la decision d'un concile libre et oecumenique.

Or, comme ces mesmes theologiens ont crû que leur declaration à l'esgard d'un concile libre et oecumenique pourroit estre jugée ambigue, elusoire et captieuse, s'ils ne s'expliquoient pas distinctement là dessus, puisque c'est le noeud de l'affaire; ils ont declaré qu'il faut avoir telle confiance dans l'assistance du Sainct-Esprit promise à l'Eglise catholique dans les sainctes Escritures, qu'il faut se soumettre dés à present à ce qu'un concile oecumenique decidera par la pluralité des voix sur les poincts en question, aprés avoir pris les precautions raisonnables, examiné les controverses avec soin, et ouy avec attention les raisons de part et d'autre, puisque, à moins d'un miracle, il n'y a point d'autre voye icy bas de terminer les controverses. Mais, afin de pourvoir d'avantage à la liberté du concile et à l'interest de leur party, ils ont jugé raisonnable que leurs surintendans, ou inspecteurs, qui seroient déja declarés par le pape EVESQUES CATHOLIQUES VERITABLES DU RITE TEUTONIQUE, en vertu de la reunion des protestans à l'Eglise, deussent assister à ce concile futur oecumenique, non comme partie accusée, mais comme juges, ayant voix et session avec les autres EVESQUES DU RITE LATIN OU GREC. En quoy ils jugent qu'il y auroit pour les protestans un avantage tres grand, mais tres raisonnable, dont leurs ancestres ne s'estoient pas avisés, puisqu'ils vouloient comparoistre devant le concile, sans avoir rien stipulé de la voix et session de leurs surintendans ou evesques. Car, ne pouvant pas refuser aujourd'huy ce que leurs ancestres avoient

offert en presentant leur confession à l'empereur, sçavoir de reconnoistre un concile futur libre et legitime, ils ont crû bien meriter du corps entier des protestans en accompagnant cette offre repetée de precautions si considerables et si avantageuses.

L'escrit de ces theologiens, consistant en substance dans ce que je viens d'expliquer, ayant esté delivré par eux au prince leur maistre et par le prince à l'evesque de Tina, ce prelat tesmoigna d'en estre assez satisfait pour le coup d'essay; car il ne s'ensuit pas qu'on ne pourroit rien relascher d'avantage de part et d'autre si on venoit au fait, et depuis j'ay ouy dire que la cour de Rome, toute delicate qu'elle est, surtout en ces matieres, n'a pas trouvé l'affaire méprisable ny mal conduite, quoyqu'elle ne luy ait peut-estre pas encor paru assez meure pour y prendre part et pour commettre son authorité. Cependant il a déja esté montré cy-dessus que, si l'affaire s'executoit, l'Eglise catholique ne risqueroit rien et gagneroit beaucoup. De l'autre costé, ces theologiens protestans ont aussi pris de telles precautions, comme je viens de l'expliquer, qu'on ne leur doit pas imputer d'avoir fait aucun tort à leur party; et, quand tous leurs confreres seroient d'accord avec eux, comme il semble qu'ils ne pourroient refuser de faire dans le fond de la chose, suivant l'engagement de leurs ancestres et de leur confession, ce seroit au pape de faire par aprés le premier pas en se declarant avant toute autre chose sur les conditions que ces theologiens ont voulu stipuler comme necessaires à faire reussir la reunion prealable. Enfin il faut demeurer d'accord qu'il y a encor des difficultés considerables dans la declaration des theologiens protestans que je viens de representer, comme particulierement à l'égard du mariage des evesques, qui ne se practique aujourd'huy, que je scache, que chez les

protestans, et à l'esgard de la validité des ordinations des protestans, que le pape ne sçauroit approuver pour le passé, suivant les principes de l'Eglise catholique: mais il semble que l'Eglise, qui peut accorder le mariage aux prestres, le pourroit aussi accorder aux evesques, la distinction qu'il y a entre eux, suivant le droict divin ne paroissant pas avoir lieu à l'esgard du mariage: peut estre aussi que les protestans s'en desisteroient eux mesmes. Au reste, et quant au dernier, il semble que, si les protestans obtenoient les autres poincts, et si on ne les obligeoit point dans la reunion preliminaire d'avouer l'invalidité de leurs ordinations, ils se contenteroient peut-estre qu'on renvoyast encore cette question au concile futur; et qu'en attendant et pour l'avenir, aprés la reunion, on les reconnust pour bien ordonnés, en leur donnant les ordres d'une maniere concertée, qui, selon les catholiques, auroit tout ce qui est necessaire à une veritable ordination, et selon eux, pourroit estre prise pour une confirmation de ce qu'ils pretendent avoir déja, jusqu'à ce que le jugement de l'Eglise catholique, assemblée dans un concile, y intervienne.

Quant aux difficultés de practique qui s'offriroient dans l'execution de ces projects, j'en reconnois beaucoup, mais je ne les touche point. C'est à ceux qui n'approuvent pas ces desseins d'en faire denombrement, et à tous les bien intentionnés de contribuer, en tout ce qui depend d'eux, pour les faire surmonter, aussi bien que s'ils estoient eux-mesmes autheurs ou fauteurs de ces projects. Car on peut dire avec raison que, depuis le colloque de Ratisbonne du siecle passé, où les partis s'estoient assez approchés, jamais rien d'authorisé n'est sorti des mains des protestans, qui apporte plus de facilité au restablissement de l'union de l'Eglise occidentale que la declaration que je viens de representer.

IX. 1.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Vienne le 7/17 Juin 1688.

Madame. Si j'ose quelques fois écrire à V. A. S., c'est que sa grande bonté m'y invite, et semble même me l'ordonner.

J'ay esté à Neustadt il y a quelques jours, où j'ay eu l'honneur de saluer Mons. l'Evesque du lieu (qui estoit autresfois celuy de Thina) qui m'a fait beaucoup de civilité. Je puis dire en verité que ce Prelat est si penetré de reconnoissance, et si plein de veneration pour mon Serenissime Maistre et V. A. S., qu'on n'y sçauroit rien adjouter. Il parle à toute occasion de la grandeur de la S^me^ famille, et des vertus heroïques de ses Princes. Enfin, on peut compter sur luy, comme sur une personne passionnée pour le service de la maison.

Cependant on luy a fait grand tort, en croyant qu'il avoit maintenant quitté ses pieux desseins, depuis qu'il a obtenu les avantages temporels qu'on a coustume de souhaitter. J'ay trouvé tout le contraire, et, à mon avis, la meilleure marque qu'il puisse donner de la sincerité de ses intentions louables, c'est que, maintenant qu'il a un bel Evêché qui luy a esté disputé par les plus grands seigneurs de l'Austriche, où il peut vivre le plus content du monde, il a encor le même zele, estant prest et desireux de reprendre le fil de sa negotiation, aussitost qu'il verra quelque apparence de fruit.

Ce que j'ay trouvé d'extremement considerable, d'autant que je ne me l'estois pas si bien imaginé, c'est que j'ay vû des pieces authentiques, qui font voir que le Pape, des Cardinaux, le General des Jesuites, le Maistre du Palais (qui est tousjours un dominicain, et a le plus de part aux censures des livres et doctrines), et d'autres ont approuvé sa negotiation et ses desseins, aprés une exacte discussion. J'ay pris copie de la lettre du dernier General des Jesuites, écrite au P. Stettinger, confesseur de l'Empereur, que je joins icy; car S. A. S. mon Maistre sera peutestre bien aise de la voir. Cette lettre dit clairement tout ce que je viens de marquer de l'approbation de Rome, et j'en ay lû l'original.

Or M. l'Evesque de Neustadt juge fort prudemment qu'on ne sçauroit presque plus rien demander à present à nos Theologiens d'Hanover, qui ont assés marqué leur zele pour la paix de l'Eglise: et que, pour aller plus loin, il faut trouver encor ailleurs de semblables dispositions, pour les joindre aux leurs. Or il luy paroist que la Cour de Berlin y pourroit faire maintenant un peu plus que lorsqu'il y fut. Car bien que feu S. A. E. fut assés bien disposée, le comte de Rebenac qui s'estoit imaginé qu'il y avoit je ne sçay quoy de contraire aux interests de son Maistre, s'y estoit opposé fortement, et il y avoit d'autres mauvaises conjonctures. Maintenant outre que ce Comte n'y est plus, et que M. l'Evesque de Meaux (autrefois de Condom) a répondu à M. l'Evesque de Neustadt, que le Roy ne sera point contraire à ses desseins, il en espere d'autant plus de fruit maintenant, que la bonne intelligence et étroite amitié qu'il y a, graces à Dieu, entre la Cour de Berlin et la nostre, et la grande opinion que tout le monde a conçue il y a longtemps de la prudence de S. A. S. mon Maistre, et des lumieres de V. A.

S., seront d'un grand poids. Et comme le Pape et l'Empereur sont les mieux intentionnés du monde, si Berlin y entroit avec la S^me^ Maison, et que la France ne s'y opposât point, on peut dire qu'il y auroit plus que jamais quelque esperance d'un grand bien, et qu'au moins on jetteroit des semences, dont un jour on recueilleroit une moisson abondante par la benediction de Dieu.

Les Theologiens les mieux intentionnés ne sçauroient travailler utilement, que lorsque des grands Princes prennent l'affaire à coeur. Il est constant que les difficultés ne sont pas insurmontables. L'Evesque de Neustadt n'insiste que sur ce que les Princes protestans ont desiré autresfois par des declarations authentiques; et c'est beaucoup qu'on peut voir de l'aveu des parties qu'il y a moyen de venir à une Reunion ecclesiastique, sauf les principes des uns et d'autres, et qu'il ne s'agit maintenant que de vouloir.

Monsieur l'Evesque n'avoit pas écrit parce que ne voulant pas estre importun, et les choses les plus considerables dont il a eu l'honneur d'entretenir autresfois S. A. S. mon Maistre, n'estant pas des objets, qu'on puisse traiter commodement par lettres, d'autant qu'il se monstre fort exact et retenu sur les matieres de consequence, il a voulu attendre les occasions de bien faire. S'il peut apprendre que S. A. S. mon Maistre, et V. A. S. luy conservent encor les premieres bontés, et sont même encor dans la disposition de favoriser son zele, il s'estimera heureux.

Le Duc de Lorraine ayant esté maltraité par une forte recidive, et ayant mauvaise opinion de ses forces, a fait supplier l'Empereur de prendre des resolutions conformes à l'estat des choses. De sorte que M. le comte de Caprara aura par interim le Commandement General. On juge que

ce qui a le plus rebuté S. A. E. de Baviere, est, qu'on ne luy a pas offert ce commandement, en cas que S. A. S. de Lorraine ne pourroit pas l'exercer. Cependant ce Duc se remet un peu, mais on ne croit pas qu'il puisse agir cette année. Les affaires en patiront. Car Caprara, tout habile qu'il est, ne sçauroit avoir toute l'autorité necessaire, et quoyqu'il soit vigoureux dans les actions militaires, on dit qu'il est sujet à beaucoup de lenteur dans les deliberations, et qu'il demande plus d'une fois, lorsqu'il a déja eu réponse. Il s'est plaint, par le courrier arrivé avanthier, que les ordres pour le rendés-vous sont mal executés.

Je m'imagine que V. A. S. ira bientost à Berlin, et je prie Dieu qu' Elle y aye tout le contentement que les personnes bien intentionnées Luy peuvent souhaitter. Je prendray beaucoup de part à la joye publique, et je suis avec devotion, Madame, de V. A. S. etc.

P. S. Je viens de voir tout presentement l'Empereur et l'Imperatrice se promenant à pied par la ville. Mais c'est dans la procession de la Feste-Dieu. Ils paroissent pleins de santé, graces à Dieu.

2.

Carolus de Noyelle Praepositus Generalis S. J. Patri Christophoro Stettinger S. J.

Romae 19. Aug. 1684.

Rev^de in Christo Pater.

Facit perspectus mihi Ill^mi et Rev^mi D^ni Episcopi Thiniensis in nostram Societatem affectus, et singularis fiducia, ut, exhibita quibus

oportuit rerum apud Imperii Principes eorumque Theologos gestarum relatione, gerendarumque communicata dispositione, et utrisque tam a Romanis Theologis et Sacri Palatii Magistro, quam ab Emmis Cardinalibus et SSo Do No approbatis, ad suos pro Romanae Ecclesiae propagatione labores revertentem R. Vae per praesentes quantum possum commendem, ut non solum nihil omittat eorum, quibus Illius affectui respondere valeamus, sed etiam praeclaros ejus conatus, qua licet, et autoritate sua potest, studiose promoveat, agnoscatque Ille, commune nobis cum ipso esseet desiderium et studium rei catholicae propagandae.

Quod dum agit, mei quoque in SS. Sacrificiis meminerit.

R. Vae servus in Christo Carolus de Noyelle.

(L. S.)

X.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Herrenhausen le 17/27 Juin 1688.

J'ay receu la vostre de Vienne avec beaucoup de plaisir, car vous n'y oubliés rien, Monsieur, pour contenter ma curiosité. Mr. le Duc est fort en peine que le courier qu'il a renvoyé à Vienne et qui devoit apporter la resolution touchant le Regiment pour mon fils le Pr. Charles, n'estoit pas encore arrivé; car il a bien voulu risquer l'argent que cela luy coustera, pour contenter mon fils. Il en a perdu autant auparavant à la bassette. Cependant l'Empereur avoit fait promettre par Plittersdorf à Mr. le Duc, comme il luy envoya le Regiment avec mon fils Auguste, qu'il ne le casseroit point. Ainsi on a creu qu'il pouvoit bien faire la mesme chose pour mon fils le Pr. Charles.

Je partiray demain pour Berlin. Je vous trouveray apparemment à mon retour à Hanover pour vous asseurer moy mesme de la grande estime que je fais de vostre probité et de vostre merite. Sophie.

P. S. Si l'Evesque de Neustadt pouvoit procurer quelque bon Evesché à un de mes fils cadets, leur reunion à l'Eglise Romaine trouveroit un argument solide.

XI.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date. Vienne 1688.)

Madame. J'ay receu avec respect le mot que V. A. S. m'a fait la grace d'écrire, avec un billet ou P. S. que j'ay monstré à M. l'Evesque de Neustadt, en le saluant de la part de V. A. S. Cet Evesque, apres avoir témoigné combien il se trouve honoré de son souvenir, m'a prié de le luy laisser, et ayant parlé à l'Empereur peu de temps apres, il luy a monstré ce billet. Sa M^té^ Imperiale l'a lû elle même, et a tesmoigné d'estre bien aise d'apprendre qu'on persiste chez nous dans les mêmes intentions. Ainsi il y a quelque apparence que M. l'Evesque pourra reprendre le fil de sa negotiation, surtout s'il y a esperance de faire quelque chose de mieux à Berlin, que lorsque le comte de Rebenac y avoit un grand ascendant; car il s'estoit opposé à cette affaire dans l'opinion qu'elle n'estoit qu'un pretexte qui pouvoit

cacher quelque autre dessein, outre que les François ne se soucieront gueres de procurer la reunion des Allemands. Et comme les Theologiens d'Hanover se sont assez raisonnablement expliqués, il s'agit maintenant de faire entrer d'autres dans le même esprit, à quoy ceux de Berlin paroissent d'autant plus propres que S. A. E. aura quelque consideration pour les recommendations de S. A. S. mon maistre, et que la presence de V. A. S. pourra jetter de bons fondemens. Et il seroit peutestre à propos d'en concerter les moyens avec Monseigneur le prince d'Anhalt, que S. A. E. considere beaucoup, et qui s'est expliqué fort avantageusement autresfois tant de bouche que par les lettres qu'il a écrites à M. l'Evesque de Neustadt. C'est pourquoy si cet Evesque peut apprendre quelque chose de favorable de ce costé là, il songera tout de bon à se remettre en train. La lettre qu'il a écrite à V. A. S. et que j'ay envoyée à Hanover, aura esté rendue apres Son depart, mais je ne doute point qu' Elle ne l'ait receue depuis. Je l'avois enfermée dans celle que j'avois écrite à M. Molanus, avec une autre lettre de M. l'Evesque pour M. Molanus luy-même.

J'ay parlé icy à un voyageur revenu d'un tour qu'il a fait en Hongrie, qui me dit d'y avoir vû Monseigneur le prince Charles en bonne santé, campé à part dans une petite vallée gueres loin de Bude avec plusieurs de ses gens, et d'autres personnes de condition qui avoient esté bien aises de s'y attacher. Maintenant on attend à tout moment des nouvelles du passage du Save, au moins d'une partie des trouppes commandées par le prince Louys de Bade. L'Electeur de Baviere, estant arrivé enfin, Lundy passé, est parti le jour suivant, c'est à dire avanthier. On

s'estonne qu'il s'est arresté si peu, mais on dit qu'il a voulu faire voir qu'il sçait preferer la gloire aux amusemens de galanterie, outre qu'il semble faire encor un peu le faché, depuis ce qui s'est passé.

XII.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Berlin le 14/24 d'Aoust 1688.

Pendant une nouvelle Regence où il semble que toutes les affaires soyent dans un chaos, et où il y a un mariage fait à la haste, un Prince Electoral venu au monde qui a esté baptisé en ceremonie, avec cela un enterrement à faire qui doit couster pres de cent cinquante mille escus, vous pouvez aisement juger qu'on n'a pas eu le temps à mediter sur la reconciliation des religions, et j'ay ouy qu'il y a dans le formulaire de la priere qu'on dit à l'Eglise qu'on remercie Dieu de nous avoir tirés de l'aveuglement Papiste. Toute la ville est remplie de refugiés de France qui crient: „Anatheme!“ — Mr. l'Electeur est encore assez jeune, et par le peu d'affaires qu'il a eues autresfois, n'a pas encor oublié son Catechisme. Ainsi je voy peu d'apparence que cette année menera cette sainte affaire de reconciliation à une bonne fin. Cependant j'en ay parlé à Mr. l'Electeur, au Prince d'Anhalt et à deux ministres qui ont tous répondu sans crier. Le premier disoit qu'il vou-

loit tousjours estre le Maître chez luy et n'y souffrir point d'autre Evesque que luy mesme. Je luy opposois l'exemple du Roy de France qui n'avoit guere d'incommodité du Pape chez luy. Mr. le Pr. d'Anhalt est tout comme on le souhaite; mais il ne passe pas icy pour grand theologien. Il trouva pourtant bon de persuader Mr. l'Electeur de donner une favorable response à Mr. l'Evesque de Neustadt que la reconciliation luy seroit agreable. Brunshemius qui est l'un des Ministres, m'a promis de s'expliquer sur cette affaire avec Mr. Molanus. A moy il a respondu tres modestement et qu'il souhaitoit qu'on fût seulement d'accord avec les Lutheriens, avant qu'on entreprît l'autre qui estoit encore plus difficile. Il y a icy un Ministre François qui a escrit un livre de la verité de la religion, qui est honneste homme et qui raisonne sans passion et qui sera apparemment pour nous. C'est tout ce que j'ay pû decouvrir depuis que je suis icy, ayant esté occupée par d'autres matieres.

Je me propose de partir demain pour la foire de Brunsvic, toute triomphante de la belle expedition que ma fille vient de faire où j'ay esté presente. Toute la maison de Brunsvic y sera assemblée. Je laisse ma fille et son petit Prince Electoral en parfaite santé. Elle me le veut donner à garder pendant qu'elle sera en Prusse, avec Mr. l'Electeur.

Je vous prie en attendant de faire mon compliment à Mr. l'Evesque de Neustadt. Je respondray à sa lettre quand je seray avec Mr. le duc mon mari pour recevoir ses ordres sur ce qu'il souhaite que j'y dois repondre. Sophie.

XIII. 1.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date.)

Madame. Si j'estois aussi bon prophete que je suis méchant poëte, les voeux que j'ay faits autresfois dans mes vers et que j'ay renouvelés dernierement dans une lettre que j'ay escrite à V. A. S. pendant qu'Elle est à Berlin, seroient des gratulations par avance, apres lesquelles il me seroit presque inutile d'en faire d'autres. Mais Apollon n'a pas esté si prodigue à mon esgard, et quoyqu'il soit aussi bien le Dieu des vers que des oracles, il reserve les derniers pour les personnes semblables à V. A. S., dont il y en a si peu au monde que je crains presque que les oracles ne cessent un jour tout à fait. Dieu fasse que ce ne soit pas si tost, et que la joye que V. A. S. ressentira sans doute au sujet de cette grace que le Ciel vient de luy faire en la personne de Mad. l'Electrice Sa fille, soit suivie de mille autres satisfactions capables de Luy rendre la vie aussi longue que heureuse. Il n'y a personne qui le puisse desirer avec plus de zele que moy. Et je suis avec devotion, Madame, de V. A. S. etc.

P. S. L'excés de zele fait que j'ose adresser un mot de gratulation à Mad. l'Electrice mesme, dont la bonté aussi grande que tant d'autres graces du ciel passera peutestre ces marques de mon affection respectueuse.

J'espere que V. A. S. aura receu à Berlin il y a longtemps la lettre dont j'avois accompagné celle que Mr. l'Evesque de Neustadt luy écrivoit. J'avois tout envoyé à

Hanover sous couvert à Mr. Molanus, croyant que V. A. S. ne seroit pas encore partie. L'Empereur a lû luy même le billet que V. A. S. m'avoit écrit, Mr. l'Evesque le luy ayant monstré. Nous sommes cependant surpris que Mr. Molanus ne répond rien, ce qui me met même en peine de la lettre.

Un Ambassadeur Turc qui est arrivé avec une suite de 100 hommes, a esté retenu dans le camp devant Belgrade, et l'Empereur a declaré de le vouloir admettre jusqu'à Bude, s'il a des lettres de creance du Sultan mesme, et d'y envoyer un commissaire pour traiter avec luy; mais s'il ne vient qu'au nom du Grand Visir, il sera renvoyé.

Je me fais estat d'estre à Hanover avec l'aide de Dieu avant la fin de l'année, et alors V. A. S. sera aussi de retour, et j'auray le bien de l'y reverer.

Mr. l'Evesque de Neustadt a esté infiniment rejoui de la bonne nouvelle de Berlin, et il tesmoigne de prendre beaucoup de part à tous les bonheurs de la S^me^ Maison.

Monseigneur le Prince Auguste commande un detachement de 2500 hommes, qui s'est separé de l'armée Principale dés Peterwardein, et a joint le prince Louys de Bade. Mais Monseigneur le Prince Charles est au camp de Belgrade, où l'on bat maintenant la place avec la grosse artillerie depuis peu. On dit que le Duc de Mantoue a esté quoyque innocemment cause de ce retardement de l'artillerie. Car les vaisseaux qui la devoient amener, luy avoient esté assignés en partie. Le Duc de Lorraine reste encor à Bude, l'Empereur l'ayant desiré pour favoriser l'Electeur de Baviere.

2.

Leibniz à l'Electrice Sophie Charlotte de Brandebourg.

(Sans date.)

Je viens apres que la foule des gratulations s'est passée; mais c'est pour mieux distinguer ma joye et mon zele. Quelque grand que soit le respect qui semble m'imposer le silence, il y a des cas où il n'est pas louable de se taire, d'autant plus que j'ay eu plus d'occasion de connoistre de pres ce que toute la terre admire en V. A. E. Je suis aussi plus penetré de veneration, et ma joye est extreme, lorsque je voy que le ciel mesme est de nostre sentiment, ce qu'il ne pourroit mieux tesmoigner presentement que par le bienfait que V. A. E. vient d'en recevoir, et dont le ciel fait present par V. A. E. au grand Electeur et à tant de peuples qui l'attendoient. Cependant il nous reste tousjours d'autant plus de souhaits à faire que les biens que nous possedons, sont precieux. Dieu fasse donc que la satisfaction de V. A. E. et de ces deux grandes maisons qui viennent d'estre comblées de contentement, soit longue et parfaite, et qu'il en rejaillisse sur nous tout ce que le bonheur des princes fait ressentir à leur estats et sujets. Je suis avec devotion, Madame, de V. A. E. etc.

XIV.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Herrenhausen le 6/16 de Septbre 1688.

Comme vostre prophetie a esté plus intelligible que celle d'Apollon, je la dois estimer d'avantage, et je crois qu'on vous peut considerer comme un mage qui venez porter vostre encens par les belles lettres que vous avez escrites à ma fille et à moy sur la naissance du petit Prince Electoral. Je la luy envoyeray par cet ordinaire, et je ne doute point qu'elle luy sera fort agreable.

Depuis mon retour j'ay respondu à Mr. l'Evesque de Neustadt. Je crois qu'il ne manquera pas de vous monstrer ma lettre. Si j'eusse crû qu'il monstreroit mon billet à l'Empereur, j'aurois tasché de le rendre plus agreable.

On dit que Mr. le Prince d'Orange passera bientost la mer avec une flotte formidable pour se rendre protecteur de la religion reformée en Angleterre. La France menace l'Hollande d'entrer avec m/50 hommes dans ses Estats, si elle souffre que le Prince d'Orange passe la mer avec une armée. Les Ducs de Zell et de Wolfenbuttel envoyent m./4 hommes aux Hollandois. Mr. l'Electeur de Brandebourg leur en fournit m./8 Mr. le Landgrave y envoye aussi du monde. Pour Hanover, il attend comme Jupiter en Lucien la fumée de quelque sacrifice avec les bras croisés, jusqu'à ce qu'il luy conviendra de prendre une autre figure; car il ne laisse pas de faire quelques levées pour empescher la surprise. Cela n'empesche pas qu'on ne fasse un grand bastiment de vostre Bibliotheque pour jouer cet hyver l'opera. C'est Sigr. Hortense qui compose la piece de Henri le Lion. Je crois

qu'on a pris ce sujet à fin que la posterité n'oublie point tous les estats qui ont esté autresfois à cette maison.

Mon fils le Pr. Charles m'avoit mandé aussi que son frere avoit esté commandé avec un detachement de 4 Regiments pour aller joindre le Pr. Louis de Bade. C'est un signe qu'on ne le juge pas incapable de commander. On mande de Rome que Negropont a esté pris et que le comte de Königsmarc est mort; mais, comme la Republique n' a point eu de lettres depuis longtemps, on ne sçait rien d'asseuré.

On souhaite fort en Hollande que la paix avec les Turcs se fasse bientost, à fin que l'Empereur puisse avoir les bras libres.

J'auray du plaisir de vous voir de retour icy et de vous asseurer moy mesme de l'estime que je fais de vos merites. Sophie.

XV.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Vienne le 16/26 Septbre 1688.

Madame. J'ay receu la lettre tres gracieuse de V. A. S. avec tout le respect, que je dois à Sa bonté incomparable, mais aussi en mesme temps avec toute l'admiration qui est dûe aux pensées solides et ingenieuses qui Luy viennent si naturellement.

On a resolu icy de lever du monde, mais la quantité n'est pas encor determinée. Plusieurs croyant que cette

guerre ne s'accommode pas, ne respirent qu'apres celle du Rhin. Mais l'Empereur persistera, s'il est possible, dans la resolution de pousser les Turcs à bout. J'espere de voir icy l'Ambassade Turque. On dit qu'ils offrent Temeswar, et tout ce qui leur reste encor en deçà. Il est à souhaitter que la tempeste qui va eclater du costé du Rhin se puisse divertir, à quoy les offices de la S^me^ maison pourront contribuer. La rupture estant arrivée, la France apparemment ne gardera plus de mesures, et il est à craindre que tout le Rhin ne se perde absolument, au moins le rivage qui est du costé de la France. Car quand nous serions egaux en forces, et mesme superieurs, tousjours le passage de la riviere, et le secours de ce qui est au delà, sera difficile. On publie icy que la S^me^ maison va envoyer 8000 hommes du costé du Rhin. Mais quand je considere ce qui pourroit arriver du costé du Nord, j'ay de la peine à le croire. Je crois plustost l'abbouchement avec le prince d'Orange, mais je ne m'imagine pas qu'on souhaitte d'aller aussi loin que luy, qui a ses raisons. Il est vray que, si l'Empereur avoit les mains libres, on devroit profiter de l'occasion pour recouvrer ce qui a esté pris à l'Empire. Mais si on luy doit conseiller de perdre les avantages tres grands et presque certains du costé du Levant, pour d'autres fort mal asseurés, et mesme hazardeux, du costé de l'occident, c'est ce que j'ay de la peine à croire. A moins que ce ne soit pour cela mesme à fin de donner des bornes à sa puissance croissante. Mais à mon avis il sera fort mal conseillé, s'il escoute de tels conseils.

Quant à la negotiation de M. l'Evesque de Neustadt touchant la reconciliation des religions, ma pensée est que les Princes protestans le devroient encourager autant qu'il

est possible. Car c'est leur interest. Et mettant les controverses à part, qu'aussi bien peu de gens entendent à fonds, et ne parlant qu'en politique, je crois que les princes et seigneurs protestans acquerroient des avantages tres reels par la reunion avec le saint siege, et n'y perdroient rien du tout. Mais les princes Catholiques comme Baviere et Neubourg, n'ont pas de grandes raisons pour y contribuer, et pour mettre d'autres en estat de leur disputer des benefices et autres prerogatives. C'est pourquoy puisque le Pape et l'Empereur offrent aux princes Protestans ce qu'ils devroient rechercher avec empressement eux-mêmes, ils ont tort s'ils reçoivent ces offres avec froideur. M. l'Evesque de N. a meilleure opinion de M. Bergius que de M. Brunsheim, et puisque les Theologiens de M. le prince d'Anhalt (comme un nommé M. Stosch) se sont déja expliqués fort raisonnablement, il croit qu'on pourroit trouver des expediens pour aller plus avant. Car autresfois ce fut par les intrigues de M. Rebenac que l'Electeur, qui estoit tres bien disposé, se laissa divertir et fit response à M. l'Evesque qu'il falloit un consentement general. Comme si les plus considerables ne devoient preparer les choses. Je suis avec devotion, Madame, de V. A. S. etc.

XVI.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date).

Madame. Je n'ay pas manqué de rendre la lettre de V. A. S. à Mr. l'Evesque de Neustadt qui s'en remerciera

luy-même, et s'en tient extremement honnoré, ne doutant point qu'avec le temps les bonnes intentions n'ayent leur effect, quand il plaira à Dieu de rendre les conjonctures favorables. Il croit que le Roy d'Angleterre, s'il avoit usé de telles voyes capables d'addoucir les esprits, ne seroit pas chargé de la haine de ses sujets, ny dans le danger où il se trouve maintenant. Il est constant et mesme les lettres de France ne desavouent pas que ce Roy risque tout; et si le prince d'Orange peut profiter de la conjoncture, on peut conter le parti du Roy pour ruiné. J'avoue que, tandis que la France sembloit ne vouloir que maintenir le cardinal de Furstenberg dans sa possession, je ne croyois pas qu'on devroit conseiller aux Estats de faire les premiers pas pour renverser la tranquillité publique. Maintenaut que la France a levé le masque, je croy qu'on n'a plus rien à menager, et la seule chose qu'on peut entreprendre presentement pour la faire repentir de ses violentes resolutions, c'est de luy detacher l'Angleterre, jusqu' à l'obliger de se joindre à la bonne cause. Si les Estats laissent eschapper cette occasion, ils s'en repentiront. Je ne doute point que le Roy de la Grande Bretagne ne fasse passer des trouppes de France chez luy, pour ne retomber plus dans un estat semblable à celuy où il est presentement, qui luy donne des apprehensions mortelles. Les Catholiques mêmes qui sont raisonnables, avouent la necessité où l'on est, de ne pas plaindre ce Roy, s'il veut luy seul mettre obstacle à l'établissement du repos de la Chrestienté et à l'humiliation de la France, sans laquelle on ne peut esperer aucune paix solide. Je m'étonne fort de la declaration de Mr. Citters qui est trop molle: au lieu de demander au Roy de la Gr. Br., s'il veut se joindre à la France, il falloit luy demander, s'il ne veut pas se joindre

avec les Estats contre la France, qui est le seul moyen de rétablir une bonne intelligence entre les deux nations. Et il falloit luy declarer que, dans les conjonctures et circonstances presentes, le refus ne peut passer que pour une marque des mauvaises intentions envers les Estats. Si le Roy a dit à Mr. Citters qu'il a refusé les offres de la France, c'est que la necessité le fait tenir ce langage; s'il en sera sorti, il parlera d'un autre air. J'avoue que, sans le changement d'Angleterre, je n'ay pas trop bonne opinion de la guerre presente.

L'Ambassade Turque est arrivée hier à Pottendorf, cinq lieues d'icy; on dit qu'ils font assez les fiers. La prise de Belgrade seroit meilleure, si on avoit pû pousser la fortune; mais maintenant si on fait la paix, la prise de Temeswar auroit mieux valu; car elle nous asseureroit la Transsilvanie et la Wallachie. On auroit bien fait sans doute d'y aller droit aprés la prise de Belgrade, sans perdre un moment, mais le duc de Lorraine estant incommodé et un peu degousté, et l'Electeur s'estant hasté de revenir à cause des conjonctures, on a manqué le coup. L'Envoyé de France a eu audience de l'Empereur, et a delivré une lettre conforme en substance au memoire que Mr. le comte de Crecy a distribué à Ratisbonne. On fait estat de lever bien des trouppes et entre autres beaucoup de Hongrois, Raciens et Croates qu'on tachera de reduire à nostre discipline. Mais cela sera assez difficile.

On a dit icy que Msgr le prince Maximilian a esté fort malade devant Negroponte. Dieu fasse que ce ne soit rien. Mr. le comte Dohna qui a esté quelque temps chez nous, m'a chargé de témoigner dans l'occasion sa veneration pour S. A. S. mon maistre et particulierement

pour V. A. S. Il est icy maintenant envoyé de Suede à la place de Mr. le comte d'Oxenstirn. Je suis avec devotion etc.

XVII.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Vienne le 11/21 Octobre 1688.

(Extrait de ma lettre. L.)

S'il est vray qu'on n'a point admis de tesmoins à la naissance du prince de Galles, et qu'aucune dame de consideration n'a assisté à l'accouchement de la reine, il ne faut pas s'estonner qu'il y a des contestans. J'ay vu icy le manifeste de la France contre lequel bien des gens s'inscrivent en faux. En effect, il est tres seur que l'Empereur estoit dans le dessein de pousser les Turcs à bout, et bien loin de songer à declarer la guerre à la France, il avoit resolu d'observer la trêve avec toute la punctualité possible. Mais il semble que l'indignation où l'on est en France d'avoir manqué son coup tant à Cologne qu' à Liege, et le mépris dans lequel on apprehendoit de tomber, ont contribué à la rupture. Cependant on pouvoit sauver la gloire du Roy à meilleur marché.

Entre les conditions que la France propose, la cession perpetuelle des places qu'elle tenoit selon la Trêve, sera apparemment celle qui empeschera l'Empereur de donner la main aux autres. Je croy que tout depend de l'expedition

du prince d'Orange. Car quoy qu'il soit defendu aux Catholiques d'y contribuer, il ne leur est point defendu d'en profiter. Si elle reussit, la France se pourra repentir d'avoir attaqué l'Empire.

XVIII.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Hanover le $\frac{25 \text{ Octobre}}{4 \text{ Novembre}}$ 1688.

Je vous dois tesmoignèr ma reconnoissance pour trois lettres que vous m'avez écrites, Monsieur, car elles m'ont esté fort agreables, surtout la derniere où vous me mandez que le Pere Wolf que je connois fort bien par reputation, s'est interessé, aupres de l'Empereur et de l'Imperatrice, pour mon fils le prince Auguste. Je vous prie de l'en remercier de ma part et de l'asseurer que je suis tout à fait sensible aux marques de bonté qu'il a pour luy, mais que j'ay ouy dire qu'il faut estre importun à la Cour Imperiale pour obtenir quelque chose, et que si mon fils eût peu se resoudre à la bassesse de soliciter de çà et de là, qu'il y a longtemps qu'il seroit general-major; car il y a longtemps qu'il en fait la charge sans en avoir le titre, comme encore depuis peu dans la derniere bataille, où le prince Louis de Bade luy a rendu la justice de faire dire à Mr. l'Electeur de Baviere qu'il devoit à sa bravoure et conduite la plus grande partie du gain de la bataille. Cependant on ne l'advance point.

Je vous prie de demander au Pere Wolf s'il faut faire des presents pour obtenir qu'on luy fasse justice, et à qui, à fin que l'on y puisse satisfaire. Comme l'Empereur paroist satisfait de luy, il faut bien que son advancement s'accroche à quelque chose que je ne sçay point. Pour mon fils le Pr. Maximilian, il a esté extrememement malade, mais, avec les dernieres lettres du siege de Negropont, il estoit tout à fait gueri, ayant chassé les ennemis de leurs retranchements, l'épée à la main, sans avoir esté blessé. Il me mande que Vimar et luy mangent fort souvent teste à teste, d'autant que la pluspart des officiers sont malades, morts ou blessés. De nostre connoisance le jeune Wangenheim, le frere de Mad. de Longueil, et le cousin de Mad. de Sacetot, ont esté tués, et j'ay eu le deplaisir de perdre Mr. le Raugrave qui a esté emporté d'une fievre chaude, aussi bien que le comte de Königsmarc. L'air y est plus meschant qu' à Napoli de Romanie, et il n'y a nulle apparence que le Doge emporte la place. Il a entrepris ce siege contre l'advis de tous les generaux. Ohr est aussi blessé et malade. Ceux qui eschapperont de ce siege, seront bien heureux.

Cependant les François raflent toutes les terres de leur voisins. Le bon Electeur Palatin en a fait une triste epreuve. Si mon frere l'Electeur eût vecu, Mr. le Dauphin n'auroit point eu Heydelberg et tout le Palatinat à si bon marché. Celuy-cy me fait penser à ce Philosophe qui consideroit les estoiles et tomba dans un fossé. Les grands menages qu'il a faits pour ses enfants luy ont fait oublier de regler ses finances. Il ne payoit ny gages ny solde à ses soldats, ainsi le peu qui luy en restoit n'ont pas voulu le defendre. Feu Mr. mon frere avoit tousjours 6 mille hommes, une belle cour, et a encor laissé de l'argent contant; mais le bon Electeur d'au-

jourd'huy n'a pas le sou, et n'a point pourveu en aucune maniere à cette invasion dont il a esté assez longtemps menacé. Le comte de Starhemberg fait son devoir à Philipsburg, mais il n'y a point d'apparence qu'il la pourra garder, jusqu' à ce que Mr. le Duc la vienne secourir. Depuis hier toutes nos trouppes tant infanterie que cavallerie sont en marche. Mr. le Duc et mon fils aisné suivront en personne demain. La saison est trop advancée pour faire grande chose, mais on tâchera au moins de sauver Francfort et de tenir l'ennemy aussi loin de nous que nous pourrons.

Le Prince d'Orange partit samedi passé avec 50 voiles. Il ne paroist d'autre manifeste de sa part qu'un memoire que les protestans d'Angleterre luy ont envoyé où tous leur griefs contre leur Roy sont exprimés et les raisons qui leur font douter que le prince de Galles est l'enfant de la Reine, comme cela est imprimé et desia traduit de l'Anglois en François. Je ne doute point qu'on en aura des exemplaires à Vienne. Cependant le Roy d'Angleterre m'a fait la grace de m'écrire de main propre sur ce sujet, où il dit qu'il faudroit qu'il fust le plus meschant homme de la terre pour faire une si meschante action, mais qu'il semble que ceux qui croyent cette imposture, jugent de luy par eux-mesmes. S. M. m'escrit aussi qu'il a esté longtemps sans avoir pû croire que son beau-fils et neveu voudroit faire une invasion dans son pays, que c'estoit la raison qu'il avoit songé trop tard à y pourvoir, mais que, si le vent demeuroit encore quelques jours contraire, qu'il seroit en estat de le recevoir. Ainsi nous sommes tous dans l'impatience d'apprendre comme les affaires seront en Angleterre. Il y a sur tous les drapeaux du Prince d'Orange: pour la Religion et la Liberté.

Ainsi il n'est pas tems presentement d'entreprendre le dessein de Mr. l'Evesque de Neustadt. Il faut voir premierement qui aura le dessus avant qu'on vienne à une composition. Tous les refugiés de France esperent que la Prophecie de Mr. Jurieu va arriver et sont tous piqués au jeu. Il y a longtemps que j'ay envoyé en Angleterre ce dont on estoit convenu icy touchant la reconciliation, mais il semble qu'on ne l'a point gousté. On dit que l'Envoyé de France à Munic a espousé tout exprés une jolie femme pour attirer Mr. l'Electeur dans le party de la France. Cependant on attend avec impatience d'apprendre si l'Empereur fera la paix avec les Turcs. Les Venitiens y seront obligés. Le Doge ayant tout à fait ruiné son armée, il ne luy reste pas 4000 hommes, et d'Allemagne il n'en aura plus. Je ne suis pas surprise qu' on a trouvé le manifeste du Roy de France impertinent. Il faut esperer qu'il devienne plus doux. Sophie.

XIX.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Vienne le 18/28 Novembre 1688.

Madame. J'ay receu avec le respect que je dois la lettre gracieuse de V. A. S. Le Pere Wolf n'est plus icy, et on ne sçait pas bien s'il y reviendra; mais avant son depart il m'a donné entrée plus particuliere chez Mr. le chancelier de la Cour. La lettre de V. A. S. m'ordonnoit de m'informer

s'il falloit des presens pour l'affaire dont Elle avoit parlé, mais m'estant informé quelque part, et voyant qu'il n'est rien de plus aisé que de mal employer l'argent icy, j'ay crû qu'on pourroit l'espargner, et que le meilleur seroit d'aller à la source. Ayant donc parlé quelques fois à M. le Comte de Strateman chancelier de la Cour, j'ay dit de moy-mesme dans une occasion que Msgr. le prince Maximilian commandoit maintenant en Morée; qu'il estoit General depuis longtemps, au lieu que Msgr. le prince Frederic Auguste son frere plus aagé et plus vieux soldat que luy, n'estoit encor que Colonel, et n'avoit commandé quelques fois qu'en vertu de son ancienneté. Qu'on estoit persuadé de son merite extraordinaire, à ce que j'entendois dire à bien des gens, et que je ne doutois point que Sa M^{té} Imperiale n'eût pour luy quelque bonne volonté; mais que je m'imaginois que ce prince qui se piquoit de generosité, ne vouloit pas estre redevable de son avancement à des solicitations importunes. M. le chancelier me répondit positivement, que sa M^{té} Imperiale avoit resolu de le declarer General, et qu'on demeuroit d'accord qu'il l'avoit merité quand il ne seroit pas prince. C'estoient à peu pres ces propres termes. Voilà donc ce que je viens d'entendre moy-mesme de la bonté de M. le Chancelier, et je croy qu'on peut compter sur les paroles d'un Ministre tel que luy. C'est pourquoy j'ay jugé à propos d'en donner part à V. A. S. suivant mon devoir.

La perte de Manheim et le mécontentement des soldats mal payés ne confirme que trop le jugement de V. A. S. A la perte de tant de braves gens prés, plusieurs ne seront pas fort fachés que le Doge n'a pas reussi à Negropont, surtout ceux qui souhaittent la paix avec la Porte; car ce mauvais succés rendra les Veni-

tiens plus traitables, qui faisoient icy les Fanfarons, et les principaux Nobles aimeront mieux de voir revenir le Doge un peu mortifié que triomphant.

Je ne doute point que la marche de nos trouppes n'ait sauvé Coblenz et Francfort pour cette fois.

Le Cercle de Franconie a pris de bonnes resolutions, et fait des levées autant qu'il peut. Et on a gourmandé le deputé d'Onoldsbach, dont le maistre estoit disposé à faire accorder quelque argent aux François.

L'Empereur ne s'est pas encor declaré pour la paix avec la Porte, et la politique veut qu'on fasse bonne mine sur ce chapitre; mais quelques ministres pourtant ne dissimulent point que leur opinion va à cette paix. On croit que l'Ambassade Turque aura audience à Laxembourg. M. Hop envoyé extraordinaire de Hollande a ordre de ses Maistres (qui ont esté requis par une lettre du Sultan) de faire la fonction de Mediateur, et l'Empereur à son tour seroit disposé à faire quelque office semblable entre le Roy de la G. B. et les Estats. Mais si on met en question la naissance du prince de Galles, il n'y a pas moyen de les accorder.

Monsieur le Comte de Dona qui est icy envoyé de Suede et qui estoit autrefois chez nous, m'a prié de tesmoigner dans l'occasion la veneration et la reconnoissance qu'il gardera toute sa vie envers V. A. S. aussi bien quant à Monseigneur le Duc.

Je m'imagine que S. A. E. Mad. Electrice de Brandebourg sera maintenant à Hanover, et j'espere de l'y reverer. Je suis etc.

XX.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date).

Madame. J'espere que ma devotion respectueuse excusera la liberté que je prends d'envoyer à V. A. S. des souhaits qui ne peuvent estre agreés que par leur sincerité.

C'est l'affection qui a fait naistre ces voeux, mais c'est la coustume qui les autorise. Je prie donc Dieu de conserver longtemps V. A. S. dans une parfaite santé, et de La combler de toutes les prosperités souhaittables. C'est pour Elle et pour nous que nous faisons ces souhaits, car nous La considerons comme un de nos principaux ornemens. Et comme Sa joye et nostre bonheur depend des bons succés des armes de S. A. S. Monsgr. le Duc, c'est ce que tout bon patriote souhaitte, et la meilleure partie de l'Europe joint ses voeux aux nostres.

Je serois déja en chemin, si je n'avois esté attaqué par un catarrhe violent; il m'estoit resté une toux dont les mauvaises suites m'obligent encor de garder la maison; mais j'espere de sortir bientost, et de me depescher.

Il y a quelques semaines que Msgr. le prince Frederic Auguste a esté declaré General Major du pur mouvement de l'Empereur. J'ay mandé à V. A. S. il y a plusieurs semaines ce que M. le Comte de Strateman chancelier de la cour, m'en avoit dit.

XXI.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Hanover le 2/12 de Janvier 1689.

J'ay esté fachée d'apprendre, Monsieur, par une lettre que vous avez écrite à Mr. Busch, qu'une indisposition estoit cause du retardement de vostre voyage et qu'une toux vous faisoit garder la chambre. Il est vray qu'elle ne s'accorderoit avec les belles voyes qui feront revivre la memoire de Henry le Lion, mais vous auriés eu le plaisir de voir ma fille, qui, comme vous dites, aime encore tous ceux qui sont de la cour d'Hanover. Elle paroist tres satisfaite de Mad. la princesse d'Orange. Elle me mande qu'on n'en sçauroit dire assez de bien, et que la beauté de son corps respond à celle de son esprit d'une maniere adorable. On dit que cette Princesse a aussi esté fort contente de ma fille, et qu'elles ont tousjours esté ensemble.

J'ay de la joye d'apprendre que l'Ambassadeur d'Espagne n'est pas devot selon le genie de son pays, et qu'il entend mieux l'interest de l'Empereur qu'il n'entend luy mesme. Car il paroist que S. M. J. soit faché contre les princes qui ont envoyé du secours aux Hollandois, pour faciliter le dessein du Prince d'Orange contre un Roy Catholique, comme si c'estoit une affaire de religion. Le Landgrave de Cassel a esté obligé de faire une grande apologie sur ce sujet, pour soutenir qu'il a ignoré le dessein du Prince d'Orange. Toute nostre esperance est presentement que ce Prince, defenseur de nostre religion, attaquera la France: sans cela le jeu ne vaudroit pas les chandelles pour l'Empire. Le secours de l'Empereur arrivera

apparemment si lentement que les François feront bien des progrés avant qu'ils arrivent.

J'ay eu de la joye de voir que le Prince Auguste a enfin eu la charge de general-major, qu'il auroit apparemment eu plustost, s'il eût voulu la demander. Le Prince Charles n'est pas si difficile de ses solicitations. Il a solicité aupres de tous les ministres pour faire en sorte que son Regiment puisse servir dans l'Empire, et l'a obtenu. Il n'est pas si misanthrope que son frere, et s'en trouvera mieux. J'ay veu aussy le Regiment de celuy-cy sur la liste de ceux qui doivent venir dans l'Empire; mais je ne sçay si cela est bien arresté. Car il me semble que tout cela n'est pas encore bien reglé. Si le Prince Auguste venoit dans l'Empire, je pourrois trouver quelque occasion de le voir, ce qui me feroit beaucoup de plaisir. Le vice-chancelier a écrit un livre contre sa pretention qui est imprimé; mais il ne paroist pas encore. On a bien d'autres affaires à vuider presentement dans l'Empire. Vous en serés un tranquille spectateur, et il faut esperer que Mr. le Duc fournira des matieres pour finir vostre histoire agreablement, et que les braves descendants d'Arminius, comme feu mon frere l'Electeur appelloit les Brunsvigeois, aideront à maintenir la liberté Germanique sous nostre Empereur qui pourra prier Dieu en attendant pour le bon succés de nos armes. Je vous souhaite une heureuse année et serois ravie des occasions d'y contribuer. Sophie.

XXII. 1.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Vienne le 13/23 de Janvier 1689.

Madame. Puisque S. A. S. le duc de Modene m'a fait offrir, par M. le Comte Dragoni (qui l'a mandé à M. de Floramonti), l'usage de son archif, autant qu'il sera besoin pour esclaircir l'origine commune des deux S^mes^ Maisons de Bronsvic et d'Este, je n'ay pas balancé s'il en falloit profiter, et je suis sur le point de faire un tour en Italie. Car c'est là où il faut chercher le principal point d'Histoire, qui restoit encor à esclaircir. Et il est constant que les plus reculés qu'on connoist des ancestres masculins de la maison de Bronsvic, viennent de là. Et comme S. A. S. mon Maistre sçait que j'ay escrit autresfois inutilement en ce pays pour le mesme sujet, je suis d'autant plus aise de cette permission obtenue sans l'engager.

Je ne m'attendois à rien de tel, mais à present je perdrois trop de temps icy, s'il falloit attendre des ordres d'Hanover, puisque je ne sçaurois douter que mon zele ne soit agreé.

Voicy une lettre que M. l'Evesque de Neustadt adresse à moy tout presentement pour en communiquer la copie. On y dit que les Princes protestans, surtout S. A. E. de Brandebourg, ne pourroient mieux faire dans les conjonctures presentes, pour guerir les jalousies des catholiques, et pour tesmoigner leur moderation (sans s'engager pourtant à rien, qu'autant qu'ils le jugeroient à propos) que de faire connoistre à Sa M^té^ Imperiale que la continuation de la negotiation de M. l'Evesque de Neustadt leur seroit agreable.

Et je ne trouve pas que sa pensée soit esloignée de la raison, quoyque je n'entre pas dans tout ce qu'il dit. J'aurois moymesme mis quelque chose par escrit sur ce sujet, mais le depart de la poste me le fait differer.

V. A. S. jugera suivant ses lumieres s'il sera à propos d'en parler à Monseigneur le duc mon Maistre, pour tacher conjointement avec luy d'y porter S. A. E. de Brandebourg, sans qu'on dise que M. l'Evesque l'a suggeré. Tout ce que j'en puis dire en peu de mots, est que j'y vois quelque utilité, et point de mal qui en puisse naistre.

Je crois estre en chemin dans la semaine qui vient. J'aurois mieux profité d'un tel voyage il y a 20 ans. J'espere que V. A. S. aura receu deux ou trois de mes precedentes et surtout la derniere, qui marque mes souhaits que je repete, priant Dieu, du fonds de mon coeur, que V. A. S. avec mon S^me^ Maistre, et tous ceux qui leur sont chers, ayent tous les contentemens imaginables pour longtemps, et que ny la France ny le Dannemarc ne puissent jamais troubler nos carnevals, ny nos pasques. Je suis avec devotion, Madame, de V. A. S. etc.

2.

Leibnitius ad Christophorum Episcopum Neostadiensem.

Viennae, 9. Jan. 1689.

Ill^me^ et Rev^me^ Domine, Domine grat^me^. Non possum non laudare egregia cogitata nuperis ad me litteris vestris expressa. Verissimum est enim Batavos eorumque foede-

ratos et omnes in universum protestantes studiose cavere debere, ne imperatoris et aliorum principum catholicorum animi scrupulis et suspicionibus impleantur, et Pontifex maximus omnem auctoritatem suam apud eos, instigante Gallia, interponere cogatur, ne communi causae quae cum detrimento religionis eorum alicubi conjuncta est, favere possint. Id vero evitabitur si ipsi principes protestantes ostendant non se catholicos odisse, sed tantum voluisse contra hostiles quorundam animos securitati suae consulere. Optime autem ostendent moderationem animi, si negotiationem qualis vestra est porro admittant, neque ulla ratione melius Gallicas artes, quibus illa Romanam curiam circumvenire et concitare tentat, labefactabunt. Si quis haec Ser^mo^ Electori Brandeburgico aliisque insinuare posset, magnum utique operae pretium faceret. Sed difficile est hoc facere per litteras. Ser^ma^ Ducissa talia facilius coram ageret, cum forte illuc transibit Elector, si, ut ferunt aliqui, Berolinum redire in animo habet. Vereor tamen ut libenter ingrediatur in materiam quam Berolini Elector (sibi vix gratam esse) declarare visus erat. Sed si sese jungeret princeps Anhaltinus, cui Elector negotiorum partem non exiguam credidit, putarem aliquid fructuosum geri posse.

Ego de itinere in Italiam delibero. Nam Ser^mus^ dux Mutinae mihi Archivi usum offerri curavit, ut communis Estensi genti origo ac Brunsvicensi illustretur, quod Ser^mo^ Duci meo pergratum fore arbitror. Itaque tempore et locorum vicinia utor. Ante discessum autem spero mihi occasionem coram porro testandi promtitudinem inserviendi meam non defore. Plura Dominus Kraft edisseret. Ego me commendo humillime.

XXIII.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Hanover le $\frac{27.\ \text{Janvier}}{6.\ \text{Fevrier}}$ 1689.

J'ay receu toutes vos lettres, Monsieur, mais je n'ay point respondu aux bons souhaits que vous m'avez faits à cette nouvelle année, parceque je vous croyois en chemin pour venir voir nostre Henry le Lion dont vous voulez escrire l'histoire, mais à ce que je voy, vous voulés aller plus loin pour chercher son origine, à fin que ceux qui viendront apres nous, n'ayent pas à chercher la nostre. C'est par là que vous voulez nous rendre immortels, mais quand je lis l'histoire, à peine me puis-je souvenir du nom des heros. Ainsi je dis avec Salomon que tout est vanité, et que je vous souhaite un heureux voyage, à fin que vous puissiés prendre plaisir en vostre labeur, puisque c'est nostre but à ce que dit ce sage Roy.

L'entreprise de Mr. l'Evesque de Neustadt est aussi fort louable, et ses raisonnements sont admirables. Je les envoyeray à Mr. le Prince d'Anhalt, mais tout le monde ne prend pas la peine de raisonner, ny d'entendre raison. Il faut esperer sur ce sujet une revelation extraordinaire, et comme le Christianisme est venu dans le monde par une femme, il me seroit glorieux que l'union se fît par' moy. Mais il faut des influences particulieres pour reussir. Mr. le Pr. d'Orange en a eu d'admirables pour parvenir à son dessein, mais cela n'est point estonnant; car il y a longtemps que cela a esté dit dans la Ste Ecriture, selon qu'un certain pasteur, nommé Löning, de Borgholzhausen l'a décrit il y a longtemps sur une roue qu'il a faite. Le bon Roy d'Angle-

terre est à plaindre qu'il n'a predit rien de bon pour luy, et je crois que ce monarque aura trouvé peu de consolation aux Jesuites où il a esté voir le Pere de Lachaise. Le P. d'Orange a notifié à Mess. les Ducs qu'il a accepté le gouvernement de la Grande Bretagne, et comme on ne peut selon les loix d'Angleterre convoquer un Parlement sans que le Roy l'appelle, ils ont fait une Convention, comme il se fit apres la mort de Cromwell. On dit que celle-cy priera le Roy de revenir et leur permettre d'examiner la naissance du Prince de Galles, et le trouvant legitime, le faire elever dans la religion protestante pour le faire succeder. Mais si le Roy refuse tout cecy selon toute apparence, ils couronneront la Princesse d'Orange qui est une Princesse tres accomplie.

Mr. le Duc fera la campagne en personne. Mon fils aisné commande sa cavallerie. J'espere un bon effect des bons souhaits que vous faites pour luy, et qu'il vous donnera des memoires agreables pour remplir vostre histoire par les actions qu'il fera. J'ay eu de la joye de l'advancement de mon fils Auguste. J'espere que par son merite il pourra un jour rentrer en grace aupres de Mr. son pere, et vous tesmoigner sa reconnoissance de l'affection que vous tesmoignez pour luy.

Pour moy j'aimeray les occasions où je pourray vous tesmoigner que je suis de vos amies. Sophie.

XXIV.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date.)

Madame. Comme la genereuse bonté de V. A. S. me suit jusqu'en Italie et que j'ay receu à Venise un billet de sa main, je prends la liberté de luy rendre compte de mon voyage. Je suis parti de Vienne avant qu'on a sceu que Mons. le Baron de Plate devoit venir. On tesmoignoit alors à Vienne, ou du moins on y faisoit semblant de ne pas sçavoir où l'on en estoit avec S. A. S. Monsgr. le duc mon maistre, non seulement à cause des quartiers pris, mais aussi à cause, disoient-ils, que S. A. S. ne communiquoit rien à l'Empereur de ses intentions, comme faisoient d'autres.

Mais ce pretendu defaut aura esté reparé agreablement par l'arrivée de M. le Grand Marechal, qui ayant la confiance du Maistre et le secret des affaires, aura pû guerir leurs soubsons, et jetter des fondemens solides d'une bonne intelligence pour l'avenir, necessaire pour le bien commun de l'Empire.

Je croy d'avoir fait rapport à V. A. S. de la lettre de M. Floramonti, qui me mandoit en suite de celle de Mr. le Comte Dragoni que S. A. S. Mgr. le duc de Modene, ayant appris que j'avois intention d'esclaircir l'origine commune des deux Maisons, de Bronsvic et d'Este, me favoriseroit des connoissances propres à mon dessein, tirées de son Archif. J'ay jugé à propos de profiter d'une offre si avantageuse et si conforme aux desseins de S. A. S. mon Maistre, et estant parti de Vienne, j'ay passé par la Styrie et par la Carinthie et j'ay vû en chemin les mines fameuses d'Idria, appartenantes à l'Empereur, d'où se tire le vif argent. A Venise

j'ay fait ma cour à Monsgr. le prince Maximilian, qui attend des nouvelles d'Hanover, touchant ce qu'il aura à faire. Il croit pourtant de faire encor cette campagne pour les Venitiens, qui sera probablement la derniere de cette guerre. Il faut avouer que si ce prince s'applique aux choses serieuses à proportion de la penetration qu'il a, il fera des merveilles.

Ayant attendu inutilement les lettres de M. Dragoni qui peutestre n'estoit pas à Modene, j'ay passé plus avant, et je feray un tour à Rome pour profiter du temps et du voisinage, et cependant j'espere de recevoir des lettres de la cour de Modene, en quoy j'ay suivi les avis de M. de Floramonti que j'ay trouvé raisonnables.

On attend à Venise le sieur de Gadagne, un des plus anciens lieutenans generaux de France, pour commander à la place de M. de Königsmarck. Il a esté conclu dernierement que le doge restera encor au Levant, mais il y en a qui croyent que cela pouvoit encor estre changé. On croit que Cornaro qui a esté general de Dalmatie, n'acceptera pas la charge de provediteur, si le doge y reste, parce qu'il est mal avec luy.

On croyoit la Reine Christine morte, mais elle est hors de danger, et je la pourray voir. Ce sont mes voeux sans doute qui y ont contribué; car j'estois faché de voir qu'elle alloit mourir justement, quand j'allois à Rome. Peutestre que j'y trouveray encor Messgrs. les deux plus jeunes princes, à qui je souhaiterois que ce sejour pût profiter pour avoir quelque bel Evesché. A entendre les François ce seroit une chose aisée; car ils disent que le pape est fauteur des heretiques. J'ay vû à Venise une liste des regimens imperiaux qui resteront en Hongrie, où j'ay trouvé les deux Regimens d'Hanover au lieu qu'on avoit crû, quand j'estois

à Vienne, que celuy du prince Charles iroit dans l'Empire. Mais peutestre qu'il y aura encor du changement.

V. A. S. l'a bien predit qu'on passeroit eu Angleterre jusqu'au couronnement du prince d'Orange et de la princesse Marie. Bien des gens n'appellent plus le vieux Roy que le Roy Jaques, comme on dit la Reine Christine. Mais c'est dieu, qui doit decider cette grande question. Et le nouveau Roy a l'avantage que toute l'Europe, excepté la France, est obligée, mal gré qu'elle en ait, de s'interesser pour luy.

Les François avoient dessein apparemment de faire mourir le pape par le moyen d'un colonel Anglois, nommé Porter, que le Roy depossedé avoit envoyé à Sa Sainteté, et il semble que le Cardinal d'Estrées fit dire à ce colonel ce qu'il n'auroit osé dire luy même; en effect le pape en a esté si irrité qu'il s'est trouvé malade; mais il a le benefice de la goutte, qui porte les mauvaises humeurs aux extremités.

Pour rendre la pareille, il est juste que les bons Reformés prient autant pour luy que les plus Catholiques, c'est à dire les Espagnols, ont sujet de le faire pour le prince d'Orange.

XXV. 1.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Hanover le 7/17 de Juin 1689.

Je n'ay pas respondu à toutes vos agreables lettres, car pendant que vous voyagés comme un jeune homme, j'avois peur que mes lettres n'auroient pû vous attraper. A present

je vous crois fixe à Modene pour mettre la derniere main à vos remarques, puisque vous estes resolu de retourner de là à Hanover, où les vivans vous fourniront aussi de belles memoires. Nous fûmes avanthier à Cell où les deux Envoyés de Suede, Bielke et Wellin, deux d'Hollande, Heeckeren et Heemskerke, un de Brandebourg, Mr. Busch, et Mr. Ahlefeld du duc de Holstein, avec les conseillers de cette Maison firent autant de bruit que le Vesuve dont vous venés de voir le miracle. Enfin leur debat est terminé à des certaines conditions pour le restablissement du duc de Gottorp, qu'on proposera au Roy de Dannemark. S'il les accepte, la paix sera faite; si non, l'Angleterre et la Hollande se declarent d'assister cette Maison et le Roy de Suede. Pour l'y forcer, le terme est mis en 15 jours.

Cependant mon fils aisné a joint Mr. le Duc de Lorraine avec m/8 hommes; mon fils le Pr. Auguste commandera une brigade sous le Prince Louis de Bade en Hongrie, où le Prince Charles sera aussi avec son regiment de Dragons.

J'ay receu une lettre du nouveau Roy d'Angleterre qui me mande que j'ay tout sujet de m'interesser pour le bien de l'Angleterre, puisqu' apparemment un de mes fils y succedera. La Princesse de Dannemarc est pourtant preste d'accoucher de son septieme enfant, qui ont tous herité le Royaume des Cieux, pour me mettre plus proche de la couronne, pourveu que ce dernier enfant ne soit fait pour avoir celle d'Angleterre. Je crois qu'on peste bien contre le Roy Guillaume dans la cour où vous estes; mais je crois que tous les bons politiques trouveront que le Roy s'est mal gouverné. La poste va partir, il me faut finir, en vous souhaitant un heureux retour à Hanover. Sophie.

2.

La duchesse Sophie au roi Guillaume III.

(Sans date).

Sire. Apres la profession que j'ay tousjours faite d'estre une tres humble servante de Votre Majesté, je crois qu' Elle ne sçauroit douter de la part que je prends en tout ce qui contribue à Son elevation et à Sa gloire. Ce n'est pas que je ne plaigne le Roy Jacques qui m'honnoroit de son amitié. Je craindrois que V. M^té^ auroit méchante opinion de ma sincerité, si je Luy cachois ce sentiment. Je suis même persuadée que ma franchise vous donnera meilleure opinion de moy, et que V. M^té^ croira plus facilement la protestation que je Luy fais de mes voeux pour Sa prosperité, et de l'opinion que j'ay qu'Elle merite la couronne qu'Elle porte, par mille endroits que je ne veux nommer, de peur de choquer Sa modestie. Cependant, comme il a pleu à Dieu de faire V. M. le protecteur de notre religion, j'espere qu'il La mettra aussi dans un estat à avoir les bras libres, pour pouvoir assister nous autres pauvres mortels, qui approchons, par la desolation de nos voisins, de la bête mugissante qui tache à nous devorer, afin que tous ceux qui ne sont pas papistes puissent par succession maintenir la religion jusqu'en eternité en Angleterre et ailleurs, dont nous faisons profession, et que V. M. me puisse conter parmy une des plus zelées qui sera toute sa vie, Sire, de V. M. la tres humble et tres obeissante servante

Sophie Pr. Palatine.

3.

La duchesse Sophie au roi Guillaume III.

(Sans date.)

Sire. C'est un avantage si grand pour moy de me voir honnoré des marques de la bienveillance de Votre Majesté, que j'ose prendre la liberté de vous en témoigner ma tres humble reconnoissance. Le chevalier Colt m'a dit fort particulierement l'obligation que je vous ay. Je veux croire que ceux qui sont contraires à la volonté de V. M., ont une faculté prophetique qui leur inspire qu'il ne leur manquera point de successeur en Angleterre, des personnes royales que le Parlement a dejà nommées. Pour moy, je ne vivray pas assez longtemps pour en voir l'issue; mais tant que je pourray respirer, je seray devouée, avec tous les miens, au service de V. M., pour m'attirer la continuation de l'honneur de Ses bonnes graces, et qu' Elle me puisse conter tousjours pour Sire, de V. M. la tres humble et tres obeissante servante

Sophie, Princesse Pal.

4.

La duchesse Sophie à G. Burnet évêque de Salisbury.

(Sans date.)

Monsieur. Comme j'ay tousjours eu une estime tres particuliere pour le merite de V. R., et que j'ay crû la con-

noistre par ses escrits, V. R. pourra aisement juger par là, combien les marques de vostre amitié m'ont esté agreables. Je vous asseure que je les estime tres particulierement, et que je suis fort reconnoissante de la ferveur qu'il vous a plû tesmoigner pour mes interests, ce qui est une aussi grande satisfaction pour ma personne que si vos bonnes intentions eussent mieux reussi. Car je ne suis plus d'un aage à penser à d'autre Royaume que celuy des Cieux; et pour mes fils, ils doivent tousjours estre dediez au Roy et au Royaume. M. Schutz m'a mandé que V. R. estoit persuadé que Sa Majesté auroit pour agreable que j'en fis voir un en Angleterre; et comme mon second fils m'avoit déja mandé qu'il seroit bien aise d'y aller, apres la campagne, pour feliciter le Roy, sur son avenement à le couronne, et qu'il en demanderoit la permission à l'Empereur dont il est Major-General, j'ose prier V. R. de l'assister de vos conseils pour bien faire sa Cour, lorsqu'il fera ce voyage. S'il eût voulu changer de Religion, il auroit fort bien reussi dans ces affaires aupres de l'Empereur; mais il a trop de son oncle, le Prince Rupert, pour n'estre pas ferme dans sa Religion. Il est vray qu'elle porte le nom de Luther; mais nos Ecclesiastiques d'Hanover la disent conforme à la Religion Anglicane, et auroient voulu me donner le St. Sacrement, dans la croyance où je suis. Mais je n'ay pas voulu donner de scandale à ceux de ma Religion dont je crois que V. R. approuvera. Cependant je dois la feliciter qu'il a plû à Dieu de vous donner un Roy et une Reine d'un merite infini. Je le prie de vous les conserver, et de donner à moy la satisfaction de tesmoigner à vous et à tout ce qui vous est cher, par des services agreables, combien je suis tres affectionnée à vous servir. Sophie, Princesse Palatine.

XXVI.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Modene le 20/30 Decbre 1689.

Madame. Je suis à Modene où S. A. S. m'a donné audience et fait donner tous les ordres necessaires pour fournir tout ce que je demande pour mon dessein historique. Lorsque j'eus l'honneur de L'entretenir, Elle tesmoigna beaucoup de consideration et de deference pour S. A. S. mon maistre, se servant de cette expression qu'il seroit tousjours prest d'obeïr. Je sçus en passant par une personne qui a beaucoup d'entrée aupres de ce prince qu'on y est informé en cette cour de la beauté et de l'esprit des princesses filles de feu Mgr. le duc Jean Frederic. Cela m'a fait songer à jetter quelque mot de moy mesme pour sonder si ce prince pourroit estre porté à y tourner ses pensées. Car je sçay les sentimes genereux de mon maistre sur ce point. J'apprendray en quelques jours si on en peut esperer quelque succés. Je suis avec devotion etc.

XXVII.

Leibniz à Camillo Marchesini, chancelier du duc de Modène.

(Sans date.)

Monsieur. Je suis bien marri de n'avoir pû prendre congé de vous, ny vous remercier de toutes vos bontés, qui

m'ont presque tenu lieu de celles de vostre cour. Cette feuille de papier y suppleera en quelque façon pour vous asseurer, que je ne manqueray jamais de m'en louer, et de me reconnoistre obligé à vos civilités et communications. J'ay esté à Ferrare et à la Vangadizza, volgairement appellée la Badia.

Une personne de Ferrare bien informée des affaires de Modene, m'a communiqué certaines particularités, dont pas un de vous autres Messieurs m'a voulu parler. Cependant il est bon qu'un Historien sçache tout, pour en user par apres avec prudence.

J'ay vu les originaux de la Vangadizza où j'ay trouvé des choses de consequence pour mon dessein. Et maintenant j'ay la veritable connexion des deux Ser^mes^ branches, sçavoir de celle d'Allemagne et de celle d'Italie, parfaitement esclaircie, malgré le peu de secours que j'ay trouvé à Modene, et malgré les erreurs de vos Historiens, qui ont tout defiguré d'une estrange maniere, ayant corrompu les temps et les noms. Ce qui avoit fait naistre de grandes difficultés, et avoit fait douter à quelques habiles hommes d'Allemagne et de France, avec qui j'ay communiqué par lettres, s'il estoit vray que la maison de Bronsvic venoit d'une mesme source avec celle d'Este. Mais à present la chose et mise dans son jour. Ce qui me console du peu d'assistance que mes bonnes intentions ont pû trouver aupres de ceux qui y estoient le plus interessés, et me donne d'autant plus de liberté de rejetter les choses suspectes, et de laisser au public et à la posterité des rapports exacts et desinteressés, la verité estant ordinairement plus glorieuse aux princes que les fables d'un Auteur.

J'espere encor quelques lumieres considerables par

vostre moyen, lorsqu'un jour vostre Archif sera en meilleur ordre, et lorsque vous aurés achevé la continuation de l'Histoire d'Este, que Pigna avoit commencée. Je souhaite fort que vous puissiés avoir le loisir de poursuivre un si beau dessein. Et je m'en promets tout autre chose que ce que donnera le bon P. Gamberti, qui me paroist plus disposé à faire des eloges et des panegyriques que je ne demande pas. Je vous supplie de me conserver les bonnes graces de vos Serenissimes, et de faire connoistre à M. Galliani, secretaire d'Estat, combien je l'honnore. Je me reconnois aussi fort obligé à M. Cantelli que je vous supplie de luy tesmoigner, si l'occasion se presente.

Mes baisemains à M. le Docteur Fresto. Comme je fais des voeux pour la conservation de la S^me^ Maison d'Este, mon zele me fait souhaitter que nous ayons bientost la nouvelle de quelque mariage necessaire pour cet effect. Quand il s'agit de conserver les maisons, il faut plustost avoir esgard à la beauté et au bon naturel qu'aux veues d'Estat et aux richesses extraordinaires. Pour moy, je desirerois que l'estroite connexion des ancestres des deux S^mes^ maisons pût estre renouvellée de nos jours par un moyen de cette nature.

Je vous supplie, Monsieur, d'y faire des reflexions convenables aux occasions, et si vous m'en vouliés dire un jour vostre sentiment, je vous en aurois bien de l'obligation etc.

XXVIII.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Hanover, le $\frac{\text{24. de Janvier.}}{\text{3. de Fevrier.}}$ 1690.

Vous donnés un tour si agreable et obligeant aux bons souhaits que vous me faites à cette nouvelle année, que je les prefere pour cela à celles que j'ay reçeus des Rois et des Princes. Le destin en reglera l'evenement. C'est en cela que ceux des plus grands monarques et les vostres seront egaux. Pour moy, je souhaite par des effects reels vous tesmoigner ma reconnoissance et vous faire voir l'estime que je fais de vostre amitié. Si vous aviez peu donner pour étrennes Mr. le Duc de Modene à une de nos Princesses, vous auriez fort rejoui cette maison. Mr. le duc a autresfois employé le comte Dragoni en cette affaire, qui a fort mal reussi, dont je ne suis pas estonnée, ayant trouvé dans une lettre de feu mon frere l'Electeur qu'il croyoit que le dernier avoit une grande liaison avec la glandule dont Mr. Descartes parle, et le comte se trouvant beaucoup incommodé de cette partie, il n'est pas estrange qu'il a si mal negocié. La vostre estant mieux disposée pourroit estre plus heureuse, ce que je souhaite beaucoup, et de vous revoir en bonne santé ce printemps pour me tenir compagnie pendant que Mr. le Duc sera à l'armée. Sophie.

P. S. Vostre Bibliotheque s'est convertie en theatre où l'on a representé les plus beaux operas du monde. Sg$^{r.}$ Hortense en fait les vers et Sg$^{r.}$ Steffani qui a esté à Mr. l'Electeur de Baviere, la musique. Vous voyés, Monsieur, que les François n'ont pas encore bruslé nos estats. L'Evesque de Tina m'a escrit et veut revenir icy à la charge pour la reconciliation.

2.

Leibniz à Camillo Marchesini, chancelier du duc de Modene.

Venise le 22 de Mars 1690.

Monsieur. J'ay receu l'honneur de la vostre à mon retour de Padoue et d'Este, où j'avois fait un petit tour pour m'informer de quelques marques des anciens seigneurs de ces quartiers, ancestres de nos Serenissimes Maistres. J'ay trouvé que l'Eglise des Franciscains d'Este, où il y avoit des monumens de quelques princes Atestins, a esté depuis peu presque toute consumée par le feu, et il ne reste en pied que le Monument de Thadée, et de son fils Bertholde, fameux par l'Hexamille de Corinthe.

J'ay esté aussi jusqu' à ce Monastere de Carceri à trois milles d'Este, que le Pape supprime maintenant en faveur de la Republique de Venise. J'y ay trouvé quelques diplomes et donations des princes d'Este, mais encor une autre plus ancienne de Henry le Noir, petit fils d'Azon, fils de Guelfe, pere de Henry le Superbe, et grand pere de Henry le Lion, datée l'an 1107, où il donne une seigneurie entiere à cette Eglise, qui est à present possédée par des Moines de Camaldoli, et dont les biens seront dissipés malgré les dispositions des bienfaiteurs.

Mais laissant là les antiquités, je reviens à vostre lettre, Monsieur, qui m'est infiniment chere, et qui ne marque pas seulement vostre bonté à mon esgard, mais encor vos sentimens pleins d'un zele ardent pour le bien et le service de l'une et l'autre Serenissime Maison, en quoy je ne vous cede point, quoyque je vous cede en toute autre chose. (Je vous supplie seulement de ne nous pas oster entierement

l'esperance que de communs amis m'ont donnée, que vous pensés à la continuation de Pigna, puisqu'en effect il n'y a personne qui y puisse penser mieux que vous.)

J'ay bien de la joye de voir que le souhait, que j'avois fait dans ma precedente qu'on pût voir un jour l'ancienne union des deux S^mes^ branches renouvellée par quelque alliance moderne, vous a paru digne de reflexion. Je ne sçay si vous vous souviendrés, Monsieur, que j'en touchay quelque chose en passant lorsque j'eus l'honneur de vous parler à Modene. En effect pour m'expliquer d'avantage, vous sçavés sans doute que feu Monseigneur le duc Jean Frederic a laissé deux filles qui sont en France avec Mad. la duchesse douairiere, leur mere, et dont l'esprit, la vertu et la beauté fait du bruit. Estant nées en Allemagne et elevées en France, sous les yeux d'une Mere tres vertueuse et tres prudente, elles auront les avantages des deux nations. Il y entre le sang italien par la fameuse princesse palatine de la maison de Mantoue, soeur de la reine de Pologne. Il ne s'y trouve point cet obstacle de religion, qui d'ailleurs paroist mettre quelque diversité separative entre les deux S^mes^ familles, et quoyque je ne disconvienne point qu'il y a des partis plus riches et plus puissans, ce n'est pas là pourtant où se trouve tousjours le bonheur d'un grand Prince. Les mariages les plus eclatans attirent quelques fois des engagemens et des conditions onereuses, et je sçay que la S^me^ Maison de Modene est dans un estat à n'avoir pas besoin de rechercher un mariage pour des richesses.

Cependant ces princesses dont je viens de parler ne sont pas tout à fait mal partagées du costé des biens de la fortune. Je croy qu'on y peut trouver un assez bon parti. Et je connois les genereux desseins de mon Serenissime

Maistre, dont la tendresse pour les enfans d'un frere qu'il aimoit, le fera tousjours seconder efficacement un avantage qui est en effect celuy de la maison, et qui du moins peut faire connoistre, combien il est porté à preferer à quelque interest la gloire de bien faire.

Aussi suis-je assés informé de ses intentions là-dessus, pour ne pas craindre d'estre desavoué. Et une lettre que Madame la duchesse regnante mesme m'a fait la grace d'écrire il n'y a pas trop longtemps dans une telle occasion, ne m'en laisse point douter. Voilà, Monsieur, toute l'ouverture, que je puis vous donner sur ce sujet; vous en userés conformement à cette prudence accompagnée de zele, qui paroist en toutes vos actions. Si vous decouvrés quelque jour ou voye pour y reussir, vostre merite sera grand de l'un et l'autre costé. Vous trouverés tousjours en moy un tesmoin fidele, et j'ay déja assez de quoy me louer en nostre Cour de vos bontés insignes à mon esgard, en consideration du maistre que j'ay l'honneur de servir.

J'espere que vous me ferés la grace de m'apprendre vos sentimens, et ce que vous aurés trouvé faisable au sujet, dont je viens de parler, qui est digne de vous et que je voy ne vous estre pas tout à fait indifferent. Au reste, je vous supplie de me conserver les bonnes graces des Serenissimes duc et princes, et parmy eux particulierement celle de son Eminence, et de m'honnorer quelquesfois des marques de vostre bonté, me permettant de me dire etc.

P. S. J'ay taché, Monsieur, d'escrire la lettre en sorte qu'elle puisse estre monstrée, mais s'il y avoit quelque chose qui ne fût pas à vostre gré, je ne manqueray pas de le corriger, si vous me le faites connoistre. Je partiray de

Venise dans une semaine, s'il plaist à Dieu, et quoyque je n'iray pas tout droit à Hanover, j'espere pourtant d'y arriver dans peu. Quoyque vous pouvés bien juger que je n'ay pas pû avoir encor des ordres d'écrire comme j'ay fait, je puis neantmoins vous asseurer que je ne seray pas desavoué, et si vous me manderés qu'il y a quelque inclination chez vous, je ne manqueray pas de vous en faire avoir des preuves plus authentiques, pour la faire mettre en negotiation dans les formes. Monseigneur mon maistre le duc s'y interesseroit pour une des princesses ses nieces, comme dans son affaire propre. Et on tacheroit de s'accommoder à la maniere de traiter que vous pourriés desirer. Et je ne pense pas que je puisse dire autre chose à present *circa il soggetto, il modo di trattarlo, e circa la persona principale sotto gli auspicii di cui dovesse passar il maneggio*, conformement aux paroles de vostre billet, puisque ce que je viens de dire, paroist d'y satisfaire preliminairement.

XXVIII

Leibniz à la duchesse Sophie.

Vienne le 1/11 May 1690.

Madame. Je ne doute point que V. A. S. n'ait receu la lettre que j'ay pris la liberté de luy adresser de Venise. J'avois enfin resolu de repasser par Vienne, parce qu'y ayant toutes mes hardes, je trouvois qu'il n'y avoit pas de seureté de les faire envoyer par des voitures, d'autant qu'il y avoit

bien des papiers qu'on ne doit pas risquer aisement. Si je portois autant de pistoles que de feuilles, j'aurois plus d'argent contant que la chambre de l'Empereur, laquelle seroit encor plus vuide, sans le duc de Savoye qui a payé une somme tres considerable pour avoir en echange des parchemins et des ceremonies. Monsieur de Rebenac a fait bien du bruit pour cela, disant que cet argent alloit directement contre le Roy son Maistre. Et en effect on dit qu'il a esté employé d'abord au payement de la milice du Rhin; mais M. le Duc de Savoye a respondu que le contract qu'il alloit faire estoit licite, et qu'il ne faisoit qu'achever une negotiation commencée par le feu duc son pere.

Icy on appelle cet argent Mirakel-geld, et on dit que l'Empereur a tousjours quelque miracle tout prest au besoin. Dieu veuille que les choses aillent tousjours bien pour l'avantage de la Chrestienté et de l'Empire. Le prince Louys commandera en Hongrie, et on ne sçait si ce sera Starhemberg ou Caprara qui sera joint à l'Electeur de Baviere pour agir du costé du Rhin.

L'Empereur ne se pressera point de remplir la charge vacante par la mort du Duc de Lorraine; on croit pourtant que le prince Louys l'emportera avec le temps. La premiere personne que j'aye vûe en entrant icy, estoit Monseigneur le prince Auguste qui me reconnut dans la rue, car ma vue ne me sert pas assés pour reconnoistre les personnes d'un peu loin.

Je partiray infailliblement la semaine qui vient, et comme Carlsbad est hors de la route, et qu'on doute que j'y puisse trouver encor la cour, je dresseray mon chemin vers Prague, d'autant qu'il se dit qu'on pourroit s'approcher de Dresde, et qu'il pourroit arriver quelque abbouchement. Je seray

au comble de ma joye, lorsque je seray tesmoin oculaire de la parfaite santé de V. A. S. aussi bien que de Monseigneur le duc mon maistre, et de toute la S^me^ famille. J'espere ce bonheur avant que d'arriver à Hanover. Cependant je suis avec devotion, Madame, de V. A. S. etc.

XXIX. 1.

Leibniz au landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels.

Le 3./13. Octobre 1690.

S. A. S. Madame la Duchesse m'avoit engagé à faire quelques remarques sur les Reflexions de Mr. Pellisson, où entre autres je luy respondois que les raisons qu'il donne pour obliger les gens à ne se departir point de la communion visible de l'Eglise qu'on appelle Catholique, et à y retourner à quelque prix que ce soit, ne peuvent avoir tousjours lieu, puisqu'il est constant qu'on peut estre excommunié injustement, item qu'il n'est pas en nostre pouvoir d'avoir une opinion, ou de ne l'avoir pas, de sorte que lorsqu'on exige de nous certaines opinions, sans nous donner moyen de les nous persuader, et qu'on nous y veut forcer sous peine d'excommunication, on nous met en necessité de nous separer. Et alors on ne sçauroit estre qu'Heretique materiel. Or les heretiques materiels peuvent estre sauvés au moins par la grace de la contrition. Mr. Pellisson répond fort elegamment à sa maniere, mais je ne vois pas qu'il leve cette

difficulté. Il semble qu'il veut revoquer en doute la distinction si autorisée entre les heretiques materiels et formels, pour mieux justifier la necessité de l'Eglise. Cependant il me semble que les Jesuites mesmes la reconnoissent, et je crois que V. A. S. est dans le mesme sentiment; je repliqueray au premier jour à Mr. Pellisson pour obtenir, s'il se peut, qu'il vienne au fait, et s'explique clairement sur ce point.

2.

Remarques de Leibniz sur les Reflexions etc. de Pellisson.

(Premier Mémoire, envoyé en France par la Duchesse d'Hanover à l'Abbesse de Maubuisson sa soeur. L.)

Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la communication des Reflexions de Monsieur Pellisson sur les differens de Religion. Ce livre est nouveau pour moy; car là où j'ay été dernierement pendant deux ans et davantage, on n'en voit gueres de cette sorte. Je le trouve excellent et tout d'une autre force que beaucoup de livres qui nous viennent de France depuis quelque tems, dont je compare les Auteurs avec les diseurs de rien des ruelles. Il y a icy de l'erudition et de la meditation tout ensemble, et de plus, ce beau tour qui rend les pensées sensibles et touchantes. J'ay tant lû autrefois en matiere de controverse, et j'ay tant parlé avec quelques-uns des plus illustres Controversistes du siecle, que la plupart des livres qu'on fait sur ces matieres, me paroissent superflus. Cependant la reputation de Monsieur Pellisson m'a engagé dans cette lecture, et je ne m'en suis point re-

penti. Mais je remarque qu'il laisse quelquefois ses raisonnemens imparfaits, et qu'il ne nous mene qu'à un certain endroit, où il nous abandonne tout d'un coup, comme si nous estions déja arrivés là où il faut. Plus un livre est bon, plus le lecteur est sensible à ce manquement: car lorsqu'on est charmé de la bonne compagnie de son guide, il y a du deplaisir à le voir disparoistre au beau milieu du chemin. Et ce deplaisir me fait prendre la plume pour marquer ce qui me paroist rester à faire.

Il me semble qu'on doit demeurer d'accord avec l'auteur, que pour estre d'une Religion, et surtout pour la changer, il faut croire d'en avoir des raisons considerables: car comme la Religion consiste en deux choses, dans la croyance et dans le culte, il est visible qu'on ne sçauroit rien croire, si on ne pense d'en avoir quelque preuve ou fondement. Il faut avouer donc que nous avons tous besoin de quelque examen, autrement la Religion seroit arbitraire, et nous n'aurions point d'avantage sur les Infidelles et sur les Sectes.

Mais les raisons de notre persuasion sont de deux sortes: les unes sont explicables, les autres inexplicables. Celles que j'appelle explicables, peuvent estre proposées aux autres par un raisonnement distinct; mais les raisons inexplicables consistent uniquement dans nostre conscience ou perception, et dans une experience de sentiment interieur, dans lequel on ne sçauroit faire entrer les autres, si on ne trouve moyen de leur faire sentir les mesmes choses de la mesme façon. Par exemple, on ne sçauroit toujours dire aux autres ce qu'on trouve d'agreable ou de dégoustant dans une personne, dans un tableau, dans un sonnet, dans un ragoust; c'est pour cela qu'on dit qu'il ne faut pas disputer des gousts. C'est par la mesme raison qu'on ne sçauroit faire

comprendre à un aveugle né, ce que c'est que la couleur. Or ceux qui disent trouver en eux une lumiere divine interieure, ou bien un rayon, qui leur fait sentir quelque verité, se fondent en raisons inexplicables. Et je vois que non seulement les Protestans, mais encore des Catholiques Romains employent ce rayon: car outre les motifs de croyance ou de credibilité (comme ils les appellent) c'est-à-dire, outre les raisons explicables de nostre Foy, qui ne sont qu'un amas d'argumens de differens degrés de force, et qui ne peuvent fonder tous ensemble qu'une foy humaine, ils demandent une lumiere de la grace du Ciel qui fasse une entiere conviction, et forme ce qu'on appelle la Foy divine: de sorte que ceux qui se fondent sur cette lumiere, ne peuvent demander d'autre examen à ceux qui se fondent sur une lumiere contraire, que celuy de la propre conscience d'un chacun, sçavoir s'il dit vray et s'il sent effectivement la lumiere dont il se vante. Mais comme cette lumiere interieure pretendue est sujette à caution, et que l'examen de conscience sur ce sujet est assez difficile, je voudrois que Monsieur Pellisson eût traité exactement ce point important, en nous expliquant les marques interieures de la lumiere divine, qui la distinguent de l'illusion, comme l'or se reconnoist à la couleur, au poids, et à d'autres marques sensibles.

En attendant cet esclaircissement, venons aux raisons explicables, aussi n'est-ce que par elles qu'on peut persuader les autres. Ces raisons sont generales ou particulieres. Les raisons generales peuvent estre appellées des prejugés, que Tertullien, parlant en Jurisconsulte, appelloit des prescriptions. Les raisons particulieres se peuvent comprendre sous le nom de discussion: car tant que ces prejugés ne donnent que ce qui fait presumer, ou que les Jurisconsultes

appellent une presomption, ils peuvent estre effacés par une preuve contraire; et tant qu'ils ne donnent qu'une grande apparence, il se peut que la discussion particuliere fournisse des raisons ou apparences contraires plus fortes. C'est pourquoy Mr. Pellisson pretend qu'il y doit avoir une infaillibilité. Je crois que son dessein a esté de former un tel argument: il faut qu'il y ait un prejugé infaillible; or s'il y en a, il ne se sçauroit trouver que dans cette Eglise visible, qui s'appelle la Romaine. Donc l'Eglise Romaine est infaillible.

Considerons maintenant la premiere des deux premisses de cet argument, et voyons comment l'Auteur establit l'existence d'une infaillibilité, dont on se puisse servir aisement pour decider les controverses. Il semble qu'il raisonne ainsi: s'il n'y avoit point d'infaillibilité, chacun seroit obligé à une discussion parfaite; or cette parfaite discussion est impracticable à l'égard de bien des gens: donc il faut qu'il y ait un prejugé infaillible. Comme j'aime la sincerité, je n'accorderay pas seulement qu'on ne sçauroit charger toutes les personnes sans distinction, du soin d'examiner exactement les controverses; mais je diray de plus que parmy les Sçavans mesmes, il y en a bien peu qui s'y puissent prendre comme il faut, pour s'assurer de la verité sur des matieres espineuses. Il paroist mesme que nous n'avons pas le moyen de decouvrir la verité à l'égard de certaines questions relevées. Quelqu'un dira qu'il n'est pas necessaire de decider toutes les controverses; mais M. Pellisson peut repliquer qu'il y en a au moins quelques-unes dont la decision est necessaire, et il sera tousjours tres-difficile au peuple de les examiner à fond: donc le peuple a besoin d'une marque claire et infaillible, qui soit à la portée de tout le monde.

Il y a deux responses qu'on peut opposer à la force de

cet argument. La premiere est qu'il suffit que les hommes croyent la verité sur quelques points necessaires, quoyque ces hommes peut-estre ne soient pas arrivés à la connoissance de la verité par des raisons explicables assez fortes, et qu'ils ne se soient pas servis d'un prejugé infaillible, ny d'une discussion exacte. Effectivement il y a peu de Chrestiens, qui entrent bien avant dans les preuves de la verité du Christianisme, et il semble que c'est assez, que les sçavans voyent bien les avantages de nostre Foy sur les autres Religions; il y aura tousjours bien des gens qui seront obligés de croire leur Pasteur sur sa parole. „Heureux sont ceux à „qui Dieu a donné des Maistres esclairés, ou qu'il a voulu „toucher au moins interieurement, au defaut du ministere „d'un bon Maistre exterieur!"

Il y a encore une autre Response que les Theologiens Protestans n'approuvent point; mais comme elle a cours parmy quelques personnes dont on loue la pieté, et dont plusieurs font bande à part, surtout en Hollande, qui s'imaginent que la justice divine seroit blessée si le salut estoit suspendu des controverses et du hazard de quelque bonne instruction, qui peut manquer mesme aux bien-intentionnés, il semble qu'elle merite d'estre examinée, d'autant qu'elle paroist conforme aux sentimens de plusieurs Docteurs tres celebres de l'Eglise Romaine. Cette response est qu'il n'y a aucun article revelé qui soit absolument necessaire, et qu'ainsi on peut estre sauvé dans toutes les Religions, pourvû qu'on aime Dieu veritablement, sur toutes choses, par un amour d'amitié, fondé sur ses perfections infinies. On objectera que cela se pourroit peut-estre soutenir à l'esgard de ceux qui sont demeurés dans l'innocence, au lieu que ceux qui sont sous le péché, n'en peuvent obtenir l'absolution que

dans la vraie Eglise. Mais on respond que ces mesmes Theologiens demeurent encore d'accord, quand on auroit péché, que la contrition, c'est à dire, la penitence, qui vient de cet amour sincere, efface les péchés sans aucune intervention des clefs de l'Eglise ou du Sacrement.

Ils adjoutent que ceux qui sont dans ces sentimens du divin amour, dans lequel consiste ce qu'il y a de plus essentiel dans la pieté, sont eclairés par la lumiere qui est venue dans le monde pour illuminer tous les hommes, qu'ils sont remplis de la grace du Saint Esprit, et se trouvent étroitement unis avec le Verbe eternel, et avec la Sagesse divine, qui est dans Jesus-Christ, quand même ils ne le connoistroient point assez selon la chair, et même quand ils n'auroient jamais ouy nommer cet assemblage de lettres qui forment son nom. Qu'étant portés avec ardeur à faire ce qu'ils peuvent juger conforme à la volonté de Dieu, ils seront tousjours dans la bonne foy, ils ne seront jamais opiniastres, et par consequent ils ne sçauroient estre heretiques. Et qu'étant empressés à chercher la verité, autant que d'autres devoirs le permettent, et prests à la croire quand elle se presentera à eux avec les livrées dont elle a besoin pour se faire reconnoistre, ils ne sçauroient passer pour infidelles. Et par consequent cette terrible sentence (qui ne croira point, sera damné) n'appartient pas à eux, non plus que les excommunications que les Eglises vrayes ou fausses peuvent fulminer. Enfin, que cette intention sincere et droite, qu'ils ont de se conformer à la volonté de Dieu qu'ils aiment, fait qu'ils sont dans l'Eglise, *in voto*, ou par un desir virtuel, qui les fait prendre part à la vertu du Bapteme et des Sacremens, *ad instar Baptismi flaminis*, ou à la maniere de ce qu'on appelle le Bapteme du Saint Esprit,

où l'eau n'entre point, tout comme s'ils avoient reçu la grace par l'entremise des symboles visibles, puisque ce n'est pas le defaut ou l'absence du Sacrement, mais le mépris qui condamne.

Cette doctrine est enseignée par plusieurs grands hommes de l'Eglise Romaine, quoyque ceux qui escrivent des controverses semblent la dissimuler. Il est vray qu'elle est combattue par quelques Protestans, mais c'est de quoy il ne s'agit point icy. C'est assez qu'on voye par-là que les sentimens des Docteurs de l'Eglise Romaine sur le salut de ceux de dehors, ne sont pas si rudes que l'on s'imagine: on s'y est souvent declaré qu'il n'y a aucun article fondamental, que celuy de l'amour de Dieu ou de l'obeïssance filiale, et qu'il n'y a par consequent que l'opiniastreté ou la desobeïssance qui fait l'heretique; et que c'est pour cela que St. Salvien prestre de Marseille a excusé les Ariens de bonne foy, quoyqu'ils niassent la divinité de Jesus-Christ.

Voilà donc une partie de ce qui resteroit à examiner pour achever la demonstration de Monsieur Pellisson. Je me dispenseray maintenant de parler de l'autre premisse qui nous assure que l'infaillibilité, s'il y en a, ne se trouve que dans l'Eglise Romaine. Je ne toucheray pas non plus aux autres prejugés, qui ne sont pas infaillibles, sur lesquels l'Auteur dit assurement des choses bien pensées, comme par exemple sur l'argument du grand nombre. Mais comme ces prejugés, et autres semblables, ont besoin eux-mesmes de quelque discussion, qui est difficile aux personnes ordinaires, et n'exempte pas les sçavans d'une discussion plus exacte des matieres particulieres, je n'y veux point entrer à present, non plus que dans les raisons du Traité particulier de l'Eucharistie: car toutes ces choses nous meneroient trop

loin; il vaut mieux pousser à bout un point de consequence que d'en entamer plusieurs.

Je voudrois pouvoir satisfaire aux objections, que j'ay representées; mais je vous laisse à juger, Monsieur, s'il ne faut pas avoir l'erudition et la force d'esprit de Monsieur Pellisson pour en venir à bout. Aussi peut-on tout esperer d'un si grand genie, pourvû que ce dont il s'agit ne soit pas tout-à-fait impossible.

Autorités des Theologiens Catholiques-Romains, favorables au salut de ceux qui sont dans l'erreur, quelque grande qu'elle puisse estre, pourvû qu'ils ayent le veritable amour de Dieu.

Les Reverends Peres Jesuites, et autres Theologiens graves de l'Eglise Romaine, enseignent qu'il y a deux sortes de penitence. L'une s'appelle Contrition, lorsqu'on abhorre et deteste le péché par le motif desinteressé d'un veritable amour de Dieu, et cette penitence est necessaire à ceux qui sont hors de l'Eglise. L'autre penitence moins parfaite qui s'appelle Attrition, fondée sur l'amour propre, c'est-à-dire, sur la crainte ou sur l'esperance, suffit aux Catholiques, lorsque ce qui luy manque est suppleé par le Sacrement de Penitence, que Jesus-Christ a institué dans l'Eglise, et c'est en quoy consiste l'avantage des Catholiques sur les autres.

Jacques Paiva Andradius, Portugais, un des principaux Theologiens du Concile de Trente, a fait un livre intitulé: *Explicationes orthodoxae de controversis Religionis capitibus,* où il enseigne en ces propres termes: Que les Philosophes, qui ont employé toutes leurs forces pour connoistre un vray Dieu, et pour l'honnorer religieusement, ont eu la Foy qui fait vivre le Juste. Il ajoute que la redemption du genre humain par Jesus-Christ est contenue tacitement, *implicite,* dans la

Providence generale de Dieu, et que les Philosophes, qui ont bien connu cette Providence, n'ont pas tout à fait ignoré Jesus-Christ crucifié, en tant qu'ils ont sçu que Dieu n'obmettroit rien de ce qui seroit convenable à faire sauver les hommes, quoyqu'ils n'ayent point connu en detail la maniere dont Dieu s'est servi. Que ce seroit la plus grande cruauté du monde *(neque immanitas deterior ulla esse potest)* de condamner les hommes aux peines eternelles, pour avoir manqué d'une Foy, à laquelle il n'y avoit pas moyen de parvenir.

Le Reverend Pere Louis Molina, Jesuite, (dans son livre *de Justitia et Jure, tract. 5. disp. 59.*) soustient expressement, que Dieu a rendu le salut plus aisé par Jesus-Christ, en ce qu'il a donné moyen aux hommes de se sauver par l'entremise des Sacremens de l'Eglise, quand mesme ils n'auroient pas la contrition, c'est-à-dire, la penitence fondée sur l'amour divin, qui est necessaire hors de l'Eglise, afin qu'on puisse estre sauvé, et qu'on sçait estre bien plus difficile qu'une simple attrition ou penitence ordinaire, qui suffit avec le Sacrement. Voicy ses expressions: „Avant la Loy „de la Grace et l'institution des Sacremens, capables de justifier „ceux qui ne sont qu'attrits, on estoit obligé d'exercer plus „souvent l'acte de l'amour divin, surtout lorsqu'on estoit „souillé de quelque péché mortel, et en peril de mort; et „alors quand on faisoit le sien, Dieu ne manquoit pas de „donner sa grace pour cette charité surnaturelle (ou amitié „filiale). Maintenant que Dieu ayant pitié de la fragilité „humaine, a institué par Jesus-Christ nostre Redempteur les „Sacremens de la nouvelle Loy, on n'est pas tant obligé „à cet amour, parce que le Sacrement de Penitence suffit „avec l'attrition. Cependant, encore aujourd'huy, ceux qui

„ne reçoivent point ce Sacrement, lorsqu'ils se trouvent „coupables de quelque péché mortel et en danger de la „vie, sont obligés à l'acte de l'Amour divin ou de la Con„trition, tout comme s'ils ne vivoient que selon la Loy de „la nature.“

Ambroise Catharin, Maldonat, Gregoire de Valence, ont dit les mesmes choses, et le Pere Pereyra dans sa dix-huitieme dispute sur le huitieme chapitre de l'Epistre de S. Paul aux Romains, soustient aussi que ces Payens ont eu une Foy implicite de Jesus-Christ. On en pourroit produire quantité d'autres, touchant le salut des Heretiques ou Infideles materiels.

3.

Pellisson à Mad. de Brinon.

Versailles, ce 4 de Septembre 1690.

(Commencement de la lettre.)

Les objections que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, Madame, sont de bonne main, et non seulement d'un homme d'esprit et de sçavoir, mais aussi d'un honneste homme, ce que j'estime bien d'avantage. Il donne partout beaucoup de marques de sincerité. Je luy dois en mon particulier tenir compte du bien qu'il dit de moy. Je voudrois en meriter quelque petite partie. Plût à Dieu qu'il me donnast un jour la meilleure de toutes les louanges, qui seroit de se laisser persuader, etc.

4.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Linsburg le $\frac{22 \text{ de Septbre.}}{1 \text{ d'Octobre}}$ 1690.

Je vous envoye, Monsieur, la response de Mr. de Pellisson où vos louanges sont ce que j'y estime le plus. Car, pour le reste, il semble qu'il pretend vous mener dans une dispute de controverses dont vous n'aurez ny plaisir ny profit. Car vous ne voudrez pas faire des voyages pour en découvrir la verité, comme vous avez fait pour l'histoire de la maison de Brunsvic.

Mr. le Duc voudroit mesme laisser sa memoire dans des tapisseries, et comme j'en ay ordonné une du tableau que vous avez veu dans mon antichambre, il en voudroit une de cette sorte de feu Mr. son pere et mere et enfants, et aussi une de luy mesme, de moy et de nos enfants, comme aussi de son grand-pere et de ses enfants.

Il ne tient qu'à trouver une belle invention pour les bien poster selon l'aage qu'ils ont eu chacun en ce tems là. Je ne trouve pas nostre peintre fertile en invention; c'est pour cela qu'il me semble que vous y pourriez bien suppleer, à fin qu'on ne le fît pas à tricoter et à boire du Broihan, comme ils firent jadis, mais plustot le feu Duc George à la bataille de Hamelen, et ses enfants selon l'aage qu'ils avoient alors, avec Madame sa femme. Mon fils aisné avec femme et enfants pourra remplir une piece aussi. Je vous prie de vouloir bien en reveiller l'esprit de nostre peintre, qui paroist l'avoir fort abattu apres la mort de sa femme. Sophie.

P. S. La dame qui a envoyé vostre escrit à Mr. Pellisson s'appelle Brinon. Elle a esté une des gouvernantes

de la jeunesse à St. Cyr. C'est une religieuse qui passe pour bel esprit. Son eloquence est extraordinaire; car elle parle tousjours.

XXX.

Leibniz à Madame de Brinon.

(Sans date.)

Si je ne vous avois point d'autre obligation, Madame, que celle de m'avoir procuré l'honneur de la connoissance d'un homme aussi illustre que M. Pellisson, je ne pourrois pas me dispenser de m'adresser à vous mesme, pour vous en faire mes remercîmens en forme; mais vos bontés vont bien au-delà. On pourroit connoistre M. Pellisson, sans connoistre tout son merite; et vous avez fait, Madame, qu'il s'est abbaissé jusqu'à m'instruire; ce qu'il a fait sans doute par la deference qu'on a partout pour vos eminentes vertus. Je suis bien aise de le contenter en quelque chose et de luy donner au moins des preuves de ma sincerité. Si l'on parloit tousjours aussi rondement que nous le faisons, ce seroit le moyen de finir les controverses; car on reconnoistroit bientot la verité, ou du moins l'indeterminabilité de la question, lorsque les moyens de connoistre la verité nous manquent; ce qui suffiroit pour nostre repos: car Dieu ne nous a pas promis de nous instruire sur tout ce que nous serions bien aise de sçavoir, et le privilege de l'Eglise ne va qu'à ce qui importe au salut.

Mr. Pellisson prend droit sur ce que je luy ay accordé, et je ne me retracte point. Suivant ses paroles, je conviens d'une Eglise, et d'une Eglise visible, à laquelle il faut tâcher de se joindre et y faire tout ce qu'on peut; qu'elle doit avoir le pouvoir d'excommunier les rebelles; qu'on doit obeïssance aux superieurs que Dieu y a establis; qu'il faut conserver un esprit de docilité pour eux, et un esprit de charité pour ceux dont on est separé. Il reste seulement de voir si ces considerations portent avec elles une necessité indispensable de retourner à la communion des superieurs ecclesiastiques, qu'on reconnoissoit autresfois, en sorte qu'on ne sauroit estre sauvé autrement.

Mais il me semble que la question est toute decidée par l'aveu de ceux qui reconnoissent des heretiques materiels, ou des heretiques de nom et d'apparence, comme M. Pellisson l'explique fort bien; c'est à dire des gens qui paroissent estre hors de l'Eglise, et qui y sont pourtant en effect; ou bien, qui sont hors de la communion visible de l'Eglise, mais, étant dans une ignorance ou erreur invincible, sont jugés excusables; et, s'ils ont d'ailleurs la charité et la contrition, ils sont dans l'Eglise virtuellement, et *in voto*, et se sauvent aussi bien que ceux qui y sont visiblement. Mgr. le landgrave Ernest, qui a fort travaillé sur les controverses, et a fait paroistre autant de zele que qui que ce soit pour la reunion des Protestans, ne laisse pas de demeurer d'accord de tout cecy; et il a entendu dire ces choses en termes formels au cardinal Sforza Pallavicini, et au Pere Honoré Fabri, penitentiaire de St. Pierre, qu'il avoit practiqué à Rome. Et moy, je puis dire avoir entendu soûtenir la même chose à des docteurs catholiques romains tres habiles. Aussi Mr. Pellisson ne s'y oppose point; mais il explique cette doctrine,

à fin qu'on n'en abuse point, et il n'admet parmy les heretiques materiels que ceux qui ne savent point que les dogmes qu'ils rejettent en matiere de foy, soient la doctrine de l'Eglise catholique.

Appliquons cette restriction aux Protestans, et nous trouverons qu'ils sont de ce nombre. On sçait les plaintes qu'ils ont faites contre le concile de Trente, avec beaucoup d'apparence, pour luy disputer la qualité d'oecumenique. On n'ignore pas les protestations solennelles de la nation françoise contre ce concile, qui n'ont pas esté retractées, quoyque le clergé ait fait son possible pour le faire reconnoistre. Ce n'est pas une chose nouvelle qu'on dispute sur l'universalité des conciles: ceux de Constance et de Basle ne sont pas reconnus en Italie, ny le dernier concile de Latran en France; et quoyque les papes, par le moyen de la profession de foy, ayent tenté de faire reconnoistre indirectement le concile de Trente, je ne sais pourtant si cela suffit; au moins la noblesse et le tiers état, avec les cours souveraines, ne le croyoient pas encor dans l'assemblée des états du Royaume qui fut tenue apres la mort de Henri IV. Je sais que des docteurs catholiques ont avoué qu'un protestant qui seroit porté à se soûmettre aux decisions de l'Eglise catholique, mais qui, se trompant dans le fait, ne croiroit pas que le concile de Trente eût esté oecumenique, ne seroit qu'un heretique materiel. Il est vray qu'il paroist beaucoup de sagesse et de bon ordre dans les actes de ce concile, quoyqu'il y ait quelque mondanité entremeslée; et où est-ce qu'on n'en trouve point? — C'est pourquoy je ne suis pas du nombre de ceux qui s'emportent contre le concile de Trente; cependant il me semble qu'on aura bien de la peine à prouver qu'il est oecumenique. Et peut-estre que c'est par un secret

de la Providence, qui a voulu laisser cette porte ouverte, pour moyenner un jour la reconciliation par un autre concile plus autorisé et moins italien.

Mais quand le concile de Trente auroit toutes les formalités requises, il y a encore une autre importante consideration: c'est que peut-estre ses decisions ne sont pas si contraires aux Protestans que l'on s'imagine. Ses canons sont souvent couchés d'une maniere à recevoir plusieurs sens; et les Protestans se pourroient croire en droit de recevoir celuy qu'ils jugent le plus convenable, jusqu'à la decision de l'Eglise dans un concile general futur, où les Eglises protestantes pretendront avec raison d'estre admises parmy les autres Eglises particulieres. Cassander et Grotius ont trouvé que le concile de Trente n'est pas tousjours fort esloigné de la Confession d'Augsbourg. Le Pere Dez, qui preschoit à Strasbourg sur cette Confession, sembloit favoriser ce sentiment, et en tiroit des consequences à sa mode; et bien des Protestans ont crû que l'*Exposition* de Mgr. l'evesque de Meaux leur revenoit assez. Ainsi il n'est pas aisé de prouver aux Protestans qu'ils nient ce qu'ils sçavent estre decidé par l'Eglise catholique.

Aussi semble-t-il que c'est plustost la practique des abus dominans que les Protestans croyent reconnoistre parmy ceux qui communient avec Rome, que les dogmes speculatifs qui empeschent la reunion. Qui ne sçait que la question sur la justification fut crûe autresfois des plus importantes? — Et cependant, de la maniere qu'on s'explique aujourd'huy il ne semble pas difficile de convenir là-dessus. L'on sçait quelles limites on donne en France à l'autorité des papes et des autres pasteurs, combien les rois qui connoissent Rome, sont jaloux de leur droits. Et de la maniere que

l'honneur rendu aux creatures s'explique dans la theorie, conformement au concile de Trente, il paroist tres excusable. Mais la practique est assés souvent fort esloignée de la theorie. Il se passe bien des choses autorisées publiquement dans l'Eglise romaine qui alarment la conscience des gens de bien parmy les Protestans, et leur paroissent abominables, ou sont au moins tres dangereuses: je laisse à M. Jurieu le soin de les exagerer; car pour moy, je souhaiterois plustost de les addoucir. Ce sont ces practiques qui empeschent la reunion, plus que les dogmes. Dieu est un Dieu jaloux de son honneur, et il semble que c'est le trahir que de dissimuler en certaines rencontres. Ainsi tout ce qu'on peut dire à l'avantage des decisions de l'Eglise catholique n'empêche pas qu'un homme de bien ne puisse estre alarmé des abus qui se repandent dans l'Eglise, sans que l'Eglise catholique les approuve; et il paroist en certaines rencontres qu'on est obligé de tesmoigner son deplaisir. Que si des nations ou des provinces entieres s'elevent contre ces desordres, et qu'on pretende là dessus les retrancher de la communion, il semble qu'une excommunication si injuste ne leur sçauroit nuire, et qu'eux-mesmes ne sont pas obligés de recevoir les excommunians à leur communion, ou ce qui est la mesme chose, de retourner à la leur, jusqu'à ce qu'on leve le sujet de leurs plaintes: d'autant qu'il se plaignent de choses que le concile de Trente n'a pas osé approuver depuis, ou qu'il a plustost desapprouvées, quoyque sans effect dans la practique. On ne s'eleve donc pas contre l'Eglise catholique, mais contre quelques nations ou Eglises particulieres mal reglées; quoyqu'il arrive peut-estre que le siege patriarcal de l'Occident et mesme la metropolitaine de l'Univers y soit comprise, qu'on ne doit considerer que

comme particuliere à l'égard des abus qu'elle tolere. On peut dire en effect que le foible et les interests des nations s'y meslent. Les Italiens et les Espagnols donnent fort dans l'exterieure, et MM. les Italiens se font quelquesfois un point de politique de soûtenir Rome; aussi profitent-ils le plus de ses avantages. Ils seroient peut-estre bien aises que tous les autres fussent leurs dupes, et surtout ceux du Nord, cela est naturel. Mais la nation françoise devroit se joindre avec la nation germanique, pour remettre l'Eglise dans son lustre, à l'exemple de l'ancien concile de Francfort; et il faudroit profiter de la conjoncture de quelque pape bien intentionné qui se souviendroit plustost d'estre Pere commun que d'estre Romain ou Toscan. Je suis asseuré que parmy les Italiens, dans Rome même et entre les Prelats, on trouveroit bien des gens de doctrine et de probité, qui contribueroient de bon coeur à la reforme de l'Eglise, s'ils voyoient quelque apparence de succés. Il faut mesme rendre cette justice à la ville de Rome, que tout y va bien mieux qu'autresfois; qu'on n'y est pas trop favorable aux bagatelles de devotion, et qu'elle pourra peut-estre un jour recouvrer l'honneur qu'elle avoit, dans les anciens temps, de donner bon exemple et de servir de regle.

Mettant donc le concile de Trente à part pour les raisons susdites, on peut dire que l'Eglise catholique n'a pas excommunié les Protestans. Si quelque Eglise italienne le fait, on luy peut dire qu'elle passe son pouvoir, et ne fait que s'attirer une excommunication reciproque, à peu pres comme disoient un jour des evesques françois à l'esgard d'un pape: „*si excommunicaturus venit, excommunicatus abibit*:“ „s'il vient pour excommunier, il s'en ira excommunié.“ Et lorsqu'une Eglise particuliere excommunie quelque autre Eglise

particuliere ou quelque nation, et même quand une Eglise metropolitaine excommunie une Eglise qui est sous elle, ou bien quand un evesque excommunie quelque prince ou particulier de son diocese, les sentences ne sont pas des oracles: elles peuvent avoir des defauts, non seulement de nullité, mais encor d'injustice. Car quoyque les arrests des juges seculiers soyent executés par les hommes, il ne faut pas s'imaginer que Dieu execute contre les âmes les sentences injustes des ecclesiastiques: c'est icy que la condition: *clave non errante,* a lieu. Tout ce qu'opere l'autorité du superieur ecclesiastique est qu'on luy doit obeïr autant qu'on peut, sauf sa conscience; ce qui est desia beaucoup; et c'est à peu prés comme les canons disent à l'esgard des sermens, qu'on doit les regarder, autant qu'on peut, sans prejudicier à son âme. Ce n'est donc pas aneantir l'autorité des ecclesiastiques ou des sermens que de les limiter ainsi. On sçait assés quelle deference on a en France et ailleurs pour les excommunications fulminées dans la bulle *In coena Domini,* et pour les decrets de l'inquisition de Rome. Je ne dis donc rien en cela que des catholiques romains et des canonistes, particulierement ceux de France, ne reconnoissent. Je suis bien esloigné de vouloir eluder l'autorité de l'Eglise et des ecclesiastiques, par une interpretation que Mr. Pellisson me preste, comme si la restriction, que je donne à la force des excommunications et autres arrests des superieurs ecclesiastiques, se reduisoit à ce beau privilege: vous jugerez bien, quand vous jugerez bien! — Car je distingue entre le corps de l'Eglise, qu'on n'accorde pas avoir jamais prononcé contre les Protestans, et entre les superieurs ecclesiastiques hors du corps, qui ne sçauroient estre infaillibles, et dont les excommunications sont semblables à celles dont le procureur

general d'un grand roy a appellé depuis peu au concile general futur.

Apres les choses que je viens de dire, il n'est pas necessaire d'examiner les questions difficiles qu'on peut former touchant le salut de ceux qui font tout ce qu'ils peuvent pour croire à l'Eglise catholique, sans en venir à bout, ny comment ils sont dans l'Eglise *in voto*. Car le cas des Protestans est tout autre, comme je viens de l'expliquer; et ils ne rejettent que ce qu'ils croyent contraire à la doctrine de l'Eglise de Dieu. Je passe aussi plusieurs beaux endroits de l'écrit de Mr. Pellisson, de peur d'aller trop loin; mais je ne sçaurois passer des choses tres considerables qu'il dit dans le dernier article, sans faire là dessus quelques reflexions. Il accorde que l'Eglise a besoin de reformation à l'égard des abus de practique; que le peuple fait quelquesfois un grand abus des images; que le temps est venu où la lecture des livres sacrés ne sera plus defendue; qu'il n'est pas hors d'apparence qu'on pourroit restablir l'ancienne liberté de communier sous les deux especes, au moins quatre ou cinq fois l'année, d'autant que les Protestans ne communient gueres d'avantage; pourveu qu'on le demande avec la soûmission necessaire, il ne doute point que les princes protestans ne l'obtiennent pour eux et pour leurs Estats, en rentrant dans la communion de l'Eglise romaine.

Nous avons veu, dit-il, il n'y a pas dix ans, quand on ne convertissoit les gens en France que par la persuasion et par les graces, ce projet non-seulement escouté à la cour, et approuvé de nos plus saincts prelats, mais en estat d'estre receu à Rome, si nos regales et nos franchises ne fussent venus à la traverse.

A propos de cette consideration de M. Pellisson, je di-

ray que lorsque M. l'evesque de Tina, maintenant de Neustadt en Autriche, estoit icy par ordre de l'Empereur pour des veues toutes semblables, j'envoyay moy-mesme sa lettre à Mr. l'evesque de Meaux, où il luy donnoit part de sa negotiation. Cet illustre prelat en ayant parlé au roy, répondit que S. M^té^ bien loin d'y estre contraire, goustoit ces pensées et les favoriseroit. Quelques années apres, la negotiation de M. de Neustadt avec nos theologiens ayant eu des suites considerables, Mr. de Meaux, l'ayant sceu par une lettre de nostre incomparable Duchesse que Madame luy avoit montrée, il en felicita Mr. de Neustadt, et repeta les premieres expressions. En effect, on peut dire que, depuis le colloque de Ratisbonne du siecle passé, rien n'avoit esté fait de plus practicable ny de plus adjusté aux principes des deux partis. Le feu pape en tesmoigna quelque satisfaction, aussi bien que des generaux de quelques grands ordres, et autres personnes de grande autorité. Mais ces regales et ces franchises vinrent encor icy à la traverse. Il semble que les offres de Mr. de Meaux ne furent pas assés suivies, et que quelquesuns se firent un point de politique de contrecarrer tout ce qu'ils croyoient pouvoir estre gousté du feu pape, ou recommandé par l'Empereur; comme si les jalousies d'estat devoient lever toute communication et concurrence dans les matieres les plus sainctes et les plus innocentes. Cependant on peut dire que la glace a esté rompue: peutestre que les temps propres à poursuivre ces desseins viendront un jour, et que la posterité nous en sçaura quelque gré. Il est vray qu'on y devroit songer de part et d'autre un peu plus qu'on ne fait, au lieu d'entretenir cette funeste separation, qui ne sçauroit estre assez pleurée de toutes nos larmes, pour me servir de l'expression touchante de Mr. Pellisson.

Au reste je vous asseure, Madame, et vous pouvez asseurer Mr. Pellisson qu'il n'y a rien moins que les considerations de quelque agrandissement temporel de la part de nos princes, qui empeschent la paix de l'Eglise. Ils ont fait des pas desinteressés, qui marquent leurs intentions genereuses et sinceres et qui leur donnent droit d'attendre des dispositions reciproques de la part de ceux de l'autre communion, suivant les apparences qu'on leur avoit faire, auxquelles Monseigneur le Duc, dont les lumieres et les sentimens heroïques sont assez reconnus, avoit creu devoir répondre par une facilité toute chrestienne. Cette Princesse, à qui Mr. Pellisson donne avec raison le titre de grande et d'incomparable, a eu quelque part à ces bons desseins, et en a esté remerciée. Plût à Dieu que la force des expressions de Mr. Pellisson et les raisons de ces grands Prelats, qui paroissent animés du mesme esprit que luy, puissent gagner quelque chose sur les personnes puissantes de leur costé, pour faire revivre nos esperances!

Les malheurs des temps s'y opposent, je l'avoue; mais peut-estre reverrons-nous encor la serenité et le calme. Je ne desespere pas entierement du soulagement des maux de l'Europe, quand je considere que Dieu peut nous les donner, en tournant comme il faut pour cela le coeur d'une seule personne qui semble avoir le bonheur ou le malheur des hommes entre ses mains. On peut dire que ce monarque — car il est aisé de juger de qui je parle — fait luy seul le destin*) de son siecle, et que la felicité publique pourroit naistre de quelques heureux momens, quand il plaira à Dieu de luy donner une reflexion convenable. Je crois que pour estre

*) Il en peut causer le bien et le mal. — Note de L., ajoutée à une copie de cette lettre.

assez touché il n'auroit besoin que de connoistre sa puissance; car il ne manquera jamais de vouloir le bien qu'il jugera pouvoir faire: et si cette prudence reservée et scrupuleuse, qu'il fait paroistre au milieu des plus grands succés dont un homme est capable, luy avoit permis de croire qu'il dependoit de luy seul de rendre le genre humain heureux, sans que qui que ce soit ait esté en état de l'empescher et de l'interrompre, je tiens qu'il n'auroit pas balancé un seul moment. Et s'il consideroit que c'est le comble de la grandeur humaine de pouvoir, comme luy, faire le bien general des hommes, il jugeroit bien aussi que le supreme degré de la felicité seroit de le faire en effect. Les eloges gastent les princes foibles; mais ce grand roy a besoin de comprendre toute l'étendue des siens, pour faire ce qu'il peut et pour connoistre tout ce qu'il peut faire. Voilà un endroit où l'eloquence inimitable de Mr. Pellisson pourroit triompher, en persuadant au roy qu'il est plus grand qu'il ne pense, et par consequent qu'il est au-dessus de certaines craintes pour le bien de son Etat, qui pourroient le detourner des veues plus grandes et plus heroïques, dont l'object est le bien du monde. Quel panegyrique peut-on se figurer plus magnifique et plus glorieux que celuy dont le succés seroit suivi de la tranquillité de l'Europe, et même de la paix de l'Eglise?

Je suis avec respect, Madame, etc.

XXXI.

La duchesse Sophie à Leibniz, à Wolfenbutel.

Hanover le 4/14 May 1691.

Vous n'en estes pas quitte, Monsieur, à si bon marché, comme vous avez creu, car voyés une autre pancarte que je vous envoye, qui ne vous divertira pas tant que l'occupation que vous avez à faire la recherche des vieux parchemins. Il est vray qu'il est bien facheux que la cire dure plus que les hommes. Cependant si les uns ne faisoient place aux autres, le monde seroit trop rempli; mais s'il avoit plû à Dieu de prendre la peine de faire tout ce qu'il y a de gens de merite tout à la fois, et qu'il eût espargné aux hommes celle de la generation, il me semble que son ouvrage auroit esté plus parfait, et on auroit eu moins de peine à croire qu'on soit fait apres son image; mais il semble que tout roule et qu'il n'y ait que luy qui subsiste tousjours, et que nous durons bien moins que des choses inanimées. Pour les changements qui se doivent faire icy, comme ils ne regardent ny moy ny vous, je n'en sçay que ce qu'on en dit sur le Holzmarkt, et me divertis à entendre les rossignols de mon jardin de Herrenhausen, pour m'oster de l'esprit tout ce qui pourroit me chagriner. Sophie.

P. S. Je me recommande à toute la principauté du lieu où vous estes.

XXXII.

Leibniz à Madame de Brinon.

Ce 9/19 de May 1691.

Madame. C'est quelque chose de bien pretieux pour moy que la lettre dont vous m'avez honnoré. Vous ne vous estes pas contentée de me faire grace sur la liberté que j'avois prise, tout inconnu que je suis, de vous adresser ces papiers pour Mr. Pellisson. Vous estes allée à un excés de bonté qui me confond; mais il y a ce mal que vous vous attirez, Madame, une nouvelle importunité de ma part. Car la delicatesse de vostre jugement accoustumé aux choses exquises ne sçauroit estre que blessée par les mauvais complimens d'un estranger. Je voy bien que vostre grande vertu vous fait passer par dessus ces choses, et que c'est pour vous une espece de mortification volontaire. C'est ainsi que vostre zele vous fait prendre en bonne part les defauts qui se trouvent sans doute dans mes expressions, que vous ne souffrirez pas dans une autre occasion. Mais ce principe de vostre complaisance ne sçauroit diminuer mon obligation; au contraire, rien ne l'augmente d'avantage; car lorsqu'on nous veut du bien par un mouvement de pieté, on a pour object le veritable bien, et c'est là la source de l'affection la plus sincere et la plus desinteressée.

Je me souviens que, lorsque je m'estois attaché autresfois à establir des notions claires et expressives dans la morale, j'examinois une question assés difficile: comment il est possible que l'amitié ou la bienveuillance puisse estre detachée de tout interest, puisqu'il est manifeste d'ailleurs que nostre propre bien, veritable ou imaginaire, est le but

de toutes nos actions volontaires, et que c'est en cela que consiste la nature indispensable de la volonté. Mais, lorsque j'eus reconnu qu'aimer n'est autre chose que trouver son propre plaisir ou satisfaction dans la felicité ou dans la perfection d'autruy, la difficulté se dissipa d'abord, et il me fut aisé de comprendre comment le bien d'autruy est le nostre, sans que nous aimions par interest; car tout ce que nous voulons par la seule satisfaction que nous en recevons sans avoir en veue aucune utilité qui nous en puisse naistre, nous le voulons par soy-mesme et sans interest. Nous aimons Dieu sur toutes choses, lorsque nous mettons tout nostre bonheur dans la connoissance que nous pouvons avoir de ses perfections et de sa souveraine felicité; de mesme lorsque nous aimons quelque creature raisonnable, ou bien lorsque nous avons pour elle une veritable bienveuillance, c'est parce que nous trouvons que l'estat avantageux et la felicité de l'object cheri fait un surcroist de nostre propre felicité, et que nous y prenons part à cause de la satisfaction que nous y trouvons. Aussi la charité n'est autre chose qu'une amitié generale qui s'étend à nous, mais avec distinction; car elle doit estre reglée par la justice selon les degrés de perfection qui se peuvent trouver ou introduire dans les objects. Plus on est porté par le bon naturel ou par habitude à se faire un plaisir du bonheur d'autruy, plus on a de la disposition à cette vertu sublime qu'on appelle la justice, puisqu'elle n'est autre chose qu'une charité conforme à la sagesse, et que la veritable sagesse est en effect la science de la felicité et de la perfection. Et comme Dieu est la source eternelle et immuable de toute perfection et de tout bonheur veritable, il s'ensuit qu'il n'y a point d'affection plus noble, plus solide et plus durable que celle qui s'attache à Dieu ou qui se

repand sur le prochain à la consideration de Dieu. C'est aussi celle qui vous oblige d'avantage, et c'est ce qui augmente la reconnoissance que je dois, Madame, au zele que vous tesmoignés pour nostre bien.

Il n'y a point de doute que l'amour de Dieu et la charité envers le prochain *devroient* porter tous les chrestiens à renoncer aux schismes et à restablir l'union, et toutes les pensées qui sont tournées de ce costé, sont nobles et genereuses puisqu'elles tendent au bien general. Mais il s'agit de trouver des moyens proportionnés pour cet effect, et j'avois mis dans mon memoire que je vous avois adressé pour Mr. Pellisson, ce que des personnes tres habiles, tres bien intentionnées, et qui estoient même autorisées, en quelque façon, dans les deux partis, ont trouvé de plus faisable pour avancer un si grand bien. S'il y a un homme au monde qui y puisse contribuer beaucoup, c'est Mr. Pellisson luy-mesme dont l'erudition aussi grande que son jugement, c'est à dire incomparable, et son zele plein de sentimens equitables, sont reconnus de toute la terre. C'est pourquoy ce que vous me dites, Madame, de son indisposition, m'a allarmé extremement, et je prie Dieu de tout mon coeur de nous conserver un si grand homme.

Pour ce qui est de l'impression de mes petites difficultés et de leur solution, j'ay balancé un peu; car bien que je n'aye pas sujet d'apprehender ceux qui y pourroient trouver à redire, puisque le plus souvent je ne suis que l'interprête des sentimens des uns et des autres, sans m'eriger en juge sur des matieres qui ne sont pas de mon ressort, je ne laisse pas de remarquer que plusieurs sont choqués quand un homme, qui n'est pas theologien de profession et n'a rien d'ailleurs qui luy donne droit de se mettre sur les

rangs, parle de theologie. Mais quand je considere que ma retenue pourroit priver le public des pensées pretieuses de Mr. Pellisson, j'abandonne les miennes à ce qu'il en voudra faire, quoyque j'apprehende fort que l'on ne m'accuse de temerité pour avoir osé entrer en lice avec luy, et qu'on ne trouve mesme à redire à son jugement, tout reveré qu'il est, lorsqu'on verra ce grand et ce sublime qui regne dans ses écrits, meslé avec des discours pitoyables d'un homme qui se hazarde d'écrire dans une langue qu'il ne sçait qu'à demy et sur des matieres qui le passent. Je croy que ce que Mr. Pellisson a trouvé à son goust dans ce que j'ay dit de la grandeur du roy, vient de luy mesme; car il arrive souvent que les grands genies prestent leurs pensées à ceux dont ils lisent les écrits. Aussi n'y a-t-il que des esprits de sa force qui doivent entreprendre de faire l'eloge de ce monarque. Pour moy je ne faisois qu'exprimer naïvement des souhaits qui me venoient pour rendre le genre humain heureux pour longtemps, et qu'il n'a besoin pour cela que de quelque loisir pour y travailler, et de quelque moment de reflexion pour envisager toute sa grandeur et tout ce qu'il pourroit faire pour le bien des hommes. C'est à M. Pellisson de s'étendre sur un sujet si riche et si grand. Ce sera par luy que l'eloquence françoise passera la romaine d'aussi loin que la gloire du roy est au-dessus de celle de Trajan, dont Pline nous a laissé l'eloge, auquel je ne sçay si la France a opposé jusqu'icy une piece qui luy puisse disputer le prix. Le veritable fruict des panegyriques est de faire voir aux heros leur propre force que leur moderation les empesche de connoistre, et qu'il est necessaire pourtant qu'ils sçachent pour l'employer à ce qui est le plus grand. Je croy qu'il auroit esté plus difficile

dans un autre temps de persuader à la modestie du roy tout ce qu'on peut dire de sa puissance et de sa sagesse; mais il semble que la Providence a voulu joindre à present l'experience à la raison, pour l'en convaincre et pour en convaincre l'univers, à fin que ny la defiance qu'il pouvoit avoir de ses forces qui l'a porté à certaines precautions, ny l'obligation que sa gloire luy sembloit imposer pour destruire les mauvais jugemens que les ennemis faisoient de son repos, l'empeschassent d'avantage à travailler principalement au bonheur general de la Chrestienté. Je prie Dieu d'accorder à Mr. Pellisson autant de santé et de vie, qu'il luy en faut pour faire en sorte que l'eloquence de son siecle aille de pair avec la gloire du roy, et que le bonheur de nos temps, rétabli par ce monarque et representé par M. Pellisson, donne de l'envie à la posterité. En ce cas il mettroit sans doute parmy les principaux ornemens de nostre aage ces deux incomparables princesses soeurs, dont vous parlez si bien, Madame, et qui ne doivent rien à la troisieme celebrée par feu M. des Cartes.

Enfin, Madame, comme je vous dois le bonheur de la connoissance de M. Pellisson, je souhaitte que le public vous soit redevable d'une partie du bien qu'on peut encor attendre du genie sublime de cet homme illustre: ce sera un surcroist de ce qu'on vous doit; car d'ailleurs vous obligés assez la France par vous-mesme, et vous pourrés mesme contribuer à beaucoup de bien par vostre grande vertu et par l'amitié dont je croy qu'on vous honnore là où le roy a marqué, par sa confiance, qu'il a trouvé le merite le plus eminent. Je suis avec respect, Madame, etc.

XXXIII.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Hanover le 30 de Juin 1691.

Madame. Ayant écrit immediatement à Mons. Pellisson pour faire succeder des complimens aux disputes, il m'a répondu le plus obligeamment du monde. Et comme je luy avois mandé que V. A. S. ayant appris son indisposition, en avoit témoigné du deplaisir, aussi bien que moy, il me témoigne de considerer cette bonté de V. A. S. comme le plus grand honneur qu'il pouvoit recevoir, qu'estant prevenu depuis longtemps de la plus haute veneration que le rang et le merite puissent faire naistre dans les esprits, il se tiendroit heureux, s'il en pouvoit donner des preuves; que cependant cette bonne nouvelle avoit contribué au rétablissement de ses forces, et qu'en pensant à V. A. S., un object de cette elevation et de cet eclat ne pouvoit que luy elever l'esprit, et luy donner un nouveau courage. Comme il travaille maintenant sur l'Eucharistie, il m'en demande mon sentiment en ces termes: *Vous me pardonnerés, à mon avis, la curiosité que j'ay de sçavoir dans quel party vous estes parmy ceux qui ne sont pas avec nous, et si j'osois encor, ce que pense là-dessus vostre Heroïne, qui sera celle de toute l'Europe Chrestienne, quand il luy plaira d'exaucer nos voeux.* Pour moy, je me rapporte aux confessions publiques.

Au reste j'avois écrit à Mons. Pellisson que puisqu'on l'avoit chargé de l'Historie du Roy, et qu'on s'estoit assés mépris icy pour m'imposer l'Histoire de la Serenissime maison de Bronsvic, j'oserois un jour (en venant aux choses plus modernes) avoir recours à luy pour en avoir quelques lu-

mieres sur l'interieur des affaires. Il me répond en ces termes: *Comme je voulois bastir de marbre, s'il m'estoit possible, et non pas de plastre ou de stuc, et que selon moy l'Histoire d'un prince tel que le nostre devoit estre celle de toute l'Europe et de tout son siecle, j'ay pris une peine extreme à rassembler mes materiaux de tous costés, et les meilleures sources m'ont esté ouvertes. Si cela vous estoit de quelque usage, Monsieur, vous en pourriés disposer, n'ayant rien qui se puisse refuser à un merite tel que le vostre, et aux honnestetés dont vous m'avés prevenu.*

Voilà une offre qui est considerable et dont je croy qu'encor Monseigneur le duc mon maistre sera bien aise qu'on profite un jour. Car Mons. Pellisson estant en grande consideration pour les emplois dont il est chargé, et ayant souvent suivi le Roy son maistre pour estre mieux informé des choses dont il doit écrire l'Histoire, on peut apprendre de luy ce qu'il sera difficile de sçavoir d'ailleurs.

Au reste je joindray quelque chose de plaisant à des discours si serieux. C'est que Monsgr. le Landgrave Ernest me mande, qu'un bon Capucin des Pays-bas, qui a passé chez luy, est tres persuadé que le Roy Guillaume est catholique dans l'ame, qu'il entend la Messe en cachette, et qu'il n'ose pas encor le faire paroistre, crainte d'offenser les Anglois. Tout ce que M. le Landgrave Ernest a dit pour l'en desabuser, n'a de rien servi. Bien loin de se croire dans l'erreur, il se moquoit de la simplicité des autres qui n'entendoient pas cette finesse du Roy Guillaume. Et il asseuroit que les plus eclairés des Pays-bas, c'est à dire des gens comme luy, en estoient persuadés. Le bon pere avoit plusieurs visions semblables et se croyoit grand politique. Cependant ce bruit quelque ridicule qu'il soit, ne laisse pas

d'estre tres utile aux affaires du Roy Guillaume et des Espagnols, pour ne pas tant effaroucher les Flamands qui sont si zelés pour leur religion. De tels religieux sont de bons instrumens pour tenir les peuples dans le devoir.

Cependant c'est à peu pres comme lorsqu'on disoit qu' Innocent XI estoit Lutherien, ou que le Roy de France fera revenir les Huguenots en triomphe au bout de trois ans et demy. C'est dommage qu'un politique semblable à ce Capucin, n'est pas à Loccum; il contribueroit au bon effect encor mieux qu'auroit pû faire cet habile devin qui estoit depuis peu en nostre cour.

Je prie Dieu que les eaux soient bonnes à conserver la santé de V. A. S. aussi bien que de Monseigneur le Duc, de Monseigneur le prince et Madame la princesse et de tous les serenissimes beuveurs.

P. S. Mons. de Seckendorf m'écrit des bontés de Mad. l'Electrice en des termes pleins de veneration et de reconnoissance.

XXXIV.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Aux Eaux le 3/13 Juillet (sans an).

Vostre lettre, Monsieur, m'a fait plus de plaisir à la lire qu'à y repondre, puisque l'exercice des jambes est plus sain icy que celuy de la teste qu'il faudroit employer pour bien descrire nostre opinion de l'eucharistie. J'attendray pour ce point un miracle pour me conformer à l'opinion dont

Mad. Brinon vous fait relation pour en estre bien informée comme l'a esté sa mere. Car sans inspiration divine je ne trouve pas qu'on puisse croire une chose dont on voit le contraire, ce qui ne nous est point commode, mais bien de croire ce qu'on ne voit pas. Cependant je vous prie de tesmoigner à Mr. Pellisson le plaisir que j'ay pris d'apprendre de vous la bonne opinion qu'il a de moy; mais j'apprehende que c'est de cela comme des miracles et des méchants objects qu'on admire plus de loin que de pres, où la verité se decouvre plus aisement. Il n'en est pas de même de luy; car ses écrits font voir la beauté de son ame.

Je voy par l'histoire que vous m'escrivez qu'il se trouve toute sorte de fous dans le monde. Il y en a un qui a tué un homme qui estoit en devotion dans une eglise à Paris, apres avoir demandé au prestre qui estoit à l'eau benite, où estoit le Prince d'Orange, qui pour rire luy montra cet homme qu'il assassina sur le champ, sans qu'on le pouvoit empescher. On luy a mis des fers ensuite. C'est ce que le bon pere Capucin des Pays-bas ne merite pas, puisqu'il paroist qu'il est plus simple que furieux. Les eaux ne me permettent pas de vous en dire d'avantage. Sophie.

XXXV.

Leibniz à Mad. de Brinon.

Hanover le 16 de Juillet 1691.

Madame. C'est beaucoup que vous ayez jugé ma lettre digne d'estre lûe; mais c'est trop que vous l'ayez lûe à

madame l'Abbesse. On doit craindre les lumieres de cette grande princesse, surtout quand on escrit aussi mal que je fais; et ce que vostre bonté vous fait paroistre supportable, sera condamné d'un juge plus severe.

Madame la Duchesse, qui a lû avec plaisir la belle lettre dont vous m'avez honoré, a remarqué, avec cette penetration qui luy est ordinaire, que le recit memorable des motifs du changement de feu Madame votre mere a quelque chose de commun avec ce que l'on rapporte de feu Madame la princesse palatine, dans le sermon funebre fait par M. Flechier, si je ne me trompe pas. Il faut avouer que le coeur humain a bien des replis, et que les persuasions sont comme les gousts: nous-mesmes ne sommes pas tousjours dans une mesme assiette, et ce qui nous frappe dans un temps, ne nous touchoit point dans l'autre. Ce sont ce que j'appelle les raisons inexplicables: il y entre quelque chose qui nous passe. Il arrive souvent que les meilleures preuves du monde ne touchent point, et que ce qui touche, n'est pas proprement une preuve.

Vous avez raison, Madame, de me juger catholique dans le coeur; je le suis mesme ouvertement: car il n'y a que l'opiniastreté qui fasse l'heretique; et c'est de quoy, grace à Dieu, ma conscience ne m'accuse point. L'essence de la catholicité n'est pas de communier exterieurement avec Rome; autrement ceux qui sont excommuniés injustement, cesseroient d'estre catholiques malgré eux, et sans qu'il y eût de leur faute. La communion vraye et essentielle, qui fait que nous sommes du corps de Jesus-Christ, est la charité. Tous ceux qui entretiennent le schisme par leur faute, en mettant des obstacles à la reconciliation, contraires à la charité, sont veritablement des schismatiques: au lieu que

ceux qui sont prests à faire tout ce qui se peut pour entretenir encor la communion exterieure, sont catholiques en effect. Ce sont des principes dont on est obligé de convenir partout. Vous me ferez, Madame, la justice de croire que je ne menage rien quand il s'agit de l'interest de Dieu; et je ne ferois pas scrupule de confesser devant les hommes ce que je juge important à mon salut ou à celuy des autres: outre que je suis dans un pays où la juste moderation, en matiere de religion, est dans son souverain degré, au-delà de ce que j'ay pû remarquer partout ailleurs, et où la declaration qu'on peut faire en ces matieres, ne fait tort à personne. Je ne suis pas homme à trahir la verité pour quelque avantage, et je me fie assez à la Providence pour ne pas apprehender les suites d'une profession sincere de mes sentimens.. Mais jaurois mauvaise grace de faire le brave icy, et de m'attribuer un courage dont on n'a pas besoin, par les bontés que nos souverains témoignent aux honnestes gens, de quelque religion qu'ils soient.

De plus, Madame, c'est par ordre du prince que les theologiens de ce pays ont donné une declaration de leurs sentimens à M. l'evesque de Neustadt, autorisé en quelque façon de l'empereur, et même du pape, touchant les moyens de lever le schisme. Cet evesque en a esté tres satisfait, et mesme la cour de Rome en a esté ravie. J'ay fort applaudi à cette declaration qui nous delivre entierement de l'accusation du schisme, et qui met dans leur tort tous ceux qui peuvent faire cesser les obstacles contraires aux conditions raisonnables qu'on y a attachées, et qui ne le voudront pas faire. Je crois, Madame, vous avoir déja entretenue de cette affaire. Que pouvons-nous faire d'avantage? Les eglises d'Allemagne, non plus que celles de France, ne sont pas

obligées de suivre tous les mouvemens de celles d'Italie. Comme la France auroit tort de trahir la verité pour reconnoistre l'infaillibilité de Rome, car elle imposeroit à la posterité un joug insupportable: de même on auroit tort en Allemagne d'autoriser un concile, lequel, tout bien fait qu'il est, semble n'avoir pas tout ce qu'il faut pour estre oecumenique.

Quand tout ce qu'il y a dans le concile de Trente seroit le meilleur du monde, comme effectivement il y a des choses excellentes, il y auroit tousjours du mal de luy donner plus d'autorité qu'il ne faut, à cause de la consequence. Car ce seroit approuver et confirmer un moyen de faire triompher l'intrigue, si une assemblée dans laquelle une seule nation est absolue, pouvoit s'attribuer les droits de l'Eglise universelle; ce qui pourroit tourner un jour à la confusion de l'Eglise, et faire douter les simples de la verité des promesses divines. J'ai déja escrit à M. Pellisson, qu'autant que je puis apprendre, la nation françoise n'a pas encore reconnu le concile de Trente pour oecumenique; et en Allemagne, l'archidiocese de Mayence, duquel sont les evesques de notre voisinage, ne l'a pas encor receu non plus. On est redevable à la France d'avoir conservé la liberté de l'Eglise contre l'infaillibilité des papes; et sans cela je crois que la plus grande partie de l'Occident auroit déja subi le joug; mais elle achevera d'obliger l'Eglise catholique en continuant dans cette fermeté necessaire contre les surprises ultramontaines, qu'elle a montrée autrefois en s'opposant à la reception du concile de Trente; ce qu'elle n'a pas encore retracté; et rien n'est survenu qui doive la faire changer de sentiment. C'est ainsi qu'on peut moyenner la paix de l'Eglise, sans faire tort à ses droits; au lieu qu'il sera difficile de procurer la

reunion par une autre voye. Car il semble que, le destin mis à part, le meilleur remede pour guerir la playe de l'Eglise seroit un concile bien autorisé; et nos theologiens ont crû que mesme on pourroit établir prealablement la communion ecclesiastique, en convenant de certains points, et en remettant d'autres à la decision de ce concile; ce que des docteurs considerables de Rome mesme ont jugé faisable, par des raisons que je crois avoir expliquées dans une de mes precedentes.

Je joins icy le pouvoir que l'empereur vient de donner à M. l'évêque de Neustadt, dont j'ay déja parlé, et par ce pouvoir il est autorisé à traiter avec les protestans des terres hereditaires, conformement aux projets dont il étoit convenu avec les theologiens de Bronsvic; car ce que cet evêque m'a envoyé depuis peu, y convient entierement. Je souhaite, pour la gloire du roy et pour le succés de l'affaire, que la France y prenne part; elle est la plus propre à estre en cecy la mediatrice des nations et de concilier l'Italie avec l'Allemagne; lorsque le roy se mesle de quelque chose, il semble qu'elle est presque faite. C'est à M. l'evesque de Meaux, à M. Pellisson et à d'autres grands hommes de cette espece, de faire menager les occasions qui ne se presentent peut-estre qu'une fois dans un siecle.

Votre eminente vertu, Madame, qu'on voit eclater par un zele si pur et si judicieux, sera d'un grand poids pour ranimer le leur. Je suis avec respect etc.

XXXVI.

Madame de Brinon à Leibniz.

Le 31 d'Aoust 1691.

(Extrait.)

Elle demande l'envoi des articles convenus avec l'évêque de Neustadt ainsi que ses pouvoirs qu'elle veut communiquer à M. de Meaux et à M. Pellisson.

XXXVII. 1.

Leibniz à la duchesse Sophie.

le 4. de Septbre 1691.

Madame. Je suis bien aise d'avoir gagné ce point que Mad. de Brinon ne parle plus de moy en particulier et se contente de penser à la reunion en general. Quand je seray de retour, je pourray luy envoyer quelque chose de plus particulier des negotiations de M. l'Evesque de Neustadt, en quoy il faut pourtant user un peu de circonspection, à fin qu'on n'en abuse pas pour luy faire tort dans la cour de Rome, comme le Cardinal d'Estrées a taché de faire. Il est vray que je n'attends rien de semblable de M. de Meaux ny de M. Pellisson, qui desirent cette communication. Et si ces Messieurs approuvent son dessein, il sera d'autant plus autorisé aupres de ceux de son propre party, où les *zelanti* ordinairement comme partout ailleurs, n'aiment pas qu'on parle d'accommodement.

M. Justel m'avoit mandé d'Angleterre qu'on avoit trouvé en France une racine excellente contre la dysenterie. J'en avois dit un mot à M. Magliabecchi à Florence, avec lequel j'entretiens un commerce de lettres. Là-dessus M. Magliabecchi me répond que M. Baudrand grand geographe et conclaviste du cardinal le Camus, ayant veu un extrait de ma lettre dans le conclave par le moyen du cardinal de Medicis, luy a confirmé la chose avec cette addition que le Marquis de Louvoy avoit déja donné ordre partout aux medecins et chirurgiens des armées d'avoir provision de cette racine. Jusqu'icy je n'ay pas encor pû apprendre quelle racine ce peut estre; mais la chose me paroist assez importante pour que Monseigneur le duc tache luy-même de sçavoir ce que c'est.

2.

Leibniz à la comtesse Marie Aurore de Königsmarc.

Hanover le 25 d'Avril 1695.

Madame. Vous vous souvenez de l'Apollon de Wolfenbutel où vous estiés la Muse unique. Apollon n'est pas seulement le dieu des vers, il l'est encor des herbes, et les anciens luy attribuoient egalement la joye des ames et la santé des corps. Il en est de même de vous, Madame: vous ne vous bornés pas aux jolies bagatelles de l'esprit galant, où les dames ont coustume de mettre le plus haut degré de la perfection qui releve leur beauté. La vostre ayant naturellement les attraits qu'elles sont le plus souvent contraintes d'étudier, vous avés le loisir qu'elles

n'ont pas, de trouver l'esprit aux choses plus relevées. Les plus belles curiosités ne vous échappent point. J'en dirois d'avantage, si c'estoit ailleurs, mais icy sçachés, Madame, que ce que je vous dis à present n'est pas un eloge, ce n'est qu'une justification de la liberté que je prends de vous adresser une chose qui pourroit paroistre trop serieuse pour une dame et trop peu sortable à une dame de vostre condition.

Mais vous m'avouerés, Madame, que la santé qui en fait le sujet, est le fondement de l'esprit et de la galanterie aussi bien que de la science. Une petite goutte d'humeur maligne dans nos veines, peut mettre toutes nos perfections par terre. D'ailleurs on me dit que vous allés faire un grand voyage à la façon des Amazones, que vous prenés part aux fatigues de la guerre, et que vous accompagnés un grand Heros. On seroit allarmé pour vous à moins. J'avoue que vous pouvés faire porter avec vous toutes les commodités dont on jouit chez soy, et si vous estiés aussi asseurée de vous faire suivre par le bon air, comme le bel air vous suit partout, vous feriés le salut des armées. Mais une nuit froide aprés un jour chaud, un méchant serein, un je ne sçay quoy qui fait mourir les gens, ce sont des choses qui n'ont point de respect pour les plus belles vies. Et quand on s'expose, il est plus à propos de parler de simples et de drogues que de penser aux madrigaux et aux sonnets.

Voicy donc dans le papier cy-joint des Notices tirées de ce que j'ay receu de Paris, dans le même moment qu'on m'a appris la nouvelle du dessein de vostre voyage. Ce que je dis, à fin que vous ne me demandiés pas avec une espece d'étonnement, comment je me suis avisé de penser en même temps à vous, Madame, et à *l'Jpecacuanha* de l'Amerique. Car c'est ainsi que s'appelle cette merveilleuse racine qu'on trouve souveraine contre les dysenteries et contre toute sorte de maladies qui ont de la malignité. Cela doit estre excellent pour la Hongrie. On m'asseure que les armées de France en sont pourveues presentement. Mais je n'apprends pas encor qu'on en soit assés instruit en Allemagne (quoyque j'en aye donné avis dans une lettre que j'écrivis il y a plus de quatre ans au president de la societé des curieux de la nature, qui fit des lors imprimer ma lettre, mais alors je n'en sçavois pas encor moy même les particularités).

De plus ayant l'honneur d'estre natif du pays de ce grand prince dont vous embellissés la cour, je prends interest à ce qui le touche, et

surtout à sa conservation. Ainsi j'ay crû que ces notices ne vous deplairoient pas, ny peutestre à luy. Et qu'on pourroit donner des ordres à temps pour faire venir la drogue. Je souhaitte qu'on n'ait point besoin de tels secours, et que vostre genereux Electeur revienne aussi plein de santé que de gloire, qu'il triomphe de toutes les forces de l'Orient, et que les nymphes du Danube suivent vostre char, en faisant hommage à vos perfections, enfin, que j'aye un jour le bonheur de vous asseurer encor, avec combien de respect je suis, Madame, etc.

XXXVIII.

La duchesse Sophie à l'Abbesse de Maubuisson.

Hanover le 10 de Septbre 1691.

(Fragment.)

J'ay envoyé la lettre de Mad. de Brinon à Leibniz, qui est presentement dans la bibliotheque de Wolfenbuttel. Je ne sçais si elle a lû un livre où il y a le voyage d'un Nonce au Mont-Liban, où il a receu les Grecs dans l'Eglise Catholique, dont la difference est bien plus grande que la nostre avec votre Eglise; et on les a laissés, comme vous verrez dans cette histoire, comme ils estoient, donnant la liberté à leurs prestres de se marier, et ainsi du reste. C'est pour cela que je ne sçais pas la raison pourquoy nous ne serions pas receus aussi bien qu'eux, la difference estant bien moindre. Mais comme vous dites que chez vous il y en a qui sont contraires, c'est aussi la mesme chose parmy nous, ce qui me fait apprehender que, quand on voudra s'accorder sur les points dont nostre abbé Molanus de Lok-

kum est convenu avec quelques autres des eglises lutheriennes, il y en aura d'autres qui y seront contraires; et ainsi ce seroit comme une nouvelle Religion. Je crois avoir envoyé autresfois à Mr. l'Evesque de Meaux tous les points dont l'on est convenu avec M. l'Evesque de Neustadt, où Mr. Pellisson les pourra avoir, s'ils ne sont pas perdus. Si Mad. de Brinon avoit donné les livres de Mr. de Meaux à M. de la Neuville, il les auroit apportés icy; s'il n'est pas parti, cela se pourroit faire encore. Une difficulté que je trouve encore: si on nous accorde ce que nous demandons pour rentrer dans le giron de l'Eglise, les Catholiques pourroient dire: nous voulons qu'on nous accorde les mesmes choses. Il n'y a que les Princes qui puissent mettre ordre à cela chacun dans son Pays. Je ne crois pas que Leibniz ait leu les livres de M. de Meaux, mais la response à Jurieu est celle où la Duchesse l'a fort admiré.

XXXIX.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Le 14 de Septbre. 1691.

Madame. Comme j'estois à Wolfenbutel, lorsque j'ay eu l'honneur de recevoir les commandemens de V. A. S., la lettre pour Mad. la princesse douairiere d'Ostfrise aura esté rendue deux jours plus tard qu'elle ne devoit.

Si je ne reçois un ordre de renvoyer la lettre de Madame l'Abbesse de Maubuisson, je la garderay comme quel-

que chose de pretieux. En effect il y a là dedans un caractere d'esprit et d'elevation, qui sied bien à une grande princesse, et surtout à une soeur de Mad. la Duchesse d'Hanover. C'est tout dire. Je ne m'estonne pas que les beaux discours d'un tres habile homme ont fait sommeiller Mad. l'Abbesse, car moy-mesme je tiendrois à honneur d'en pouvoir faire autant à V. A. S. En voicy la raison. C'est qu'un grand esprit comme le sien, sçait presque toutes les bonnes choses. Ainsi lorsqu'il s'endort, c'est une marque qu'on ne luy dit que ce qu'il approuve; mais lorsque quelcun dira des bagatelles, il le fera rire, et l'empeschera de s'endormir; car en disant des sottises, il dira quelque chose que V. A. S. n'avoit garde de penser, et c'est cette nouveauté qui tient l'esprit eveillé. C'est la raison qui fait que de grands esprits se plaisent quelquesfois à entendre des bouffons plustost que les plus solides raisonnemens du monde, et qu'ils preferent pour un temps Arlequin à Corneille. Des ignorans les en blasment, mais ceux qui sçavent un peu la nature de l'esprit humain, y trouvent de la justice.

En attendant une meilleure raison, je m'imagine que Monseigneur le duc méprise le remede du Marquis de Louvoy, par ce qu'il a entendu que ce Marquis est mort luy-mesme sur la selle, et qu'il aura appris de la gazette (manuscrite s'entend) que les François jusqu'icy meurent de dysenterie comme les autres. Il est vray que M. de Louvoy est mort d'une autre maladie, mais il est vray aussi que la France alloit estre incommodée par un flux de sang, et ses intestins estoient déja ecorchés un peu. Mais le Roy y a trouvé jusqu'icy un bon remede.

Il faut avouer que Madame de Brinon s'explique parfaitement bien sur l'honneur des saints et des images, et

qu'elle parle en docteur de Sorbonne. Si les pensées et les expressions des gens estoient reglées comme les siennes, il n'y auroit point de mal. Mais on outre les choses d'une estrange maniere, et je suis asseuré que bien des gens, quoyqu'ils disent le contraire, aiment la vierge plus que Dieu mesme, pour lequel ils ont plus de crainte, mais moins d'affection. Dieu sçachant parfaitement tous nos besoins, l'honneur qu'on fait aux saincts de reclamer leur intercession, ne peut servir qu'à faire connoistre à Dieu nostre humilité, et nostre soin de luy plaire en honnorant ceux qu'on suppose luy avoir plû. Et comme il n'y a rien qui doive plaire d'avantage à Dieu que nostre volonté sincere et ardente pour ce que nous jugeons estre conforme à la sienne, ceux qui honnorent les saincts en cette veue, luy plairont par là même; et de l'autre costé ceux qui leur refusent certains honneurs dans la persuasion qu'ils ont qu'ils luy pourroient deplaire, ne luy plairont pas moins. Il est difficile de determiner absolument ce qui seroit tousjours le meilleur en luy-mesme. C'est la mesme question comme lorsqu'on conteste si la religion doit estre depouillée de ceremonies externes: il faut dire: *selon.*

Je trouve que le genre humain a raison de conserver un culte pour les hommes morts, c'est une des recompenses de la vertu. Au defaut des apotheoses, qui estoient deraisonnables en effect, les canonisations sont venues, qui reçoivent un sens raisonnable. D'ailleurs ces respects qu'on voit des Rois rendre à un pauvre homme, méprisé de son vivant, servent à animer les hommes à se distinguer par une bonne vie. Il est vray que cela ne doit pas estre un motif; mais ce qui ne doit pas servir de raison à l'esgard de l'esprit, fait souvent un grand quoyqu'imperceptible effect sur le coeur,

et se meslant parmy d'autres impressions, change en raison cachée et inexplicable. Il en est de mesme des avantages temporels, dont il est bon d'accompagner la verité et le bon parti. Ils opereront sur le coeur malgré les protestations de l'esprit, qui en recevra le contrecoup sans y penser, et la bonne cause en profitera. Souvent Dieu pour ouvrir les yeux à l'homme, et pour luy donner quelque reflexion, se sert d'une occasion qui paroist esloignée, et n'est pas suffisante en elle-mesme; mais comme elle trouve l'homme dans une certaine disposition et la matiere preparée, elle fait beaucoup.

Je vois que Madame de Brinon considere le culte rendu à la vierge comme d'un autre genre que celuy qu'on rend aux autres saincts; et les theologiens de sa communion ont coustume pour cela de l'appeller *Hyperdulie,* mais je ne vois aucune difference que du degré, et par la mesme raison on pourroit aussi faire quantité d'autres *dulies* selon le degré des saincts. Outre que le fondement de la preeminence de la vierge est une pensée des posterieurs. Nostre Seigneur semble elever St. Jean Baptiste au-dessus de tous les humains. Et l'ancienne Eglise mettoit les anges au-dessus de la vierge. St. Epiphane le dit en termes expres. Le titre de Reine des cieux n'est pas assez bien averé pour estre employé dans le culte public.

XL.

La duchesse Sophie à Leibniz, à Wolfenbuttel.

Herrenhausen le 17 de Septbre 1691.

On diroit, Monsieur, que Mgr. le Duc soit infecté du Calvinisme parce qu'il croit aller dans la predestination pou

se mocquer de moy, comme je luy ay proposé de faire venir la racine dont vous m'escriviez pour la dysenterie.

Quant à ce que Mad. de Brinon a demandé, il y a desia quelque tems passé que l'abbé de Lokkum l'a envoyé à Mr. l'Evesque de Meaux, à quoy je l'ay remise et je luy ay fourni une autre occupation par une raillerie que je fis à ma soeur sur ce que les Reines de France et d'Angleterre ont donné à la Vierge de Lorette, l'une son dauphin en or avec ces paroles: *de vous je l'ay eu, à vous je le rends;* et l'autre son coeur avec ces paroles: *parce que je l'aime, je vous le donne.* Ce que cette bonne dame y replique, sont des choses ordinaires qui ont souvent esté respondues. Je n'ay pourtant peu m'empescher de dire à ma soeur qui entend raillerie, que je trouve la comparaison de Dieu à un Prince sans comparaison, que ce sont les defauts des Princes qui font courir à leurs favoris et à leurs ministres, parce qu'ils n'ont pas assez de capacité pour fournir à tant d'audiences et de satisfaire à tant de demandes, mais que ces defauts ne sont point en Dieu qui, à ce que nous croyons, ne trouve jamais nos prieres importunes et qui les peut escouter sans peine: ainsi qu'on peut luy faire sa cour sans s'adresser à sa mere qui n'est pas regente, ny à des favoris, qui ne menage point son esprit parce qu'il est à croire que la cour celeste se gouverne tout autrement que celles du monde; que cependant je ne condamne point ceux qui aiment à s'amuser à la faribole, puisqu'on fait tant de sottises dans le monde, qu'on peut encore faire celle-cy qui ne fait ny bien ny mal. Je vous envoye sa lettre pour voir le pourtrait de Mr. Pellisson. Je vous prie de demander à Mr. le Duc Antoine la comedie et les Romans en Allemand qu'il m'a promis pour Madame d'Orleans. Sophie.

XLI. 1.

Mad. de Brinon à Leibniz.

(Septbre 1691).

M. l'evesque de Meaux m'a fait l'honneur de me charger de beaucoup de ses ouvrages pour vous les envoyer, ce que je ne manqueray pas de faire, Monsieur, des que Mad. de Maubuisson en aura l'occasion. En attendant je vous envoye une lettre que mon dit M. de Meaux m'a escrite en réponse d'un fragment que Mad. nostre Abbesse nous avoit permis de copier d'une lettre de Mad. la Duchesse de Hanover, qui vous fera voir à quoy dans la reunion l'on s'en doit tenir. Ces propositions me paroissent si raisonnables et si bien fondées que, les lisant sans prevention comme vous avez tousjours fait tout ce que je vous ay envoyé, j'espere que cela achevera en vous ce que Dieu y a commencé. Car, comme vous sçavés, il se sert des causes secondes et il semble que vostre bon esprit vous conduira tout naturellement à improuver l'independance dans laquelle s'est jeté vostre party. Je vous asseure, Monsieur, que je prends un sincere interest à la conversion de Mad. la Duchesse d'Hanover; j'ay trop de respect pour Mad. sa chere soeur, et, si je l'ose dire, trop d'amitié pour estre indifferente à ce qu'elle souhaitte avec le plus d'ardeur. Personne, ce me semble, n'est plus capable d'avancer une si grande affaire que vous, Monsieur, en marchant le premier et vous servant de cette liberté que vous m'avez mandé qu'on avoit en Allemagne sur tel party qu'on vouloit embrasser. J'advoue que l'estime que vos escrits m'ont fait concevoir de vostre bonne foy et de vostre probité, me donne une grande esperance que je verray bientost les effects des prieres que l'on fait pour

vous. Car il ne suffit pas d'estre catholique dans le coeur; vous sçavez qu'il faut confesser Dieu devant les hommes et faire une profession ouverte de sa religion sans differer, parce qu'on ne sçait pas si nostre vie sera prolongée autant que nos desseins.

Le roy a leu l'eloge que vous avés fait de luy dans quelqu'un de vos escrits et a permis de l'imprimer. Mr. Pellisson y fait travailler, et vous verrez bientost que vous avés fait ensemble un petit livre sans y penser. La providence de Dieu a ses desseins sur vous; répondez-y, Monsieur, avec fidelité, et croyés que le goust que tous les habiles personnes de la religion catholique ont pour vous, doit vous mener à la profession avec promptitude.

Je vous supplie de rechercher les articles qui avoient esté arrestés avec M. l'evesque de Neustadt et nous les envoyer au plustost.

2.

Bossuet évêque de Meaux, à Leibniz.

Fontainebleau le 22. d'Aoust 1683.

Monsieur. J'ay fait reponse par la voye que vous m'avez marquée à la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'escrire un peu avant le départ du roy. J'apprends depuis que les affaires dont vous me parliez ont eu une grande suite, et j'ay vu par l'extrait d'une lettre de Mad. la Duchesse d'Hanover à M. de Gourville, qu'on avoit signé des articles de reconciliation, dont le premier estoit que le Pape seroit reconnu pour chef de l'Eglise. Cette grande et illustre princesse souhaite qu'on me

donne avis de cet evenement, et veut que je croye que mon traité de *l'Exposition* y a quelque part. L'interest que je prends, Monsieur, au bien de la religion et aussi à votre gloire particuliere, depuis l'honneur que vous m'avez fait de me témoigner tant de bonté, m'oblige à vous prier de vouloir bien m'expliquer dans le detail une affaire si importante. Je vous escrivois par ma precedente envoyée il y a longtemps, et incontinent apres la vostre, que le roy louoit vos pieux desseins, et les apprecieroit selon les moyens dont on luy feroit l'ouverture. C'est ce que vous pouvez tenir pour asseuré Je vous supplie de croire que je suis avec toute l'estime possible, Monsieur etc.

3.

Bossuet à Madame de Brinon.

Le 29. Septembre 1691.

Je me souviens bien, Madame, que Madame la Duchesse d'Hanovre me fit l'honneur de m'envoyer autrefois les articles qui avoient été arrestés avec M. l'Evesque de Neustadt; mais comme je ne crus pas que cette affaire dût avoir de la suite, j'avoue que j'ay laissé échapper ces papiers de dessous mes yeux, et que je ne sçay plus où les retrouver; de sorte qu'il faudroit, s'il vous plaît, supplier tres-humblement cette Princesse de nous renvoyer ce projet d'accord. Car encore qu'il ne soit pas suffisant, c'est quelque chose de fort utile que de faire les premiers pas de la reunion, en attendant qu'on soit disposé à faire les autres. Les ouvrages de cette sorte ne s'achevent pas tout d'un coup, et l'on ne revient pas aussi vite de ses preventions qu'on y est entré. Mais pour ne

notre Eglise sans changer leurs rites; et peut-estre mesme qu'on n'a esté que trop rigoureux sur cela. Pour les Grecs, on n'a jamais fait de difficulté de laisser l'usage du mariage à leurs Prestres. Pour ce qui est de le contracter depuis leur Ordination, ils ne le pretendent pas eux-mêmes. On sçait aussi que tous leurs Evesques sont obligés au celibat, et que pour cela ils n'en font point qu'ils ne tirent de l'ordre Monastique, où l'on en fait profession. On ne les trouble pas non plus sur l'usage du pain de l'Eucharistie, qu'ils font avec du levain: ils communient sous les deux especes, et on leur laisse, sans hesiter, toute leur coustume ancienne. Mais on ne trouvera pas qu'on les ait reçus dans notre Communion, sans en exiger expressement la profession des dogmes qui separoient les deux Eglises, et qui ont esté definis conformement à nostre doctrine, dans les Conciles de Lyon et de Florence. Ces dogmes sont, la procession du Saint-Esprit du Pere et du Fils, la priere pour les Morts, la reception dans le Ciel des ames suffisamment purifiées, et la primauté du Pape établie en la personne de Saint Pierre. Il est, Madame, tres-constant qu'on n'a jamais reçu les Grecs qu'avec la profession expresse de ces quatre articles, qui sont les seuls où nous differons. Ainsi l'exemple de leur reunion ne peut rien faire au dessein qu'on a. L'Orient a toujours eu ses coustumes, que l'Occident n'a pas improuvées; mais comme l'Eglise d'Orient n'a jamais souffert qu'on s'éloignât en Orient des practiques qui y étoient unanimement reçues, l'Eglise d'Occident n'approuve pas que les nouvelles Sectes d'Occident ayent renoncé d'elles-mêmes, et de leur propre autorité, aux practiques que le consentement unanime de l'Occident avoit établies. C'est pourquoy nous ne croyons pas que les Lutheriens, ny les

Calvinistes ayent dû changer ces coustumes de l'Occident tout entier, et nous croyons au contraire, que cela ne se doit faire que par ordre et avec l'autorité et le consentement du Chef de l'Eglise. Car, sans subordination, l'Eglise même ne seroit rien qu'un assemblage monstrueux, où chacun feroit ce qu'il voudroit, et interromproit l'harmonie de tout le corps. J'avoue donc qu'on pourroit accorder aux Lutheriens certaines choses qu'ils semblent desirer beaucoup, comme sont les deux especes; et en effect, il est bien constant que les Papes, à qui les Peres de Trente avoient renvoyé cette affaire, les ont accordées depuis le Concile à quelques pays d'Allemagne, qui les demandoient. C'est sur ce point, et sur les autres de cette nature, que la negociation pourroit tomber. On pourroit aussi convenir de certaines explications de notre doctrine; et c'est, s'il m'en souvient bien, ce qu'on avoit fait inutilement en quelques points dans les articles de M. de Neustadt. Mais de croire qu'on fasse jamais aucune capitulation sur le fond des dogmes définis, la constitution de l'Eglise ne le souffre pas; et il est aisé de voir que d'en agir autrement, c'est renverser les fondemens, et mettre toute la Religion en dispute. J'espere que M. de Leibniz demeurera d'accord de cette verité, s'il prend la peine de lire mon dernier Ecrit contre le Ministre Jurieu, que je vous envoye pour luy.

Je vois dans la Lettre de Madame la Duchesse d'Hanovre, qu'on a vû à Zell les Réponses que j'ai faites à ce Ministre, et que Madame la Duchesse de Zell ne les a pas improuvées. Si cela est, il faudroit prendre soin de luy faire tenir ce qui luy pourroit manquer de ces Reponses, et particulierement tout le sixieme Avertissement. Voilà, Madame, l'eclaircissement que je vous puis donner sur la Lettre de

Madame la Duchesse d'Hanovre, dont Madame de Maubuisson a bien voulu que vous m'envoyassiez l'extrait. Si elle juge qu'il soit utile de faire passer cette Lettre en Allemagne, elle en est la maîtresse.

Quant aux autres difficultés que propose M. de Leibniz, il en aura une si parfaite résolution par les Réponses de M. Pellisson, que je n'ay rien à dire sur ce sujet. Ainsi je n'ajouteray que les assurances de mes tres humbles respects envers Madame d'Hanovre, à qui je me souviens d'avoir eu l'honneur de les rendre autrefois à Maubuisson; et je conserve une grande idée de l'esprit d'une si grande Princesse. Je suis, Madame, etc.

XLII.

Leibniz à Madame de Brinon.

(Sans date.)

Madame. Je croyois de vous envoyer par cet ordinaire ce que M. Molanus nous a promis pour M. l'evesque de Meaux; mais il n'a peu l'achever à cause des interruptions. Ce sera dans une semaine au plus tard; il a esté absent une partie du temps, et d'ailleurs sa charge luy a donné des empeschemens. En recompense, je pense qu'on aura d'autant plus de lieu d'en estre satisfait.

Madame la Duchesse part demain avec Mgr. le Duc, mais cela n'empeschera pas que l'escrit de M. Molanus ne

soit envoyé promptement. J'ay vû (mais ce n'estoit pas sans rougir) les expressions favorables de M. l'evesque de Meaux; je l'attribue à son humeur genereuse et debonnaire, sans faire une application à moy, qui seroit peu juste. Lorsque je luy envoyeray l'escrit de M. Molanus, je prendray la liberté de luy presenter mes respects moy-mesme. En attendant, je vous supplie, Madame, de luy témoigner par occasion combien je cheris l'honneur de ses bonnes graces. J'écris encor à Mr. Pellisson pour luy envoyer un extrait d'une petite contestation qu'il y avoit antresfois entre le R. P. Mallebranche et moy; mais comme cela sent un peu trop la philosophie abstraite, vous ne le gousteriez pas. Mr. Pellisson le communiquera peutestre à Mr. l'abbé Pirot, docteur de Sorbonne.

Je suis, Madame, avec respect etc.

XLIII.

La Duchesse Sophie à Leibniz.

Ebsdorf le 5/15 d'Octobre (sans an.)

Le Duc Antoine est icy en personne. Je vous envoye de la besoigne dont vous n'avez pas besoin. L'abbé Molanus vous pourra aider à vous donner ce que l'Evesque de Meaux demande, et vous pourriés bien vous decharger sur luy en matiere de theologie. Vous avez sans doute ouy parler de la nouvelle secte qui est à Wolfenbutel, mais non pas d'une fille de qualité à laquelle nostre Seigneur

apparoist dans toute sa gloire et luy dicte des escrits admirables, pompeux et magnifiques, et qui prophetise. Quand on luy envoye une lettre cachettée avec des questions, elle y répond positivement, sans l'ouvrir, par la direction du Christ. Nous tacherons de l'aller voir *incognito*, quand elle sera à Luneburg chez le Superintendent où elle fait quasi tousjours sa demeure. C'est encore un secret, mais trop beau pour n'estre pas communiqué à un homme curieux comme vous. Sophie.

XLIV. 1.

Die Herzogin Sophie an (Frau v. Harling).

Ebsdorf den 8/18 Octbr. 1691.

Mein Sohn hat durch ſeine Krankheit verſäumet die drey Schweſtern von meiner Botmarin zu ſehen, von welchen der mittelſten ſo Roſemunde heißet, unſer herr Christus erſcheinet, und ſie ihn geſehen ſo lange ſie es gedenken kan, hernachmahls aber, wie ſie zehen Jahr alt war, kam er zu ihr, und legte ſeine hand auf ihren Kopf, daß ihr bange ward, und es hernacher ihrer Mutter erzehlte, welche ihr ſagte, wenn es wiederumb ſolte geſchehen, ſolte ſie ſagen: was befehlet ihr eurer Magd? welches ſie gethan. Und ſeither komt er oft zu ihr, und dictiret ihr was ſie ſchreiben ſoll, welches ſie auch thut, und ſchreibt ein Haufen ſchöhne ſachen, die man admiriren muß. Dieſes alles achte ich nicht, denn es eine einbildung kan ſeyn, und weil ſie die ſchrift und geiſtliche bücher immer lieſet, den ſtyl davon kan genommen haben. Aber Dr. Schott hat ihr drey fragen auf engliſch verpitſchirt und in einen zeddel gethan, da hat ſie (ohne die zeddel

aufzumachen) ganz pertinent (wie, als sie sagt, Christus ihr dictirt hat) darauf geantwortet. Ich habe die zeddel verpitschiert gesehen, und die antwort auf teutsch dabey. Dieses, bekenne ich, ist mir wunderlich vorkommen. Sie und ihre jüngste Schwester sehen der Botmarin gleich, die ältiste ist von den blattern verdorben, alle eine wie die andere gleich lustig, und admiriren die zwei so nichts sehen, die Rosimunda, und sagen, sie haben gleiche Freude in Christus. Gehen sonsten mit den Luthrischen zum nachtmahl, dabey dann immer die Rosimunda Christus siehet, und immer sonderliche freude hat; sonsten prophezeiht sie daß Christus 1000 jahr werde auf erden regieren, so wie Jurieu es glaubet. Der Superintendent von Lüneburg, Petersen, und seine Frau sind auch von der opinion, da die 3 schwestern von Lüneburg bey im hause wohnen, und waren mit ihr hier. Den guthen, einfältigen man will man darumb absezen, welches mich jammert. Dieses alles wolle sie doch dem geheimten Rath Busch, H. Molanus und herrn Leibnizen erzehlen.

Herzog Anton Ulrich ist diesen morgen früh nach Wolfenbütel verreiset, war nicht wohl, und ihm bange, er möchte die masern auch bekommen, war gestern zu Lüneburg, aß bey Spöricken, aber meiner Schulenburgin bruder bey dem Superintendent, und denen drey schwestern seinen basen, die an einer großen tafel mit noch mehr jungfern und Kerls saßen, und waren sehr lustig auf ihre weise. Die tafel war auch sehr wohl angerichtet, sprachen auch immer von devotion. Sie meinen, Christus soll im jahr 1693 in seiner herrlichkeit kommen, so hoffe ich, daß ich es noch sehen werde.

Was die Rosimunda sonsten prophezeiet, wäre zu lang zu beschreiben. Sie hat ihrer beyden Schwestern tod zuvor gewußt, und die Botmarin in weißen kleidern gesehen, und lorbeeren zweigen in die hände und auf den Kopf, die ihr gesagt hat: Gott

hatte ihr erlaubt, ſich ihr zu zeigen, ſie ſtünde neben Christus, wie ſie erzehlet. Sonſten iſt ſie und ihre jüngſte ſchweſter recht artig von anſehen und noch ganz jung. Stelten ſich recht fein, luſtig und modest, ich mag wohl ſagen wie die Gräfin von Greifenſtein. Gnug hiervon. Sophie.

2.

Dieſelbe an dieſelbe.

Ebsdorf 10./20. October.

Ich habe lezt unrecht berichtet wegen der zeit daß Christus kommen ſolte, wenn man 1693 ſchreibt, denn ſolches hat einer nahmens Sandhagen drucken laßen, wird aber vom Superintendent Peterſen und ſeiner Prophetin übel genommen, weil, wie ſie ſagen, Gott allein die zeit bewußt wäre. Dieſes wolle ſie doch H. Buſch, H. Molanus und H. Leibniz ſagen. Mein H. ſähe recht gern, daß H. Molanus die ſache wegen die Rosimunde von Asseburg examiniren wolte; denn es iſt gewiß ſo wunderlich, daß ihre Liebden ſo wohl als ich und mehr verſtändige leute nicht wißen, was ſie darzu ſagen ſollen. Sie will gern hier oder zu Hanover zu mir kommen, ich mag aber nicht haben, daß man das guthe Menſch außlache, wie hier möchte geſchehen, und nach Hanover werden wir ſobald nicht kommen. H. Molanus köndte aber wohl nach Lüneburg hin, denn es iſt die mühe wohl werth, denn was wunderlichers in unſer zeit nicht iſt geſchehen.

3.

Leibniz à Molanus.

Le 12 d'Octobre 1691.

(Extrait.)

Si vous avés la curiosité d'apprendre une histoire qui pourra entrer un jour dans l'histoire ecclesiastique de nostre temps, vous n'avez qu'à vous rendre chez Mad. de Harling qui en a la relation escrite par Mad. la Duchesse mesme, avec ordre d'en faire part et à vous et à moy. Mad. de Harling m'a dit que, comme vous rendés visite plustost aux jeunes dames qu'à elle, il faut quelque chose de cette nature pour vous faire venir chez elle. Je croy que, si la jeune prophetesse qui fait l'heroïne de l'histoire, estoit icy, vous seriés bien aise de la venir voir ou peutestre mesme de la loger chez vous comme fait Mr. le docteur Petersen à Lunebourg. Je suis etc.

4.

Molanus à Leibniz.

Le 12 d'Octobre 1691.

(Extrait.)

Estant hier au soir dans l'assemblée de nos dames de cour, Mad. la comtesse m'a fait lire les lettres de Madame la Duchesse. Elle demande nostre sentiment sur l'histoire d'Ebsdorf, ce que je donne sur le champ tout à cette heure,

en conseillant qu'on mene, si tost qu'il sera possible, ces jeunes prophetesses aux eaux de Pyrmont pour leur nettoyer les entrailles où se trouveront sans doute des obstructions terribles. Je suis etc.

XLV.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Ce 13/23 Octobre 1691.

Madame. V. A. S. m'a fait une grace singuliere en me faisant apprendre l'Histoire d'une jeune prophetesse du pays. Il y a des gens qui en jugent fort cavallierement, et croyent qu'il la faudroit envoyer au plustost aux eaux de Pirmont. Pour moy, je suis bien persuadé qu'il n'y a rien que de naturel en tout cela, et qu'il faut qu'il y ait de l'embellissement dans l'affaire du billet Anglois cacheté du docteur Schot, auquel on pretend qu'elle a respondu pertinemment, sans l'ouvrir, parce que nostre Seigneur luy dicta la response, à ce qu'on dit. Cependant j'admire la nature de l'esprit humain, dont nous ne connoissons pas bien tous les ressorts. Quand on rencontre de telles personnes, bien loin de les gourmander et de les vouloir faire changer, il faut plustost les conserver dans cette belle assiette d'esprit, comme on garde une rareté ou piece de cabinet. Nous n'avons que deux moyens de discerner les imaginations sous lesquelles je comprends les visions et les songes, d'avec les perceptions veritables. L'un est que les veritables perceptions ont une connexion avec les affaires generales, ce que les songes n'ont pas assez; car ceux qui veillent sont

tous dans un monde commun, au lieu que ceux qui songent, ont chacun un monde particulier. L'autre moyen de discerner est que les impressions presentes des objets veritables sont plus vives et plus distinctes que les images qui ne viennent que d'un reste des impressions passées. Cependant une personne qui a l'imagination tres forte, peut avoir des apparitions assés vives et assés distinctes pour luy paroistre des verités. Surtout lorsque ce qui paroist, a une connexion avec les choses du monde ou vrayes, ou prises pour telles. C'est pourquoy les jeunes personnes elevées dans les cloistres où elles entendent de vieilles historiettes des miracles et des spectres, si elles ont la phantaisie fort agissante, sont sujettes à avoir de telles visions, parce que leur teste en est remplie, et la persuasion qu'elles ont que les esprits ou les gens de l'autre monde se familiarisent souvent avec nous, ne leur permet pas de se faire des doutes et scrupules que nous autres en aurions dans une rencontre pareille. On remarque aussi que les visions se rapportent d'ordinaire au naturel des personnes. Et même cela a lieu à l'esgard des veritables prophetes; car Dieu s'est accommodé à leur genie parce qu'il ne fait pas des miracles superflus. Je m'imagine quelquesfois qu'Ezechiel avoit appris l'Architecture, ou qu'il estoit un ingenieur de Cour, parce qu'il a des visions magnifiques et voit de beaux bastimens. Mais un prophete des champs comme Hosée ou Amos, ne voit que des païsages et des tableaux rustiques tandis que Daniel qui estoit un homme d'Estat, regle les quatre Monarchies du monde.

Cette demoiselle que V. A. S. a veue ne doit pas estre mise en parallele avec ces prophetes-là; cependent elle croit d'avoir Jesus-Christ devant les yeux, parce qu'on n'employe gueres d'autre sainct chez les protestans. Cet

amour si ardent qu'elle porte au Sauveur, excité par les sermons et par la lecture, luy a fait enfin avoir la grace d'en voir l'image ou l'apparence. Car pourquoy ne l'appelleray-je pas une grace? Cela ne luy fait que du bien, elle en est joyeuse, elle conçoit là-dessus les plus beaux sentimens du monde; sa pieté en est rechauffée à tous momens. Nous avons des Actes assez authentiques du martyre de Ste Perpetie et de Ste Felicité, qui furent martyrisées en Afrique du temps des Romains. On voit que des apparitions semblables les animerent à souffrir. C'estoient donc des graces, et peutestre beaucoup de saincts n'en avoient point d'autres. Il ne faut pas s'imaginer que toutes les graces de Dieu doivent estre miraculeuses. Quand il employe les dispositions naturelles de nostre esprit et des choses qui nous environnent, à donner de la lumiere à nostre entendement, ou de la chaleur pour bien faire à nostre coeur, je le tiens pour une grace. Cette multitude des prophetes du peuple d'Israel apparemment n'estoit pas d'une autre nature. Aussi ceux qui prophetiserent contre Micha, tous bons prophetes qu'ils estoient d'ailleurs, se tromperent cette fois-là, leur naturel ayant agi en eux à l'ordinaire, mais dans une rencontre où les choses de dehors n'y respondoient pas, parceque la providence en avoit ordonné autrement. J'ay peur qu'il n'en arrive autant à cette vertueuse damoiselle, si elle se mesle de trop particulariser les evenemens, et cela luy fera du tort dans le monde. Cependant j'avoue que les grands prophetes, c'est à dire ceux qui nous peuvent apprendre le detail de l'avenir, doivent avoir des graces surnaturelles. Et il est impossible qu'un esprit borné quelque penetrant qu'il soit, y puisse reussir. Une petite bagatelle en peut changer tout le cours des

affaires generales. Une balle de plomb allant assés bas rencontrera la teste d'un habile general, et cela fera perdre la bataille; une chelonée mangée mal à propos fera mourir un Roy. Un certain prince ne pourra pas dormir cette nuit à cause de la nourriture qu'il aura prise le soir; cela luy donnera des pensées chagrines, et le fera prendre une resolution violente sur les matieres d'estat. Une etincelle fera sauter un magazin, et cela fera perdre Nice ou Belgrade. Il n'y a ny diable ny ange qui puisse prevoir toutes ces petites choses dont naissent de si grands evenemens, parceque rien n'est si petit, qui ne naisse d'une grande varieté de circonstances encor plus petites, et ces circonstances encor d'autres, et cela à l'infini. Les microscopes font voir que les moindres choses sont enrichies de varietés à proportion des grandes.

De plus, toutes les choses de l'univers ont une si estroite et si merveilleuse connexion entre elles que rien ne se passe icy qui n'ait quelque dependance insensible des choses qui sont à cent mille lieues d'icy. Car toute action ou passion corporelle, en quelque petite partie de son effect, depend des impressions de l'air et d'autres corps voisins; et ceux-cy encor de leurs voisins plus avant, et cela va par un enchaînement continuel à quelque distance que ce soit. Ainsi tout evenement particulier de la nature depend du concours d'une infinité des causes, et souvent les ressorts sont tellement montés comme dans un fusil, que la moindre petite action qui survient, fait que toute la machine se decharge. Donc on ne sçauroit s'asseurer du detail d'aucun evenement futur, par la consideration des causes ou par prevoyance, si on n'est pas doué d'un esprit infini.

Je parle du detail; car il ne faut pas estre devin pour

dire que le soleil se levera demain, et que le Pape mourra dans quelques années. On peut mesme predire fort aisement un avenir incertain, mais par hazard, comme par exemple si une telle princesse grosse accouchera d'un garçon ou non. Car puisqu'il n'y a que deux partis à prendre, il est aussi aisé de rencontrer que de manquer, et deux qui s'accorderent entre eux de predire, l'un au Prince qui desiroit un fils, l'autre à son frere qui avoit interest de ne luy souhaitter qu'une fille, à chacun ce qu'il souhaitoit, ne pouvoient manquer d'attrapper la recompense qu'ils estoient convenus secretement de partager entre eux. Mais quand il s'agit d'un detail, c'est tout autre chose. Et comme la Prophetie est en effect l'Histoire de l'avenir, je croy que tout prophete qui nous pourroit donner veritablement celle du siecle qui va bientost commencer, seroit sans doute inspiré de Dieu. Mons. Huet tres sçavant homme, qui avoit esté chargé de l'information de M. le Dauphin, et qui est maintenant Evesque d'Avranches, a fait un bel ouvrage pour la Religion chrestienne dont le but est de faire voir que les prophetes du vieux testament ont rencontré merveilleusement jusqu'au detail du nouveau, puisque la prophetie du detail est un miracle que le diable mesme ne sçauroit imiter. Mais c'est assez philosopher sur les prophetes vrais ou imaginaires. Les anciens comprenoient les poëtes et les prophetes sous le mesme nom, les appellans *vates*. Quant à l'Astrologie judiciaire et les autres sciences pretendues de cette espece, ce ne sont que de pures fariboles.

Je viens de recevoir *l'Horoscope des Jesuites*. Mons. Carré Ministre François en Angleterre, a pris la peine de le dresser, non pas sur les astres, mais sur le texte de l'Apocalypse. Apparemment il a voulu imiter M. Jurieu.

Voicy son raisonnement. Les Jesuites sont ces sauterelles sorties du pays de l'abyme. C'est de quoy il ne faut point douter, sous peine de passer pour sectateur de l'Antichrist. Or ces sauterelles doivent tourmenter les hommes durant cinq mois. Cinq mois sont 150 jours, à 30 jours par mois. Les jours prophetiques sont des années. Ainsi les Jesuites ne doivent subsister que cent cinquante années. L'auteur est un peu en peine du commencement de ce temps. Enfin il se determine à le commencer par le concile de Trente, mais comme ce concile a duré depuis 1545 jusqu'à 1563, la cheute des Jesuites doit arriver entre 1695 et 1713.— Helas, les pauvres gens! Ils seront tous plongés dans le puit de l'abysme, c'est à dire dans l'enfer. Cela me deplait, je n'aime pas les evenemens tragiques. Je souhaiterois que tout le monde fust à son aise, et je ne voudrois pas non plus qu'on tourmentast ceux qu'on appelle *Chiliastes* (et je suis faché d'entendre qu'on veut deposer M. Petersen) pour une opinion à laquelle l'Apocalypse paroist si favorable. La confession d'Augsbourg semble n'estre que contre les millenaires turbateurs du repos public. Mais l'erreur de ceux qui attendent en patience le Royaume de Jesus-Christ en terre, me paroist tres innocente. Ce seroit une charité que d'empescher la disgrace de cet honneste homme que je ne connois pourtant que de reputation; et ne suis pas tout à fait informé de sa conduite. Mais s'il n'y a que cela à redire, on a droit de s'interesser pour luy.

Voicy ma response à Mad. de Brinon, que M. Molanus a approuvée. Mais dans la lettre que j'escris à Mr. l'Evesque de Meaux, je n'ay voulu mettre que des complimens, sans me fourrer entre luy et M. Molanus. Ce sont deux grands theologiens à l'esgard desquels je ne seray que spectateur.

XLVI.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Ebsdorf le 15/25 d'Octobre 1691.

J'ay trouvé tout ce que vous me mandez si conforme à mon jugement que je me say bon gré d'avoir eu la mesme pensée, comme Mr. Cosaco et les autres le peuvent dire; mais je ne les avois pas si agreablement expliquées comme vous faites. Ainsi j'ay fait trophée de vostre lettre, dont tous les sentiments sont si sains, sans preoccupation qu'elles m'ont fait le plus grand plaisir du monde, et je trouve que vostre lettre merite bien plus d'estre imprimée que celle que vous avez adressée à Mr. Pellisson. Comme je voyois mon nom dans cet imprimé, j'avois grande peur que les bagatelles que j'escris souvent à ma soeur pour m'egayer, n'y seroient aussi. C'est pourquoy je l'ay releu jusqu'au bout. Sophie.

XLVII.

Die Herzogin Sophie an Frau v. Harling.

Ebsdorff den 16/26 October. (ohne Jahr.)

Ich habe H. Molanus brief geleſen, bin aber mehr von H. Leibniz opinion, denn ganz keine apparenz iſt daß H. Peterſen durch die Rosimunde betrügen will, ſondern vielmehr, daß er von ihr noch mehr in ſeiner opinion wegen der 1000 jahr iſt geſtärcket worden, denn er hat ſie kein jahr gekennet; und iſt es mehr als 4 jahr, daß die Botmarin meinem Herrn von ihrer Schweſter hat geſagt, und ſie in bürgerkleider wolte nach Hanover laſſen,

umb meinen Herrn recht devot zu machen. Es gab aber keine gelegenheit, darüber zog sie nach Berlin und starb. Eine Milz-Krankheit kan es auch nicht sein; denn sie ist sehr lustig, und wohl zufrieden. Auf die englischen unaufgemachten Briefe hat der Superintendent Petersen auch nicht können antworten; denn er war nicht dabey, ist geschehen wie sie in Zell in Dr. Schulten haus mit ihren Schwestern logiret hat. Sie gibt nicht aus, daß Christus auf alle fragen antworten wird, sagt, es stehe bey ihme. Ich halte es vor einen extraordinairen effect von der natur, so ihr angebohren ist; denn sie ist so von jugend an gewesen; und was sie schreibt, ist ein styl schier wie die offenbahrung Johannis. Mons. Cosaco hat eben keine sehr positive antwort auf seine fragen bekommen, wie Mons. Leibniz wohl sehen wird.

Bis Donnerstag gehen wir nach der Ghör. Sophie.

XLVIII.

Leibniz à la duchesse Sophie, à Ebstorf.

Hanover ce 16/26 d'Octobre 1691.

Madame. Je suis bien glorieux d'apprendre que mes pensées au sujet d'une jeune demoiselle prophetesse ont eu quelque rapport avec ce que V. A. S. en avoit déja jugé; peutestre que Messeigneurs les Ducs qui sont ou ont esté à Ebsdorf, aussi bien que Mad. la Duchesse de Zell, n'en seront pas fort esloignés. Car le meilleur est de laisser faire ces bonnes gens-là, tant qu'il ne se meslent de rien qui puisse estre de consequence. Je trouve par l'Histoire que les sectes sont nées ordinairement par la trop grande opposition qu'on faisoit à ceux qui avoient quelque

opinion particuliere, et sous pretexte d'empescher les Heresies, on les a fait naistre. Le plus souvent ces choses evanouissent d'elles-mesmes, quand elles ont perdu la grace de la nouveauté; mais quand on les veut opprimer par le grand bruit qu'on en fait, par les persecutions et par les refutations, c'est vouloir esteindre le feu avec un soufflet. Il en est comme d'un flambeau qui va mourir, mais qu'on rallume à force d'agitation. De peur qu'on manque d'heretiques, Messieurs les Theologiens font quelquesfois tout ce qu'ils peuvent pour en trouver et pour les immortaliser. Ils leur donnent les noms de party, comme Chiliastes, Jansenistes, Quietistes, Pietistes, Payonistes. Souvent un homme obtient l'honneur d'estre heresiarque sans le sçavoir, comme feu Mons. Payon tres habile Ministre en France, dont les disciples et approbateurs sont maintenant traités de Payonistes par Mons. Jurieu et d'autres.

Je supplie V. A. S. de faire envoyer la cy-jointe à Mad. de Brinon. Car je souhaiterois qu'on changeast quelque endroit dans les exemplaires qui n'ont pas encor esté debités. Cet endroit y a esté mis par celuy qui a eu soin de l'impression.

Au reste Madame de Brinon a dit que le Roy a vû mon eloge, et permis qu'on l'imprimast. Personne de ceux qui le liront m'en pourra blasmer avec justice. Car c'est en substance comme si j'avois dit (quoyque en termes couverts) que ce Monarque estant aussi esclairé et aussi puissant qu'il est, pourroit faire des choses qui luy seroient bien plus glorieuses et qui serviroient au bien general des hommes, s'il se vouloit moins attacher à aggrandir les limites de son Estat. Mais ceux qui entendront dire que j'ay fait un Eloge du Roy, sans voir cet eloge, m'en blasmeront peutestre, et s'en

serviront pour me rendre odieux en quelques endroits. Mais il faut les laisser faire. V. A. S. sçait que je n'avois pas escrit ces choses pour les faire imprimer. Aussi de ma derniere replique Mons. Pellisson n'a fait imprimer que cet eloge. Il y avoit d'autres endroits qu'il auroit esté bon d'adjouter; car j'avois taché de resoudre certaines difficultés qu'il m'avoit faites dans la sienne sur lesquelles le lecteur demeurera maintenant en suspens. Mais comme je l'en avois fait le maistre, je n'ay rien à dire. Je suis etc.

II.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Ebsdorf le 20/30 d'Octobre 1691.

Ce que vous venez de me mander que tant plus de peine qu'on se donne pour supprimer une opinion, tant plus elle se multiplie, le marechal Bulow m'est tesmoin que je luy ay dit la mesme chose. Cependant je me trouve embarrassée plus que jamais des responses de nostre S^te^ à des lettres fermées. Le duc Antoine luy en avoit apporté une d'un de ses amis qui luy a permis de l'ouvrir quand il auroit la response, qui m'a surpris, tant elle est à propos. Autrement il m'est venu dans la pensée, comme la mere estant grosse de cette fille, l'ayant devouée au Seigneur, que la force de son imagination avoit operé sur la fille qui a creu le voir des qu'elle a peu le donner à entendre, à ce que Mr. Alvensleben m'a dit, et qui a creu que Christ luy dit tost d'escrire comme elle ne pouvoit encor bien peindre, dont les escrits

sont en original. On a veu des effects si extraordinaires de ce qu'une mere peut donner à son enfant par la force de son imagination que cela est surprenant, comme Mr. du Thil qui s'évanouissoit quand il voyoit une espingle qui n'attachoit rien, que feu Mad. l'Electrice de Brandebourg avoit quasi fait mourir en faisant l'epreuve. Si c'estoit tout de bon, il pouvoit prendre la resolution d'arracher l'espingle, quand il la voyoit; aussi quand elle attachoit un ruban ou autre chose, il n'en estoit point ému. Les S^tes^ disent qu'elles voudroient bien venir à Hanover toutes trois pour voir leur parente, la comtesse Platen, dans le temps que le surintendant Petersen sera dans l'inquisition à Cell, jusqu'où il les pourroit mener. Mr. le Duc ne sçait si Herr Molanus et nostre surintendant le trouveront à propos; mais je n'en sçaurois douter, car ce sont de tres jolies filles gaies, modestes et bien elevées. Je vous envoye un billet pour Mad. Bellemont que j'ay receu ouvert. J'ay fait part à Maubuisson et à Berlin de vostre lettre sur nostre S^te^. Je crois que vous n'en serés pas faché, Mr. Cosaco suspend son jugement. Quoy qu'il en soit, c'est tousjours un fort estrange effect de la nature, car je ne comprends rien qui le surpasse. Je crois que tout ce qui se fait est naturel encore que nous n'en sçavons pas la cause. Sophie.

L. 1.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date.)

Le sentiment de V. A. S. me doit estre un bon garant de celuy des autres. Ainsi quoyque je ne sois pas trop

satisfait de mon opinion sur une matiere aussi delicate que celle des propheties, je ne laisse pas de croire qu'elle sera tolerable puisque V. A. S. en juge avantageusement. S'il est vray que Mad^lle^ d'Assebourg a vû l'apparition de Jesus-Christ dés l'enfance, il y a toutes les apparences du monde que selon le jugement exact de V. A. S. cela est venu de l'imagination de la mere, d'autant plus qu'on dit que la mere l'a devouée à nostre Seigneur quand elle l'avoit encor dans le ventre. Ce que V. A. S. dit pour appuyer ce sentiment, est merveilleux. Je me souviens que Mons. de Longueil m'a aussi parlé autresfois de ce M. du Til, qu'il avoit vû en Hollande, qui ne pouvoit voir les espingles detachées sans s'evanouir. On trouve une infinité d'exemples de la force estrange de l'imagination, non pas sur les choses estrangeres comme feu Mr. Helmont le fils s'imaginoit (dont on a depuis peu imprimé des discours paradoxes traduits de l'Anglois), mais sur le corps de la personne imaginante, et de ce qui y tient, comme l'enfant tient à la mere avant l'accouchement. Il arrive aussi qu'un accident à un petit enfant, qui a les traces du cerveau encor tendres, blesse son imagination pour toute sa vie. Un certain insecte (par exemple un grillon) sera tombé dans sa bouillie, et luy aura donné de l'aversion; cet enfant sans se souvenir de la cause, gardera l'impression, comme j'ay vû un homme que les grillons faisoient evanouir. Ainsi tant les pensées de la mere enceinte, que les impressions données aux jeunes enfans, peuvent faire naistre de l'aversion pour une chose, et de l'affection pour une autre. Il y a des personnes qu'on dit avoir de la sympathie avec nous. C'est peutestre que dans nostre enfance ou jeunesse nous avions de l'affection pour une personne, à laquelle ceux pour lesquels nous avons de la sympathie, ont

quelque rapport. Il est vray que l'amour de Dieu a un objet spirituel et ne sçauroit venir des images de la phantaisie, mais l'humanité de Jesus-Christ, les phrases de l'Ecriture et les manieres qui accompagnent ordinairement la devotion, peuvent laisser des traces dans le cerveau. Je m'estois bien douté que la mere de la Damoiselle devoit avoir beaucoup de part à ce comportement extraordinaire de la fille, tant par les inclinations hereditaires ou par les emotions passageres, transportées de la mere sur l'enfant, que par la force de l'education, qui est comme une seconde nature. Aussi voit-on que toutes les soeurs ont la mesme inclination, quoyqu'elles n'ayent pas l'imagination egalement vive pour avoir des apparitions. . Que dira Monsgr. le Duc Antoine Ulric du billet auquel la response a esté si pertinente? Cependant à mon avis c'est un effect du hazard et de la generalité des expressions. Autrement cette Damoiselle seroit une nouvelle Sybille de Lunebourg, dont il faudroit consulter l'oracle sur toutes les matieres importantes et espineuses.

Il y a encor un point de consequence dans la lettre de V. A. S., lorsqu'elle dit, qu'il y a en verité des effects fort estranges de la nature, mais qu'il n'y a rien pourtant qui la surpasse, tout ce qui se fait estant naturel, quoyque nous n'en sçachions pas tousjours la cause. Cela est tres solide, pourveu qu'on l'explique bien. Il est donc tres vray que tout ce qui se fait, est tousjours naturel à celuy qui le fait, ou à celuy qui l'aide à faire. Ainsi ce qu'un homme fait avec l'aide de Dieu, s'il n'est pas entierement naturel à l'homme, sera du moins naturel à Dieu, en tant qu'il y aide; et ne sçauroit surpasser la nature divine, ny par consequent toute la nature en general. Mais vulgairement quand on parle de la Nature, on entend celle des substances finies, et

en ce sens il n'est pas impossible qu'il y ait quelque chose de surnaturel, qui surpasse la force de tout estre creé. C'est lorsque un evenement ne sçauroit estre expliqué par les loix du mouvement des corps, ou par d'autres regles semblables qui se remarquent dans les substances finies. Et j'ay monstré dans une lettre precedente que cela se rencontre toutes les fois, qu'on trouve une suite de veritables propheties qui vont au detail. Il est vray qu'elles sont rares comme toutes les autres choses surnaturelles.

Il ne faut pas trouver estrange qu'il y ait une substance infiniment plus parfaite que les autres: cela même paroist conforme à la raison. Et même parmy les accidens, ou façons d'estre des substances (qu'on peut appeler des demy-estres), il y en a dont l'un est infiniment plus grand que l'autre. Il y a un angle infiniment plus grand qu'un tel autre angle; il y a une force corporelle qui est infinie en comparaison de quelques autres forces corporelles, et neantmoins tant l'une que l'autre est reconnoissable par la raison et par l'experience. A plus forte raison cela se doit juger des substances.

Les sciences mathematiques sont d'un secours merveilleux pour nous faire avoir des connoissances justes et solides de l'infini même. Et si (par exemple) V. A. S. desiroit que je luy fisse entendre comment un angle ou coin fait par le concours de deux lignes au point de rencontre, puisse estre infiniment plus grand qu'un tel autre angle, en sorte que l'ouverture des branches de l'un soit infiniment plus grande que l'ouverture des branches de l'autre, quoyque tant l'un que l'autre avec ses branches soit enfermé dans un espace fini, je me ferois fort de le faire connoistre exactement à V. A. S., et si elle en avoit le loisir, elle y trouveroit une grande

satisfaction, à cause de l'importance de la chose. Mons. des Cartes dit dans une de ses lettres qu'excepté Madame la Princesse Elisabet, il n'avoit rencontré personne qui eust pû entendre egalement ses meditations metaphysiques et sa geometrie. Je crois que si les deux incomparables soeurs de cette Princesse que Dieu nous a conservées, et surtout V. A. S., avoient jugé à propos de se donner la peine de vouloir entendre ces traités, elles les auroient egalement entendu, mais peutestre ne les auroient-elles pas egalement approuvé. Car il s'en faut beaucoup que la metaphysique de cet auteur soit aussi juste que sa geometrie. Cependant il faut avouer qu'il est important qu'on aye quelques lumieres generales sur les mathematiques, non pas comme les ouvriers, pour la justesse des ouvrages, mais à cause des ouvertures qu'on y trouve pour elever l'esprit à des pensées egalement belles et solides. Car sans cela les connoissances humaines ne sont que vagues et superficielles. On le voit clairement à l'esgard du systeme de l'univers visible, sur lequel le siecle precedent et le nostre ont fait des decouvertes merveilleuses, et ce que les anciens en sçavoient, estoit une chose puerile au prix de ce qu'on en sçait à present. Ce systeme ou cette structure du monde visible, est d'une beauté admirable qui donne des veritables idées de la grandeur et de l'harmonie de l'univers, bien eloignées des opinions populaires. Il faut avouer que cette connoissance demande une attention que les personnes du grand monde ne sçauroient avoir aisement. Mais par là ils se trouvent privés d'une grande satisfaction d'esprit. Il est vray pourtant qu'il y en a qui ont d'ailleurs des lumieres si grandes et si belles sur d'autres choses plus importantes, qu'ils se peuvent passer de celle dont je viens de parler. Le nombre n'en est pas

fort grand, mais V. A. S. y est du premier rang. Je fais gloire de la pouvoir connoistre de pres et je suis avec devotion etc.

P. S. Je m'estonne que M. Molanus ne m'a rien mandé encor pour M. de Meaux. J'attends son retour de Loccum.

2.

Leibniz à la duchesse Sophie.

(Sans date.)

Madame. Je serois presque d'advis qu'on etablist une gazette de devotion, ou bien quelque Mercure theologique. Si le mot de Mercure qui marque une divinité payenne, deplait, on pourra l'appeller Raphaël. Les billets de la jeune Sybille de Lunebourg y fourniront de la matiere, ou bien M. Petersen pourroit publier de temps en temps des lettres pastorales, où l'on pourra mettre ce que M. Jurieu ne recevroit pas dans les siennes. V. A. S. verra que ce n'est pas sans quelque raison que je pense à une telle gazette, puisqu'il semble que l'esprit de devotion devient un esprit de Cour. En voicy une preuve que la France nous fournit. C'est l'Histoire de la conversion d'un certain Marquis de Santenas, Savoyard, décrite par M. Boileau qui en a esté le tesmoin oculaire. On m'a communiqué une copie tirée sur un exemplaire imprimé. Je ne sçay si V. A. S. a vû ce que M. de Larroque a escrit autresfois contre un livre de l'Abbé de la Trappe où il n'en donne pas une idée fort avantageuse, mais il peut avoir eu de faux memoires, et à present il sera mieux informé. Quoy qu'il en soit, voilà un

Satyrique de profession devenu Panegyriste de l'Abbé de la Trappe. C'est sans doute l'effect de la devotion que le Roy fait paroistre. Je croy que sans cela M. Boileau seroit plus porté à faire des lutrins contre les faux devots que de faire des eloges des veritables. Ce n'est pas que je croy que M. Boileau parle par politique ou contre ses veritables sentimens. Ce seroit malhonneste que d'en soubçonner un honneste homme, mais c'est que je croy que s'il ne connoissoit pas le panchant du Prince, il auroit plustost suivi le sien qui est celuy de la nature humaine plus portée à dire et à croire du mal que du bien de son prochain. Car on sçait que les satyres sont tousjours mieux receues que les louanges, et un auteur capable de bien écrire des satyres peut s'asseurer de l'approbation publique.

Cependant toutes ces choses font voir combien ces François ont de la deference pour leur prince. Ils en epousent jusques aux inclinations. Il est vray qu'il n'en estoit pas ainsi du temps de Henry III et de Louys XIII qui avoient aussi un grand attachement aux manieres devotes, quoyque d'une façon bien differente. Mais au lieu d'attirer les sujets à suivre leur exemple, ils se firent mépriser. Mais le Roy qui regne aujourd'huy, s'est acquis une si grande autorité par sa prudence egale à sa fortune que ses sentimens sont ceux de toute la France. Dernierement un officier François homme d'esprit avoit esté fait prisonnier. Dans les entretiens qu'on eut avec luy, on luy fit des remonstrances sur les duretés exercées contre les Reformés. Il ne put se defendre de les reconnoistre, mais quand on le pressa d'en dire son sentiment, et celuy des honnestes gens en France, il répondit: „Nous approuvons ce que le Roy approuve. Il a des lumieres que nous n'avons pas, et nous

croyons fermement qu'il a des grandes raisons de faire ce qu'il fait." — Voilà asseurement la disposition la plus avantageuse où les peuples se peuvent trouver pour leurs Princes. Plût à Dieu qu'on fût animé d'un esprit semblable en Allemagne et ailleurs: les affaires iroient mieux.

S'il est vray que Mlle d'Assebourg a vû l'apparition de Jesus-Christ dés son enfance, il y a toutes les apparences du monde que, selon le jugement exact de V. A. S., cela est venu de l'imagination de la mere, d'autant plus qu'on dit que la mere l'a devouée à nostre Seigneur, quand elle la portoit encor dans son ventre. Ce que V. A. S. dit là-dessus, est merveilleux. Je m'estois bien douté que la mere de la demoiselle auroit beaucoup de part à son comportement extraordinaire, d'autant que toutes les soeurs ont les mêmes inclinations. Je ne croy pas comme feu Mr. Helmont le fils (dont on a publié depuis peu les discours paradoxes) que l'imagination puisse faire de grands effects sur les corps étrangers, mais bien sur le corps de la personne imaginante, et de ce qui y tient, comme l'enfant tient à la mere avant l'accouchement. D'ailleurs l'education estant une seconde nature, c'est par là que la mere aura redoublé les impressions qu'elle avoit données à cet enfant. Les enfans, ayans les fibres du cerveau encor fort tendres et susceptibles, reçoivent fort aisement des dispositions qu'ils gardent leur vie durant. J'avois un amy qui s'evanouissoit à la veue des grillons. C'est qu'un tel insecte l'avoit peutestre incommodé extraordinairement quand il estoit enfant. C'est aussi quelquesfois la cause de la sympathie que nous avons avec certaines personnes, parce qu'on aura peutestre eu de l'affection dans son enfance pour une personne qui avoit quelque

rapport avec celle-là. Quoyque l'amour de Dieu ait un objet spirituel, qui ne sçauroit venir des images de la Phantaisie, neantmoins l'humanité de Jesus-Christ representée dans des tableaux, les phrases de l'Ecriture, les manieres qui accompagnent ordinairement la devotion, peuvent laisser des traces dans le cerveau.

Que dira Monsgr. le duc Antoine Ulric du billet cocheté auquel il a receu une réponse si pertinente? Cependant à mon advis c'est un effect du hazard et de la generalité des expressions, autrement il faudroit consulter l'oracle de cette nouvelle sybille de Lunebourg sur toutes les matieres épineuses et importantes. V. A. S. dit avec sa solidité ordinaire que tout est naturel, et que rien ne surpasse la nature. Mais il faut expliquer. Il est tres vray que tout est naturel à celuy qui le fait ou à celuy qui l'aide à faire. Ainsi ce que l'homme fait avec l'aide de Dieu s'il n'est pas entierement naturel à l'homme, sera du moins naturel à Dieu, et ne surpassera pas la nature divine. Mais quand on parle communement de ce qui surpasse la nature, on entend celle des substances finies. Or il y a des raisons qui font juger qu'il y a une substance infiniment parfaite. Et les sciences mathematiques sont d'un grand secours pour avoir des pensées justes sur l'infini. Je suis etc.

P. S. Je m'étonne que M. Molanus ne m'a rien mandé encor pour M. de Meaux. J'attends son retour de Loccum.

LI.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Au Ghörde le $\frac{31 \text{ Octbre.}}{10 \text{ Novbre.}}$ 1691.

Je n'avois pas dessein de vous respondre que de bouche, puisque je crois que nous serons de retour à Hanover la semaine qui vient; mais comme la devotion devient à la mode, je croirois faire un peché de vous priver pour quelques jours de cette grande epistre. Voilà comme je profite de l'exemple de Boileau dont vous m'avez envoyé un si beau echantillon. Je ne suis pas encore assez regenerée pour ne croire que ces Mess. qui se mettent à la Trappe, ne seroient plus convenablement aux petites maisons. Je ne voudrois y placer nostre S^te^, mais bien plus volontiers l'avoir dans mon cabinet, où selon vostre avis elle merite une place. La pauvre creature a fort pleuré et a esté fort espouvantée, comme elle a demandé response à un billet cacheté, rempli de sottes demandes, n'ayant jamais veu nostre Seigneur si en colere, qui luy a donné la response que je vous envoye et luy a commandé de n'en plus recevoir. On a eu de la peine à la remettre. Voicy pour remplir la gazette ou Mercure que vous proposés de faire. Je crois qu'il ne faudroit pas aussi y oublier les miracles du Diable dont Alexandre Hamerstein qui vient du pays de Mecklenburg, nous a fait de belles histoires. Des loupgarous y sont quasi aussi ordinaires que les sangliers chez nous, et deux Mlles de Cram se trouvent possedées du malin esprit, mais ne font pas tant de mal aux paysans que leur parent jadis, le conseiller privé. Ainsi je les estime d'avantage.

Faites des amitiés de ma part à Mad. Harling, et dites luy que j'espere la revoir bientost. Quant au duc Antoine, il ne decide de rien à l'égard de nostre S^te^; mais il dit qu'il y a des auteurs qui parlent des esprits qui se communiquent aux hommes, dont il y en a de bons et de mauvais et aussi de stupides, mais celuy de la Rosemonde seroit menteur; car il luy dit qu'il est le Seigneur. Sophie.

LII. 1.

Leibniz an den Herzog Rudolf August von Br. L., zu Wolfenbüttel.

29. Dezbr. 1691.

Durchlauchtigster Herzog, gnädigster Fürst. und Herr! — Nachdem Herr Petersen Sup. zu Lüneburg ein gedrucktes buch an den H. Molanum abt zu Lokkum geschickt, darin er der jungfrau von Asseburg gesichte erzählet und vor göttlich ausgibt, hat dieser ihm darauff geantwortet: obschon er nicht mit einigen sagen wolle, daß die gabe der offenbahrungen gänzlich aufgehört, so könne er doch allhie nicht allein keine genugsame anzeigung einer göttlichen erscheinung spühren, sondern vielmehr das Gegentheil erweisen, daraus daß gewisse Redarten gar nicht Gott anstünden, als daß er die Jungfer eine Königin nennt, und dergleichen, item daß die sachen zum öfteren gar übel an einander hangen, sonderlich aber daß nicht allein der Chiliasmus, sondern auch eine Electio universalis statuirt, und letzlich gegen alle analogiam sanorum verborum vorgegeben werde, daß wir im h. abendmahl den geist des leibes Christi empfangen.

Es hat sonsten H. Spenerus auf begehren der Churfürstin zu Brandenburg D^t einen außführlichen Brief an höchstgedachte Churfürstin geschrieben über die 3 puncta: 1 die jungfrau Rosimunda; 2. den Chiliasmum des Sup. Petersen; und 3. den Pietismum zu Leipzig. Welchen Brief die Churfürstin anhero an Ihre Frau Mutter D^t geschickt, als welche zu diesem allem durch ihr schreiben gelegenheit gegeben. Er zweifelt, ob der Jungfrau Rosimunda offenbarungen göttlich, wiewohl er aus mangel gnugsamer nachricht nichts urtheilen will. Den Chiliasmum und H. Petersen entschuldigt er, ob er zwar in allem nicht beyflichtet; die Pietisten aber, so zu Leipzig unter solchem nahmen bekand und gegen welche er der angestellten inquisitionis acta selbst ganz durchlesen, vertritt er gänzlich, und hält dafür, daß sie allda zur ohngebühr angegeben und unrechtmäßiger weise gravirt worden, hoffet auch, daß Gott dermahleins die böse practica, so man dagegen gebrauchet, zu tage legen werde.

2.

Leibniz à l'Electrice Sophie Charlotte de Brandebourg.

Hanover le 10. Fevrier 1692.

(Extrait de ma lettre. L.)

Le proces du Surintendant de Lunebourg ayant été jugé à son desavantage, il s'est retiré à Wolfenbuttel chez un des amis, d'où l'on pretend qu'il ira plus avant. On rapporte qu'il étoit contrevenu aux ordres reiterés de s'abstenir de prescher son opinion du royaume de mille ans, et

que pour son excuse il a allegué qu'il ne l'avoit pas presché en termes expres, mais seulement d'une maniere couverte, qui pût estre intelligible à ceux qui avoient les mesmes lumieres que luy. On s'est plaint aussi de ce qu'il avoit publié un écrit sur les visions de la demoiselle d'Assebourg, où il pretend hautement, que c'est Jesus-Christ en personne qui parle à cette Demoiselle, et qui établit ce même royaume. Le consistoire a jugé que la publication d'un tel écrit est encor de bien plus grande consequence que des sermons passagers prononcés en chaire, qu'on luy avoit defendus, puisque ces écrits font naistre d'abord des controverses publiques et etendent bien avant leur effet. Aussi n'est-ce pas une petite entreprise de nous vouloir proposer une nouvelle parole de Dieu, fondée sur le rapport d'une jeune demoiselle qui avoit parlé avec Jesus-Christ. L'Abbé de Loccum à qui ce Surintendant a demandé son sentiment, a répondu, qu'outre que les expressions dont notre Seigneur se sert envers cette personne (meine Königin, du Täublein etc.) ne sont pas trop conformes au stile de la chancellerie celeste (autant qu'il nous est connu), il semble qu'il y a des erreurs contre la foy, et que ce pretendu notre Seigneur n'est pas tout à fait orthodoxe, puisqu'il semble qu'il asseure une election universelle (chose que tant les Lutheriens que les Reformés rejettent), et qu'il dit que nous recevions dans la sainte cene l'esprit du corps de notre Seigneur, ce qui paroist choquer les oreilles theologiques.

Je crains que le celebre M. Spener, qui avoit suspendu son jugement, lorsqu'il écrivit à V. A. E., sera maintenant en état de le donner, apres avoir veu sans doute la relation du susdit Surintendant. Il me semble qu'il avoit du penchant des lors d'en attribuer la cause à la nature d'une

heureuse imagination fortifiée par la lecture et la meditation, ce qui peut donner de bonnes et de belles idées, sans que Dieu s'en mêle extraordinairement. Et comme nous voyons que de pauvres miserables, mal nés et mal traités de leur jeunesse, et repûs de contes affreux et phantaisies noires des sorciers, s'imaginent d'être au sabat avec les demons: pourquoy des causes contraires ne pourroient-elles pas faire un effect contraire dans une fille bien née et bien elevée, qui avoit peutestre receu en naissant des dispositions propres à avoir de belles visions? Aussi dit-on que la mere avoit des sentimens approchans, et que les soeurs en tiennent un peu.

Il semble que nous sommes à present dans un temps où l'exterieur de la devotion est à la mode, et la cour de France, la source des modes, y donne bon exemple. Car tout s'y mêle d'écrire devotement, jusqu'au celebre Satyrique Boileau. Tant mieux si l'interieur y repond. Mais je le croiray, quand je verray qu'on se corrigera veritablement dans le monde, qu'on reparera les injustices passées et qu'on s'abstiendra d'en faire des nouvelles; quand je verray cesser l'orgueil et la medisance, enfin quand je verray regner cette charité envers les hommes, qui est la pierre de touche du veritable amour de Dieu. Sans cela ce n'est que bigotterie. Je trouve souvent une plus solide vertu aupres de ceux, qui ne pretendent agir qu'en honnestes gens, qu'aupres de ces Gascons de pieté qui s'effarouchent des bagatelles. J'estime infiniment la prudence et le savoir que Mr. Spener a fait paroistre jusqu'icy dans ces matieres. Il me semble qu'il n'outre point les choses, et si les autres luy ressembloient, on ne se disputeroit que l'honneur de bien faire. Personne ne le disputera à V. A. E., Dieu luy ayant donné

pour cela tous les avantages de la nature et de la fortune, et surtout la volonté d'en bien user, qui est le plus precieux des dons du ciel. Elle emporte dés à present le prix dans un combat si glorieux parmy les personnes de son rang. Je crois mesme que la solide vertu qui brille dans une grande princesse, environnée des attraits du monde, vaut mieux que la vertu farouche et retirée d'une Antoinette de Bourignon, qui en fait des livres, sans peut-estre la practiquer comme il faut. Il est aisé de faire la prude, quand on est sur l'âge, et quatre-vingt et dix ans sont d'un grand secours contre les plaisirs du monde. Je prie Dieu de conserver V. A. E. jusqu'à cet âge qui fait naturellement les saintes, et de la faire jouir cependant des triomphes du grand prince, dont elle partage la joye.

LIII. 1

Leibniz à Madame de Brinon.

Hanover ce 17 Decbre. 1691.

Madame. Voicy enfin une partie de l'escrit de M. l'abbé Molanus; le reste suivra bientost. J'avoue de l'avoir promis il y a longtemps, et d'y avoir manqué plusieurs semaines de suite; mais ce n'estoit pas ma faute, ny celle de M. Molanus non plus. Je puis bien luy rendre tesmoignage qu'il y a travaillé à diverses reprises; mais qu'il a esté interrompu par des occupations indispensables.

Je vous supplie, Madame, de faire tenir ma lettre à M. de Meaux, avec l'escrit latin cy-joint. Je vous envoye en mesme temps mes reflexions, que j'avois faites il y a plusieurs semaines. C'est pour vous donner des preuves du zele avec lequel je suis toujours, Madame, etc.

2.

Leibniz à Molanus.

Ce 12 Octobre 1691.

Voicy, Monsieur, une réponse à la dame qui m'a envoyé la lettre de M. l'evesque de Meaux. Comme cette dame est une sçavante surtout en matiere de controverse, et confidente particuliere de Mad. l'Abbesse de Maubuisson, et mesme fort connue et considerée en cour, je luy ay écrit ce que je n'ay pas voulu écrire à M. de Meaux luy-mesme; car, dans ma lettre à ce prelat, je ne mettray que des complimens en luy envoyant vostre écrit latin. Et, comme je dois écrire demain à Mad. la Duchesse, il seroit bon, Monsieur, de faire copier vostre écrit latin, à fin que je le puisse avoir demain pour l'envoyer. Je seray cependant bien aise que vous examiniés, Monsieur, ce que j'ay mis dans la lettre pour Mad. de Brinon, car c'est comme si je l'écrivois à M. de Meaux luy-mesme. J'ay voulu expliquer l'intention à fond (mais sans entrer dans le detail des controverses) parce qu'il me semble que M. de Meaux ne la sçavoit pas encor bien. Quand vous m'aurés renvoyé cette lettre, je la feray copier de nouveau, et si vous trouvez bon d'y faire adjouter ou changer quelque chose, je le pourray faire auparavant.

3.

Molanus à Leibniz.

Ce 12 d'Octobre 1691.

Monsieur. Je vous renvoye vostre project que je trouve extrememment bien escrit etc.

4.

Leibniz à Madame de Brinon.

(Sans date.)

Madame. Aussitost que nous avons appris que ce qu'on avoit envoyé autrefois à Mr. l'evesque de Meaux, touchant la negociation de Mr. de Neustadt, ne se trouve pas, Mr. l'abbé Molanus, qui est le premier des theologiens de cet Etat, et qui a eu le plus de part à cette affaire, y a travaillé de nouveau. J'envoye son écrit à Mr. l'evesque de Meaux, et je n'y ay pas voulu joindre mes reflexions; car ce seroit une temerité à moy de vouloir me mettre entre ces deux excellens hommes, dans une matiere qui regarde leur profession. Cependant, comme vous avez la bonté, Madame, de souffrir mes discours, qui ne peuvent estre recommendables que par leur sincerité, je diray quelque chose à vous sur cette belle lettre de Mr. de Meaux, que vous avez communiquée, et dont en mon particulier je vous ay une tres grande obligation, aussi bien qu'à cet illustre prélat qui marque tant de bonté pour moy.

M. de Meaux dit: „1. Que ce projet donné à M. de Neustadt ne luy parut point encor suffisant; 2. qu'il ne laisse pas d'estre fort utile, parce qu'il faut tousjours quelque commencement; 3. que Rome ne se relaschera jamais d'aucun poinct de la doctrine definie par l'Eglise, et qu'on ne sçauroit faire aucune capitulation là-dessus; 4. que la doctrine definie dans le concile de Trente est receue en France et ailleurs par tous les catholiques romains; 5. qu'on peut satisfaire aux Protestans à l'égard de certains poincts de dis-

cipline et d'explication, et qu'on l'avoit fait utilement en quelques-uns touchés dans le projet de M. de Neustadt."

Voilà les propositions substantielles de la lettre de M. de Meaux, que je tiens toutes veritables. Il n'y en a qu'une seule encor, dans cette mesme lettre, qu'on peut mettre en question, sçavoir si les Protestans ont eu droit de changer, de leur autorité, quelques rites receus dans tout l'Occident. Mais comme elle n'est pas essentielle au point dont il s'agit, je n'y entre pas. Quant aux cinq propositions susdites (autant que je comprends l'intention de M. de Neustadt, et de ceux qui ont traité avec luy), ils ne s'y opposent point, et il n'y a rien en cela qui ne soit conforme à leurs sentimens: surtout la troisieme, qu'on pourroit croire contraire à de tels projets d'accommodement, ne leur pouvoit estre inconnue; M. de Neustadt aussi bien que M. Molanus et une partie des autres qui avoient traité cette affaire, ayant regenté en theologie dans des universités. On peut dire mesme qu'ils ont basti là-dessus, parce qu'ils ont voulu voir ce qu'il estoit possible de faire entrer des gens qui croyent avoir raison chacun, et qui ne se departent point de leurs principes, et c'est ce qu'il y a de singulier et de considerable dans ce projet. Ils ne nieront point non plus la premiere; car ils n'ont regardé leur projet que comme un pourparler, pas un n'ayant charge de son parti de conclure quelque chose. La seconde et la cinquieme contiennent une approbation de ce qu'ils ont fait, qui ne sçauroit manquer de leur plaire. Je conviens aussi de la quatrieme, mais elle n'est pas contraire à ce que j'avois avancé. Car, quoyque le royaume de France suive la doctrine du concile de Trente, ce n'est pas en vertu de la definition de ce concile, et on n'en peut pas inferer que la nation françoise ait retracté ses protestations ou doutes d'autresfois, ny qu'elle

ait declaré que ce concile est veritablement oecumenique. Je ne sçay pas mesme si le roy voudroit faire une telle declaration sans une assemblée generale des trois estats de son royaume, et je pretends que cette declaration manque encor en Allemagne, mesme du costé du parti catholique. Cependant il faut rendre cette justice à M. l'evesque de Neustadt qu'il souhaiteroit fort de pouvoir disposer les Protestans, et tous les autres, à tenir le Concile de Trente pour ce qu'il le croit estre, c'est-à-dire, pour universel, et qu'il y eût moyen de leur faire voir qu'ils ont lieu de se contenter des expositions aussi belles et aussi moderées que celles que M. de Meaux en a données, de l'aveu de Rome mesme. C'est mesme une chose à laquelle je crois que Mr. de Neustadt travaille encor effectivement. Il m'avoua d'avoir d'extremement profité de cet Ouvrage, qu'il considere comme un des plus excellens moyens de retrancher une bonne partie des controverses.

Mais comme il en reste quelquesunes, où il n'y a pas encor eu moyen de contenter les esprits par la seule voie de l'explication, telle qu'est, par exemple, la controverse de la Transsubstantiation, la question est: Si, nonobstant des dissensions sur certains points qu'un parti tient pour vrais et definis, et que l'autre ne tient pas pour tels, il seroit possible d'admettre ou de rétablir la Communion Ecclesiastique; je dis possible en soy-mesme d'une possibilité de droit, sans examiner ce qui est à esperer dans le tems et dans les circonstances où nous sommes. Ainsi, il s'agit d'examiner si le schisme pourroit estre levé par les trois moyens suivans joints ensemble: Premierement, en accordant aux Protestans certains points de discipline, comme seroient les deux especes, le Mariage des gens d'Eglise, l'usage de la Langue vul-

gaire, etc. Et secondement, en leur donnant des expositions sur les points de controverse et de Foy, telles que M. de Meaux a publiées, qui font voir, du moins de l'aveu de plusieurs Protestans habiles et moderés, que des doctrines prises dans ce sens, quoyqu'elles ne leur paroissent pas encore toutes entierement veritables, ne leur paroissent pas pourtant damnables non plus. Et troisiemement, en remediant à quelques scandales et abus de practique, dont ils se peuvent plaindre, et que l'Eglise mesme et des gens de pieté et de sçavoir de la Communion Romaine desapprouvent. En sorte qu'apres cela les uns pourroient communier chez les autres suivant les rites de ceux où ils vont, et que la Hierarchie Ecclesiastique seroit rétablie; ce que les differentes opinions sur les articles encore indécis empescheroient aussi peu que les controverses sur la Grace, sur la probabilité morale, sur la necessité de l'amour de Dieu et autres points; ou que le differend qu'il y a entre Rome et la France touchant les quatre articles du Clergé de cette nation, ont pû empescher l'union Ecclesiastique des disputans; quoyque peut être quelquesuns de ces points, agités dans l'Eglise Romaine, soyent aussi importans pour le moins que ceux qui demeuroient encor en dispute entre Rome et Augsbourg; à condition pourtant, qu'on se soûmettroit à ce que l'Eglise pourroit decider quelque jour dans un Concile occumenique nouveau, autorisé dans les formes, où les Nations Protestantes reconciliées interviendroient par leurs Prélats et Surintendans generaux reconnus pour Evesques, et même confirmés de Sa Sainteté, aussi bien que les autres Nations Catholiques.

C'est ainsi que l'état de la question sur la negociation de M. de Neustadt et de quelques Theologiens de la Con-

fession d'Augsbourg, assemblés à Hanover par l'ordre de Monseigneur le Duc, doit être entendue, pour en juger equitablement, et pour ne pas imputer à ces Messieurs, ou d'avoir par là trahi les intérests de leur parti, et renoncé à leur confession de foy, ou d'avoir basti en l'air. Car quant à ces Theologiens de la Confession d'Augsbourg, ils ont crû estre en droit de répondre affirmativement, bien qu'avec quelque limitation, à cette question, apres avoir examiné les explications et declarations autorisées qu'on a données dans l'Eglise Romaine, qui levent, selon ces Messieurs, tout ce qu'on pourroit appeller erreur fondamentale.

M. de Neustadt de son côté a eu en main des resolutions affirmatives de cette mesme question, données par des Theologiens graves de differens ordres; ayant parlé plustost en se rapportant aux sentimens d'autruy que de son chef. Et voicy ce que j'ay compris de la raison de l'affirmative: C'est qu'on peut souvent se tromper, même en matiere de foy, sans estre heretique ny schismatique, tandis qu'on ne sçait pas et qu'on ignore invinciblement que l'Eglise Catholique a defini le contraire; pourvû qu'on reconnoisse les principes de la Catholicité, qui portent, que l'assistance que Dieu a promise à son Eglise, ne permettra jamais qu'un Concile oecumenique s'éloigne de la verité en ce qui regarde le salut. Or, ceux qui doutent de l'oecumenicité d'un Concile ne sçavent point que l'Eglise a defini ce qui est defini dans ce Concile; et s'ils ont des raisons d'en douter fort apparentes pour eux, qu'ils n'ont pû surmonter, apres avoir fait de bonne foy toutes les diligences et recherches convenables, on peut dire qu'ils ignorent invinciblement que le Concile dont il s'agit est oecumenique; et pourvû qu'ils reconnoissent l'autorité de tels Conciles en general, ils ne se trompent en

cela que dans le fait, et ne sçauroient estre tenus pour heretiques.

Et c'est dans cette assiette d'esprit que se trouvent les Eglises Protestantes, qui peuvent prendre part à cette negociation, lesquelles se soumettent à un veritable Concile oecumenique futur, à l'exemple de la Confession d'Augsbourg même; et ceux qui declarent de bonne foy, qu'il n'est pas à present en leur pouvoir de tenir celuy de Trente pour tel, font connoistre qu'ils sont susceptibles de la Communion Ecclesiastique avec l'Eglise Romaine, lors même qu'ils ne sont pas en estat de recevoir tous les dogmes du Concile de Trente. Apres cela, jugez, Madame, si l'on n'a point fait du costé de nostre Cour et de nos Theologiens toutes les demarches qu'il leur estoit possible de faire en conscience, pour rétablir l'union de l'Eglise, et si nous n'avons pas droit d'en attendre autant de l'autre costé. En tout cas, si on n'y est pas en humeur ou en état d'y répondre, les nostres ont du moins gagné ce point, que leur conscience est dechargée, qu'ils sont allés au dernier degré de condescendance, *usque ad aras*, et que toute imputation de schisme est visiblement injuste à leur égard.

Enfin la question estant formée comme j'ay fait, on demande, non pas si la chose est practicable à present, ou à esperer; mais si elle est loisible en elle même, et peut-estre même commandée en conscience, lorsqu'on rencontre toutes les dispositions necessaires pour l'executer. Si ce point de droit et de theorie étoit établi, cela ne laisseroit pas d'estre de consequence, et la posterité en pourroit profiter, quand le siecle qui va bientost finir ne seroit pas assez heureux pour en voir le fruit. Il n'en faut pourtant pas encor desesperer tout-à-fait. La main de Dieu n'est pas raccourcie:

l'Empereur y a de la disposition; le Pape Innocent XI. et plusieurs Cardinaux, Generaux d'Ordres, le Maître du sacré Palais, et des Theologiens graves, apres l'avoir bien comprise, se sont expliqués d'une maniere tres-favorable. J'ay vû moy-mesme la lettre originale du feu R. P. Noyelles General des Jésuites, qui, ne sçauroit estre plus precise; et on peut dire que, si le Roy et les Prélats et Theologiens qu'il entend sur ces matieres s'y joignoient, l'affaire seroit plus que faisable; car elle seroit presque faite, surtout si Dieu donnoit un bon moyen de rendre le calme à l'Europe. Et comme le Roy a déja écouté autresfois les sentimens de M. l'Evesque de Meaux sur cette sainte matiere, ce digne Prélat, apres avoir examiné la chose avec cette penetration qui luy est ordinaire, aura une occasion bien importante et peu commune de contribuer au bien de l'Eglise et à la gloire de Sa Majesté: car l'inclination seule de ce Monarque seroit déja capable de nous faire esperer un si grand bien, dont on ne sçauroit se flatter sans son approbation.

En attendant on doit faire son devoir par des declarations sinceres de ce qui se peut ou doit faire; et si le parti Catholique Romain autorisoit des declarations, dont leurs Theologiens ne sçauroient disconvenir dans le fond, il est seur que l'Eglise en tireroit un fruit immense, et que bien des personnes de probité et de jugement, et peut-estre des Nations et des Provinces entieres, avec ceux qui les gouvernent, voyant la barriere levée, feroient conscience de part et d'autre de demeurer dans la separation.. Je suis etc.

5.

Leibniz à Bossuet.

(Sans date.)

Monseigneur. Vos lettres dont Mad. de Brinon nous a fait part, marquent tant de bonté pour moy que je souhaittay d'abord l'occasion de vous en tesmoigner ma reconnoissance. Car de vous importuner par des lettres de rien, cela me paroissoit contraire au respect qu'on vous doit, et il me sembloit fort inutile de ne vous parler que de la veneration qui se suppose partout où l'on est raisonnable. J'ay donc attendu que Mr. l'abbé Molanus m'eût fourni de quoy vous entretenir, et je vous envoye maintenant une partie de son écrit où il comprend et éclaircit ce qui a esté traité autresfois avec M. l'evesque de Neustadt, avec lequel on est convenu que de tels projets ne doivent estre publiés que de concert. C'est pourquoy vous aurez la bonté de le faire menager. Quant à moy, je ne desespere pas qu'une partie des difficultés qui semblent rester, ne s'evanouisse apres vos éclaircissemens.

La moderation de l'abbé et l'erudition tres grande qu'il possede, luy font estimer infiniment tout ce qui vient de vostre part. Et vous sçavés, Monseigneur, qu'on peut honnorer encore ceux qui ne sont pas en tout de nostre avis.

Je finis par le principal: c'est que Madame la Duchesse m'a donné ordre de vous marquer de sa part qu'elle se tient honnorée des sentimens favorables que vous avés pour elle. Aussi vostre merite est si relevé que vostre jugement ne sçauroit estre indifferent à qui que ce soit. Ce n'est

pas qu'elle reconnoisse les eloges, et tout ce dont elle se sçait le plus de gré est cette moderation d'esprit qui luy fait tousjours donner place à la raison. Mais, à mon avis, vous luy rendez plus de justice qu'elle ne se rend elle-mesme. Et cette grande princesse n'est pas seulement capable de recevoir aisement des lumieres qui luy viennent du dehors, il luy en naist assez de son propre fonds et elle en peut repandre sur ceux qui ont l'honneur de l'approcher; c'est ce que j'eprouve tous les jours, et bien d'autres avec moy. Les vostres sont d'une nature à s'estendre par toute la terre par les excellens ouvrages que vous donnés au public.

Il eust esté à souhaitter que l'histoire de la reformation d'Allemagne que M. de Seckendorf vient de publier, eust paru plustost. Quelque habile que soit Mr. Burnet, je trouve que les protestans d'Allemagne n'ont plus sujet de porter envie aux Anglois. L'auteur qui a esté autresfois premier ministre d'un duc de Saxe, nous donne là-dedans la connoissance d'une infinité de faits importans qu'il a tirés des archives. Il m'escrit luy-mesme d'y avoir employé plus de quatre cent volumes manuscrits. Il est difficile de dire s'il y a plus d'erudition ou plus de jugement. Ce n'est pas qu'il n'y ait rien où l'on puisse trouver à redire dans un si grand ouvrage, ny que l'auteur soit sans aucune prevention. Mais du moins je croy qu'il est difficile qu'un auteur qui prend party hautement, puisse escrire avec plus de moderation.

Je parle de cet ouvrage parce qu'il se peut que vous ne l'ayez pas encor vu.

Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

LIV. 1.

Leibniz à Bossuet.

Hanover ce 28 Decbre 1691.

Monseigneur. Je ne doute point que vous n'ayez receu la premiere partie de l'éclaircissement que vous aviez demandé, touchant un projet de reunion qui avoit esté negocié icy avec Mr. l'evesque de Neustadt; car je l'avois adressé à Mad. de Brinon, avec une lettre que j'avois pris la liberté de vous escrire, pour me conserver l'honneur de vos bonnes grâces, et pour vous tesmoigner le zele avec lequel je souhaite d'executer vos ordres.

Je vous envoye maintenant le reste de cet eclaircissement fait par le mesme theologien, qui vous honnore infiniment, mais qui desire avec raison, comme j'ay desia marqué, que cecy ne se publie point, d'autant qu'on en est convenu ainsi avec M. de Neustadt. Nous attendrons vostre jugement, qui donnera un grand jour à cette matiere importante. Au reste, je me rapporte à ma precedente, et je suis avec respect, Monseigneur, etc.

PS. Je prie Dieu que l'année où nous allons entrer, vous soit heureuse et accompagnée de toutes sortes de prosperités, avec la continuation *ad multos annos.*

2.

Molani Abbatis Luccensis scripti

cui titulus: Cogitationes privatae etc. Conclusio.

Scriptum Hanoverae, m. Nov. et Dec. 1691.

His praemissis sequitur demonstratio theorematis initio positi.

Si summus Pontifex Protestantibus sex sua postulata praeliminariter largiri velit et possit;

Si in conventu Imperatorio, primae classis controversiae, quae in modum loquendi recidunt, terminabuntur;

Si in eodem conventu, quoad quaestiones secundae classis, una Ecclesia integra probabit illam sententiam quam alterius Ecclesiae pars amplectitur;

Si quaestiones tertiae classis, vel adhibitis temperamentis per arbitros, vel per decisionem Concilii generalis finem sortiri poterunt:

Sequitur reunionem Protestantium cum Ecclesia Romano-Catholica, salvis utriusque partis principiis, hypothesibus et existimatione, esse possibilem.

Conclusion

de l'écrit de M. Molanus abbé de Lokkum sous le titre: Pensées particulieres, traduit en françois par Messire J. Benigne Bossuet Evêque de Meaux.

Ces choses ainsi établies, il est aisé de faire la demonstration de la proposition avancée, en cette sorte:

Si le Pape peut et veut accorder aux Protestans leurs six demandes preliminaires;

Si dans l'assemblée convoquée par l'Empereur on termine les Controverses de la premiere Classe, qui consistent dans l'ambiguité des mots;

Si dans la même Assemblée on termine les questions de la seconde classe, en preferant ce qui sera tenu par une Eglise entiere et par une partie de l'autre, à ce qui ne sera tenu que par une partie de l'une ou de l'autre;

Si en ce qui regarde les questions de la troisieme classe, on prend des temperamens et qu'on les renvoye pour estre reglées au Concile général:

Il s'ensuit que la réunion des deux Eglises se fera sans prejudice de leurs principes, de leurs presuppositions et de leur réputation.

Sed verum est prius per ante probata;

Ergo et posterius, quod erat demonstrandum.

Deus autem pacis et solatii det nobis id ipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum, ut unanimes uno ore honorificemus Deum et Patrem Domini nostri Jesu Christi.

Idem per spiritum suum sanctum sanctificet nos in veritate sua (Rom. XV.) Sermo illius veritas est. Amen.

Or le premier est possible, comme il appert par tout ce que dessus;

Donc l'autre l'est aussi qui est tout ce que l'on avoit à démontrer.

Dieu veuille nous inspirer cette parfaite concorde dont parle St. Paul (aux Romains XV), et nous sanctifier en vérité. Amen.

LV.

Bossuet à Leibniz.

Versailles ce 10 Janvier 1692.

Monsieur. J'ay reçu, par l'entremise de Madame de Brinon, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui est si honnête et si obligeante, que je ne puis assez vous en remercier, ny assez vous témoigner l'estime que je fais de tant de politesse et d'honnêteté, jointes à un si grand sçavoir et à de si bonnes intentions pour la paix du Christianisme. Les articles de M. l'Abbé Molanus seront, s'il plaît à Dieu, un grand acheminement à un si bel ouvrage. J'ai lû ce que vous m'en avez envoyé avec beaucoup d'attention et de plaisir, et j'en attens la suite, que vous me faites esperer, avec une extrême impatience. Ce sera quand j'auray tout vû, que je pourray vous en dire mon sentiment; et je

croirois mon jugement trop precipité, si j'entreprenois de le porter sur la partie avant que d'avoir vû et compris le tout. Pour la même raison, Monsieur, il est assez difficile de répondre precisement à ce que vous dites à Madame de Brinon, dans la lettre qu'elle m'a communiquée. Puisque tout depend de ce projet, il faut l'avoir vû tout entier avant que de s'expliquer sur cette matiere. Tout ce que je puis dire en attendant, c'est, Monsieur, que si vous estes veritablement d'accord des cinq propositions mentionnées dans votre lettre, vous ne pouvez pas demeurer longtemps dans l'état où vous estes sur la Religion; et je voudrois bien seulement vous supplier de me dire: 1°. si vous croyez que l'infaillibilité soit tellement dans le Concile oecuménique, qu'elle ne soit pas encore d'avantage, s'il se peut, dans tout le corps de l'Eglise, sans qu'elle soit assemblée; 2°. si vous croyez qu'on fût en sureté de conscience apres le Concile de Nicée et de Calcedoine, par exemple, en demeurant d'accord que le Concile oecumenique est infaillible, et mettant toute la dispute à sçavoir si ces Conciles meritoient le titre d'oecumeniques; 3°. s'il ne vous paroît pas que réduire la dispute à cette question, et se croire par ce moyen en sureté de conscience, c'est ouvrir manifestement la porte à ceux qui ne voudront pas croire aux Conciles, et leur donner une ouverture à en eluder l'autorité; 4°. si vous pouvez douter que les decrets du Concile de Trente soient autant reçus en France et en Allemagne parmy les Catholiques, qu'en Espagne et en Ilalie, en ce qui regarde la Foy; et si vous avez jamais ouy un seul Catholique qui se crût libre à recevoir ou à ne pas recevoir la Foy de ce Concile; 5°. si vous croyez que dans les points que ce Concile à déterminés contre Luther, Zwingle et Calvin, et contre les Confessions d'Augsbourg, de Stras-

bourg et de Geneve, il ait fait autre chose que de proposer à croire à tous les fideles ce qui étoit déja crû et reçu, quand Luther a commencé de se separer: par exemple, s'il n'est pas certain qu'au tems de cette separation, on croyoit déja la Transsubstantiation, le Sacrifice de la Messe, la necessité du libre arbitre, l'honneur des Saints, des Reliques, des Images, la Priere et le Sacrifice pour les Morts; en un mot, tous les points pour lesquels Luther et Calvin se sont separés. Si vous voulez, Monsieur, prendre la peine de répondre à ces cinq questions avec votre brieveté, votre netteté et votre candeur ordinaires, j'espere que vous reconnoîtrez facilement que quelque disposition qu'on ait pour la paix, on n'est jamais vrayment pacifique et en état de salut, jusqu'à ce qu'on soit actuellement reuni de Communion avec nous.

Je verrois au reste avec plaisir, l'Histoire de la reformation d'Allemagne de M. de Seckendorf, si elle pouvoit venir jusqu'en ce pays, supposé qu'elle fût écrite en une langue que j'entendisse; et je puis vous assurer par avance, que si cette Histoire est veritable, il faudra necessairement qu'elle se trouve conforme à celle des Variations, que j'ay pris la liberté de vous envoyer; puisque je n'y donne rien pour certain que ce qui est avoué par les adversaires. C'est, Monsieur, à mon avis, la seule méthode sure d'écrire de telles Histoires, où la chaleur des partis feroit trouver sans cela d'inevitables écueils.

Excusez, Monsieur, si je vous entretiens si longtems. Ce n'est pas seulement par le plaisir de converser avec un homme comme vous, mais c'est que j'espere que nos entretiens pourront avoir des suites heureuses pour l'ouvrage que vous et Monsieur l'Abbé Molanus avez tant à coeur.

Il ne me reste qu'à vous témoigner la joie que je ressens des choses obligeantes que Madame la Duchesse d'Hanovre daigne me dire par votre entremise, et de vous supplier de l'assurer de mes très-humbles respects, en l'encourageant tousjours à ne se rebuter jamais des difficultés qu'elle trouvera dans l'accomplissement du grand ouvrage dont Dieu luy a inspiré le dessein. Je connois, il y a longtems, la capacité et les saintes intentions de M. l'Evêque de Neustadt. Je suis, avec toute l'estime possible, Monsieur, votre tres-humble serviteur, etc.

LVI.

Bossuet à Leibniz.

Versailles le 17. Janvier 1692.

Monsieur. J'ay receu avec vostre lettre du 28 Decbre la seconde partie du projet de reunion, et je vous en donne en mesme temps avis. Vous aurez veu, par ma precedente, la reception de la premiere partie. Le premier loisir que j'auray, sera employé à vous dire mon sentiment avec une entiere ingenuité. Vous me ferez, Monsieur, beaucoup de plaisir d'asseurer M. l'abbé Molanus de l'estime que j'ay pour luy et de ma parfaite reconnoissance pour les bontés dont il m'honnore. Nous luy garderons fidellement tout le secret qu'il nous demande, et nous nous estimons tres honnorez de ce qu'il veut bien nous le confier. Pour moy, je puis vous dire avec combien de cordialité et d'estime je suis, Monsieur, etc.

PS. Puisse cette année vous estre heureuse et à tous ceux qui cherchent serieusement l'union des Chrestiens.

LVII.

Leibniz à Bossuet.

Le 8/18 Janvier 1692.

Monseigneur. Je vous dois de grands remerciemens de votre present, qui ne m'a esté rendu que depuis quelques jours. Tout ce qui vient de votre part est precieux, tant en soy, qu'à cause de son Auteur; mais le prix d'un present est encore rehaussé par la disproportion de celuy qui le reçoit; et une faveur, dont le plus grand Prince se tiendroit honnoré, est une grace infiniment relevée à l'égard d'un particulier aussi peu distingué que moy.

Je ne doute point que vous n'ayez fait l'effort, dans l'Histoire des Variations, de rapporter exactement les faits. Cependant comme votre ouvrage ne fait voir que quelques imperfections qu'on a remarquées dans ceux qui se sont meslés de la reforme, il semble que celuy de M. de Seckendorf estoit necessaire pour les montrer aussi de leur bon costé. Il est vray qu'il ne dissimule pas des choses que vous reprenez, et il me paroît sincere et moderé pour l'ordinaire. Peut-être qu'il y a quelques endroits un peu durs qui luy sont échappés; mais il est difficile d'être toujours réservé, quand on a devant ses yeux tant-de passages des adversaires infiniment plus choquans; et qui est-ce qui peut estre tousjours sur ses gardes dans un si grand ouvrage? Car ce sont deux volumes *in-folio* et le Livre s'est grossi par l'insertion des extraits d'une infinité de pieces, dont une bonne partie n'étoit pas imprimée. Tout l'ouvrage est écrit en Latin. S'il y avoit occasion de l'envoyer en France, je n'y manquerois pas. Cependant je m'imagine qu'on l'y recevra bientost de Hollande.

Vous avez reçu cependant la suite du Discours de M. l'Abbé Molanus. Mais les questions que vous me proposez, Monseigneur, à l'occasion de cela, me paroissent un peu difficiles à resoudre, et je souhaiterois plutôt votre instruction là-dessus. La premiere de ces questions traite du sujet de l'infaillibilité, si elle reside proprement et uniquement dans le Concile oecumenique, ou si elle appartient encore au Corps de l'Eglise, c'est-à-dire, comme je l'entens, aux opinions qui y sont reçues le plus generalement. Mais puisque dans l'Eglise Romaine on n'est pas encor convenu du vray sujet ou siege radical de l'infaillibilité, les uns le faisant consister dans le Pape, les autres dans le Concile, quoyque sans Pape; et que les Auteurs qui ont écrit de l'analyse de la Foy, sont infiniment differens les uns des autres; je serois bien empêché de dire comment on doit étendre cette infaillibilité encore au-delà, à un certain sujet vague, qu'on appelle le Corps de l'Eglise, hors de l'Assemblée actuelle; et il me semble que la même difficulté se rencontreroit dans un état populaire, prenant le peuple hors de l'Assemblée des Etats. Il y entre encore cette question difficile: s'il est dans le pouvoir de l'Eglise moderne ou d'un Concile, et comment, de definir comme de foy, ce qui autrefois ne passoit pas encore dans l'opinion generale pour un point de foy; et je vous supplie de m'instruire là-dessus. On pourroit dire aussi que Dieu a attaché une grace ou promesse particuliere aux Assemblées de l'Eglise; et comme on distingue entre le Pape qui parle à l'ordinaire, et entre le Pape qui prononce *ex cathedra*, quelques-uns pourroient aussi considerer les Conciles comme la voix de l'Eglise *ex cathedra*.

Quant à la seconde question: si un homme, qui apres le Concile de Nicée ou de Calcedoine, auroit voulu mettre en

doute l'autorité oecumenique de ces Conciles, eût esté en sureté de conscience, on pourroit répondre plusieurs choses; mais je vous representerai seulement cecy, pour recevoir là-dessus des lumieres de votre part. Premierement, il semble qu'il soit difficile de douter de l'autorité oecumenique de tels Conciles, et je ne vois pas ce que l'on pourroit dire à l'encontre de raisonnable, ny comment on trouvera des Conciles oecumeniques, si ceux-cy ne le sont pas. Secondement, posons le cas qu'un homme de bonne foy y trouve de grandes apparences à l'encontre; la question sera, si les choses définies par ces Conciles estoient déja auparavant necessaires au salut ou non. Si elles l'étoient, il faut dire que les apparences contraires à la forme legitime du Concile, ne sauveront pas cet homme; mais si les points definis n'étoient pas necessaires avant la definition, je dirois que la conscience de cet homme est en sureté.

A la troisieme question: si une telle excuse n'ouvre point la porte à ceux qui voudront ruiner l'autorité des Conciles, j'oserois répondre que non; et je diray que ce seroit un scandale plutost pris que donné. Il s'agit de la mineure, ou du fait particulier d'un certain Concile: sçavoir s'il a toutes les conditions requises à un Concile oecumenique, sans que la majeure de l'autorité des Conciles en reçoive de la difficulté. Cela fait seulement voir que les choses humaines ne sont jamais sans quelque inconvenient, et que les meilleurs reglemens ne sçauroient exclure tous les abus *in fraudem legis*. On ne sçauroit rejetter en general l'exception du juge incompetent ou suspect, bien que les chicaneurs en abusent. Rien n'est sujet à de plus grands abus, que la torture des criminels; cependant on auroit bien de la peine à s'en passer entierement. Un homme peut s'inscrire en faux

contre une écriture qui ressemble à la sienne, et demander la comparaison des écritures. Cela donne moyen de chicaner contre le droit le plus liquide; mais on ne sçauroit pourtant retrancher ce remede en general. J'avoue qu'il est dangereux de fournir des pretextes pour douter des Conciles; mais il n'est pas moins dangereux d'autoriser des Conciles douteux, et d'establir par là un moyen d'opprimer la verité.

Quant à la quatrieme question: si je doute que les decrets du Concile de Trente soient aussi-bien reçus en France et en Allemagne, qu'en Italie ou en Espagne? — je pourrois me rapporter au sentiment de quelques Docteurs Espagnols ou Italiens, qui reprochent aux François de s'esloigner en certains points de la doctrine de ce Concile, par exemple, à l'égard de ce qui est essentiel à la validité du Mariage; ce qui n'est pas seulement de discipline, mais encore de doctrine, puisqu'il s'agit de l'essence d'un Sacrement. Mais sans m'arrester à cela, je respondrai, comme j'ay déja fait, quand toute la doctrine du Concile de Trente seroit reçue en France, qu'il ne s'ensuit point qu'on l'ait reçue comme venue du Concile oecumenique de Trente, puisqu'on a si souvent mis en doute cette qualité de ce Concile.

La cinquieme question est d'une plus grande discussion: sçavoir, si tout ce qui a esté defini à Trente, passoit déja generalement pour Catholique et de foy avant cela, lorsque Luther commença d'enseigner sa doctrine. Je crois qu'on trouvera quantité de passages de bons Auteurs, qui ont écrit avant le concile de Trente, et qui ont revoqué en doute des choses definies dans ce Concile. Les Livres des Protestans en sont pleins; et il est tres-sûr que depuis on n'a plus osé parler si librement. C'est pourquoy les Livres appellés *Indices expurgatorii,* ont trouvé tant de choses à retrancher

dans les Auteurs anterieurs. Je croy qu'un passage d'un habile homme, comme Erasme, merite autant de reflexion que quantité d'Ecrivains du bas ordre, qui ne font que se copier les uns les autres. Mais quand on accorderoit que toutes ces decisions passoient déja pour veritables, selon la plus commune opinion, il ne s'ensuit point qu'elles passoient tousjours pour estre de foy; et il semble que les anathemes du Concile de Trente ont bien changé l'état des choses. Enfin, quand ces décisions auroient déja esté enseignées comme de foy, par la plûpart des Docteurs, on retomberoit dans la premiere question, pour sçavoir si ces sortes d'opinions communes sont infaillibles, et peuvent passer pour la voix de l'Eglise.

En écrivant cecy, je reçois l'avis que vous me donnez, Monseigneur, d'avoir reçu le reste de l'Ecrit de M. l'Abbé Molanus. Nous attendrons la grace que vous nous faites esperer de voir votre jugement là-dessus. Je ne doute point qu'il ne soit aussi equitable que solide. On a fait icy de tres-grands pas pour satisfaire à ce qu'on a jugé dû à la charité et à l'amour de la paix. On s'est approché des bonds de la riviere de Bidassoa, pour passer un jour dans l'isle de la Conference. On a quitté expres toutes ces manieres qui sentent la dispute, et tous ces airs de superiorité, que chacun a coutume de donner à son party; *et quidquid ab utraque parte dici potest, etsi ab utraque parte vere dici non possit,* cette fierté choquante, ces expressions de l'assurance où chacun est en effet, mais dont il est inutile et même deplaisant de faire parade aupres de ceux qui n'en ont pas moins de leur part. Ces façons servent à attirer de l'applaudissement des Lecteurs entestés, et ce sont ces façons qui gastent ordinairement les Colloques, où

la vanité de plaire aux auditeurs et de paroistre vainqueur l'emporte sur l'amour de la paix; mais rien n'est plus éloigné du veritable but d'une Conference pacifique. Il faut qu'il y ait de la difference entre des Avocats qui plaident, et entre des entremetteurs qui negocient. Les uns demeurent dans un éloignement affecté et dans des reserves artificieuses; et les autres font connoistre, par toutes leurs demarches, que leur intention est sincere et portée à faciliter la paix. Comme vous avez fait louer votre moderation, Monseigneur, en traitant les controverses publiquement, que ne doit-on pas attendre de votre candeur, quand il s'agit de répondre à celles des personnes qui marquent tant de bonnes intentions? Aussi peut-on dire que le blâme de la continuation du schisme doit tomber sur ceux qui ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour le lever; surtout dans les occasions qui les doivent inviter, et qu'à peine un siecle a coutume d'offrir.

Quand il n'y auroit que la grandeur et les lumieres infiniment relevées de votre Monarque, si capable de faire reussir ce qu'il approuve, jointes aux dispositions d'un Pape, qui semble avoir la pureté du zele d'Innocent XI. sans en avoir l'austerité, vous jugeriez bien qu'il seroit inexcusable de n'en point profiter. Mais vous voyez qu'il y a encore d'autres raisons qui donnent de l'esperance. Un Empereur des plus éclairés dans les affaires qui ayent jamais esté, et des plus zelés pour la Foy, y contribue; un Prince Protestant des plus propres, par son merite personnel et par son autorité, de faire reussir une grande affaire, y prend quelque part; des Theologiens seculiers et réguliers, celebres de part et d'autre, travaillent à applanir le chemin, et commencent d'entrer en matiere par l'unique ouverture que la nature

des choses y semble avoir laissée, pour se rapprocher sans que chacun s'éloigne de ses principes. Votre reputation y peut donner le plus grand poids du monde; et vous vous direz assez à vous-mesme, sans moy, que plus on est capable de faire du bien, et que ce bien est grand, plus on est responsable des omissions. Toute la question se réduit à ce point essentiel de votre costé: s'il seroit permis en conscience aux Eglises unies avec Rome, d'entrer en union Ecclesiastique avec des Eglises soumises aux sentimens de l'Eglise Catholique, et prestes à estre mesme dans la liaison de la Hierarchie Romaine; mais qui ne demeurent pas d'accord de quelques decisions, parce qu'elles sont portées, par des apparences tres-grandes et presque insurmontables à leur égard, à ne point croire que l'Eglise Catholique les ait autorisées, et qui d'ailleurs demandent une reformation effective des abus que Rome mesme ne peut approuver. Je ne vois pas quel crime votre parti commettroit par cette condescendance. Il est sûr qu'on peut entretenir l'union avec de telles gens, qui se trompent sans malice. Les points speculatifs, qui resteroient en contestation, ne paroissent pas des plus importans, puisque plusieurs siecles se sont passés sans que les Fidelles en ayent eu une connoissance fort distincte. Il me semble qu'il y a des contestations tolerées dans la Communion Romaine, qui sont autant, ou peutestre plus importantes que celles-là; et j'oserois croire, que si l'on feignoit que les Eglises Septentrionales fussent unies effectivement avec les vostres, à ces opinions pres, vous seriez fâché de voir rompre cette union, et que vous dissuaderiez la rupture de tout votre pouvoir, à ceux qui la voudroient entreprendre.

Voilà sur quoy tout roule à present. Car de parler de retractations, cela n'est pas de saison. Il faut supposer que

de l'un et de l'autre costé on parle sincerement; et puisqu'on s'est epuisé en disputes, il est bon de voir une fois ce qu'il est possible de faire sans y entrer; sauf à les diminuer par des esclaircissemens, par des reformations effectives des abus reconnus, et par toutes les demarches qu'on peut faire en conscience, et par consequent qu'on doit faire s'il est possible, pour faciliter un si grand bien; en attendant que l'Eglise, par cela mesme, soit mise en état de venir à une Assemblée, par laquelle Dieu mette fin au reste du mal.

Mais je m'apperçois de la faute que je fais, de m'étendre sur des choses que vous voyez d'un clin d'oeil, et mieux que moy. Je prie Dieu de vous conserver longtems, pour contribuer au bien des ames, tant par vos ouvrages, que par l'estime que le plus grand, ou pour parler avec M. Pellisson, le plus Roy entre les Rois, a conçu de votre merite. Je ne sçaurois mieux marquer, que par un tel souhait, le zele avec lequel je suis, Monseigneur, votre tres-humble et obeïssant serviteur etc.

P. S. Il est peut-être inutile que je dise, que ce qu'on vous envoye, Monseigneur, peut encore être communiqué à M. Pellisson, dont on se promet le même menagement.

LVIII. 1.

Brosseau résident de Hanovre à Paris, à Leibniz.

Paris le 22. Fevrier 1692.

(Extrait).

Tout le monde veut icy que vous ayez des relations avec Mr. Pellisson et de longs entretiens par lettres au sujet de la religion aussi bien

qu' avec Mr. de Meaux. Celuy-cy ne s'en cache pas et le dit à tant de gens que je ne puis en douter.

2.

Leibniz à Brosseau.

(Sans date).

J'ay eu le bonheur d'entrer en quelque commerce de lettres avec M. Pellisson à l'occasion de ce que Madame la Duchesse avoit mandé à Madame l'Abbesse sa soeur. Et comme il avoit esté fait mention d'une negociation qu'un prelat catholique romain avoit eue avec des theologiens d'Hanover touchant un acheminement à la paix de l'Eglise, M. l'evesque de Meaux desira, par l'entremise de Mad. de Brinon, d'estre informé là-dessus. Je pris la liberté d'en escrire à cet illustre prelat pour luy faire connoistre le fonds de la chose. Et on peut dire qu'en effect la voye qu'on a prise, est presque la seule qui puisse reussir (autant qu'on en peut juger humainement) sans dragons et sans miracles. Des generaux d'ordre, des cardinaux et le feu pape Innocent XI luy-mesme, ont tesmoigné de faire de grandes reflexions là-dessus. Ce n'est pas que les choses paroissent meures, mais en tout cas ceux qui ont tesmoigné la bonne volonté autant qu'il depend d'eux, peuvent prendre un acte de decharge de tous les maux que le schisme pourra encor attirer à l'Eglise chrestienne, et peut estre que la semence qu'ils ont jetée dans la terre, pourra germer en son temps.

LIX.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Celle le 12 de Mars 1692.

Je vous trouve en bon chemin de croire aux magiciens et aux merveilles mal prouvées, puisque vous les comparés aux geants dont il y a sans contredit. J'en ay veu moy mesme un*) en Hollande, et je crois que de tout temps la nature s'est plû à la varieté et à produire des choses auxquelles nous ne sommes pas accoustumés. Je trouve que les yeux sont de cette nature de cet homme qui a veu des rayons à l'entour de la Rosemonde. Au moins ils ne jettent guere de feu presentement qu'elle est à Berlin avec Mad. Sweinitz qui est une femme fort raisonnable. Elle a placé une des soeurs de la Rosemonde aupres de la future Electrice de Brandebourg. Je vous envoye une quantité de lettres que je n'ay pas eu la curiosité d'ouvrir. Celle en cachet volant ne veut rien dire. Sophie.

*) Mais non pas de 17 pieds. L.

LX.

Bossuet à Leibniz.

Meaux le 26 Mars 1692.

Je ne dois point, Monsieur, tarder d'avantage à vous donner avis de l'estat où sont mes reflexions sur l'escrit judicieux et pacifique de M. l'abbé Molanus. Je n'ay peu travailler à cette affaire que depuis tres peu de temps. Elle

sera bientost achevée de ma part, et vous aurez en mesme temps une response à vostre derniere lettre sur le concile de Trente. Avant que de finir tout cela, il seroit bien à desirer que j'eusse reçu la *Via pacis* du P. Denis capucin, dont je voy que M. l'abbé Molanus se sert beaucoup. J'ay écrit à Treves pour tascher de l'avoir par cette voye, car il ne nous vient presque plus rien par la Hollande. J'ai dejà reçu par la mesme voye de Treves l'histoire du lutheranisme de M. de Seckendorf. Il y a plus de matieres d'intrigue et de cabinet que de religion: la confusion y est horrible et dans une grandeur enorme. L'auteur ne pousse son histoire que jusqu'à la mort de Luther. Cependant, ce qui s'est passé depuis jusqu'à la mort de Melanchthon et jusqu'au livre de la Concorde, est d'une extreme importance. Et si quelqu'un en avoit écrit l'histoire du costé des protestans, vous me feriez plaisir de me l'indiquer. Il ne faut rien oublier pour rapprocher les deux partis; mais aussi ne faut-il pas se flatter ny donner pour faute de nostre costé ce qui, dans le fonds, ne le seroit pas. J'entre dans le dessein, et, quoyque je ne puisse pas entrer dans tous les moyens, je vois bien que, si on vouloit en croire M. l'abbé Molanus et les autres aussi equitables que luy, la pluspart des difficultés seroient aplanies. Vous verrez dans peu mes sentimens, et je vous prie de croire tousjours en attendant qu'on ne peut pas vous estimer plus que je fais.

Permettez-moy, Monsieur, de me plaindre un peu de ce que vous ne me dites rien de vos écrits de philosophie. J'ay un ami, qui est M. de Laloubere, qui m'en parle avec une estime tres particuliere, et en general, Monsieur, tout ce qui vient de vous, me fait plaisir.

LXI. 1.

Bossuet à Leibniz.

Meaux le 30 Mars 1692.

Monsieur. Je suis obligé de vous dire que madame la marquise de Bethunes m'a dit à Chantilli, où je fus saluer le roy, lorsqu'il y passa pour aller commander ses armées en personne, qu'elle avoit un livre à me rendre de la part de Mad. la Duchesse d'Hanovre. Ce m'est un grand honneur qu'une telle princesse veuille bien se souvenir de moy. J'ay receu le livre par la voye de Mr. Pellisson, comme vous aviez pris la peine de me le mander. Il me semble qu'il demonstre parfaitement que les catholiques ont tres bien connu, et devant et apres Luther, la justification gratuite et la confiance en Jesus-Christ seul, et, cela estant, je ne sçay si on peut lire sans quelque honte les menteries de Luther et de ses disciples et mesme celles de la confession d'Augsbourg et de l'apologie, où l'on parle tousjours de cet article comme du grand article de la reforme lutherienne, entierement oublié dans l'Eglise.

J'ay voulu, Monsieur, lire tout ce livre avant que de faire mettre au net ma réponse sur le projet d'union, pour voir si elle me donneroit lieu d'y adjouter quelque chose. Vous l'aurez dans peu, s'il plaist à Dieu; je suis fasché de faire si longtemps attendre si peu de chose; vous voyez bien les raisons du delay et j'espere qu'on me le pardonnera.

J'ay veu avec plaisir les nouveaux principes de vostre philosophie. Autant que je suis ennemy des nouveautés dans la religion, autant je me plais à celles de la philosophie et à ses nouvelles découvertes; et quand je suis un peu de

loisir à la campagne, je donne avec plaisir et utilité un peu de temps à ces agreables speculations. Je suis assez indifferent sur ces matieres. J'ay pourtant ma petite opinion; mais je suis assez aisé à redresser, et rien ne m'empeschera d'écouter vostre dynamique et d'estre vostre disciple. Je suis du moins et je seray tousjours, avec une estime et une inclination particulieres, Monsieur, etc.

2.

Madame de Brinon à Bossuet.

Ce 5 Avril.

Madame la Duchesse d'Hanovre commençoit à s'impatienter, Monseigneur, de ce que vous ne disiez mot sur les écrits de M. l'abbé Molanus, et elle en tiroit quelques mauvais presages; mais la lettre que vous écrivez à M. Leibniz, que j'ay leue à madame de Maubuisson, comme Vostre Grandeur me l'a ordonné, la rasseurera etc.

LXII.

Leibniz à Bossuet.

Hanover ce 18 Avril 1692.

(Extrait de ma réponse. L.)

Monseigneur. Je ne veux pas tarder un moment de répondre à vostre lettre pleine de bonté, d'autant qu'elle m'est venue justement le lendemain du jour où je m'estois avisé d'un exemple important, qui peut servir dans l'affaire de la réu-

nion. Vous avez toutes les raisons du monde de dire qu'on ne doit point prendre pour *facile* ce qui, dans le fond, ne l'est point. Je vous avoue que la chose est difficile par sa nature et par les circonstances, et je ne me suis jamais figuré de la facilité dans une si grande affaire. Mais il s'agit d'établir avant toutes choses ce qui est *possible* ou loisible. Or tout ce qui a esté fait, et dont il y a des exemples approuvés dans l'Eglise, est possible. Et il semble que le parti des protestans est si considerable qu'on doit faire pour eux tout ce qu'il se peut. Les Calixtins de Boheme l'estoient bien moins; cependant vous voyez, par la lettre executoriale des deputés du concile de Basle, que je joins icy, qu'en les recevant on a suspendu à leur égard un decret notoire du concile de Constance: sçavoir, celuy qui decide que l'usage des deux especes n'est pas commandé à tous les Fidelles. Les Calixtins ne reconnoissant point l'autorité du concile de Constance, et n'étant point d'accord avec ce Decret, le Pape Eugene et le concile de Basle passerent par-dessus cette consideration, et n'exigerent point d'eux de s'y soumettre; mais renvoyerent l'affaire à une nouvelle decision future de l'Eglise. Ils mirent seulement cette condition, que les Calixtins reunis devoient croire ce qu'on appelle la concomitance, ou la presence de Jesus-Christ tout entier sous chacune des especes, et admettre par consequent que la Communion sous une espece est entiere et valide, (pour parler ainsi) sans estre obligés de croire qu'elle est licite. Ces concordats entre les Deputés du concile et ceux des Etats Calixtins de la Boheme et de la Moravie ont esté ratifiés par le concile de Basle. Le Pape Eugene en fit connoistre sa joie par une lettre écrite aux Bohemiens; encore Leon X. longtems apres declara qu'il les approuvoit, et Ferdinand I.

romit de les maintenir. Cependant ce n'étoit qu'une poignée
e gens: un seul Zisca les avoit rendus considerables:
n seul Procope les maintenoit par sa valeur; pas un Prince
ı Etat Souverain, point d'Evesque ny d'Archevesque n'y
renoit part. Maintenant c'est quasi tout le Nord qui s'op-
ose au Sud de l'Europe; c'est la plus grande partie des
euples Germaniques opposés aux Latins. Car l'Europe se
eut diviser en quatre Langues principales, la Grecque, la
atine, la Germanique et la Sclavonne. Les Grecs, les La-
ns et les Germains font trois grands partis dans l'Eglise;
Sclavonne est partagée entre les autres; car les François,
aliens, Espagnols, Portugais, sont Latins et Romains; les
nglois, Ecossois, Danois, Suedois sont Germains et Pro-
stans; les Polonois, Bohemiens et Russes ou Moscovites,
nt Sclavons; et les Moscovites, avec les Peuples de la
esme Langue, qui ont esté soumis aux Ottomans, et une
nne partie de ceux qui reconnoissent la Pologne, suivent
rite Grec.

Jugez, Monseigneur, si la plus grande partie de la Lan-
ıe Germanique ne merite pas pour le moins autant de
mplaisance qu'on en a eu pour les Bohemiens. Je vous
ıpplie de bien considerer cet exemple, et de me dire votre
ntiment là-dessus. Ne voudroit-il pas mieux pour Rome
pour le bien general de regagner tant de nations, quand
ı devroit demeurer en differend sur quelques opinions du-
nt quelque tems? — Puisqu'il est vray que ces differens se-
ient encor moins considerables que quelques-uns de ceux
ıi sont tolerés dans l'Eglise Romaine, tel qu'est, par exem-
e, le point de la necessité de l'amour de Dieu, et le point
ı Probabilisme, pour ne rien dire du grand differend entre
ome et la France. Je ne desespere pas cependant. Si

l'affaire étoit traitée comme il faut, je crois que les Protestans pourroient un jour s'expliquer sur les dogmes encore plus favorablement qu'il ne semble d'abord; surtout, s'ils voyoient des marques d'un veritable zele pour la Reforme effective des abus reconnus, particulierement en matiere de culte. Et en effect je suis persuadé en general qu'il y a plus de difficulté dans les practiques que dans les doctrines.

Le P. Denis Capucin a esté Lecteur de Theologie, et maintenant il est Gardien à Hildesheim. Dans sa *via pacis*, il traite de la justification, du merite des oeuvres et matieres semblables, et allegue un grand nombre de passages des Auteurs de son parti, qui parlent d'une maniere que les Protestans peuvent approuver.

LXIII.

Leibniz à Madame de Brinon.

Ce 3 Juillet 1692.

Je voudrois, dans les matieres importantes, un raisonnement tout sec, sans agrement, sans beautés, semblable à celuy dont les gens qui tiennent des livres de compte, ou les arpenteurs, se servent à l'égard des nombres et des lignes. Tout est admirable dans M. de Meaux et M. de Pellisson; la beauté et la force de leurs expressions, aussi bien que leurs pensées, me charment jusqu'à me lier l'entendement; mais quand je me mets à examiner leurs raisons en logicien et en calculateur, elles s'évanouissent de mes mains; et quoyqu'elles paroissent solides, je trouve alors qu'elles ne concluent pas tout à fait tout ce qu'on en veut tirer. Plût à

Dieu qu'ils puissent se dispenser d'épouser tous les sentimens de parti! — On a souvent decidé des questions non neccessaires. Si ces decisions se pouvoient sauver par des interprétations modcrées, tout iroit bien. On ne pourra du moins, ce me semble, guerir les defiances des protestans que par la suspension de certaines decisions. Mais la question est, si l'Eglise en pourra venir là sans faire tort à ses droits. J'ay trouvé un exemple formel où l'Eglise l'a practiqué, sur quoy nous attendons le sentiment de M. de Meaux et de M. Pellisson, et sur tout le reste de l'écrit de M. Molanus.

Nous esperons que tant nos escrits que les censures seront menagées et tenues secretes, hors à des personnes necessaires; publier ces choses sans sujet, c'est en empescher l'effect. C'est pourquoy Madame la Duchesse a esté surprise de voir, par la lettre de Madame sa soeur l'abbesse de Maubuisson, qu'on pensoit à les imprimer. Peut estre y a-t-il eu du mal entendu. En tout cas, je vous supplie, Madame, de faire connoistre l'importance du secret, à fin que ny M. l'evesque de Neustadt ny M. Molanus n'ayent sujet de se plaindre de moy.

LXIV.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Le 5 de Juillet 1692.

Madame. On vient de m'envoyer de Bronsvic une dent bien grande d'un animal extraordinaire dont le squelette a esté trouvé auprés de la dite ville. Et on m'en

demande mon sentiment. Le volgaire veut par force que c'est d'un geant. Il faudroit à proportion qu'il eust esté environ de la grandeur d'une maison. Les descriptions que je trouve des dens des Elephans semblent faire croire que cette dent en estoit; car on nous rapporte qu'un Elephant a 4 grossès dens de dessus, et autant de dessous, pleines de rayures ou entailles, comme les meules des moulins, pour reduire leur viande en paste comme de la farine, à force de les broyer entre ces dens. Et ces rayures sont visibles dans cette dent.

Cependant comme ce n'est pas d'aujourd'huy qu'on commence à trouver de tels ossemens dans ce pays-cy et ailleurs, et que cependant les Elephans ne se trouvent gueres dans les pays froids, on pourroit douter si ce ne seroient pas des reliques de quelques gros monstres marins. Puisqu'on trouve souvent des coquilles de mer et autres depouilles des animaux marins au milieu des terres que l'ocean couvroit peutestre autresfois. Car je trouve des Walrosses ou Boeufs marins dans la mer du Nord qui ont quelque rapport avec l'Elephant, et il y en a même qui ont des defenses, qui sont estimées autant et plus que l'ivoire. Mais pour mieux juger de tout cela, j'ay écrit qu'on devroit ramasser autant qu'on pouvoit, toutes les pieces du squelette.

LXV.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Hanover. Juillet 1692.

Madame. Je remercie tres humblement V. A. S. de la grace qu'Elle m'a faite de m'envoyer la lettre de Mr. Zeuner où il y a des points qui servent à l'histoire de Bronsvic. Elisabet duchesse de Gueldres née duchesse de Bronsvic, a esté tante du Grand Pere de Monseigneur le duc, mariée l'an 1518, morte 1572, âgée de 80 ans. Son pourtrait où elle porte l'epée au costé, paroist quelque chose de curieux, et meriteroit d'estre desseigné.

(Suit la lettre de Zeuner.)

Nous avons deterré la Genealogie d'un certain Mr. de Brunsvic dont je me suis donné l'honneur d'entretenir V. A. S. L'aisné de cette famille est venu se presenter à S. A. S. mon maistre et produire certains papiers qui justifient la production. C'est que son grand Pere a esté fils naturel d'Otton Henry duc de Brunsvic et Lunebourg qui a servi dans l'armée Espagnole au commencement de ce siecle, et qui a esté tué dans une bataille, qu'on croit estre celle de St. Quentin. Ce prince a laissé ce fils d'une demoiselle, nommée de la Cour; et comme celuy-cy a donné ensuite des marques de cette valeur qui ne dement jamais les enfans des grands princes en sorte qu'il est devenu gouverneur de Beaunion, l'archiduc Albert et sa femme l'Infante Isabelle luy ont donné des patentes de legitimation pour sa mere qui le font passer pour Gentilhomme. Ce duc Otton a esté de la branche de Harbourg, et je ne doute pas, que Mr. Leibniz ne pourra accorder tout cela, pour en informer V. A. S.

Quant aux gentilshommes nommés de Bronsvic qui se trouvent aux Pays-bas, descendus d'un fils naturel d'Otton

Henry de la branche de Harbourg, je trouve que ce prince a esté fils d'Otton, et encore petit fils d'Otton auteur de la dite branche de Harbourg. Il a esté né l'an 1555 le 16 Juin, et il est mort le 15 d'Octobre de l'an 1591. Ainsi il ne sçauroit avoir esté tué dans la bataille de St. Quentin qui est bien plus ancienne. Je doute même qu'il ait esté tué puisque les livres et les memoires que nous en avons, et que j'ay veus, n'en marquent rien. Il est vray que je n'ay pas encore pû faire des recherches plus exactes là-dessus. C'est pourquoy cette circonstance merite un plus grand eclaircissement que ce gentilhomme nous pourra fournir apparemment avec les particularités plus circonstantiées de ce qui touche sa famille et extraction.

Je crois que nous pourrons esperer encore l'arrivée de Mad. l'Electrice et de Mad. la duchesse douairiere. On dit que Namur sera rassiegé. Plût à Dieu qu'il puisse estre repris!

On dit que Mr. le Landgrave de Hesse-Cassel, trompé par l'avis d'un homme à qui il donna un present considerable qui luy fit accroire que le renfort des François venu des Pays-bas estoit bien fort et bien pres, repassa le Rhin à la haste, dont il se repentit, ayant scû que ce renfort estoit foible et fort fatigué.

Monseigneur le Landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels m'ordonne de témoigner tant à V. A. S. qu'à Monseigneur le duc qu'il a de la joye de l'elevation que l'Empereur luy prepare. Plusieurs autres princes ne sont pas dans ce sentiment, et j'apprends que Salzbourg et Saxe-Gotha pour soy et au nom de quelques autres princes ont écrit une lettre à l'Empereur et une autre au College Electoral, pour les destourner; mais je crois qu'ils ne feront que blanchir.

On m'a envoyé quelque chose de Paris pour Mr. Span-

heim. Cela me fait prendre l'occasion de luy écrire, et comme V. A. S. entretient quelque commerce avec luy, je La supplie tres humblement de luy faire envoyer la cy-jointe, suivant la grace qu'Elle me fit dernierement de s'y offrir. Je suis avec devotion etc.

P. S. Le livre de la terre Australe duquel V. A S. témoigne qu'Elle seroit bien aise de l'avoir, est une espece de Roman semblable à celuy des Sevanaribes. Je l'ay déja leu et j'espere de le trouver. Ainsi ce qu'il y en a dans le journal des sçavans, regardera une nouvelle edition qui ne sera pas differente apparemment de la premiere.

LXVI.

Leibniz à Bossuet.

Le 13 de juillet 1692.

Monseigneur. Je suis bien aise que le livre du R. P. Denis, Gardien des Capucins de Hildesheim, ne vous ait point deplû. Ce Pere est de mes amis, et il estoit autrefois à Hanover dans l'hospice que les Capucins avoient icy du tems de feu Monseigneur le Duc Jean-Frederic. Il se contente de faire voir que les bons sentimens ont été en vogue depuis long tems dans son parti, sans en tirer aucune fâcheuse consequence contre la Reforme; comme il semble que vous faites, Monseigneur, dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Les Protestans raisonnables, bien loin de se fâcher d'un tel ouvrage, en sont rejouis et rien ne leur sçauroit estre plus agreable que de voir que les sentimens qu'ils jugent les

meilleurs, soient approuvés jusques dans l'Eglise Romaine. Ils ont déja rempli des volumes de ce qu'ils appellent catalogues des témoins de la verité; et ils n'apprehendent point qu'on en infere l'inutilité de la Reforme. Au contraire, rien ne sert davantage à leur justification que les suffrages de tant de bons Auteurs, qui ont approuvé les sentimens qu'ils ont travaillé à faire revivre, lorsqu'ils estoient comme étouffés sous les épines d'une infinité de bagatelles, qui detournoient l'esprit des fideles de la solide vertu et de la veritable Theologie. Erasme et tant d'autres excellens hommes qui n'aimoient point Luther, ont reconnu la necessité qu'il y avoit de ramener les gens à la doctrine de S. Paul; et ce n'estoit pas la matiere, mais la forme qui leur deplaisoit dans Luther. Aujourd'huy que la bonne doctrine sur la justification est rétablie dans l'Eglise Romaine, le malheur a voulu que d'autres abus se sont aggrandis, et que par les confraternités et semblables practiques, qui ne sont pas trop approuvées à Rome mesme, mais qui n'ont que trop de cours dans l'usage public, le peuple fut detourné de cette adoration en esprit et en verité, qui fait l'essence de la Religion. Plût à Dieu que tous les Dioceses ressemblassent à ce que j'entens dire du vostre, et de quelques autres gouvernés par de grands et saints Evesques. Mais les Protestans seroient fort mal-avisés, s'ils se laissoient donner le change là-dessus. C'est cela mesme qui les doit encourager à presser davantage la continuation de ces fruits des travaux communs des personnes bien intentionnées; et vous, Monseigneur, avec vos semblables, (dont il seroit à souhaiter qu'il y en eût beaucoup à present, et qu'il y eût sûreté d'en trouver tousjours beaucoup dans le tems à venir) vous vous devez joindre avec eux en cela, sans entrer dans la dispute sur la poin-

tille, sçavoir, à qui on en est redevable, si les Protestans y ont contribué, ou si on sçavoit déja ces choses avant eux. Ces questions sont bonnes pour ceux qui cherchent plustost leur honneur que celuy de Dieu, et qui font entrer partout l'esprit de secte, ou, ce qui est la mesme chose, de l'autorité et gloire humaine.

Je suis ravi d'apprendre que vos reflexions sur l'Ecrit de M. l'Abbé de Lokkum sont achevées. Nous vous supplions d'y joindre votre sentiment sur l'exemple du Pape Eugene et du Concile de Basle, qui jugerent que les decrets du Concile de Constance ne les devoient point empescher de recevoir à la communion de l'Eglise les Calixtins de Boheme, qui ne pouvoient pas acquiescer à ces decrets sur la question du precepte des deux especes. Cet exemple m'estant venu heureusement dans l'esprit, je m'estois proposé de vous envoyer; parce que c'est notre cas *in terminis*; et je croyois qu'il pourroit diminuer la repugnance que vous pourriez avoir contre la suspension des decrets d'un Concile, où les Protestants trouvent encore plus à redire que les Calixtins contre celuy de Constance. Mais nous nous assurons surtout que vous aurez la bonté de menager ces écrits-là, afin qu'ils ne passent point en d'autres mains. C'est la priere que je vous ay faite d'abord, et vous y aviez acquiescé. Il ne s'agit pas icy de disputer et de faire des livres, mais d'apprendre les sentimens, et ce que chacun juge pouvoir faire de part et d'autre. En user autrement, ce seroit gaster la chose, au lieu de l'avancer.

Madame la Duchesse de Zell a lû particulierement votre Histoire des Variations. Je n'ay pas encore eu l'honneur de la voir depuis qu'elle m'a renvoyé cet ouvrage; mais je sçay déja qu'elle estime beaucoup tout ce qui vient de votre part.

Vous avez, sans doute, la plus grande raison du monde d'avoir du penchant pour cette Philosophie, qui explique mecaniquement tout ce qui se fait dans la nature corporelle; et je ne crois pas qu'il y ait rien où je m'éloigne beaucoup de vos sentimens. Bien souvent je trouve qu'on a raison de tous costés, quand on s'entend; et je n'aime pas tant à refuter et à détruire, qu'à découvrir quelque chose et à bastir sur les fondemens déja posés. Neantmoins s'il y avoit quelque chose en particulier que vous n'approuviez pas, je m'en defierois assurement, et j'implorerois le secours de vos lumieres, qui ont autant de penetration que d'étendu. Un seul mot de votre part peut donner autant d'ouvertures que les grands discours de quelqu'autre. Je suis entierement, Monseigneur, etc.

LXVII.

Bossuet à Leibniz.

Le 27 Juillet 1692.

Monsieur. Apres vous avoir marqué la reception de votre Lettre du 13., je commenceray par vous dire qu'on n'a pas seulement songé à imprimer ni l'écrit de M. l'Abbé Molanus, ni mes Reflexions. Tout cela n'a passé, ny ne passera en d'autres mains, qu'en celles que vous avez choisies vous-mesme pour nous servir de canal, qui sont celles de Madame de Brinon. Tout a esté communiqué, selon le projet, à M. Pellisson seul, et Madame de Brinon m'écrit, qu'on vous bien mandé que je traduisois les Ecrits Latins pour les deux Princesses, mais non pas qu'on eût parlé d'im-

pression. Nous regardons ces Ecrits de mesme œil que vous, non pas comme des pieces qui doivent paroistre, mais comme une recherche particuliere de ce qu'on peut faire de part et d'autre, et jusqu'où il est permis de se relascher sans blesser en aucune sorte les droits de l'Eglise, et les fondemens sur lesquels se repose la foy des peuples. Je traiteray cette matiere avec toute la simplicité possible, et j'examineray en particulier ce que vous avez proposé des Conciles de Constance et de Basle, avec toute l'attention que vous souhaitez, sans me fonder sur aucune autre chose que sur les actes. On acheve de décrire mes Reflexions. Si vous prenez la peine de considerer tout ce qui a retardé cet Ouvrage, j'espere que vous me pardonnerez le delay.

Ce que j'ay remàrqué, Monsieur, sur l'Ecrit du Pere Denis, est bien éloigné de la pointille de sçavoir à qui est dû l'honneur des éclaircissemens qu'on a apportés à la matiere de la justification; mais voicy uniquement où cela va: si la doctrine qui a donné le sujet, premierement aux reproches, et ensuite à la rupture de Luther, a tousjours esté enseignée d'une maniere orthodoxe dans l'Eglise Romaine, et si l'on ne peut montrer qu'elle y ait derogé par aucun acte, donc tout ce qu'on a dit et fait pour la rendre odieuse au peuple, venoit d'une mauvaise volonté, et tendoit au schisme. Les Confrairies que vous alleguez, premierement n'ont rien qui soit contraire à la veritable doctrine de la justification; et d'ailleurs il est inutile de les alleguer comme une matiere de rupture, puisqu'apres tout personne n'est obligé d'en estre. Au reste, avec le principe que vous posez, que dans les siecles passés on a fait beaucoup de decisions inutiles, on iroit loin; et vous voyez qu'en venant à la question: quand est-ce qu'on a commencé à faire de ces decisions? il n'y a

rien qu'on ne fasse repasser par l'étamine; de sorte qu'avec cette ouverture, on ne trouvera point de decision dont on ne puisse eluder l'autorité, et qu'il ne restera plus de l'infaillibilité de l'Eglise que le nom. Ainsi ceux, qui, comme vous, Monsieur, font profession de la croire et de se soumettre à ses Conciles, doivent croire tres-certainement que le mesme esprit qui l'empesche de diminuer la foy, l'empesche aussi d'y rien ajouter; ce qui fait qu'il n'y a non plus de decisions inutiles que de fausses.

Je ne répons rien sur ce que vous voulez bien penser de mon Diocese. C'est autre chose de corriger les abus autant qu'on le peut, et autre chose d'apporter du changement à la doctrine constamment et unanimement reçue. Les gens de bien qui aiment la paix auroient pû se joindre à vos Reformateurs, s'ils s'en estoient tenus au premier; mais le second estoit trop incompatible avec la foy des promesses faites à l'Eglise; et s'y joindre, c'étoit rendre tout indecis, comme l'experience ne l'a que trop fait connoistre. Il faut donc chercher une reunion qui laisse en son entier ce grand principe de l'infaillibilité de l'Eglise dont vous convenez; et l'Ecrit de M. l'Abbé Molanus donne un grand jour à ce dessein. Vous y contribuez beaucoup par vos lumieres, et j'espere que dans la suite vous ferez encore plus.

Il n'est encore rien venu à moy de votre Philosophie. Je vous rends mille graces de toutes vos bontés, et je finis en vous assurant de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur, etc.

LXVIII.

Leibniz à Pellisson.

Le 27 Juillet 1692.

Monsieur. Vos lettres me donnent tousjours de quoy faire ma cour, et Mad. la Duchesse, toute pleine d'estime pour vostre merite eminent, vous est obligée de vostre souvenir. Vostre derniere lettre nous a tirés d'une peine où nous estions. Mad. la Duchesse avoit jugé, par une lettre de Mad. sa soeur, que Mr. l'evesque de Meaux faisoit traduire tant son escrit que celuy de M. Molanus pour le publier. J'avois de la peine à le croire, sachant la punctualité de cet illustre prelat, que j'avois prié d'abord de menager cette affaire, parce que la connoissance qu'on en donneroit au public, pourroit nuire et ne pourroit point servir. Neantmoins, j'en touchay quelque chose en escrivant tant à M. de Meaux qu'à Mad. de Brinon, et peut estre mesme que j'en ay dit quelque chose dans celle que je vous ay escrite dernierement, pour eviter cet eclat. Maintenant je vois par la vostre que c'est une fausse alarme, et que la traduction ne se doit faire que pour des personnes dont on n'a pas sujet d'apprehender qu'elles laissent aller ces choses plus loin.

Vous pouvez estre assuré, Monsieur, aussi bien que Mad. de Brinon, que je tiens le soin de mon salut pour le plus essentiel et le plus pressant. J'ay donné bien du temps et de l'application aux controverses. Je n'ay pas encor peu trouver une necessité absolue qui nous oblige d'estre dans la communion romaine à quelque prix que ce soit. Je trouve qu'il suffit de faire pour le rétablissement de cette communion, tant en general qu'en particulier, tout ce qu'on croit pouvoir faire suivant sa conscience.

On doit vous conjurer à vostre tour, Monsieur, aussi bien que M. l'evesque de Meaux et tous ceux qui ont le pouvoir et les lumieres necessaires, d'y contribuer autant qu'ils peuvent, et de mettre bas tous les égards pour les personnes, pour travailler à une reforme effective de ces abus qu'on reconnoist et qui contribuent beaucoup à entretenir le schisme.

LXIX. 1.

Bossuet à Leibniz.

Versailles le 26 Août 1692.

Monsieur. Je ne veux pas laisser partir mon écrit sans l'accompagner des marques de mon estime envers vous et M. l'abbé Molanus. J'espere que Dieu benira vos bonnes intentions, auxquelles je me suis conformé autant que j'ay pû. Il ne faudra pas, Monsieur, se rebuter quand on ne s'entendroit pas d'abord en quelques points. C'est icy un ouvrage de reflexion et de patience, et déja il est bien certain que, suivant les sentimens de M. l'abbé, l'affaire est plus qu'à demi faite. Au reste, vous ne direz pas, à cette fois, que l'eloquence surprenne l'esprit ou enveloppe les choses. Le style, comme l'ordre, est tout scholastique. Il a fallu à la fin lascher des mots que j'avois evités dans tout le reste du discours, parce qu'on n'auroit pas satisfait à vos questions sans cela. La charité et l'estime n'en sont pas moins dans le coeur, et je suis avec passion etc.

2.

Bossuet à Leibniz.

Le 28 Août 1692.

Monsieur. J'accompagne encor de cette Lettre la version que je vous envoye de l'Ecrit de M. l'Abbé Molanus et du mien. Ce qui m'a determiné à la faire, c'est le desir que j'ay eu que Madame la Duchesse d'Hanovre pût entrer dans nos projets. Je demande pardon à M. l'Abbé Molanus de la liberté que j'ay prise d'abreger un peu son Ecrit. Pour mes Reflexions, il m'a été d'autant plus libre de leur donner un tour plus court, que par là, loin de rien oster du fond des choses, il me paroist au contraire que j'ay rendu mon dessein plus clair.

Je me suis cru obligé, dans l'écrit Latin, de suivre une methode scholastique, et de répondre pied à pied à tout l'Ecrit de M. l'Abbé, pour y remarquer ce qui m'y paroissoit practicable ou impracticable. Il a fallu, apres cela, en venir à dire mon sentiment; mais tous cela est tourné plus court dans l'écrit François; et j'espere que ceux qui auront lû le Latin, ne perdront pas tout-à-fait leur tems à y jetter l'oeil.

Voilà, Monsieur, ce que j'ay pû faire pour entrer dans les desseins d'union; mais je ne puis vous dissimuler qu'un des plus grands obstacles que j'y vois, est dans l'idée qui paroist dans plusieurs Protestans, sous le beau pretexte de la simplicité de la doctrine Chrestienne, d'en vouloir retrancher tous les mysteres, qu'ils nomment subtils, abstraits et metaphysiques, et de reduire la Religion à des verités populaires. Vous voyez où nous menent ces idées; et j'ay deux choses à y opposer du costé du fond: la premiere,

que l'Evangile est visiblement rempli de ces hauteurs, et que la simplicité de la doctrine Chrestienne ne consiste pas à les rejetter ou à les affoiblir, mais seulement à se renfermer precisement dans ce qui en est revelé, sans vouloir aller plus avant, et aussi sans demeurer en arriere: la seconde, que la veritable simplicité de la doctrine Chrestienne consiste principalement et essentiellement à tousjours se determiner en ce qui regarde la Foy, par ce fait certain: hier on croyoit ainsi, donc encore aujourd'huy il faut croire de même.

Si l'on parcourt toutes les questions qui se sont elevées dans l'Eglise, on verra qu'on les y a tousjours decidées par cet endroit là: non qu'on ne soit quelquefois entré dans la discussion pour une plus pleine declaration de la verité, et une plus entiere conviction de l'erreur; mais enfin, on trouvera tousjours que la raison essentielle de la decision a été: on croyoit ainsi quand vous estes venus, donc à present vous croirez de même, ou vous demeurerez separés de la tige de la societé Chrestienne. C'est ce qui réduit les decisions à la chose du monde la plus simple; c'est-à-dire, au fait constant et notoire de l'innovation, par rapport à l'état où l'on avoit trouvé les choses en innovant.

C'est ce qui fait que l'Eglise n'a jamais esté embarrassée à resoudre les plus hautes questions; par exemple, celle de la Trinité, de la Grace, et ainsi du reste; parce que lorsqu'on a commencé à les emouvoir, elle en trouvoit la decision déja constante dans la foy, dans les prieres, dans le culte, dans la practique unanime de toute l'Eglise. Cette methode subsiste encore dans l'Eglise Catholique; c'est donc elle qui est demeurée en possession de la veritable simplicité chrestienne. Ceux qui n'y peuvent entrer sont bien loin du Royaume de

Dieu, et doivent craindre d'en venir enfin à la fausse simplicité, qui voudroit qu'on laissât la foy des hauts mysteres à la liberté d'un chacun.

Au reste les Lutheriens, quoyqu'ils se vantent d'avoir ramené les dogmes des Chrestiens à la simplicité primitive de l'Evangile, s'en sont visiblement éloignés; et c'est de là que sont venus leurs rafinemens sur l'ubiquité, sur la necessité des bonnes oeuvres, sur la distinction de la justification d'avec la sanctification, et sur les autres articles où nous avons vû que tout consiste en pointille, et qu'ils en sont revenus à nos expressions et à nos sentimens, lorsqu'ils ont voulu parler naturellement.

Je prends, Monsieur, la liberté de vous dire ces choses en general, comme à un homme que son bon esprit fera aisement entrer dans le détail necessaire; et je finirai cette Lettre, en vous avançant deux faits constans: le premier, qu'on ne trouvera dans l'Eglise Catholique aucun exemple où une decision ait esté faite autrement qu'en maintenant le dogme déja établi: le second, qu'on n'en trouvera non plus aucun où une decision déja faite ait jamais été affoiblie par la posterité.

Il ne me reste qu'à vous supplier de vouloir bien avertir vos grandes Princesses, si elles jettent les yeux sur mes Reflexions, qu'il faudra qu'elles se resolvent à me pardonner la secheresse à laquelle il a fallu me réduire, dans cette maniere de traiter les choses. Vous en sçavez les raisons; et sans perdre le tems à m'en excuser, je vous diray seulement toute l'estime avec laquelle je suis, Monsieur, etc.

3.

Benigni Episcopi Meldensis sententiae

de scripto cui titulus: Cogitationes privatae etc.

Conclusio.

Meldis, mensibus Apr., Maj., Jun. et Julio a. MDCXCII.

Hinc ergo illud existit, clarissimum Leibniz aliosque quibus placent Abbatis doctissimi conciliationes, absit verbo injuria, non excusari iis a schismate haeresique ac pertinacia: primum quod exceptiones quas adhibent Conciliis, ex eorum sententia in suspenso habendis, ejusmodi sint, quibus omnium Ecclesiasticorum judiciorum pacisque ipsius Christianae ratio convellatur; tum quod nullum exemplum habeant ejus quem postulant condescensus, cum Basileensis ille, quem merito arbitrentur fuisse vel maximum, nihil proficiat; denique quod Tridentinae definitiones tot Protestantium affectae probris, bene tamen intellectae, doctissimi Abbatis sententia inculpatae habeantur; quo fit ut Abbas doctissimus, rerum agendarum tantum ordine commutato, suis viam pacis, prout animo

Conclusion

des Réflexions de l'evêque de Meaux

sur l'ecrit sous le titre:

Cogitationes privatae etc.

Ecrit à Meaux dans le mois d'Av., May, Juin et Juillet 1692.

Je soutiens donc que M. de Leibniz et ceux qui entrent comme lui dans les temperamens de M. l'Abbé Molanus, ne sont point excusés parlà de l'opiniâtreté qui fait l'heretique pour trois raisons qui ne peuvent pas être plus décisives ni plus fortes. La premiere que les exceptions qu'ils apportent contre les Conciles auxquels il ne veulent point qu'on ait égard, détruisent, comme on a vû, tous les jugemens Ecclesiastiques, tous les fondemens de réunion, et même en particulier les fondemens de la réunion qu'on propose. La seconde qu'ils n'ont trouvé aucun exemple de la condescendance qu'ils nous demandent, puisque celle du Concile de Bâle, qu'ils croyent avec raison la plus forte, ne leur sert de rien. La troisieme, que les décisions du Concile de Trente tant decriés par les Pro-

conceperat ac velut salutis portum aperuerit.

Unum Corpus et unus Spiritus. Ephes. IV. 4.

testans et par eux-mêmes, sont recevables et irreprochables, lorsqu'elles sont bien entendues: d'où il s'ensuit, que le docte Abbé, dont nous avons examiné l'écrit, si l'on change seulement l'ordre de son projet, a ouvert aux siens, comme il se l'étoit proposé, le chemin à la paix et comme le port du salut.

Un seul corps et un seul Esprit. Ephes. IV. 4.

LXX.

Leibniz à Bossuet.

Le 4 d'Octobre 1692.

Monseigneur. J'ay eu enfin le bonheur de recevoir, des mains de M. le Comte Balati, vos Reflexions importantes sur l'Ecrit de M. l'Abbé Molanus, avec ce que vous m'avez fait la grace de m'escrire en particulier. Ce n'est que depuis quelques jours que nous avons reçu tout cela, que je donnay d'abord à M. Molanus, et nous le parcourûmes ensemble sur le champ avec cette avidité que l'Auteur, la matiere et notre attente avoient fait naistre. Cependant nous reconnûmes fort bien que des meditations aussi profondes et aussi solides que les vostres, doivent estre lûes et relûes avec beaucoup d'attention; c'est à quoy nous ne manquerons pas aussi. Madame la Duchesse aura encore cette satisfaction; et Monseigneur le Duc luy-même en voudra estre informé. C'est déja beaucoup qu'il paroist que vous approuvez assez la conciliation de tant d'articles importans, et M. Molanus en est

ravi. Nous ne doutons point que votre dessein ne soit de donner encore des ouvertures convenables, surtout à l'égard des points où les conciliations n'ont point de lieu, et dont nous ne sçaurions encore nous persuader qu'ils ayent esté decidés par l'Eglise Catholique. Nous tâcherons d'apprendre ces ouvertures en meditant votre Ecrit; et s'il en est besoin, j'espere que vous nous permettrez de demander des éclaircissemens.

Je toucheray maintenant ce que vous m'écrivez, Monseigneur, sur quelques points de mes Lettres, où je ne me suis pas assez expliqué. Quand j'y parlois des decisions superflues, je n'entendois pas celles de l'Eglise et des Conciles œcumeniques, mais bien celles de quelques Conciles particuliers, ou des Papes, ou des Docteurs. Je n'avois allegué les Confrairies, entre autres choses, que parce qu'il semble que des abus s'y practiquent publiquement, à quoy il est bon de remedier, pour montrer qu'on a des intentions sinceres.

Quant à l'obstacle que vous craignez, Monseigneur, de la part de plusieurs Protestans, dont vous croyez que le penchant va à réduire la foy aux notions populaires, et à retrancher les mysteres; je vous diray que nous ne remarquons pas ce penchant dans nos Professeurs. Ils en sont bien éloignés, et ils donnent plustost dans l'exces contraire des subtilités, aussi bien que vos Scholastiques. — Il y a bien à dire à cecy: Hier on croyoit ainsi, donc aujourd'huy il en faut croire de mesme. Car que dirons-nous, s'il se trouve qu'on croyoit autrement avant-hier? Faut-il tousjours canoniser les opinions qui se trouvent les dernieres? Notre Seigneur refuta bien celles des Phariseens: *Olim non erat sic.* Un tel axiome sert à autoriser les abus dominans. En ef-

fect, cette raison est provisionelle, mais elle n'est point decisive. Il ne faut pas avoir égard seulement à nos tems et à notre pays, mais à toute l'Eglise, et surtout à l'antiquité Ecclesiastique. J'avoue cependant que ceux qui ne sont pas en estat d'approfondir les choses, font bien de suivre ce qu'ils trouvent. Je ne sçay s'il n'y a pas des instances contraires à cette These, qui suppose, qu'on a tousjours maintenu ce qu'on trouvoit déja établi; car ce qu'on a decidé contre les Monothelites, paroissoit auparavant fort douteux; d'autant qu'on ne s'estoit point avisé de songer à cette question, s'il y a une ou deux volontés en Jesus-Christ. Encore aujourdhuy, je gage, que si on demandoit à des gens, qui ne sçavent point l'Histoire Ecclesiastique, quoyque d'ailleurs instruits dans les dogmes, s'ils croyent une ou deux volontés en Jesus-Christ, on trouvera bien des Monothelites. Que dirons-nous du second Concile de Nicée, que vos Messieurs veulent faire passer pour oecumenique? A-t-il trouvé le culte des Images établi? Il s'en faut beaucoup. Irene venoit de l'établir par la force: les Iconodules et les Iconoclastes prevaloient tour à tour; et le Concile de Francfort, qui tenoit le milieu, s'opposa formellement à celuy de Nicée, de la part de la France, de l'Allemagne et de Bretagne. Aujourd'huy l'Eglise de France paroist assez éloignée des sentimens de ses ancestres, assemblés dans ce Concile, lesquels se seroient bien recriés, s'ils avoient veu ce qu'on practique souvent maintenant dans leurs Eglises. Je ne sçay si cela se peut nier entierement, quoyque je ne veuille blasmer que les abus qui dominent. Je vous demande pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends de dire ces choses. Je ne vois pas moyen de les dissimuler, lorsqu'il s'agit de parler exactement et sincerement. Si ces

axiomes avancés dans votre Lettre estoient universels et demontrés, nous n'aurions plus le mot à dire, et nous serions veritablement opiniastres. Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

P. S. Sur les Monothelites.

Je crois que sans la decision de l'Eglise, les Scholastiques disputeroient jusqu'au jour du Jugement, s'il y a deux differentes actions complettes dans la Personne de Jesus-Christ, ou s'il n'y en a qu'une. Je sçay par experience que les personnes de bon esprit, et d'ailleurs instruites sur la foy, quand on leur a proposé cette question: si les deux volontés, sçavoir, la divine et l'humaine, exercent ensemble un seul acte, ou deux; sans leur rien dire de ce qui s'est passé là-dessus dans l'Eglise: se sont trouvées embarrassées. Il ne s'agit, dit-on, que de sçavoir s'il y a une ame humaine en Jesus-Christ; mais les Monothelites ne le sçavoient-ils pas? Les facultés, dit-on, sont données pour l'acte; mais les adversaires en pouvoient demeurer d'accord; car ils pouvoient dire que la faculté de l'ame concourt à l'acte commun des deux natures.

Plusieurs Scholastiques ont soutenu qu'il n'est pas vray que la matiere ou que la forme agisse; mais que l'action appartient au composé; et ils l'ont etendu de mesme à l'esgard du corps et de l'ame dans l'estat de l'union naturelle.

Les adversaires pouvoient dire aussi, qu'en vertu de l'union personnelle, (qui fait que la nature humaine n'a pas sa propre subsistance, qu'elle auroit sans cela naturellement), on doit juger que des actions naturelles de l'ame humaine n'auront pas en elles ce qui les rend complettes, non plus que la nature qui est leur principe; et que ce complement,

tant du suppost que de son action, se trouve dans le Verbe. Et si les actions ne se doivent attribuer *in concreto* qu'au suppost, ils diront que l'action, qui s'attribue proprement à une nature abstraite, est incomplette, et qu'ils n'entendent parler que de celle qui s'attribue proprement *in concreto*, lorsqu'ils n'en admettent qu'une; que sans cela on viole l'union des natures, et qu'on establit le Nestorianisme par consequence, et sans y penser. Aussi sçait-on que les Monothelites imputoient autant le Nestorianisme à leurs adversaires, que ceux-cy leur imputoient l'Eutychianisme. Je tiens que les Monothelites ne raisonnoient pas exactement dans le fond, mais je tiens aussi qu'ils ne manquoient pas d'apparences tres plausibles, ny mesme d'autorités qu'on sçait qu'ils alleguoient. Car il est ordinaire qu'avant une question emûe et éclaircie, les Auteurs n'en parlent pas avec toute l'exactitude qui seroit à desirer; tesmoin le Pelagianisme et autres erreurs. Il y a mille difficultés chez les Philosophes à l'égard du concours de Dieu avec les creatures. Quelques-uns ont cru que la creature n'agissoit point du tout; d'autres ont cru que l'action de Dieu devenoit celle des creatures par leur reception, et y trouvoit sa limitation. On a douté aussi quel estre pouvoit estre l'action de Dieu; si c'étoit un estre creé ou increé; ou si ce n'étoit pas l'action mesme de la creature, en tant qu'elle depend de Dieu; et la difficulté devient encore plus grande, lorsque Dieu concourt avec une creature qui luy est unie personnellement, et qui n'a qu'en luy sa subsistance ou son suppost.

LXXI.

La duchesse Sophie à Leibniz.

Au Ghör le 18/28 Octobre 1692.

Je n'ay pas respondu au billet que vous m'avez escrit avant mon depart, parce que je crois que vous ne doutés pas que je n'aye bien adressé vos lettres. On m'a envoyé un livre tres bien relié avec celles que vous avez escrites autresfois, et ma soeur et moy avons l'honneur d'y estre nommées en marge, parce qu'elles sont passées par nos mains. La duchesse de Cell seroit fort aise de voir la responsc de Mr. de Meaux à Mr. Molanus. Si vous l'avez en françois, je vous prie de l'envoyer dans ce lieu champestre, où l'on n'a pas grande chose à faire.

Nous y avons veu Mylord Douglas et Mr. Cunningham qui vous admirent beaucoup, parce qu'ils vous croyent bon mathematicien. Ainsi vous avez le don d'estre sage avec les sages et fou avec les foux, selon la Ste Ecriture. Ceux-cy ont beaucoup d'esprit. Il est tourné comme celuy de Mr. Stepney, et ils m'ont dit qu'il y a un advocat à Londres qui a fait le procés à nostre Seigneur dans les formes, sans qu'on l'ait trouvé mauvais, parce que cela estoit sans consequence; mais si un Evesque ou ministre eût dit la moitié, on l'auroit trouvé mal dans sa bouche et capable de faire une sedition. Je ne vous mande point de nouvelles; car celles qui se passent à Cell, sont assez connues et font assez de bruit dans le monde. Je ne finiray pas par un compliment, car vous sçavez desia mes sentiments pour vous. Sophie.

LXXII.

Leibniz à la duchesse Sophie.

Wolfenbutel le 19 d'Octobre 1692.

Madame. Il y a quelques jours que M. le comte Duglas a esté icy qui a parlé partout avec admiration des lumieres et des bontés de V. A. S., aussi bien que son gouverneur. Ils disoient d'estre ravis pour l'honneur de l'Angleterre qu'une princesse de son sang royal est tellement au-dessus de tout ce qu'on en pourroit dire. Mais ils m'ont rendu confus quand ils ont témoigné que V. A. S. avoit marqué pour moy plus d'estime et de bonté que je ne merite. Ces Messieurs ont bien d'autres lumieres que la pluspart des voyageurs. J'ay eu l'honneur de les connoistre à Florence. Il y a maintenant icy Mons. de Schomberg, Ministre de Gotha à Ratisbonne, et M. Stisser qui l'est de la part de cette cour, est arrivé aussi, et partira je crois aujourd'huy avec des nouvelles instructions. Je n'ay pas dissimulé, que je m'interesse pour ce qui sert à embellir mon Histoire, et au reste je souhaite le bien plus grand de la S^me^ Maison.

LXXIII.

Leibniz à Bossuet.

Le 17/27 Octobre 1692.

Monseigneur. J'ay fait sçavoir dernierement que nous avons receu vos excellentes considerations sur la reunion, dont les beautés se découvrent de plus en plus. Vous ex-

cusez le retardement par des empeschemens, et moy j'admire comment, parmy tant d'autres grandes occupations, vous avez peu fournir en si peu de temps à un travail de cette force. Car vos reflexions sont appuyées de grandes recherches, et ne regardent pas seulement l'escrit envoyé, d'icy, mais encor ce qu'on peut tirer des livres symboliques pour le dessein dont il s'agit.

Je me suis souvenu, Monseigneur, que dans une de vos lettres vous avez quelque mot qui fait connoistre que vous voulés avoir la bonté de prendre quelque connoissance de ce que j'avois remarqué en philosophie. C'est pour cela que je sousmets à vostre jugement la consideration cy-jointe sur la nature de la matiere, qui doit servir de réponse à une objection qu'on m'avoit faite. Je suis etc.

LXXIV.

Leibniz à Stepney, secrétaire d'Ambassade du Roy de la Gr. Br., à Berlin.

Hanover le 9 de Novbre 1692.

Mr. L'honneur de vostre lettre m'est extremement pretieux; vos offres de me favoriser et la bonté que vous avés eue de vous souvenir de ce dont j'avois pris la liberté de vous supplier, me donnent d'autant plus de confusion, que je n'espere point d'occasion proportionée à vous faire connoistre mon zele.

Il n'y a que Madame la duchesse qui me puisse tirer d'inquietude là-dessus. Cette grande princesse qui m'a donné l'honneur de vostre connoissance, s'est attiré l'obli-

gation de vous en dedommager. Il est vray que son tresor de bontés et de graces est à peu pres comme *celuy des indulgences de l'Eglise Romaine,* c'est à dire inepuisable, à cause de cette surabondance de lumieres et de talens qui la distinguent presque de tout ce qu'on connoist. Et sans Madame l'Electrice je n'y mettrois point de *presque.*

Mylord Douglas et Mons. Cunningham, ayant eu l'honneur de faire la reverence à Mad. la duchesse au Gör, m'ont tesmoigné de vive voix et par lettres, qu'il est glorieux à la Grande Bretagne qu'une princesse de son sang Royal surpasse tellement tout ce qu'on en pourroit dire. Je leur dis que vous estiés dans les mêmes sentimens.

Madame la Duchesse vous remercie de vos vers; elle a trouvé tant les Anglois que les François extremement bons. Tout ce qui vient de vous, et tout ce que vous approuvés, ne sçauroit manquer de l'estre.

J'ay receu quelques livres Anglois, entre autres les discours de table (table talk) de feu Mons. Seldon, qui estoit sans doute un des premiers sçavans de son temps. Item *the History of the desertion by a person of quality,* selon le titre, imprimée 1689. Si cette piece doit passer pour solide, et qui en est l'auteur, vous sçavés mieux sans doute, Monsieur, que la pluspart des autres. Les livres Anglois viennent rarement à nostre connoissance, et le plus souvent nous en ignorons jusqu'aux titres. Quand j'estois à Londres, je voyois un Catalogue des nouveaux livres qui se donnoit deux fois pour le moins chaque année, et je pris tout ce que j'en pouvois trouver alors.

On nous fait esperer un ouvrage important de Mons. Newton, qui est un des premiers Genies du temps, pour la connoissance des Mathematiques et de la nature.

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir fait tenir mon paquet à Mons. de Spanheim. Voicy une lettre pour luy d'un sçavant françois, que je vous supplie encor de luy faire tenir.

Je ne crois pas, que je pourrois avoir l'honneur d'accompagner nostre cour quand elle ira à Berlin; car j'ay des occupations qui m'attachent. Ainsi je n'espere pas si tost l'honneur de vous voir. Et comme vous irés à Ratisbonne, la distance sera encor plus grande. Mais j'ay des amis à la diete, particulierement nostre Ministre, Mons. de Weselow, qui seront ravis de l'honneur de vous connoistre, et à qui je seray obligé de porter envie.

Je crois que M. Huyghes sera déja parti de Ratisbonne, parceque j'ay vû une lettre qui dit qu'il y a pris congé, quoyqu'il ait encor laissé sa famille.

N'ayant rien qui merite de vous estre envoyé, il faut bien que je vous envoye ce qui ne le merite pas, pour vous témoigner au moins ce que je voudrois faire. Ce sont des vers latins, que j'ay fait autresfois sur les Bombes. Je suis avec zele et reconnoissance etc.

LXXV. 1.

La duchesse Sophie à Leibniz.

(Sans date.)

Ma soeur souhaite que je fasse un beau remerciment dans sa lettre à Mr. Pellisson pour son livre où il y a mes armes et dont il m'a fait present, mais comme j'ay un grand

mal de teste par un gros rhûme, je vous prie de vouloir bien le faire pour moy dans vostre lettre. Sophie.

2.

Leibniz à Pellisson.

Le 9/19 Novembre (sans an).

(Après avoir parlé d'autres choses et particulierement du quinquina, Leibniz continue :)

Cependant, quelqu'importante que soit la santé, il faut avouer que la pieté l'est d'avantage. Nous avons un corps mortel, et une âme immortelle qui doit occuper nos soins preferablement à toute autre chose. Pour moy, sans me vanter et sans me flatter, je crois d'avoir pensé aux controverses sur la religion autant qu'il est possible de faire à un homme qui a tant d'autres engagemens. Je suis persuadé qu'il n'y a rien de si excellent que la religion de Jesus-Christ, et qu'apres la pureté de cette religion rien ne nous doit plus estre en reçommendation que l'unité de l'Eglise de Dieu. Mais, apres avoir bien pesé les choses, je trouve que les demandes des Eglises du Septentrion sont tres bien fondées sur plusieurs points fort importans, et que celles qui communiquent avec Rome, refusant d'y avoir égard, deviennent coupables de la continuation du schisme. Tout ce qu'un particulier peut faire en cela, c'est d'exhorter ceux qui sont en pouvoir et en autorité d'y contribuer en tout ce qui depend d'eux. Il y a peu de gens qui y soyent plus obligés que vous, Monsieur, qui avez tant de lumieres et dont l'eloquence a tant de forces pour persuader les gens.

Souffrez, Monsieur, que je vous y fasse penser à mon tour. Je ne sçay si des occasions semblables se retrouveront bientost. Vous avez du credit aupres d'un des plus grands monarques qu'on ait jamais vus, qui a autant de penetration que qui que ce soit, et plus de pouvoir que tous les hommes qu'on connoisse aujourd'huy. Il y a à present un pape extremement moderé, l'Empereur mesme a de bonnes dispositions et a déja entamé la matiere parmy les protestans. Il y a des princes de grand merite et de grande autorité qui favorisent ces pensées. Il y a mesme des princesses capables d'y contribuer beaucoup. Cependant je voy qu'on fait des difficultés au-delà du necessaire. Je veux croire que c'est par circonspection, mais enfin il y a un temps de mettre bas les pointilles. Ceux qui ne le voudront pas, seront responsables devant Dieu des maux qu'ils negligent d'empescher. J'ay eu ordre de recommander le secret, qu'on menageât les choses là-dessus, et pour de grandes raisons. Il est vray que, lorsque l'affaire commença il y a quelques années, des personnes mal intentionnées qui en avoient sceu quelque chose, firent courir des papiers; mais ils estoient imparfaits et furent desavoués. Depuis, l'affaire a esté assez bien conduite.

Je m'imagine que M. Pirot ne sera pas fasché que son escrit (sur le concile de Trente) soit veu de Mad. la Duchesse de Zell, qui doit voir aussi celuy de M. l'evesque de Meaux. Mesdames les Duchesses, estant dernierement à une maison de chasse, se sont fait lire la quatrieme partie de vos reflexions, quoyqu'elles en eussent déja leu autresfois la plus grande partie; presque tout leur a paru nouveau. Et cela m'arrive à moy-mesme lorsque je jette les yeux sur ce qu'il y a de vous. Mad. la Duchesse vous est

obligée de l'honneur de vostre souvenir. Elle entend parler de vostre merite eminent par tous ceux qui connoissent la cour de France, et la lecture de vos ouvrages luy sert de confirmation. C'est pourquoy elle est bien faschée de n'avoir pas eu l'avantage de vous voir lorsqu'elle a esté en France. Elle m'a ordonné particulierement de vous remercier du present que vous luy avez fait de vostre livre, et de vous tesmoigner de sa part les sentimens que je viens de dire, etc.

LXXVI.

Leibniz à Madame de Brinon.

Le 28 Novembre 1692.

Madame. Mons. l'Abbé de Loccum travaille de temps en temps sur les excellentes reflexions de M. de Meaux. Mais comme il est directeur des Eglises du pays, il espere de l'achever quand il ira à son Abbaye; où il sera moins detourné. Cependant nous estimons infiniment icy les considerations importantes de Mons. de Meaux, qui servent beaucoup à faciliter les choses. On tachera d'y répondre comme il faut, et il trouvera comme j'espere qu'on ne manque pas de bonne volonté. On contribuera toutes les facilités possibles à ces grands et bons desseins que Dieu a inspirés à Madame de Maubuisson, où vous, Madame, apportés tant de zele aupres de S. A. Dieu veuille que de part et d'autre on fasse tout ce qui se peut en conscience. En ce cas je ne doute point d'un succés considerable. En tout

cas, je croy que le temps à venir on receuillera les fruits. Il faut faire son devoir de son costé et abandonner le reste à la direction divine. Je suis avec zele etc.

LXXVII.

Leibniz à Pellisson.

Le $\frac{28 \text{ Nvbre.}}{8 \text{ Dcbre.}}$ 1692.

Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous faire souvenir de l'esperance que vous avez donnée de vos remarques sur l'escrit de M. l'abbé Molanus. *Habes in me memorem creditorem.* M. l'evesque de Meaux a dit des choses excellentes sur le mesme discours de M. Molanus, et a fait un merveilleux usage de la confession d'Augsbourg et de son Apologie; et s'il y avoit moyen de sortir d'affaire par la seule voye d'explication, il triompheroit absolument. Mais je doute fort que la seule exposition puisse suffire partout; il y a des articles sans lesquels les contestations paroissent estre nulles, et où je ne crois pas qu'il soit croyable que les uns puissent gagner sitost l'esprit des autres. Cependant les protestans ont de grandes raisons pour montrer que le sentiment de l'Eglise catholique et des conciles veritablement oecumeniques ne leur est point contraire, et ce qu'on allegue à l'encontre ne paroist guere convainquant. Ainsi ceux qui s'opiniastreroient, apres une meilleure information, à rompre là-dessus la communion avec eux, ou à entretenir la rupture sous pretexte d'heresie, seroient eux-mesmes coupables de schisme: Mgr. l'evesque de Meaux a evité adroi-

tement la force de l'exemple du concile de Basle qui est formel. J'attribue cette adresse, non pas à un defaut de sincerité, mais à une circonspection qu'il croit peut-estre ne pouvoir estre trop grande icy. Cependant il jugera bien luy-mesme qu'elle le peut estre quelquefois, lorsque la verité ou la charité pourroit souffrir. J'ay esté surpris aussi qu'il n'a usé d'expressions dures qu'à mon égard, comme si ce qu'il y dit, me touchoit plus qu'un autre, au lieu que j'aurois esperé des marques de bonté apres des avances que j'avois faites au-delà de l'ordinaire. Mais c'est la destinée des moderés. On prend avantage de leur facilité sans leur en sçavoir gré; et puis, quand ils ne peuvent aller aussi loin qu'on veut, il semble qu'on fait leur condition pire que celle de ceux qui se tiennent tout à fait éloignés. C'est pourquoy rien n'est plus contraire à la prudence de la chair que ces lentes voyes d'une charité moderée; et si j'estois aussi resolu de m'attacher aux regles de cette prudence que je suis informé par l'experience de leur effect, j'aimerois mieux de faire le personnage d'un zelé de parti. Mais à Dieu ne plaise que je trahisse jamais les sentimens de ma conscience! Je me retirerois pourtant, si je n'estois bien persuadé de la haute vertu et de la veritable pieté de Mgr. de Meaux, jugeant bien que, dans la chaleur des raisonnemens, les plus grands hommes sont engagés à ces effects de la coustume de la nature humaine. Le respect m'a defendu de luy en dire tant dans les lettres que je luy ay escrites apres son discours receu, et mesme j'ay garde d'en dire autant à d'autres qu'à vous, Monsieur, qui estes de ses amis particuliers, qui avez beaucoup de bonté pour moy et qui connoissez toute cette affaire à fond. Ainsi, vous luy en pourrez faire connoistre ce que vous jugerez à propos en ma faveur, à fin

que je sois moins exposé à des imputations qui ne sont pas sans dureté, l'asseurant pourtant que tout cela ne me fera point manquer à la veneration qui lui est deue, ny à ce que je pourray contribuer à faire valoir ses reflexions importantes. J'en parle souvent à M. l'abbé Molanus, et je tâche, autant qu'il est possible et autant que la nature des matieres le semble pouvoir permettre, d'appuyer les explications capables de nous rapprocher. J'espere que Mgr. l'evesque de Meaux s'en appercevra et n'en sera point fasché.

LXXVIII. 1.

Pellisson à Leibniz.

Versailles ce 1 Janvier 1693.

Ce peu de mots, Monsieur, ne sont que pour vous souhaiter une bonne et heureuse année dés le premier jour, et pour vous adresser sans façon tout ce que j'ay receu de M. de Meaux sur vos dernieres lettres. Je suis persuadé qu'il vous parle sincerement, et je vous reponds, encor une fois, qu'il n'y a dans son coeur qu'estime et amitié pour vous; car je sçay ce qu'il en dit tous les jours et à moy en particulier et à tout le monde. Continuez, s'il vous plaist, Monsieur, à nous donner de vos nouvelles et de celle de vostre illustre cour, et me croyez, s'il vous plaist, plus que je ne puis vous le dire, vostre etc.

2.

Bossuet à Pellisson.

Meaux le 27 Decbre 1692.

J'ay receu, Monsieur, avec vostre lettre du 25, celles que M. de Leibniz vous escrit du 8 Decbre et du 9 Nvbre, et je les ay leues avec plaisir: il a une netteté et une grace admirables dans tout ce qu'il dit. Ce qu'il propose pour la perfection de la medecine est admirable et capable de l'enrichir de plusieurs nouveaux aphorismes qui peut-estre surpasseroient ceux d'Hippocrate. Je n'entre point dans sa mechanique, non plus que dans sa physique: j'applaudis seulement à tous ceux qui cherchent, et en particulier à M. de Leibniz, qui unit à la profondeur des mathematiques et des sciences speculatives l'estude des experiences. J'admire qu'un homme de ce genie ait encor le talent de la poësie et des belles lettres avec celuy de l'histoire. C'est, en verité, estre trop ambitieux en matiere de litterature et de science; c'est donner à tout.

Je souhaitte de tout mon coeur de pouvoir louer aussi sa theologie en tous ses points, et si j'osois parler comme St. Paul, il seroit un de ceux pour qui je dirois le plus volontiers que je souhaitte qu'ils soyent comme moy. Vous m'avez fait plaisir, Monsieur, de me justifier aupres de luy sur la dureté qu'il impute à mes expressions par rapport à luy. Je voy bien ces expressions qui luy ont paru si rudes: ce sont ces termes d'*heretique* et d'*opiniastre*, et, en verité, en les escrivant, je me corrigeay cent fois et je fus prest à les supprimer tout à fait. Mais enfin il n'y avoit pas moyen. Il demandoit qu'on luy répondist en termes formels si ceux qui estoient en certaines dispositions estoient heretiques et

opiniastre; il demandoit une réponse précise: il falloit donc bien en venir là, ou biaiser et tergiverser, si vous me permettez ce mot. La matiere ne le permettoit pas. C'estoit Mr. Leibniz qui proposoit la question: c'estoit sur luy que devoit tomber la response: il m'eust blasmé luy-mesme de periphraser pendant qu'il exigeoit qu'on parlast net: en ce cas la necessité sert d'excuse. J'ay creu qu'il m'excuseroit luy-mesme envers ceux qui trouveroient mes termes trop forts, et je croy encor à present, malgré ses plaintes, qu'il m'a pardonné dans son coeur. Je suis moy-mesme obligé de le deposer en vostre sein: tirez, Monsieur, de ce fond si plein de douceur tout ce que vous y trouverez de plus capable de le satisfaire. Vous luy avez déja tout dit en l'asseurant que j'estois rempli d'estime pour luy, et que l'amour de la verité, joint à celuy de son salut, me faisoit parler.

Au reste, je ne me plains pas de ce qu'on se plaint un peu de moy, puisqu'on ne vous a pas épargné. Tout le monde ne peut pas estre accusé comme vous l'estes, il faut trop de merite pour cela.

Je ne sçaurois me resoudre à respondre à M. de Leibniz sur ces plaintes. Je ne veux point me defendre contre luy, et il vous en laissera le soin. Il ne tient qu'à vous de faire passer cette lettre, mais du moins je vous recommande la civilité.

3.

Bossuet à Leibniz.

Meaux le 27 Decbre 1692.

Monsieur. Parmy tant de belles choses dont M. Pellisson m'a regalé en m'envoyant trois de vos lettres, j'ay

trouvé quelques plaintes contre moy, qui toutes modestes qu'elles sont, n'ont pas laissé de me faire beaucoup de peine. Mais je ne puis me resoudre à me defendre contre vous. Renvoyez à Mr. Pellisson mon apologie qu'il a déja commencée avec tant de bonté, et je vous diray seulement que je suis prest à effacer tout ce qui vous a depleu.

Au lieu, Monsieur, de respondre à ces plaintes, je vous dois de grands remercîmens pour deux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire. Vous me donnez une joye extreme en me disant que vous et M. l'abbé de Loccum estiez contens de la premiere veue de mes reflexions. J'espere que la seconde et la troisieme vous feront encor entrer plus avant dans ma pensée. Vous m'apprenez une chose qui me ravit: c'est que mon escrit sera veu non-seulement de vos incomparables princesses, mais encor d'un prince aussi eclairé et aussi sage que le vostre. Je ne connois personne plus capable que ce grand prince d'entrer dans un dessein comme celuy-cy, ny de l'appuyer d'avantage, et il ne reste qu'à prier Celuy qui tient les coeurs en sa main d'ouvrir le sien à la verité.

Vous me demandez, Monsieur, dans une des lettres dont vous m'honnorez, s'il ne pourroit pas y avoir des instances contraires à ce que je croy avoir esté invariable dans l'Eglise, qui est qu'on a tousjours maintenu ce qu'on a trouvé establie en matiere de foy, car c'est ainsi qu'il le faut entendre: je vous responds hardiment, Monsieur, que jamais vous ne trouverez d'exemple contraire. Vous alleguez celuy des monotheletes et vous demandez si, de bonne foy, on s'est tousjours avisé que Jesus-Christ eut deux volontés. Cela depend de sçavoir si on s'est tousjours avisé qu'il y eut deux natures, la divine et l'humaine, et en toutes

deux une volonté visiblement renfermée là-dedans: on pensera aussitost qu'il n'y a pas d'âme, que de penser que cette âme ny n'entend ny ne veut rien. On entend dire tant de J. C.: Je veux, ou: Je ne veux pas, dans les choses qui le regardent en qualité d'homme, qu'on ne peut douter, de luy non plus que des autres hommes, qu'ils ne soyent voulans; ce qui est penser en termes formels qu'ils ont une volonté, et, si on ne s'avise pas tousjours de dire que J. C. a une volonté humaine, non plus que de dire qu'il a une âme humaine, c'est que cela se presente naturellement à l'esprit et qu'on n'a pas besoin de s'expliquer une chose si manifeste.

Il faut que les heretiques qui ont pu douter d'une verité si sensible ayent fait à leur esprit de ces violences que se font ceux que leur orgueil ou leur curiosité embrouille et confond.

Pour ce qui regarde les images, qui est le second exemple que vous produisez, il est bien certain que nos Peres qui tinrent le concile de Francfort, et qui s'opposerent si longtemps au second concile de Nicée, ne le rejetterent que sur un mal-entendu; car c'est un fait bien constant qu'ils honnoroient les reliques et qu'ils adoroient la croix de ce genre d'adoration que le concile second de Nicée a establi pour les images. Il n'y a personne qui ne sçache ce que le fameux Anastase, bibliothecaire de l'Eglise Romaine, leur reprochoit: „Vous voulez bien, disoit-il, vous prosterner devant l'image de la croix, et vous ne voulez pas ne faire autant devant l'image de J. C. mesme! Est-ce donc que sa croix vous paroist d'une plus grande dignité que sa personne, ou que l'image de l'une soit plus digne de veneration que celle de l'autre?“ — Il est donc clair que, dans le fond, ils

recevoient ce culte relatif, qui faisoit la question de ces temps-là. S'ils rejettoient le concile de Nicée, c'est qu'ils croyoient, comme ils le declarent dans le concile de Francfort, qu'on y adoroit les images comme on y adoroit la Trinité; c'estoit donc visiblement un mal-entendu, dont aussi on est revenu naturellement quand on a bien compris le vray estat de la question. La diversité qui estoit dans le surplus n'estoit que de pure discipline, et on voit par ce qui vient d'estre dit, ce qui est incontestable entre personnes de bonne foy, qu'ils estoient d'accord du fond. Du reste le concile de Nicée second n'estoit pas encore reconnu. Nos Peres n'y avoient pas assisté, et, de tous les evesques d'Occident, le pape fut le seul qu'on y appela. C'est donc un de ces conciles qui n'a esté reputé pour general que par le consentement subsequent, encor qu'il ne fust dans son origine, non plus que beaucoup d'autres qui ont depuis esté tres receus.

Ainsi je vous diray encore une fois, Monsieur, que la maxime est constante, qu'en matiere de dogmes de foy, ce qui a esté creu un jour, l'a esté et le sera tousjours; autrement la chaine de la succession seroit rompue, l'autorité aneantie et la promesse détruite.

Je voy, Monsieur, dans vostre lettre à M. Pellisson, que vous croyez que je n'ay pas voulu expliquer tout ce que je sçay sur ce que vous m'avez objecté du concile de Basle. Je vous asseure que j'ay dit tres sincerement tout ce que j'avois dans le coeur. Encore l'ay-je prouvé par les actes. J'ay dit que le nouvel examen et la nouvelle discussion que le concile de Basle vouloit faire du decret de Constance, estoient une discussion et un examen, non de doute, mais de plus grand esclaircissement; j'ay rapporté les paroles où

le concile s'explique ainsi et en mesmes termes. Qu'y a-t-il donc à dire à cela? — Rien du tout, Monsieur, et vous le direz comme moy quand il vous plaira de vous elever au-dessus de la prevention; mais il faut que Dieu s'en mesle, et j'espere qu'il le fera: il a mis dans les esprits de nos cours de trop favorables dispositions. M. l'abbé de Loccum a fait des pas tres essentiels; vous-mesme, vous pensez trop bien de l'autorité des conciles pour demeurer en si beau chemin. Tout ce qui peut rester de difficulté est infiniment au-dessous de celles qui sont resolues par les expositions de M. l'abbé et par la propre confession d'Augsbourg et vos autres livres symboliques. Je trancheray hardiment le mot: il faut, ou fermer les yeux aux consequences les plus naturelles, ou sortir du lutheranisme; il faut, dis-je, ou faire des pas vers nous ou reculer en arriere, ce que Dieu ne permettra pas. Ne craignez point, Monsieur, qu'on demeure court de nostre costé. Vous dites à Mr. Pellisson que, sil ne s'agissoit que d'exposition, j'aurois tout gagné, et j'ose vous dire, Monsieur, que ce n'est que de cela qu'il s'agit. Les difficultés sont resolues dans le fond par les principes posés de vostre costé; il n'y a plus qu'à en faire l'application, et vous serez catholique. Ne vous lassez donc point, Monsieur, de travailler à cet ouvrage, et je vous promets que nous ne nous lasserons point de vous seconder. C'en est trop, mais je n'ay peu refuser ces reflexions à vos lettres.

LXXIX.

Leibniz à la princesse Electrice Sophie.

(Sans date).

Madame. Le carneval est passé enfin, où les questions de la deïté de l'Auteur Anglois ne seroient pas venues fort à propos. Je les renvoye donc maintenant à V. A. E. avec la petite reflexion cy-jointe. J'ay aussi retrouvé enfin le brouillon de mes dernieres lettres à Monsieur de Meaux, et à Madame de Brinon, où en termes les plus civils que j'ay pû choisir je n'ay pas laissé de leur monstrer que, si M. de Meaux et ceux de son parti refusent d'approuver les conditions que Mons. l'Abbé de Loccum et moy leur avons proposées, et que le Pape avec le Concile de Bâle (avant qu'ils se brouillerent ensemble) avoient accordées aux Estats du Royaume de Boheme mécontents du Concile de Constance, nous sommes exemts de toute accusation du schisme, dont le blâme demeurera entierement à eux. Je feray copier ces lettres, parce qu'il sembloit que V. A. E. et Madame la Duchesse y avoient voulu jetter les yeux. Je suis etc.

LXXX.

Leibniz à Bossuet.

Hanover ce 29 Mars 1693.

Monseigneur. Je suis d'autant plus sensible, pour mon particulier, à la perte que nous avons faite dans la mort de M. Pellisson que j'ay jouy bien peu de temps d'une si belle

et si importante connoissance. Il pouvoit rendre de grands services au public, et ne manquoit pas de lumieres ny d'ardeur, et il y avoit sans doute bien peu de gens de sa force. Mais enfin il faut s'en remettre à Dieu, qui sçait choisir le temps et les instrumens de ses desseins, comme bon luy semble. Madame de Brinon m'a fait l'honneur de me communiquer une Lettre que vous luy avez écrite, pour desabuser les gens de certains faux bruits qui ont couru. Pour moy, si j'ay crû que M. Pellisson se trompoit en certains points de Religion, je ne l'ay jamais crû hypocrite. J'ay aussi reçu une feuille imprimée, que M. le Landgrave Ernest m'a envoyée. Je crois qu'elle est venue de France. Elle tend à justifier la memoire de cet excellent homme contre les imputations de la Gazette de Rotterdam; mais il me semble que l'auteur de la feuille n'étoit pas parfaitement informé, et il l'avoue luy-même. Madame de Brinon me mande que, par ordre du Roy, les papiers de feu M. Pellisson, sur la Religion, ont esté mis entre vos mains. Sans doute le Roy ne les pouvoit mieux placer. Elle adjoute que ce qu'il avoit écrit sur l'Histoire de Sa Majesté, a esté donné à M. Racine, qui est chargé de ce travail. J'avois moy-même quelques vûes pour l'Histoire du temps; et M. Pellisson, par la bonté qu'il avoit pour moy, alloit jusqu'à me faire esperer du secours et des informations sur le fond des choses; mais je crains que sa mort ne me prive de cet avantage, comme elle m'a privé d'autres lumieres que j'attendois de sa correspondance; si ce n'est que vous, Monseigneur, ne trouviez quelque occasion d'y pourvoir.

Madame de Brinon ne me pouvoit rien mander de plus propre à me consoler, que ce qu'elle me fit connoistre de la bonté que vous voulez avoir, Monseigneur, de vous met-

tre en quelque façon à la place de M. Pellisson, quand il s'agira de me favoriser. Cependant vos bontés ont déja assez paru à mon égard en plusieurs occasions, et je menageray vos graces comme il faut, sçachant que vos importantes fonctions vous laissent peu à vous-mesme.

C'est cette consideration qui m'avoit fait differer de répondre à votre Lettre extremement obligeante, et pleine d'ailleurs de considerations importantes et instructives, pour ne pas revenir trop souvent. Maintenant je vous diray, Monseigneur, que la replique de M. l'Abbé Molanus sera bientost achevée. Comme il a la direction des Eglises du pays, il a esté bien distrait, et il se retire expres à son Abbaye, pour quelques semaines pendant le Careme, (qui chez nous, suivant le vieux stile, est venu cette fois bien plus tard que chez vous) à fin de finir. Je ne renouvelle pas les petites plaintes que j'avois crû avoir sujet de faire. Il est vray que si la censure fût allée au general, sans me frapper nommément en particulier, je n'aurois pas eu besoin d'apologie.

Quand j'accorderois cette observation: qu'on a tousjours maintenu ce qu'on a trouvé établi en matiere de foy, cela ne suffiroit pas pour en faire une regle pour tousjours. Car enfin, les erreurs peuvent commencer une fois à regner, tellement qu'alors on sera obligé de changer de conduite. Je ne vois pas que les promesses divines inferent le contraire. Cependant l'observation mesme qui est de fait, me paroist encore douteuse. Par exemple, je tiens que toute l'ancienne Eglise ne croyoit pas le culte des Images permis; et si quelqu'un des anciens Martyrs revenoit icy, il se trouveroit bien surpris. Cependant l'Orient ayant changé peu à peu là-dessus, ce dogme combattu long-temps, par l'inclination qui porte les hommes à l'exterieur, a esté enfin ren-

versé par le second Concile de Nicée, qui se sert de contes pour appuyer sa pretention; et malgré la meilleure partie de l'Occident, qui s'y opposoit dans le Concile de Francfort, Rome donna là-dedans. Votre remarque, Monseigneur, sur ce Concile de Nicée, est considerable. L'argument *ad hominem d'Anastase* le Bibliothecaire, pris de l'adoration de la Croix déja reçue, prouve seulement que ces abus s'autorisent les uns les autres. On avoit été plus facile sur la Croix, d'autant que ce n'est pas la ressemblance d'une chose vivante: par apres on a joint l'image ou effigie de Jesus-Christ à la Croix pour l'adorer; et enfin, on s'est laissé aller jusqu'aux Images de simples creatures, en adorant celles des Saints; ce qui étoit le comble. J'ay de la peine à croire que les Peres de Francfort auroient permis le culte des Images, sous condition d'une adoration inferieure. Ils ont donc tort de n'avoir pas marqué qu'ils entroient dans un temperament, qui se presentoit naturellement à ceux qui y avoient de l'inclination; mais ils jugeoient tout autrement: ils croyoient, *principiis esse obstandum.* Si on l'avoit fait de bonne heure, le Christianisme ne seroit point devenu méprisable dans l'Orient, où Mahomet n'auroit point prevalu.

L'autre question estoit, si l'on n'a pas reçu quelquefois des sentimens, comme de foy, qui n'estoient pas établis auparavant. J'avois apporté l'exemple de la condamnation des Monothelites. Vous répondez, Monseigneur, qu'accordant que Jesus-Christ a veritablement la nature humaine aussi bien que la divine, il falloit accorder qu'il a deux volontés. Mais voilà une autre question, sur la consequence de laquelle les plus habiles gens de ce tems-là ne demeuroient point d'accord. Il s'agit du dogme même, s'il étoit établi. De plus, la consequeuce souffre bien des difficultés,

et depend d'une discussion profonde de Metaphysique; et je suis comme persuadé, que si la chose n'avoit esté decidée, les Scholastiques se seroient trouvés partagés sur cette question. Il ne s'agit pas de la volonté *in actu primo*, qui est une faculté inseparable de la nature humaine; mais de l'action de vouloir, *quae potest indigere complemento a sustentante Verbo, ita ut ab utraque resultet unica actio, cum dici soleat actiones esse suppositorum.*

Quant au Concile de Basle, il luy estoit permis de parler comme vous dites, Monseigneur; et si l'on faisoit un traité semblable avec les Protestans, il seroit permis à chaque party de dire, que la discussion future des points qui resteroient à decider, seroit une discussion d'éclaircissement et non pas de doute, chacun ayant la croyance que l'opinion qu'il tient veritable, prevaudra. Ce seroit donc assez que vos Messieurs fissent ce qu'on fit à Basle. J'ay crû que la seule exposition ne suffisoit pas, entre autres, parce qu'il y a des questions qui ne sont pas de theorie seulement, mais encore de practique. J'avoue aussi, Monseigneur, que je ne voy pas comment de certains principes accordés, il s'ensuive qu'on doive tout accorder de vostre costé; au contraire, j'ose dire que je crois voir clairement l'obligation où l'on est d'offrir ce que fit le Pape Eugene avec le Concile de Basle à l'égard des Calixtins. En verité je ne croy pas qu'autrement il y ait moyen de venir à une reunion qui soit sans contrainte. Cependant il faut pousser la voie de l'exposition aussi loin qu'il est possible, et je ne croy pas que personne vous y surpasse. Aussi M. Molanus taschera de vous y seconder, et pour moy, je contribueray au moins par mes applaudissemens, ne le pouvant pas par mes lumieres. Je suis avec un attachement parfait, Monseigneur, etc.

LXXXI.

Leibniz à l'Electrice Sophie.

Hanover ce 6 May 1693.

Madame. J'ay tousjours crû que la baguette prophetique de ce Jaques Aymar dont on a fait tant de bruit en France, se trouveroit trompeuse. Le dernier Journal des Sçavans que V. A. E. m'a fait la grace de m'envoyer, ne nous laisse plus douter en aucune façon que ce ne soit une pure fourberie. Il est plaisant, cependant, que quelques Cartesiens trompés par le bruit que cette baguette faisoit d'abord, ont fait des livres pour en trouver des raisons dans leur nouvelle philosophie. Ils auroient mieux fait de s'asseurer auparavant de la verité du fait.

Quant aux Medecins, j'avoue qu'il y a des Charlatans entre eux, qui ne valent gueres mieux que ce Jaques Aymar. Et V. A. E., aussi bien que Madame sa soeur, a raison de n'avoir pas trop grande opinion de la Science des Medecins. Cependant je souhaiterois qu'on ne fût pas trop sceptique là-dessus. Car en méprisant trop la Medecine et en decourageant par là les Medecins des recherches qu'ils pourroient faire, on les empêche de jamais devenir bons. En effect on doit avouer que les Medecins ont plusieurs remedes excellens qu'il s'agit seulement de bien appliquer, et de connoistre le mal. Et c'est en quoy encor quelques habiles Medecins reussissent considerablement, et peuvent faire des predictions assez justes sur le detail du cours que la maladie prendra. Mais comme avec tout cela, le corps humain est une piece si variable et si composée, il n'est pas possible de les rencontrer tousjours. Il y a des Medecins qui promettent trop. Mais il y a aussi des gens qui leur demandent trop. La Medecine est comme la

guerre, on estime les habiles generaux encor que battus. Mais il faut qu'ils ayent tout le soin necessaire et qu'ils fassent bien des demandes au malade, dans leurs visites, avant que d'ordonner des remedes. Il seroit aussi à souhaitter, qu'ils fissent des observations, et les marquassent par écrit, pour faire part au public des plus choisies.

Mon opinion est que c'est faute d'assistance que la Medecine est encor si imparfaite, et qu'on s'en doit prendre plustost aux Princes et puissans, que non pas aux Medecins; car ceux qui gouvernent, doivent avoir soin de ce qui importe au public et faire faire des observations et des remarques, que les Medecins ordinaires, qui ne cherchent qu'à gagner leur subsistance par la practique, n'ont garde de faire. Ce n'est que depuis 60 ans ou environ qu'on a appris les veritables ressorts du corps humain, en decouvrant la circulation du sang, comme ce n'est que depuis 60 ou 70 ans qu'on a appris la veritable structure de l'univers par le moyen des lunettes d'approche, et on a tort de leur demander d'abord une grande perfection. On devroit plustost songer à les perfectionner, ce qui ne se peut faire que par une grande quantité d'experiences, et à fin que les experiences et observations qui se font par cy par là, servent une fois pour toutes, et à tous les autres, il faut les faire marquer et mettre par écrit pour le service commun. Sans cela on ne profitera que par une grande suite d'années. Je suis asseuré, par exemple, que dans un grand Hospital une seule année pourroit fournir un tresor de nouvelles observations, s'il y avoit des gens employés à les remarquer. C'est donc la faute des grands seigneurs que les hommes sçavent encor si peu de chose. Et les grands seigneurs sont punis, dans leurs personnes ou dans leurs proches, par les medecins

ignorans, puisqu'il ne tient qu'à eux de les faire devenir habiles. De bons medecins et d'habiles chirurgiens sont encor de grande importance pour les armées et flottes, et quantité de pauvres soldats perissent faute de soin et d'assistance. Je suis même persuadé, qu'encor dans le pays non seulement en temps de peste, mais tousjours il faudroit avoir un conseil de santé, où des conseillers politiques fussent employés conjoinctement avec les medecins, à peu pres comme dans le consistoire, à l'égard du soin des ames, les politiques sont mêlés avec les Ecclesiastiques. Combien de pauvres gens et autres, meurent par les maladies epidemiques qui regnent presque tous les ans, avant qu'on y met ordre, à quoy des personnes entendues, aidées par les observations des années precedentes, pourroient souvent apporter du remede de bonne heure! Ainsi je tiens qu'on ne doit nullement negliger la medecine et qu'il y a même plusieurs medecins fort habiles, qu'on devroit encourager à fin de pousser la science plus loin, qui n'est que dans ses commencemens.

Mais en attendant l'habileté future des Medecins, ceux là sont heureux à qui Dieu a donné un bon temperament comme à V. A. E. et à Madame l'Abbesse sa soeur. Et quand on ne meurt que faute d'huyle (comme parle agreablement S. A. S. sur une matiere peu agreable), on doit mourir sans effort et sans beaucoup de douleur, et même si nous en croyons Cardan, on doit mourir avec plaisir. Il est bon au moins de se le figurer et de se confirmer dans cette esperance par ce que Monseigneur l'Electeur nous a raconté un jour de certaines defaillances qui luy estoient venues avec un tres grand plaisir, dont je souhaitte, pourtant, que Dieu le garde avec V. A. E. aussi bien que de toutes les autres incommodités.

LXXXII.

Leibniz à Madame de Brinon.

Hanover ce 4/14 Aoust 1693.

Madame. La fievre que M. l'Abbé de Loccum a eue, a un peu retardé sa depesche qui s'est fort grossie, et qu'on a quasi achevé de copier. Il est remis maintenant, et vous aurés bientost ce qu'il envoye à Mr. l'Evesque de Meaux. C'est de quoy je vous ay voulu avertir, Madame, vous suppliant d'en faire part aussi à M. de Meaux, qui aura receu et pris en bonne part, comme je l'espere, ce que j'ay esté obligé de repliquer touchant le concile de Trente. Je veux croire qu'on peut souvent donner un bons sens à ce concile. Mais, sans un autre concile plus autorisé, nous croyons qu'il n'y a point d'apparence que nos protestans s'y soumettent. Aussi peut-on dire qu'estant expliqué si diversement, il ne peut gueres estre utile par ses decisions, et qu'il peut faire cependant bien du tort par ses anathemes, dont il pouvoit bien se passer, veu le petit nombre des prelats qui n'estoient pas devoués au pape ou à Philippe II.

LXXXIII. 1.

Bossuet à Leibniz.

Meaux ce 15 Août 1693.

Voilà, Monsieur, la response à la response qu'on a faite à M. Pirot, et que vous m'avez envoyée sur le concile de

Trente: asseurés-vous que c'est un point fixé sur lequel on ne passera jamais de nostre part. J'aurois beaucoup de choses à dire sur les lettres que vous avez pris la peine de m'escrire; mais il faut donner des bornes à ces disputes quand les choses en sont venues à un certain point d'éclaircissement. J'attends avec patience et impatience tout ensemble le nouvel escrit de M. l'Abbé Molanus: s'il y avance autant qu'il i'a fait dans le premier, la reunion sera aisée, et il ne sera plus besoin de nous contester la reception du concile dont le fond sera déja accepté dans les articles les plus essentiels. J'ay veu, au reste, Monsieur, dans quelques petits voyages que je fais à Paris, un excellent homme, qui est M. l'Abbé Bignon, que j'ay trouvé bien informé de vostre merite et tres porté à vous donner toutes les marques possibles de son estime. Pour moy, je suis et seray tousjours avec une estime que rien n'alterera jamais, Monsieur, etc.

2.

Extrait de cette réponse.

L'Eglise ne fera point une chose, sous pretexte de reunion, qui renverseroit les fondements de l'unité. Ainsi les protestans de bonne foy, et encore plutôt ceux qui croient, comme M. Leibniz, l'infaillibilité de l'Eglise, doivent entrer dans l'expedient de terminer nos disputes par forme d'éclaircissement: et ce qui prouve qu'on peut aller bien loin par là, c'est le progrés qu'on feroit en suivant les explications de M. l'Abbé Molanus.

Pour donner une claire et derniere resolution des doutes que l'on propose sur le concile de Trente, il faut presupposer quelques principes:

1° que infaillibilité que Jesus-Christ a promise à son Eglise reside primitivement dans tout le corps, puisque c'est là cette Eglise qui est bâtie sur la pierre à laquelle le Fils de Dieu a promis que les portes d'enfer ne prevaudroient point contre elle;

2° que cette infaillibilité, en tant qu'elle consiste, non à recevoir,

mais à enseigner la verité, reside dans l'ordre des pasteurs, qui doivent successivement, et de main en main, succeder aux apostres;

3⁰ que les evesques ou pasteurs principaux, qui n'ont pas esté ordonnés par et dans cette succession, n'ont point de part à la promesse;

4⁰ que les evesques ou pasteurs principaux qui auroient esté ordonnés dans cette succession, s'ils renonçoient à la foy de leur consecrateurs, c'est à dire à celle qui est en vigueur dans tout le corps de l'episcopat et de l'Eglise, renonceroient en mesme temps à la promesse;

5⁰ que les evesques ou les pasteurs principaux, establis en vertu de la promesse et demeurant dans la foy et dans la communion du corps où ils ont esté consacrés, peuvent tesmoigner leur foy, ou par leur predication unanime dans la dispersion de l'Eglise catholique, ou par un jugement exprés dans une assemblée legitime. Dans l'une et l'autre consideration, leur autorité est egalement infaillible, leur doctrine egalement certaine.

6⁰ La derniere marque que l'on peut avoir que ce concile ou cette assemblée represente veritablement l'Eglise catholique, c'est lorsque tout le corps de l'episcopat, et toute la societé qui fait profession d'en recevoir les instructions, l'approuve et le reçoit.

Ceux qui ne voudront pas convenir de ces principes ne doivent jamais esperer aucune union avec nous *), parce qu'ils ne conviendront jamais qu'en paroles de l'infaillibilité de l'Eglise, qui est le seul principe solide de la reunion des chrestiens.

Ces six articles suivent si clairement et si necessairement l'un de l'autre, dans l'ordre avec lequel ils ont esté proposés, qu'ils ne font qu'un mesme corps de doctrine et sont en effect renfermés dans celuy-cy du Symbole: *Je crois l'Eglise catholique*, qui veut dire, non seulement je crois qu'elle est, mais encore je crois ce qu'elle croit.

Mais, dira-t-on, à la fin, avec ce principe il n'y aura donc jamais de reunion? C'est en quoy est l'absurdité, qu'on pense pouvoir establir une reunion solide sans establir un principe qui le soit. Or le seul principe solide, c'est que l'Eglise ne peut errer.

---

*) Note de Leibniz: Ceux qui veulent nous obliger à recevoir un concile dont ils ne sçauroint justifier l'autorité, ne doivent-ils pas non plus esperer aucune reunion avec nous.

Pour nous recueillir, il n'y a rien à esperer pour la reunion, quand on voudra supposer que les decisions de foy du concile de Trente peuvent demeurer en suspens. Il faut donc, ou se reduire à des declarations qu'on pourra donner sur les doutes des protestans, conformement aux decrets de ce concile et des autres conciles generaux, ou attendre un autre temps et d'autres dispositions de la part des protestans.

LXXXIV.

Leibniz à Madame de Brinon.

(Sans date.)

Elle lui avait écrit, le 26 Août 1693: Je vous diray ce que je disois à feu M. Pellisson, que je craignois que pour faire les protestans catholiques, l'on fist les catholiques protestans, si l'on touchoit à un concile qu'on nous avoit tousjours proposé comme une regle dans les matieres de foy. — C'est à ces mots que Leibniz répond.

Madame. Vous avez raison de dire que, de la maniere dont nous nous y prenons, il semble que les catholiques deviendroient aussi tous protestans, et que les protestans deviendroient catholiques. C'est ce que nous pretendons aussi. Il en viendra un mixte, s'il plaît à Dieu, qui aura tout ce que vous reconnoissez de bon en nous, et tout ce que nous reconnoissons de bon en vous. Car je crois qu'à moins de vous vouloir cacher vostre sentiment à vous-mesme, vous reconnoistrez qu'en matiere de culte vous ne trouvez pas parmy les nostres les abus dont les personnes raisonnables mesme de vostre parti se plaignent chez vous. Il y a longtemps que j'ay dit que, lorsqu'on aura fait tous les protestans catholiques, on trouvera que les catholiques seront devenus protestans: c'est ce qu'apprehendent aussi quelques personnes entestées de rosaires et de chapelets;

ils craignent que les conversions et les reunions des personnes mieux instruites ne les fassent mépriser avec leurs contes dont ils entretiennent les simples. Mais quant au concile de Trente, vous nous rendrez justice, Madame; nous ne forçons personne d'y renoncer; c'est assez que vous ne nous exposiez pas. Suivez l'exemple du concile de Basle qui se reunit avec les Bohemiens, quoyqu'ils ne pussent point reconnoistre le concile de Constance tenu contre eux, se plaignant des nullités y commises, sans pour cela que les peres de Basle renonçassent eux-mesmes à l'autorité de celuy de Constance. C'est assez si les protestans s'accordent un jour avec vous, et vous avec eux, dans les matieres les plus importantes, quand ils ne pourroient point convenir encore avec vous sur quelques points moins considerables, ayant de grandes raisons qui leur paroissent empescher de reconnoistre la voix de l'Eglise universelle dans le concile de Trente, aprés des oppositions de tant de personnes raisonnables encore de vostre party, et mesme . prés le royaume de France qui a protesté autresfois contre ce concile, ne le tenant point pour libre, ny ses precedens pour legitimes, quoyque par aprés l'adresse des partisans de la cour de Rome, comme du cardinal du Perron et de ses semblables qui estoient hautement pour les opinions transalpines, sans aveu de l'autorité souveraine et mesme contre son intention, ait introduit directement, par le moyen de la profession de foy nouvellement dressée en faveur de ce concile, et par des confraternités et d'autres moyens, l'opinion qu'il est oecumenique. Mais nous ne pretendons pas vous obliger à quitter cette opinion. Au reste, ce n'est pas assez, Madame, qu'on dise que c'est au St Esprit de toucher les coeurs; il faut que son influence soit attiré par un desir sincere de

contribuer à la paix de l'Eglise en tout ce qui est en nostre pouvoir. Ceux qui ne le font pas sont veritablement dans l'erreur et seuls coupables du schisme. Chacun doit examiner sa conscience là-dessus. M. l'Abbé Molanus, estant maintenant remis de sa recidive, achevera bientost sa response. Je vous remercie tres humblement, tant du paquet de M. de Meaux, où il y a des choses excellentes et un expedient qui paroist considerable, que du soin que vous avez voulu avoir du mien pour Mr. d'Hozier. Je suis avec respect, Madame, etc.

LXXXV.

Leibniz à Bossuet.

(Sans date.)

Pour le faire court, et autant qu'il semble que cela est desiré de ceux qui supposent avoir donné une claire et derniere resolution, je ne veux pas éplucher les six principes, qui ne sont pas sans quelques obscurités et doutes, peut-estre mesme du costé de ceux qui les avancent, ou du moins dans leur party, quoyqu'ils soyent couchés avec beaucoup de sçavoir et d'adresse. Je viendray d'abord à ce qu'on dit pour les appliquer au Concile de Trente, et je réduis le tout aux deux questions.

L'une, si le Concile de Trente est receu de la nation françoise: l'autre, quand il seroit reçu de toutes les nations unies de communion avec Rome, s'il s'ensuit que ce Concile ne sçauroit demeurer en suspens à l'esgard des protestans, en cas de quelque reunion. La premiere question estoit

proprement agitée entre M. Pirot et moy; mais il semble qu'on en fait maintenant un accessoire. J'avois prouvé par plusieurs raisons *que le Concile de Trente n'avoit pas esté jugé autresfois receu dans ce Royaume, pas mesme en matiere de Foy*; entr'autres preuves, parce que la Reine Catherine de Medicis, en refusant de le faire publier, allegua, que cela rendroit la reunion des Protestans trop difficile; item, parce que plusieurs des principaux Prélats de France, assemblés pour l'instruction de Henri IV, se servirent en effect du formulaire de la Profession de Foy de Pie IV pour le proposer au Roy, mais apres en avoir rayé expres deux endroits qui font mention de l'autorité du Concile de Trente, comme je l'ay trouvé dans un livre manuscrit tiré des Archives, où le proces-verbal tout entier est mis assez au long. Item, parce que ceux qui pressoient la reception du Concile, témoignoient assez qu'il ne s'agissoit pas de la discipline; puisque les Ordonnances avoient déja autorisé les points de discipline recevables en France, et qu'on demeuroit d'accord que les autres ne seroient point introduits par la reception; pour ne pas repeter les Declarations solemnelles de la France, faites par la bouche de ses Ambassadeurs, contre l'autorité de ce Concile, qu'on ne reconnoissoit nullement pour un Concile libre. On ne dit rien à toutes ces choses, si non, que le Concile de Trente a esté receu en France par un consentement subsequent. On adjoute seulement, à l'égard de la Profession de Henri le Grand à Saint Denys, que les Historiens ne parlent point de cette particularité, que j'avois remarquée, et que les actes originaux ne se trouvent plus. Passe pour les Historiens; mais quant aux originaux, je ne sçay d'où l'on juge qu'ils ne subsistent plus. Je jugerois plustost le contraire, et je m'imagine que les Archives de

France en pourroient fournir des pieces en bonne forme. En tout cas, je crois qu'il y en a des copies assez authentiques pour prouver au défaut des originaux; d'autant que le manuscrit que j'ay vû vient de bon lieu.

Je viens au consentement subsequent, auquel on a recours; mais il semble que ce consentement subsequent, quand il seroit prouvé, ne sçauroit lever les difficultés. Car la France d'aujourd'huy peut-elle mieux sçavoir si le Concile de Trente a esté libre, et si l'on y a procedé legitimement, que la France du siecle passé, et que les Ambassadeurs presens au Concile, qui ont protesté contre, par ordre de la Cour. J'avoue que la France peut tousjours declarer qu'elle reçoit, ou a reçu la Foy du Concile; mais quand elle declareroit aujourd'huy qu'elle reçoit l'autorité du Concile, cela ne gueriroit de rien, à moins qu'on ne trouve qu'elle a plus de lumieres aujourd'huy qu'alors, sur le fait du Concile, puisque c'est du fait dont il s'agit. Les Deputés du tiers Estat, qui disoient l'an 1614 que les François d'alors n'estoient pas plus sages que leurs ancestres, avoient raison dans cette rencontre de se servir d'une maxime, qui d'ailleurs est assez sujette aux abus.

Mais voyons comment ce consentement subsequent se prouve. On avoue qu'il n'y a aucun acte authentique de la Nation, qui declare un tel consentement. On est donc contraint de recourir au sentiment des particuliers, et à la Profession de Foy de Pie IV. qui se fait en France, comme ailleurs, par ceux qui ont charge d'ames, et quelques autres. Quant au sentiment des particuliers, je veux croire qu'il n'y en a aucun en France qui ose dire que le Concile de Trente n'est point oecumenique, en parlant de sa propre opinion, excepté peutestre ces nouveaux convertis, qui n'ont pas esté

obligés à la Profession de Pie IV. Je le veux croire, dis-je, bien qu'en effect je ne sache pas si la chose seroit tout-à-fait sûre. S'il falloit opiner dans les Cours Souveraines, peutestre qu'il y auroit des gens qui ne le nieroient et ne l'affirmeroient pas, remettans la chose à une plus ample discussion, et à une decision authentique de la Nation; et il semble que le tiers Etat n'a pas encore renoncé au droit de dire ce qu'il dit l'année 1614. Il semble aussi que tous les François du party de Rome, soit anciens ou nouvellement convertis, qui n'ont pas encore fait la dite Profession de Foy, ont droit d'en dire autant, sans que Messieurs du Clergé, qui ne sont que le tiers de la Nation en cecy, leur puissent donner de loy là-dessus; et mesme parmy les Theologiens, je me souviens que quelque Auteur a reproché à feu M. de Launoy, qu'il n'avoit pas eu égard à la decision du Concile de Trente, sur le sujet du divorce pour adultere, qui est pourtant accompagnée d'anatheme. Je me rapporte à ce qui en est.

Mais accordons que tout François n'oseroit disconvenir que le Concile de Trente est oecumenique: il ne sera pas obligé de dire pour cela que le Concile de Trente est suffisamment reconnu en France pour oecumenique. Car il y entre une question de droit, qui paroist recevoir de la difficulté, sçavoir, si cela fait autant qu'une Declaration de la Nation. En effect, s'il s'agissoit de la Foy, j'accorderois plus volontiers que l'opinion de tous les particuliers vaut autant qu'une Declaration du Corps; mais il s'agit icy d'un fait; sçavoir, si l'on a procedé legitimement à Trente, et si le Concile qu'on y a tenu a toutes les conditions d'un Concile oecumenique. On m'avouera que l'opinion de tous les Juges interrogés en particulier, quand elle seroit declarée

par leurs escrits particuliers, ne seroit nullement un Arrest, jusqu'à ce qu'ils se joignent pour en former un. Ainsi, tout ce qu'on allegue du consentement de l'Eglise, qui fait proprement qu'une doctrine est tenue pour Catholique, quand il n'y auroit point de Concile, et qui peut mesme adopter la doctrine des Conciles particuliers, ne convient point à la question: si la Nation Françoise a reçu le Concile de Trente pour oecumenique, et legitimement tenu. Je ne veux pas repeter ce que j'ay dit dans ma premiere réponse, pour montrer qu'on doit estre fort sur ses gardes à l'esgard de ces consentemens des particuliers, recueillis par des voies indirectes et moins authentiques.

Du sentiment des particuliers venons à la Profession de Foy de Pie IV. introduite en France par l'adresse du Clergé, sans l'intervention de l'autorité supreme, ou plutost contre son autorité puisqu'on sçavoit que les Rois et les Etats generaux du Royaume n'estoient pas résolus de declarer ce qui s'y dit du Concile. La question est, si cela peut passer pour une reception du Concile. J'oserois dire que non. Car, comme c'est une matiere de fait, dont les Nations ont droit de juger, si un Concile a esté tenu comme il faut, ce n'est pas seulement au Clergé qu'il appartient de prononcer; et tout ce qu'il peut introduire là-dessus ne sçauroit faire prejudice à la Nation, non plus que l'entreprise du mesme Clergé, qui aprés le refus du tiers Etat s'avança jusqu'à juger de son chef, que le Concile estoit receu, ce qu'on a eu l'ingenuité de ne pas approuver. On voit par-là combien on doit estre sur ses gardes contre ces sortes d'introductions tacites, indirectes et artificieuses, qui peuvent estre extremement prejudiciables au bien du peuple de Dieu, en empeschant sans necessité la paix de l'Eglise,

et en establissant une prevention qu'on defend aprés avec opiniastreté; parce qu'on s'en fait un point d'honneur, et mesme un point de Religion.

Il reste maintenant la seconde question: posé qu'un Concile soit receu, ou que la Foy d'un Concile soit receue dans toute la Communion Romaine, s'il s'ensuit que l'autorité ou le sentiment de ce Concile ne sçauroit demeurer en suspens à l'esgard des Protestans, qui pourtant croyent avoir de grandes raisons de n'en point convenir. J'avois respondu que cela ne s'ensuit point; et entr'autres raisons, j'avois allegué l'exemple formel du Concile de Basle encore uni avec le Pape Eugene, qui declara de recevoir les Calixtins de Boheme à sa Communion, nonobstant le refus qu'ils firent de se sousmettre au Concile de Constance, qui avoit decidé qu'il est licite de prendre la Communion sous une seule espece.

Je ne vois pas qu'on y responde; mais on croit avoir trouvé un autre tour pour l'eviter. Voicy comment on raisonne: Le consentement general de l'Eglise Catholique est infaillible, soit qu'elle s'explique dans un Concile oecumenique, ou que d'ailleurs sa doctrine soit notoire: donc les Protestans, qui ne veulent pas se sousmettre au sentiment de l'Eglise Romaine, qui est seule Catholique, sont par cela même irreconciliables. C'est parler rondement; mais la supposition est un peu forte, et on le reconnoist en se faisant cette objection: Mais vous supposez, direz-vous, que vous estes seuls l'Eglise Catholique. Il est vray que nous le supposons: nous l'avons prouvé ailleurs; mais il suffit de le supposer; parce que nous avons affaire à des personnes qui en veulent venir avec nous à une reunion, sans nous obliger à nous departir de nos principes.

J'avoue que cette maniere de raisonner m'a surpris, comme si toutes les suppositions ou conclusions pretendues qu'on suppose avoir prouvé ailleurs, estoient des principes, ou comme si nous avions declaré vouloir consentir à tous leurs principes, par cela seul que nous voulons consentir qu'ils les gardent jusqu'à ce qu'un Concile legitime les establisse ou les reforme, comme nous pretendons aussi garder les nostres de mesme. Il me semble qu'il y a bien de la difference entre suivre un principe, et consentir que d'autres ne s'en departent point. Supposons que le Concile de Trente soit le principe de l'Eglise Romaine, et que la Confession d'Augsbourg soit le principe des Protestans; (je parle des principes secondaires); des personnes de merite des deux costés avoient jugé que la reunion, à laquelle on peut penser raisonnablement, se doit faire sans obliger l'un ou l'autre party à se departir de ses principes et Livres symboliques, ou de certains sentimens dont il se tient tres assuré. On a prouvé par le Concile de Basle, que cela est faisable dans la Communion Romaine. On avoue pourtant que cette Communion a un autre principe, dont elle est obligée d'exiger la creance; c'est l'infaillibilité de l'Eglise Catholique, soit qu'elle s'explique legitimement dans un Concile oecumenique, ou que son consentement soit notoire suivant les regles de Vincent de Lerins, que George Calixte, un des plus celebres Auteurs, a trouvées tres-bonnes. On peut convenir de ces points de droit ou de Foy sur l'article de l'Eglise, quoyqu'on ne soit pas d'accord touchant certains faits: sçavoir, si un tel Concile a esté legitime, ou si une telle Communion fait l'Eglise; et par consequent, si une telle opinion sur la doctrine ou sur la discipline est le sentiment de l'Eglise; pourveu cependant que la dissension ne soit que sur des

points dont on advoue qu'on pouvoit les ignorer, sans mettre son salut en compromis, avant que le sentiment de l'Eglise là-dessus ait esté connu. Car on suppose que la reunion ne se sçauroit faire qu'en obviant de part et d'autre aux abus de doctrine et de practique, que l'un ou l'autre party tient pour essentiels. Aussi n'offrons-nous de faire que ce que la partie adverse est obligée de faire aussi; c'est-à-dire, de contribuer à la reunion, autant que chacun croit qu'il luy est permis dans sa conscience; et ceux qui s'opiniastrent à refuser ce qu'ils pourroient accorder, demeurent coupables de la continuation du schisme.

Je pourrois faire des remarques sur plusieurs autres endroits de la replique à laquelle je viens de répondre; mais je ne veux encor toucher qu'à quelques endroits plus importans, à l'esgard de ce dont il s'agit. On dit que s'il faut venir un jour à un autre Concile, on pourroit encore disputer sur les formalités. Mais c'est pour cela qu'on en pourroit convenir, mesme avant la reunion. Il peut y avoir de la nullité dans un Arrest, sans qu'on puisse alleguer contre celuy qui allegue cette nullité, que ainsi il pourroit revoquer en doute tous les autres Arrests. Car il ne pourra pas tousjours avoir les mesmes moyens. J'avois dit que le Concile de Trente a esté un peu trop facile à venir aux anathemes, et j'avois allegué les decisions sur le Bapteme de S. Jean-Baptiste, et sur le divorce en cas d'adultere. On ne dit rien sur la seconde, et on respond sur la premiere, que sans cela l'institution divine du Bapteme de Jesus-Christ seroit rejettée; mais il n'est pas aisé d'en voir la consequence. On nous nie aussi que les Italiens ayent dominé à Trente. C'est pourtant un fait assez reconnu. On ne sçauroit dire aussi qu'on n'y ait decidé que des choses establies déja; puisqu'on de-

meure d'accord, par exemple, que la condamnation du divorce, en cas d'adultere, n'avoit pas encore paru establie dans le Concile de Florence. On dit aussi que les devotions populaires, qui semblent tenir de la superstition, ne doivent pas empescher la reunion; parce que, dit-on, tout le monde demeure d'accord qu'elle ne peut estre empeschée que par des choses auxquelles on soit obligé dans une Communion. Mais je ne sçay d'où l'on a pris cette maxime; au moins nous n'en demeurons nullement d'accord; et on ne sçauroit aisement entrer dans une Communion où des abus pernicieux sont autorisés, qui font tort à l'essence de la pieté. A quoy tient-il qu'on n'y remedie, puisqu'on le peut, et qu'on le doit faire?

LXXXVI.

Leibniz à Mad. de Brinon.

Le 23 Octobre 1693.

Madame. Quand je n'aurois rien vû de votre part que la derniere Lettre, j'aurois eu de quoy me convaincre egalement de votre charité et de votre prudence, qui vous fait tourner toutes choses du bon costé, et prendre en bonne part ce que j'avois dit peut-estre avec un peu trop de liberté. Vous imitez Dieu qui sçait tirer le bien du mal. Nous le devons faire dans les occasions; et parce qu'il y a un schisme depuis tant d'années, il faut le faire servir à lever les causes qui l'ont fait naistre. Les abus et les superstitions en ont esté la principale. J'avoue que la doctrine mesme

de votre Eglise en condamne une bonne partie; mais pour venir à la reforme effective d'un mal inveteré, il faut de grands motifs, tel que pourra estre la reunion des peuples entiers. Si on nous previent, pour ne paroistre point y avoir esté poussé par les Protestans, nous ne nous en fâcherons pas. La France y pourra le plus contribuer; et il y a en cela de quoy couronner la gloire de votre grand Monarque.

Vous dites, Madame, que toutes les superstitions imaginables ne sçauroient excuser la continuation du schisme. Cela est tres-vray de ceux qui l'entretiennent. Il est tres sûr qu'une Eglise peut estre si corrompue, que d'autres Eglises ne sçauroient entretenir la Communion avec elle; c'est lorsqu'on autorise des abus pernicieux. J'appelle autoriser ce qu'on introduit publiquement dans les Eglises et dans les Confrairies. Ce n'est pas assez qu'on n'exige pas de nous de practiquer ces choses; il suffit qu'on exige de nous d'entrer en Communion avec ceux qui en usent ainsi, et d'exposer nos peuples et notre posterité à un mal aussi contagieux, que le sont les abus, dont ils ont esté à peine affranchis apres tant de travaux. L'union est exigée par la charité; mais icy elle est defendue par la supreme Loy, qui est celle de l'amour de Dieu, dont la gloire est interessée dans ces connivences. Mais quand tous ces abus seroient levés d'une maniere capable de satisfaire les personnes raisonnables, il reste encore le grand empeschement; c'est que vos Messieurs exigent de nous la profession de certaines opinions, que nous ne trouvons ny dans la raison, ny dans l'Ecriture Sainte, ny dans la voix de l'Eglise Universelle. Les sentimens ne sont point arbitraires. Quand je le voudrois, je ne sçaurois donner une telle declaration sans mentir. C'est pourquoy quelques Theologiens graves

de votre parti ont renouvellé un temperamment practiqué déja par leurs ancestres, et j'avoue que c'est là le veritable chemin; et cela joint à une declaration efficace contre les abus pernicieux, peut redonner la paix à l'Eglise. En esperer d'autres voies, je parle des voies amiables, c'est se flatter. Nous avons fait dans cette vue des avances, qu'on n'a point faites depuis les premiers auteurs de la Reforme; mais nous en devons attendre de reciproques. C'est à cela, Madame, qu'il est juste que vous tourniez vos exhortations, et celles des personnes puissantes par leur rang et par leur merite, dont vous possedez les bonnes graces. Madame de Maubuisson a déja fait des démarches importantes. Son esprit et sa pieté étant elevés autant que sa naissance, elle a des avantages merveilleux pour rendre un grand service à l'Eglise de Dieu. Je tiens, Madame, que votre entremise pourroit avoir un grand effect de plusieurs façons. Nous ne serons jamais excusables, si nous laissons perdre des conjonctures si favorables. Il y a chez vous un Roy qui est en possession de faire ce qui étoit impossible à tout autre, dont on m'assure que les lumieres, qui vont de pair avec la puissance, sont fort tournées du costé de Dieu. Il y a chez nous un Prince des plus eclairés, qui a de l'autorité, et surtout de l'inclination pour ces bons desseins. L'Electrice son épouse et Madame de Maubuisson, contribueront beaucoup à entretenir nos esperances. Adjoutez-y des Theologiens aussi eclairés que M. l'Evesque de Meaux, et aussi bien disposés que l'est M. l'Abbé Molanus, dont la doctrine est aussi grande que la sincerité. Il est vray que M. de Meaux a fait paroistre des scrupules, que d'autres excellens hommes n'ont point eus. C'est ce qui nous a donné de la peine, et pourra faire quelque tort; mais j'espere que ce n'aura esté qu'un mal-

entendu. Car si l'on croit obtenir un parfait consentement sur toutes les decisions de Trente, adieu la reunion. C'est le sentiment de M. l'Abbé de Lokkum, qu'on ne doit pas mesme penser à une telle soumission. Ce sont des conditions veritablement onereuses, ou plustost impossibles. C'est assez, pour un veritable Catholique, de se soumettre à la voix de l'Eglise, que nous ne sçaurions reconnoistre dans ces sortes de decisions Il est permis à la France de ne pas reconnoistre le dernier Concile de Latran et d'autres Conciles: il est permis aux Italiens de ne point reconnoistre celuy de Basle: il sera donc permis à une grande partie de l'Europe de demander un Concile plus autorisé que celuy de Trente, sauf à d'autres de le reconnoistre en attendant mieux. Il est vray que M. de Meaux n'a pas encore nié formellement la proposition dont il s'agit; mais il a evité de s'expliquer assez là-dessus. Peut-estre que cela tient lieu de consentement; sa prudence trop reservée ne luy ayant pas permis d'aller à une telle ouverture. Il a mesme dit un mot qui semble donner dans notre sens. Je crois qu'une ouverture de coeur est necessaire pour avancer ces bons desseins. On en a fait paroistre beaucoup de notre costé; et en tous cas, nous avons satisfait à notre devoir, ayant mis bas toutes les considerations humaines; et notre conscience ne nous reproche rien là-dessus.

Je joins un grand paquet pour M. l'Evêque de Meaux. Si ce digne Prélat veut aller aussi loin qu'il peut, il rendra un service à l'Eglise, qu'il est difficile d'attendre d'aucun autre; et c'est pour cela mesme qu'on le doit attendre de sa charité, que son merite eminent en rendra responsable. Nous attendons l'arrivée de Madame la Duchesse Douairiere, qui nous donnera bien de la joie. Il y a long-tems que cette

Princesse, dont la vertu est si eminente, m'a donné quelque part dans ses bonnes graces. Peut-estre que son voyage servira encore à nos bons desseins. Je suis avec zele, Madame, etc.

LXXXVII. 1

Madame de Brinon à Bossuet.

Ce 5 Novembre 1693.

Voilà M. Leibniz qui revient à vous, Monseigneur, et qui, grace à Dieu, ne veut point quitter la partie. Le commencement de la lettre qu'il vous écrit, qu'il m'a envoyée tout ouverte, m'a donné quelque frayeur; mais en avançant je n'ay rien trouvé de desesperé.

Je laisse à vostre Grandeur à faire les reflexions qu'il convient sur une si importante affaire. Je luy diray seulement que je souhaitte de tout mon coeur qu'elle couronne tous les services qu'Elle a rendus à l'Eglise, par la plus digne et la plus belle action qu'un grand prélat frapuisse faire.

Vous avez un beau champ, si M. le Nonce est habile, mais je meurs de peur que non: je vous dis cela tout bas. Si vous trouviez, Monseigneur, que les choses, que les protestans demandent se pussent accorder, comme il seroit à souhaitter, il me semble que vous devriez faire agir le roy, et tirer de sa toute-puissance tous les moyens qui peuvent estre propres à ce grand dessein. Le clergé n'y peut-il pas quelque chose? Rome, qui est pour nous dans un si beau chemin, desire ardemment cette reunion; et vous n'aurez pas sans doute oublié que le feu pape en a écrit à Mad. de Maubuisson, pour la remercier de ce qu'il avoit appris qu'elle contribuoit à ce grand dessein, et pour l'encourager à le suivre jusqu'au bout, promettant d'y donner les mains de tout son pouvoir.

Mad. de Maubuisson, à laquelle je lis tout ce qui vient d'Allemagne, croit que vous avez écrit quelque lettre que nous n'avons pas veue.

Je luy ay dit qu'il me paroissoit que vous m'aviez fait l'honneur de me les envoyer tout ouvertes.

Quoy qu'il en soit, Monseigneur, ne souffrez pas que nos freres vous eschappent ; soutenez les moyens dont Vostre Grandeur a fait la proposition, puisque cela est si agreable aux protestans : et laissons leur mettre un pied dans nostre bergerie ; ils y auront bientost tous les deux. Je dis cela à propos de ce qu'ils demandent qu'on ne les contraigne pas de souscrire au concile de Trente presentement. Dieu ne fait pas tout d'un coup ses plus grands ouvrages, quoyqu'il agisse sur nous avec une pleine puissance : il semble que son autorité souveraine menage tousjours nostre foiblesse.

Il nous apprend par là, ce me semble, qu'il faut tousjours prendre ce que nos freres offrent de nous donner, en attendant que Dieu perfectionne cet ouvrage, pour lequel je ne puis douter que vous n'ayez, Monseigneur, une affection bien pleine du desir de cette reunion, où vous voyez que les protestans vous appellent.

C'est assez vous marquer que la divine Providence vous a choisi pour la faire reussir. Tous les chemins vous sont ouverts, tant du costé de l'Eglise que de celuy de la cour : vous estes, dans l'une et dans l'autre, si consideré et si approuvé qu'on ne peut douter que vous ne puissiez beaucoup faire avec l'aide de Celuy à qui rien ne peut resister. Je suis tout attendrie de la perseverance avec laquelle ces honnestes protestans reviennent à nous : l'esprit de Jesus-Christ est plein d'une charitable condescendance, pourveu qu'on ne choque pas la verité.

Au nom de Dieu, Monseigneur, livrez vous un peu à cet ouvrage, et voyez tout ce qui peut contribuer à le faire reussir. Si vous jugez que je le doive, j'en escriray à la personne qui pourroit vous faciliter les moyens, et je pourrois luy marquer ce que vostre Grandeur m'ordonneroit de luy dire, en cas que vous ne puissiez pas luy parler vous-mesme, ce qui seroit, ce me semble, le meilleur.

Je suis, avec un grand respect, etc.

2.

Leibniz à Bossuet.

Le 23 Octobre 1693.

Monseigneur. Je voudrois pouvoir m'abstenir d'entrer en matiere dans cette Lettre. Je sens bien qu'elle ne devroit contenir que des marques d'un respect que je souhaiterois pouvoir porter jusqu'à une deference entiere à l'égard mesme des sentimens, si cela me paroissoit possible; mais je sçais que vous prefererez tousjours la sincerité aux plus belles paroles du monde que le coeur desavoue. Ce qui nous a donné de la peine, et particulierement à M. l'Abbé de Lokkum, qui avoit fait paroistre tant d'ouverture et tant de sincerité, c'est cette reserve scrupuleuse qu'on remarque, Monseigneur, dans vos Lettres et dans la Réponse à son Ecrit, qui vous a fait eviter l'éclaircissement dont il s'agissoit chez nous, sur le pouvoir que l'Eglise a de faire à l'égard des Protestans, ce que le Concile de Basle a fait envers d'autres; quoyque d'excellens Theologiens de votre parti n'ayent point fait les difficiles là-dessus. M. l'Abbé estoit surpris de voir qu'on donnoit un autre tour à la question, comme si nous demandions à vos Messieurs de renoncer aux decisions qu'ils croyent avoir esté faites, ou de les suspendre à leur propre égard, ce qui n'a esté nullement notre intention, non plus que celle des Peres de Basle n'a esté de se departir des decisions de Constance, lorsqu'ils les suspendoient à l'égard des Bohemiens reunis. Mais nous avons surtout esté étonnés, de la maniere dont notre sentiment a esté pris dernierement dans la réplique que j'ay reçue touchant la reception du Concile de Trente en France; comme si nous nous estions engagés à nous soumettre à

tous les principes du parti Romain, lorsque nous avions dit seulement qu'une reunion raisonnable se devoit faire, sans obliger l'un ou l'autre parti de se departir par avance de ses principes ou livres symboliques. Je crois que cela vient de ce que l'Auteur de cette replique n'a pas esté informé à fond de nos sentimens; puisqu' aussi bien on avoit desiré qu'ils ne fussent communiqués qu'aux personnes dont on estoit convenu. Mais cela estant, il estoit juste qu'on ne permît point que de si étranges sentimens nous fussent attribués. Je doute que jamais Theologien Protestant, depuis Melanchthon, soit allé au-delà de cette franchise pleine de sincerité, que M l'Abbé de Lokkum a fait paroistre dans cette rencontre; quoyque son exemple ait esté suivi depuis de quelques autres du premier rang. Mais ayant fait des reflexions sur vos Réponses, il a souvent esté en doute du fruit qu'il doit attendre, en cas qu'on s'y arreste. Car étant persuadé autant, suivant ses propres termes, qu'on le pourroit estre d'une demonstration de Mathematique, que les seules expositions ne sçauroient lever toutes les controverses, avant l'éclaircissement qu'on doit attendre d'un Concile general, il est persuadé aussi qu'à moins d'une condescendance prealable, qui soit semblable à celle des Peres de Basle, il n'y a rien à esperer. Ces sortes de scrupules étoient fort capables de rallentir notre ardeur, pleine de bonne intention, sans votre derniere qui nous a remis en esperance; lorsque vous dites, Monseigneur, qu'on ne viendra jamais de votre part à une nouvelle discussion par forme de doute, mais bien par forme d'éclaircissement. J'ay pris cela pour le plus excellent expedient que vous pouviez trouver sur ce sujet. Il n'y a rien de si juste que cette distinction, et rien de si convenable à ce que nous demandons. Aussi tous ceux qui en-

trent dans une Conference, ou mesme dans un Concile avec certains sentimens dont ils sont persuadés, ne le font pas par maniere de doute, mais dans le dessein d'éclaircir et de confirmer leur sentiment; et ce dessein est commun aux deux partis. C'est Dieu qui doit decider la question par le résultat d'un Concile oecumenique, auquel on se sera soumis par avance; et quoyque chacun presume que le Concile sera pour ce qu'il croit estre conforme à la verité salutaire; chacun est pourtant assuré que ce Concile ne sçauroit faillir, et que Dieu fera à son Eglise la grace de toucher ceux qui ont ces bons sentimens pour les faire renoncer à leur erreur, lorsque l'Eglise Universelle aura parlé. C'estoit, sans doute, le sentiment des Peres de Basle lorsqu'ils declarerent qu'ils recevoient ceux qui paroissoient animés de cet esprit. Et si vous croyez, Monseigneur, que l'Eglise d'à-present les pourroit imiter apres les preparations convenables, nous avouerons que vous aurez jetté un fondement solide de la reunion, sur lequel on bastira avec beaucoup de succés, suivant votre excellente methode d'éclaircissement qui servira à y acheminer les choses. Car plus on diminuera les controverses, et moins celles qui resteront seront capables d'arrester la reunion effective. Mais si la declaration preliminaire que je viens de dire est refusée, nous ne pouvons manquer de juger qu'on a fermé la porte. Car l'ouverture et la condescendance en tout ce qui est loisible, doit estre reciproque. Sans cela, le parti qui fait seul les frais des avances, se prejudicie, et les particuliers, qui font des démarches de leur costé, sans en attendre de proportionnées de l'autre, s'exposent à faire tort à leur parti, ou du moins à en essuyer des reproches, qui ne seront pas sans quelque justice. Aussi ne seroit-on pas allé si loin sans des

declarations formelles de quelques eminens Theologiens de votre parti, dont il y en a un qui dit en termes expres dans son Ecrit: *Quod circa paucas quaestiones minus principales, ubi Tridentini cum aliis confessionibus unio expressa fieri non posset, fieri debet saltem implicita. Haec autem, inquit, in hoc consistit, quod partes circa difficultatem remanentem paratae esse debent illa tandem acceptare quae per legitimum et oecumenicum Concilium decidentur, aut actu decisa esse demonstrabuntur. Interim utrinque quietabuntur per exemplum unionis sat manifestum inter Stephanum Papam et S. Cyprianum.* Il allegue aussi l'exemple de la France, dont l'union avec Rome n'est pas empeschée par la dissension sur la superiorité du Pape ou du Concile; et il en infere que, nonobstant les contestations moins principales qui pourroient rester, la reunion effective se peut, et, quand tout y sera disposé, se doit faire. C'est du costé des vostres qu'on a commencé de faire cette ouverture; et ces Messieurs qui l'ont faite, ont eu raison de croire qu'on gagneroit beaucoup, en obtenant une soumission effective des nations Protestantes à la Hierarchie Romaine, sans que les nations de la Communion Romaine soient obligées de se departir de quoy que ce soit, que leur Eglise enseigne ou commande. Ils ont bien jugé qu'il estoit plustost permis aux Protestans de faire les difficiles là-dessus, et que pour eux, c'estoit une necessité indispensable de leur offrir cela, pour entrer en negociation, et pour donner l'esperance de quelque succés. Si vous ne rejettez point cette These, Monseigneur, que nous considerons comme la base de la negociation practiquable, il y aura moyen d'aller bien avant; mais sans cela, nous nous consolerons d'avoir fait ce qui dependoit de nous, et le blâme du schisme restera à ceux qui auront re-

fusé des conditions raisonnables. Peut-estre qu'on s'étonnera un jour de leur scrupulosité, et qu'on voudroit acheter pour beaucoup, que les choses fussent remises aux termes qu'on dedaigne d'accepter à present, sur une persuasion peu sûre de tout emporter sans condition, dont on s'est souvent repenti. La Providence ne laissera pas de trouver son tems, quand elle voudra se servir d'instrumens plus heureux: *Fata viam invenient.* Cependant vous aurez la bonté, Monseigneur, de faire menager ce qu'on a pris la liberté de vous envoyer sur ce sujet; et M. l'Abbé Molanus ne laissera pas d'achever ce qu'il prepare sur votre réponse, où ses bonnes intentions ne paroistront pas moins que dans son premier Ecrit. Je tâche de le fortifier dans la resolution qu'il a prise d'y mettre la derniere main, malgré la difficulté qu'il y a trouvé, depuis qu'on avoit mis en doute, contre son attente, une chose qu'il prenoit pour accordée, et qu'il a raison de considerer comme fondamentale dans cette matiere. Peut-estre, que suivant votre dernier expedient, il se trouvera qu'il n'y a eu que du mal-entendu, ce que je souhaite de tout mon coeur. Enfin, Monseigneur, si vous allez aussi loin que vos lumieres et votre charité le peuvent permettre, vous rendrez à l'Eglise un service des plus grands, et d'autant plus digne de votre application, qu'on ne le sçauroit attendre aisément d'aucun autre.

Je vous remercie, Monseigneur, de la bonté que vous avez eue de m'assurer les bontés d'une personne aussi excellente que l'est M. l'Abbé Bignon, à qui je viens d'écrire sur ce fondement. Il n'a point esté marqué de qui est l'Ecrit sur la notion du corps; mais il doit venir d'une personne qui a medité profondement sur la matiere, et dont la penetration paroist assez. J'ay inseré dans ma reponse une de mes Demonstrations

sur la veritable estime de la force, contre l'opinion vulgaire; mais sans l'appareil qui seroit necessaire pour la rendre propre à convaincre toute sorte d'esprits. Je suis avec beaucoup de veneration, Monseigneur, etc.

LXXXVIII.

Leibniz à l'Electrice Sophie.

Clausthal le 15. Janvier 1694.

Madame. Si dans ma lettre il n'y auroit eu que des témoignages de ma devotion, et des souhaits pour la prosperité de V. A. E., le commencement de l'année luy auroit peutestre servi d'excuse; mais dans le fonds elle auroit esté inutile, et peutestre importune. Car j'ay quelque sujet d'esperer, que V. A. E. est persuadée de mes sentimens, qui ne sçauroient estre plus remplis de veneration et de culte, ny plus portés à souhaitter tout ce qui la peut satisfaire.

Celle-cy n'est donc que pour luy raconter un cas, qui tout lamentable qu'il est, ne laisse pas de fournir de la matiere à la curiosité.

Quatre femmes retournant de Goslar à Zellerfeld, mais un peu tard, et se trouvant accablées du froid, et lassées dans les neiges fraichement tombées, furent obligées de s'arrester assez proche de la ville où elles alloient. Trois en moururent sur le lieu, la quatrieme fut sauvée par des soldats qui passerent proche de là, et entendirent ses cris.

Ce qu'elle rapporte, est memorable. Elle dit que ses compagnes avoient cessé de vivre selon l'ordre de l'aage: la plus vieille la premiere, et les autres de suite. Il semble que la mort a voulu garder cette fois les loix de la nature,

que les frimats ont agi avec juste proportion, et que la chaleur naturelle s'est trouvée diminuée selon le nombre des années. Aussi celle qui nous en a pû porter les nouvelles, est la plus jeune.

Je crois que cette justesse n'auroit pas esté observée si un cas pareil fût arrivé à des personnes de condition, qui vivent moins selon les ordres de la nature. Mais le peuple a en cela une prerogative sur ceux à qui il cede presque en toute autre chose. Et il y a de l'apparence que pas une de ces personnes n'a esté plus foible qu'elle n'avoit dû estre, selon son aage.

Il est encor arrivé quelque chose dans ce cas deplorable, qui pourroit presque faire rire. Le mari de l'une de ces femmes gelées, ayant trouvé le corps de la sienne, et l'ayant porté au logis, la justice l'en reprimanda comme d'un attentat sur la jurisdiction du Prince. Il repondit (suivant le protocolle) que la joye qu'il avoit eue en trouvant sa femme, ne l'avoit point laissé penser aux loix.

L'estat où il la trouva n'estoit gueres propre à donner de la joye, si ce n'est qu'il ait esté bien aise d'en estre delivré.

Il pouvoit dire qu'en la portant au logis il avoit voulu essayer de la faire revivre, soit en faisant comme Elisée fit avec un garçon mort, en se mesurant avec luy pour le rechauffer, ou par quelque autre moyen. Car peutestre que souvent le mouvement n'est qu'arresté dans ceux qu'on appelle morts, et pourroit estre restabli, comme l'experience le fait connoistre dans les animaux suffoqués ou noyés.

Je suis etc.

LXXXIX.

Bossuet à Leibniz.

Meaux ce 12 Avril 1694.

Je garde, Monsieur, avec vous un trop long silence, dans l'attente où vous m'avez mis de la réponse de M. l'abbé de Loccum. Vous me faisiez l'honneur de me mander qu'elle estoit presque en estat de nous estre envoyée. Je crains que quelque indisposition ne l'ait encore retardée; car, pour ce qui est de nos fascheuses et cruelles guerres, quoyqu'elles pussent retarder l'effect de nos souhaits, elles ne doivent pas empescher les particuliers pacifiques de preparer les choses: c'est ce que personne ne peut mieux faire que ce sçavant abbé. Pressez donc tousjours sa response, je vous en conjure: s'il reste encore quelque chose à dire sur le concile de Trente et sur celuy de Basle, nous le ferons alors. J'ay tousjours oublié de vous demander d'où estoit pris l'acte du dernier concile que vous nous avez envoyé: nous en sçavions le fond et nous en avions les principales clauses en divers endroits; mais nous n'avons pas encor receu la piece entiere. Elle est fort belle, et il faudra la faire inserer dans l'édition des conciles.

Si j'avois le loisir de philosopher, je trouverois de quoy m'exercer agreablement dans vostre Dynamique. Je vous exhorte à nous donner, si vos autres occupations le permettent, un escrit entier de vostre doctrine, où je voy qu'il y aura d'excellentes choses qui auront rapport à la theologie et à la doctrine qui nous est commune contre les sacramentaires.

Je croy qu'on n'aura pas manqué de vous envoyer

l'excellent ouvrage que nostre illustre amy M. Pellisson a laissé imparfait par rapport à son dessein, mais tres parfait dans ce qu'il contient. La derniere fois que j'ay veu M. l'abbé Bignon, je fus ravi de le trouver pour vous dans les sentimens d'estime que vous doivent les gens de lettres et tous les honnestes gens. Je suis tousjours avec la mesme passion, Monsieur, etc.

XC. 1.

Leibniz à la Duchesse douairière de B. L.

Wolfenbuttel le 30 May 1694.

Madame. J'espere que V. A. S. me pardonnera la liberté que je prends de recourir à Elle dans une matiere que je sçay qu'Elle affectionne. Je responds à Mad. de Brinon de la maniere que V. A. S. verra par la lettre cy-joincte, si Elle y jette les yeux; et je supplie V. A. S. qu'en la faisant tenir, Elle veuille appuyer nos souhaits tant par l'entremise de Mad. de Maubuisson qu'ailleurs où Elle le trouvera à propos, à fin que M. l'evesque de Meaux ait la bonté de s'ouvrir d'une maniere conforme à sa moderation et franchise ordinaires; car jusqu'icy il a parlé avec beaucoup de reserve, sans toucher ce que nous demandons, quoyque d'autres theologiens considerables de son party, et particulierement Mr. l'evesque de Neustadt, n'ayent point fait de difficulté sur ce poinct, sans lequel ils voyoient bien que la convocation des theologiens protestans, qui fut appelé sur cela, ne pourroit pas entrer en matiere avec eux. M. de Neustadt, qu'on appeloit encore l'evesque de Thina, vint

dans ce pays au temps de feu Mgr. le duc Jean Frederic, de glorieuse memoire; mais il ne fit alors que sonder les esprits. Il revint quelques années aprés, et trouva dans son successeur d'une autre communion les mesmes dispositions à favoriser la paix de l'Eglise que ce grand prince fait paroistre pour conſerver ou pour restablir la paix publique. On alla mesme plus avant et on convoqua de fameux theologiens du pays pour se declarer sur des projects que M. de Neustadt avoit communiqués. La response fut si favorable qu'il jugea de s'en pouvoir contenter pour ce coup-là. Et j'ose dire que jamais theologiens protestans n'ont fait une démarche si grande et si formelle, depuis le commencement de la reforme jusqu'à nous. Mais, avant que de pouvoir aller plus avant, ils ont jugé qu'il falloit quelque pas reciproque du party romain. M. l'evesque de Meaux, qui en avoit sceu quelque chose autresfois, et apprenoit que l'affaire pourroit avoir quelque suite, fut bien aise d'en sçavoir d'avantage; ce qu'on ne luy refusa pas, à condition que la communication n'iroit pas à d'autres. Là-dessus M. de Meaux nous envoya de tres belles et tres importantes reflexions sur l'avis de M. l'abbé de Lokkum; mais il s'arresta sur le poinct le plus essentiel, sans lequel la convocation de nos theologiens avoit jugé qu'on ne pouvoit rien faire. Il ne le refusa pas, à la verité; mais il semble qu'il auroit mieux aimé qu'on s'en fust passé. Cette reserve a retardé la communication, et a mis M. l'abbé de Lokkum dans une espece d'impossibilité de travailler conjoinctement avec cet illustre prélat à faciliter la paix de l'Eglise autant qu'il auroit souhaitté, jusqu'à ce qu'on sçache s'il est possible de convenir dans les principes: c'est là l'estat de l'affaire.

Le zele et les lumieres de V. A. S. allant en pair avec

l'elevation de Son estat et de Sa qualité, il semble que Dieu Luy ait donné les moyens et les occasions d'y pouvoir contribuer beaucoup: ce qui ne seroit pas une petite grâce. Je prie la divine Majesté de La conserver longtemps, avec Mesdames les princesses, et de les combler de toutes sortes de bonheur, et je suis avec devotion, Madame, etc.

2.

Leibniz à Madame de Brinon.

Wolfenbuttel ce 30 de May 1694.

Si vostre silence, aussi bien que celuy de Monsieur l'evesque de Meaux, nous a mis en peine et nous a fait douter du progrés du sainct ouvrage où vous avez si grande part par les liaisons que vous avez fait naistre, nous avons esté resjouis par la vostre du mois passé, à laquelle estoit joincte une autre de M. de Meaux, qui a ressuscité nos esperances. Mes dernieres faisoient connoistre ce qui nous paroissoit necessaire pour passer plus avant: car M. l'Abbé de Lokkum tient pour aussi asseuré que la plus ferme proposition de mathematiques, qu'il est impossible de venir à la reunion par la seule voye de l'explication, et je suis entierement de son opinion, qu'outre des controverses qui ne consistent qu'en termes, et qu'on peut faire disparoistre en les expliquant, il y en a de reelles, ou, à moins que de chercher des equivoques et de plastrer les difficultés, on ne sçauroit faire convenir les parties. Mais comme, par bonheur, ou plustost par un secret menagement de la Providence, ces controverses, insurmontables pour le present, ne sont pas de grande

consequence en elles-mesmes, et n'ont gueres d'influence sur la practique de la pieté ny sur l'essentiel de la foy, il semble que le vray et unique moyen de vaincre cet obstacle est de travailler à la reunion en les laissant indecises jusqu'à ce qu'un jour l'Eglise de Dieu, restablie dans son ancienne tranquillité, trouve à propos de les terminer, autant qu'il en sera besoin, par un concile oecumenique dont l'authorité ne soit point sujecte à des difficultés essentielles. Sans cet expedient, il n'y a rien à esperer suivant l'estat des choses: car mettant la contrainte à part, l'experience a fait voir qu'il est difficile et presque impossible de venir à la conviction, quelques escrits qu'on publie et quelques colloques ou conferences qu'on tienne, puisqu'il y a maintenant de part et d'autre de tres habiles gens et des argumens tres plausibles, soit qu'on se serve de l'Escriture, ou des Peres, ou de la raison; en sorte qu'une seule controverse, si on vouloit s'opiniastrer à l'epuiser, pourroit devenir un procés dont la discussion demanderoit la vie d'un homme, quand il ne voudroit faire que cela. Et aprés tout il arriveroit, ce qu'on voit dans des procés difficiles, qu'on se trouveroit aussi embrouillé et plus encore que dans les commencemens, et cela d'autant plus que, dans les procés, les juges et les ordonnances tiennent la main à faire observer aux disputans un certain ordre; au lieu que, dans les controverses de religion, chacun donnant aux choses un tour qui luy paroist le plus avantageux pour son party, il y a tant de routes et tant d'escarts qu'on ne finira jamais, à moins que de convenir d'une certaine nouvelle logique, qui est encore à inventer, et qui devroit faire dans les controverses ce que les ordonnances font dans les procés, et bien plus encore. (Puisque cette logique devroit nous donner une nouvelle balance des raisons,

inconnu jusqu'icy, mais necessaire pour determiner visiblement quel party on doit choisir, lorsqu'il y a de deux costés un grand nombre de vraysemblances plausibles, mais opposées.) Ainsi, pendant que les esprits ne sont pas encore preparés et qu'il n'y a point de gouvernement commun qui les lie ensemble, il ne faut point s'attendre à convaincre ses adversaires; mais, la reunion ayant levé les aigreurs et tout estant sous la direction d'un chef, il y aura moyen de s'accorder un jour dans un concile bien reglé, sous quelque sainct pontife, soutenu par des monarques pieux et sages, tels que sont le pape, l'empereur et le roy de France d'à present, la guerre à part. A cela quelques zelés, de part et d'autre, opposent qu'il est impossible à vostre party de donner les mains à cette reunion, dangereux au nostre de s'y commettre, et difficile d'y disposer les uns et les autres. On convient de la difficulté; mais elle doit plustost animer que rebuter les bien intentionnés, d'autant qu'il ne s'agit pas encore de l'execution, mais seulement des mesures prealables pour sçavoir jusqu'où il seroit possible d'aller, en cas que les esprits fussent disposés; car c'est par là qu'il faut commencer, pour avoir quelque fondement solide de la negotiation. Il y a moyen de satisfaire à ceux qui s'imaginent du danger du costé des protestans; mais presentement il ne s'agit que de respondre à ceux de vostre party qui tiennent qu'il n'est point loisible d'y consentir. Car, disent-ils, l'Eglise a decidé ces controverses dans le concile de Trente: or nous tenons l'Eglise pour infaillible; ainsi nous ne sçaurions laisser en suspens les controverses qui sont déja decidées. Cette difficulté, quelque grande qu'elle paroisse, a pourtant esté levée par les habiles gens de vostre party. On convient donc que ceux qui tiennent le concile de Trente

pour oecumenique, ne doivent plus douter de ses decisions; mais cela ne les doit pas empescher d'estre reunis avec ceux qui, n'ayant point cette opinion de ce concile, par des raisons qu'ils jugent invincibles, ne sçauroient estre obligés de s'y sousmettre. Il y a des exemples de ce temperament dans l'Eglise romaine mesme; car l'Italie reconnoist certains conciles pour oecumeniques, et la France, d'autres; chaque nation se tenant aux decisions du concile qu'elle approuve, et les croyant de foy, sans pourtant pretendre par là traiter d'heretiques ceux du party contraire, parce que l'opiniastreté qui fait l'heresie n'est pas dans ceux qui, par une ignorance moralement invincible, se trompent sur le poinct de fait, qui est l'autorité de quelque concile. De sorte que, si le Nord de l'Europe estoit reuni avec le reste sous la hierarchie romaine, aussi bien que l'Italie et la France le sont déja, les differentes opinions de ces deux grands partis sur le concile de Trente et sur ses decisions ne seroient pas moins compatibles avec l'unité ecclesiastique, que nous voyons estre celles qu'on a en France et en Italie sur les decisions des conciles de Constance, de Basle, du dernier de Latran, et mesme d'autres. M. l'Evesque de Meaux n'a point nié ces choses directement, il ne sçauroit; mais il a cherché des biais pour les eviter. Cependant l'opinion de M. de Lokkum est que c'est là le fondement de toute la negotiation et de toutes les esperances d'une bonne paix, et j'ay tousjours esté du mesme sentiment; car des abus intolerables qui ont cours, n'estant pas authorisés par une decision formelle de vostre Eglise, et mesme estant desapprouvés hautement par des personnes considerables parmy vous, nous ne les considerons point comme un obstacle invincible.

M. de Meaux semble differer de s'expliquer sur le poinct de la suspension de certaines controverses. Nous demeurons d'accord qu'il le faut eviter autant qu'il est possible; mais il faut tousjours convenir qu'elle est loisible en cas de necessité, lorsqu'il y faut venir pour procurer un si grand bien aux ames rachetées par le sang de Jesus-Christ; et il faut accorder, au moins conditionnellement et hypothetiquement, ou dans la theorie, que si le Nord estoit disposé à se reunir avec Rome, et qu'il n'y eust point d'autre difficulté que le refus qu'il feroit de reconnoistre des decisions dont l'authorité luy paroist douteuse, il seroit possible au pape de recevoir tant de peuples, comme il reçoit les François, qui refusent le dernier concile de Latran, que Rome tient pour oecumenique. Si M. l'evesque de Meaux s'explique sur cet article avec sa justesse et sa moderation ordinaires, il y aura moyen de concourir sincerement et d'avancer seurement, et l'on pourra bastir sur un fondement si solide, en diminuant considerablement les controverses pour rendre la reunion encore plus aisée qu'elle ne semble estre d'abord. Je ne voy point le moindre danger ny aucune consideration qui puisse detourner cet illustre prelat de l'aveu sincere d'une verité si constante dans son party, puisqu'il luy reste tousjours la reservation de ce qui est necessaire dans l'application et dans les dispositions prealables. Et je le tiens trop porté à la gloire de Dieu et au bien des ames pour oser le soubçonner d'un menagement mondain et politique dans cette rencontre, quoyque je ne voye pas mesme de danger de ce costé-là, à moins qu'on ne veuille porter la delicatesse à un poinct extraordinaire en craignant trop le jugement des hommes, qu'on doit le moins apprehender.

C'est à vous, Madame, de faire icy la mediatrice et de

nous procurer un aussi grand bien que seroit une demarche qui nous mettroit veritablement en train. Servez-vous aussi du credit que vous avez auprés de Madame de Maubuisson. Cette princesse, dont les lumieres sont si grandes, y pourra contribuer beaucoup. M. l'evesque de Meaux ne luy refusera pas une declaration distincte sur ce poinct preliminaire, qui nous arreste tout seul. J'ay supplié Madame la duchesse d'Hanover d'interposer encor son autorité. Cette princesse, quoyqu'elle soit du party de Rome, est pourtant si eloignée de fausses devotions, aussi bien que Mesdames les princesses ses filles, qu'on les peut proposer pour un modele, et qu'on peut dire qu'elles sont capables de faciliter la reunion aussi bien par leur exemple que par la penetration de leur esprit. On n'a qu'à les monstrer aux protestans les plus emportés contre les abus de Rome pour les faire revenir de leur entestement: et vous avez eu raison de dire, dans vostre lettre, qu'elles ne donneroient pas une mauvaise idée des practiques de vostre religion. L'esprit elevé et les grandes connoissances que madame la duchesse a acquises mesme sur le fait de la religion, joinctes au poids que l'esclat de sa qualité peut donner à ses raisons, de part et d'autre, me donnent de l'esperance. L'Electeur et l'Electrice, avec toute la maison de Bronswic, ont pour elle une deference des plus grandes. Et s'il estoit à nous de faire une demarche, asseurez-vous que sa seule presence suffiroit pour l'obtenir. Mais nos theologiens ayant fait depuis peu un pas solennel et authentique, dont on peut dire qu'il n'y en a pas eu de plus grand depuis le commencement de la reforme jusqu'à nous, ils ne sçauroient aller plus avant sans que vostre party fasse quelque chose de proportionné; autrement ils seroient blasmés avec raison et feroient du tort à leur party, ou plustost au

sainct ouvrage dont il s'agit. Et M. l'abbé de Lokkum, en son particulier, ne sçauroit s'esloigner des principes dans une convocation dont il estoit le chef, ny entrer en matiere qu'avec ceux qui en conviennent, comme firent çeux de vostre party avec lesquels on a commencé de traiter, parce qu'ils voyoient bien que sans cela on n'entreroit jamais en negotiation. Je vous conjure donc, Madame, à mon tour, de travailler à applanir cette difficulté, et de vous proposer, comme aux autres, que c'est effectivement le plus sainct et le plus grand dessein qu'on puisse entreprendre. J'auray bientost l'honneur d'escrire à M. l'evesque de Meaux et de luy envoyer une partie de ce qu'il desire. Je ne manqueray pas aussi de remercier M. l'abbé Ferrier, quand j'auray receu l'ouvrage posthume de feu nostre excellent amy M. Pellisson. Cependant je suis avec zele, etc.

XCI.

Leibniz à la Duchesse douairière de Br.-Luneburg.

Le 2 Juillet 1694.

Madame. Votre Altesse Serenissime ayant paru surprise de ce que j'avois dit sur le Concile de Trente, comme s'il n'estoit pas reçu en France pour regle de foy, j'ay jugé qu'il étoit de mon devoir de luy en rendre raison; et j'ay crû que V. A. S. le prendroit en bonne part, son zele pour l'essentiel de la foy estant accompagné de lumieres qui la luy font distinguer des abus et des additions. Je sçais bien qu'on a insinué cette opinion dans les esprits, que ce Con-

cile est reçu en France pour regle de foy, et non pas pour regle de discipline; mais je feray voir, que la nation n'a declaré ny l'un, ny l'autre, quoyqu'on ait usé d'adresse pour gagner insensiblement ce grand point, que les pretendus zelés ont tousjours cherché de faire passer; et c'est pour cela mesme qu'il est bon qu'on s'y oppose de tems en tems, à fin d'interrompre la prescription, de peur qu'ils n'obtiennent leur but par la negligence des autres. Car c'est par cette negligence du bon party, que ces zelotes ont gagné bien d'autres points; par exemple, le second Concile de Nicée, tenu pour le culte des Images, a esté desapprouvé hautement par le grand Concile d'Occident, tenu à Francfort sous Charlemagne. Cependant le party des devotions mal-entendues, qui a ordinairement le vulgaire de son costé, estant tousjours attentif à faire valoir ce qu'il s'est mis en teste, et à profiter des occasions où les autres se relâchent, a fait en sorte qu'il n'y a presque plus personne dans la Communion de Rome, qui ose nier que le Concile de Nicée est oecumenique.

Rien ne doit estre plus venerable en terre que la decision d'un veritable Concile general; mais c'est pour cela mesme qu'on doit estre extremement sur ses gardes, afin que l'erreur ne prenne pas les livrées de la verité divine. Et comme on ne reconnoistra pas un homme pour Plenipotentiaire d'un grand Prince, s'il n'est autorisé par des preuves bien claires, et qu'on sera tousjours plus disposé, en cas de doute, à le recuser qu'à le recevoir; on doit à plus forte raison user de cette precaution envers une Assemblée de gens, qui pretendent que le Saint Esprit parle par leur bouche; de sorte qu'il est plus seur et plus raisonnable, en cas de doute, de recuser que de recevoir un Concile pre-

tendu general. Car si l'on s'y trompe, les choses demeurent seulement aux termes où elles estoient avant ce Concile, sauf à un Concile futur, plus autorisé, d'y remedier; mais si l'on recevoit un faux Concile et de fausses decisions, on feroit une brèche presque irreparable à l'Eglise; parce qu'on n'ose plus revoquer en doute ce qui passe pour establi par l'Eglise Universelle, qu'un tel Concile represente.

Avant que de prouver ce que j'ay promis, il faut bien former l'estat de la question, pour eviter l'equivoque. Je demeure d'accord que les doctrines du Concile de Trente sont reçues en France; mais elles ne sont pas reçues comme des doctrines divines, ni comme de foy; et ce Concile n'est pas reçu en France pour regle de foy, ny par consequent comme oecumenique. L'equivoque qui est là-dedans trompe bien des gens. Quand ils entendent dire que l'Eglise de France approuve ordinairement les dogmes de Trente, ils s'imaginent qu'elle se soumet aux decisions de ce Concile comme oecumenique, et qu'elle approuve aussi les anathemes que ce Concile a prononcés contre les Protestans, ce qui n'est point. Moy-mesme, je suis du sentiment de ce Concile en bien des choses; mais je ne reconnois pas pour cela son autorité ny ses anathemes.

Voicy encore une adresse dont on s'est servi pour surprendre les gens. On a fait accroire aux Ecclesiastiques qu'il est de leur interest de poursuivre la reception du Concile de Trente; et c'est pour cela que le Clergé de France, gouverné par le Cardinal du Perron, dans les Etats du Royaume tenus immediatement aprés l'assassinat de Henri IV, sous une Reine Italienne et novice au gouvernement, fit des efforts pour procurer cette reception; mais le tiers Etat s'y opposant fortement, et le Clergé ne pouvant accomplir son

dessein dans l'Assemblée des Etats, il osa declarer de son autorité privée, qu'il vouloit tenir ce Concile pour reçu; ce qui estoit une entreprise blasmée des personnes moderées. C'est à la Nation, et non au Clergé seul, de faire cette declaration, et c'est suivant cette maxime que le Clergé s'est laissé induire, par les partisans de Rome, d'obliger tous ceux qui ont charge d'ame, à faire la profession de foy publiée par Pie IV, dans laquelle le Concile de Trente est autorisé en passant; mais cette introduction particuliere, faite par cabale et par surprise contre les declarations publiques, ne sçauroit passer pour une reception legitime; outre que ce qui se dit en passant est plustost une supposition, où l'on se rapporte à ce qui en est, qu'une declaration directe.

Aprés avoir prevenu ces difficultés et ces equivoques, je viens à mes preuves, et je mets en fait qu'il ne se trouvera jamais aucune declaration du Roy, ny de la nation Françoise, par laquelle le Concile de Trente soit reçu.

Au contraire, les Ambassadeurs de France declarerent dans le Concile mesme, qu'ils ne le tenoient point pour libre, ny les decisions pour legitimes, et que la France ne les recevroit pas; et là-dessus ils se retirerent. Une declaration si authentique devroit estre levée par une autre declaration authentique.

Par aprés, les Nonces des Papes sollicitans tousjours la reception du Concile en France, la Reine Catherine de Medicis, qui estoit une Princesse éclairée, répondit que cela n'estoit nullement à propos, parce que cette reception rendroit le schisme des Protestans irremediable; ce qui fait voir que ce n'est pas sur la discipline seulement, mais encore sur la foy, qu'on a refusé de reconnoistre ce Concile.

Pendant les troubles, la Ligue resolut la reception du

Concile de Trente; mais le party fidele au Roy s'y opposa hautement.

J'ay remarqué un fait fort notable, que les Auteurs ont passé sous silence. Henri IV se reconciliant avec l'Eglise de France, et faisant son abjuration à S. Denys, demanda que l'Archevesque de Bourges, et autres Prélats assemblés pour son instruction, luy dressassent un formulaire de la foy. Cette Assemblée lui prescrivit la profession susdite du Pape Pie IV, mais aprés y avoir rayé exprés les deux endroits, où il est parlé du Concile de Trente; ce qui fait voir incontestablement que cette Assemblée Ecclesiastique ne tenoit pas ce Concile pour reçu en France et comme regle de la foy, puisqu'elle le raya, lorsqu'il s'agissoit d'en prescrire une au Roy de France.

Aprés la mort de Henri de Grand, le tiers Etat s'opposa à la reception, comme j'ay déja dit, nonobstant que le Clergé eût assuré qu'on ne recevroit pas une discipline contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane. Or, comme les autres reglemens de Trente estoient déja reçus en France par des Ordonnances particulieres, on voit qu'il ne s'agissoit plus de discipline, qui estoit ou déja reçue ou non recevable; mais qu'il s'agissoit de faire reconnoistre le Concile de Trente pour oecumenique, c'est-à-dire, pour regle de la foy.

Les Auteurs Italiens soutiennent hautement, que l'Ordonnance publiée en France sur la nullité des Mariages faits par des enfans sans demander le consentement des peres et des meres, est contraire à ce que le Concile de Trente a decidé comme de droit divin; et ils soutiennent qu'il n'appartient pas aux Loix seculieres de changer ce qui est de l'essence d'un Sacrement; mais l'Ordonnance susdite est tousjours demeurée en vigueur.

Je pourrois alleguer encore bien des choses sur ce point, si je n'aimois la brieveté, et si je ne croyois pas que ce que j'ay dit peut suffire. Je tiens aussi que les Cours Souveraines et les Procureurs Generaux du Roy n'accorderont jamais que le Concile de Trente a esté reçu en France pour oecumenique; et s'il y a eu un tems où le Clergé de France s'est assez laissé gouverner par des intrigues étrangeres, pour solliciter ce point, je crois maintenant que ce Clergé, qui a de grands hommes à sa teste, qui entendent mieux les interests de l'Eglise Gallicane, ou plustost de l'Eglise Universelle, en est bien éloigné; et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'on a proposé à des nouveaux convertis une profession de foy, où il n'estoit point fait mention du Concile de Trente.

Je ne dis point tout cela par un mépris pour ce Concile, dont les decisions, pour la pluspart, ont esté faites avec beaucoup de sagesse; mais parce qu'estant sûr que les Protestans ne le reconnoistront pas, il importe, pour conserver l'esperance de la paix de l'Eglise Universelle, que l'Eglise de France demeure dans l'estat qui la rend plus propre à moyenner cette paix, laquelle seroit sans doute une des plus souhaitables choses du monde, si elle pouvoit estre obtenue sans faire tort aux consciences, et sans blesser la charité. Je suis avec devotion, Madame, de Votre Altesse Serenissime etc.

P. S. Le Cardinal Pallavicini, qui fait valoir le Concile de Trente autant qu'il peut, et marque les lieux où il a esté reçu, ne dit point qu'il ait esté reçu en France, ny pour regle de la foy, ny pour la discipline; et mesme cette distinction n'est point approuvée à Rome.

XCII.

Madame de Brinon à Leibniz.

Ce 7 Juillet 1694.

Monsieur l'evesque de Meaux auquel j'ay communiqué vostre derniere lettre, attend avec impatience la réponse de Mr. l'Abbé de Loccum, apres quoy il promet de s'expliquer et d'aller jusqu'à la derniere possibilité pour faciliter la reunion. Voilà, Monsieur, tout ce qu'on peut luy demander. Je vous asseure que le respect humain ne l'arrestera point. Il veut le bien et le procurera par tout ce qui pourra dependre de luy. Pour moy qui ne suis qu'un foible instrument dans cette grande affaire, je vous assure que j'ay tousjours dans le coeur la même vivacité, et que, respectant et aimant infiniment Mad. de Maubuisson, je ne puis devenir indifferente à la chose du monde qui lui peut faire le plus de plaisir, outre ce que je dois comme chrestienne desirer, rechercher et vouloir pour mes freres. Ne doutez donc pas, Monsieur, de mes bonnes dispositions. Plût à Dieu qu'elles pussent servir au salut de tant d'ames que la reunion sauveroit. Je suis ravie que nos cheres et tres honnorées princesses edifient vostre cour par la solidité de leur religion. Songez, Monsieur, qu'on n'en demandera pas d'avantage aux Lutheriens que ce qu'elle practique, et s'il est possible, qu'on ne se rebute point sur les choses que l'Eglise improuve avec vous et sur lesquelles elle ne peut que gemir et remonstrer; car pour corriger c'est à Dieu à le faire. Ces sortes de superstition dont vous vous plaignés, sont trop estendues et practiquées par des gens trop peu raisonnables pour leur faire entendre raison.

Je vous supplie de presser Mr. l'Abbé de Loccum sur la réponse que l'on attend de luy. Vous la promettiez, Monsieur, il y a longtemps. Il ne faut pas que j'oublie à vous mander ce que Mr. Hozier m'a écrit. Il se plaint du peu de reconnoissance qu'on lui a témoignée sur les peines qu'il a prises à eclaircir vos difficultez sur la genealogie de la maison de Bronsvic, dont à peine, dit-il, il a receu un remerciment. Je croy que vous entendrés bien ce que cela veut dire. Comme c'est moy qui l'ay mis en oeuvre à vostre priere, je voudrois bien qu'il fût content.

P. S. Mad. de Maubuisson m'ordonne de vous dire qu'il n'y a rien qu'elle ne voulût faire pour avancer la reunion, mais Mr. l'Evesque de Meaux ne s'expliquera pas (avant) qu'il n'ait receu la réponse de Mr. de Loccum.

XCIII.

Leibniz à Bossuet.

Le 12 Juillet 1694.

Monseigneur. Votre derniere a fait revivre nos esperances. M. l'Abbé de Lokkum travaille fort et ferme à une espece de liquidation des controverses qu'il y a entre Rome et Augsbourg, et il le fait par ordre de l'Empereur; mais il a affaire à des gens qui demeurent d'accord du grand principe de la reunion, qui est la base de toute la negociation; et c'est sur cela qu'une convocation de nos Theologiens avoit fait solemnellement et authentiquement ce pas que vous sçavez, qui est le plus grand qu'on ait fait depuis la reforme. Voicy l'echantillon de quelques articles

de cette liquidation que je vous envoye, Monseigneur, de sa part. Il y en a jusqu'à cinquante qui sont déja prests. Ce qu'il avoit projetté sur votre excellent Ecrit, entre maintenant dans sa liquidation, qui luy a fait prendre les choses de plus haut, et les traiter plus à fond; ce qui servira aussi à vous donner plus de satisfaction un jour. Cependant je vous envoye aussi la préface de ce qu'il vous destinoit dès-lors, et des passages où il s'expliquoit à l'égard du Concile de Trente; et rien ne l'a arresté que la difficulté qu'il voyoit naistre chez vous sur ce Concile, jugeant que si l'on vouloit s'y attacher, ce seroit travailler sans fruit et sans esperance, et mesme se faire tort de notre costé, et s'éloigner des mesures prises dans la convocation, et du fondement qu'on y a jetté. Il espere tousjours de vous une declaration sur ce grand principe, qui le mette en estat de se joindre à vous dans ce grand et pieux dessein de la reunion, avec cette ouverture de coeur qui est necessaire. Il me presse fort là-dessus, et il est le plus étonné du monde de voir qu'on y fait difficulté; ceux qui ont fait la proposition de votre costé, et qui ont fait naistre la negociation, ayant debuté par cette condescendance, et ayant tres-bien reconnu que sans cela il n'y auroit pas moyen d'entrer seulement en negociation. Le grand article qu'on accorde de notre costé, est qu'on se soumette aux Conciles oecumeniques et à l'unité hierarchique; et le grand article qu'on attend de votre costé, est que vous ne pretendiez pas que pour venir à la reunion, nous devions reconnoistre le Concile de Trente pour oecumenique, ny ses procedures pour legitimes. Sans cela M. Molanus croit qu'il ne faut pas seulement songer à traiter; et que les Theologiens de ce pays n'auroient pas donné leur declaration; et qu' ainsi luy-mesme ne

peut gueres avancer non plus, de peur de s'ecarter des principes de cette convocation, où il a eu tant de part. Il s'agit de sçavoir si Rome, en cas de disposition favorable à la reunion, et supposé qu'il ne restast que cela à faire, ne pourroit pas accorder aux peuples du Nord de l'Europe, à l'égard du Concile de Trente, ce que l'Italie et la France s'accordent mutuellement sur les Conciles de Constance, de Basle, et sur le dernier de Latran, et ce que le Pape avec le Concile de Basle ont accordé aux Etats de Boheme *sub utraque*, à l'égard des decisions de Constance. Il me semble, Monseigneur, que vous ne sçauriez nier *in thesi*, que la chose est possible ou licite. Mais si les affaires sont déja assez disposées, *in hypothesi*, c'est une autre question. Cependant il faut tousjours commencer par le commencement, et convenir des principes, afin de pouvoir travailler sincerement et utilement.

Puisque vous demandez, Monseigneur, où j'ay trouvé l'acte en forme, passé entre les Deputés du Concile de Basle et les Bohemiens, par lequel ceux-cy doivent estre reçus dans l'Eglise sans estre obligés de se soumettre aux decisions du Concile de Constance, je vous diray que c'est chez un Auteur tres Catholique que je l'ay trouvé: sçavoir, dans les *Miscellanea Bohemica* du R. P. Balbinus, Jesuite des plus sçavans de son Ordre pour l'Histoire, qui a enrichi ce grand Ouvrage de beaucoup de pieces authentiques tirées des Archives du Royaume, dont il a eu l'entrée. Il n'est mort que depuis peu. Il donne aussi la Lettre du Pape Eugene, qui est une espece de gratulation sur cet accord. Car le Pape et le Concile n'avoient pas rompu alors.

N'ayant pas maintenant le Livre du P. Balbinus, j'ay cherché si la piece dont il s'agit ne se trouveroit pas dans

le livre de Goldastus *de Regno Bohemiae.* Je l'y ay donc trouvée, et l'ay fait copier telle qu'il la donne; mais il sera tousjours à propos de recourir à Balbinus. Les *compactata* mesmes se trouvent aussi dans Goldastus, qui disent la mesme chose et dans les mesmes termes. Quant au point *de praecepto*, peut-estre que dans les Archives de l'Eglise de Coutance en Normandie, dont l'Evesque a esté le principal entre les Legats du Concile, ou parmy les papiers d'autres Prélats et Docteurs François, qui ont esté au Concile de Basle, on trouveroit plus de particularités sur toute cette negociation. Je suis avec zele, Monseigneur, etc.

XCIV.

Madame de Brinon à Bossuet.

Ce 18 Juillet 1694.

Voilà enfin la response de M. l'abbé de Loccum, que je vous envoye, Monseigneur. Dieu veuille qu'elle soit telle que nous la devons desirer: j'espere que vous nous ferez voir la vostre en françois. Mad. de Maubuisson, qui n'a plus de soeur que Mad. la duchesse d'Hanovre, desire beaucoup que vous fassiez tout de vostre mieux pour contribuer à cette reunion, que je croy qui ne sera pas bien aisée, à moins que la pureté de vos bonnes intentions n'attire sur ce party plus de veues droictes qu'il n'y en a presentement parmy les lutheriens, qui ne sont gouvernés que par leur politique, et non par l'esprit de Dieu. Mad. la Duchesse de Brunswick, qui les voit de prés presentement, me mande qu'elle n'a jamais tant senti la verité de nostre religion que depuis qu'elle est parmy ces personnes, qui sont, à ce qu'il luy paroist, chacune les arbitres de leur foy, ne croyant que ce qui leur plaist de croire. Cependant le livre de l'Eucharistie de nostre illustre mort y fait des merveilles en quelque façon, M. Leibniz l'a leu en deux jours; il le loue et l'admire. Le

prince Christian, neveu de Mad. de Maubuisson, ne se peut lasser de l'entendre lire chez Mad. la Duchesse de Hanovre, sa mere, qui le faisoit lire; et luy, il disputoit, quoyque lutherien, en nostre faveur, avouant que tout ce qu'on y disoit du lutheranisme estoit vray.

Quand de tout ce que vous avez fait, Monseigneur, et nostre tres cher amy M. Pellisson, il n'en resulteroit que la conversion d'une âme, Dieu vous en tiendroit aussi bien compte que si vous aviez changé toute l'Allemagne, puisque vous avez assez travaillé pour que tous les heretiques se rendent catholiques. Mais Dieu seul qui peut ruiner leur orgueil qui les empesche de se sousmettre à l'Eglise, à laquelle ils demandent des conditions onereuses pour s'y rejoindre, peut donner l'accroissement à tout ce que vous avez semé. Ne vous rebutez donc pas, Monseigneur; au contraire roidissez-vous contre le descouragement, s'il vous en prenoit quelque envie. Mad. la Duchesse de Hanovre mande à Mad. sa soeur que M. l'abbé de Loccum et M. Leibniz veulent de bonne foy la reunion, et Mad. la Duchesse de Brunswick me le confirme. Quoyque M. Leibniz ait un caractere bien different de l'autre, cependant il me paroist qu'il ne veut pas quitter la partie: il a trop d'esprit pour ne pas s'appercevoir qu'on le met plus dehors que dedans cette affaire; mais il tasche de s'y raccrocher. Il ne m'a point escrit cette fois; et j'ay uniquement le paquet que je vous envoye par la poste, n'ayant pas d'autre voye. Si vous me faites l'honneur de me communiquer quelque chose de tout cela, je vous supplie, Monseigneur, de l'adresser à M. Desmarais, rue Cassette, faubourg St. Germain, nostre correspondant.

Comme cette affaire me tient au coeur, j'ay demandé le sentiment d'un docteur de Sorbonne, de mes amis, sur ce qu'ils demandent de tenir indecise l'authorité du concile de Trente, jusqu'à ce que l'Eglise en ait decidé par un nouveau concile. L'on m'a respondu que, pourveu qu'ils creussent la realité de la presence de Jesus-Christ au sainct Sacrement, de la maniere que nous la croyons; qu'ils revinssent à l'Eglise avec un esprit de sousmission pour tout ce qu'elle declareroit dans le concile futur qu'ils demandent: on ne doute pas que, pour un si grand bien que la reunion, on ne leur accorde ce qu'ils desirent, pourveu que cette reunion soit sincere et du fond du coeur, et qu'elle ne soit pas un nouveau sujet de nous desapprouver dans les practiques de nostre religion. L'on dit mesme que tous les gens du bien qui ont quelque authorité dans

l'Eglise s'employeroient à leur obtenir ce qu'ils desirent, s'ils revenoient comme jé leur ay mandé autresfois, comme l'enfant prodigue, se jeter teste baissée entre les bras de leur mere, en confessant qu'ils ont peché. Mais c'est en cet endroit un coup de Dieu qu'il faut luy demander, l'humilité ne se trouvant gueres dans un party d'heretiques, puisqu'elle est le vray caractere des enfans de Dieu et de l'Eglise. J'espere, Monseigneur, que vous ferez de vostre part tout ce qu'on doit attendre de vostre zele, de vostre douceur et de vostre charité.

XCV.

La duchesse douairière de B. L. à Leibniz.

Herrenhausen ce 19 de Juillet 1694.

Monsieur. Il est arrivé une assez plaisante avanture à la réponse que j'avois faite à la lettre que vous m'avés écrite sur le concile de Trente. On l'a envoyée à Paris, sans y songer, avec mes autres lettres, mais je ne laisseray pas de vous dire encore que, comme je ne suis point assez habile pour parler d'une matiere aussi delicate qu'est celle-là, je l'ay envoyée à Mad. de Brinon. Elle est, tout dispute à part, tres belle et d'une eloquence qui merite bien d'estre mise au nombre de celles qui ont desia esté receues avec tant d'approbation. Je ne doute pas que Mr. de Meaux n'y réponde avec plaisir, quoyque dans des sentimens je croy un peu differens. Je souhaitte de tout mon coeur que vous vous trouviez en coeur dans les mesmes. Cependant je vous prie d'estre persuadé que l'on ne sçauroit avoir une plus grande estime pour vous que j'ay, et que je seray ravie de pouvoir rencontrer quelque occasion de vous la tesmoigner. Benedicte.

XCVI 1.

Leibniz à la duchesse douairière de B. L.

Le 2 Aoust 1694.

Madame. Un peu d'indisposition m'a empêché de faire ma cour aupres de V. A. S. et de luy témoigner en personne avec combien de reconnoissance et de veneration j'ay receu les marques de sa bonté contenues dans les lignes qu'elle a eu la bonté de m'écrire.

Madame de Brinon m'ayant écrit que M. d'Hozier se plaint de nostre peu de reconnoissance, j'ay esté forcé d'écrire ce que V. A. S. verra dans la cy-jointe. Je prends la liberté de l'adresser à V. A. S., puisque elle a eu la bonté de toucher cette matiere. Je feray mon possible pour le faire avoir contentement, mais conformement à l'occasion, car de le faire de la maniere qu'il le prend, je ne le puis. Nous verrons ce que nos Messieurs de Paris diront sur la profession de foy de Henry IV, où la mention du concile de Trente fut rayée par les Prelats françois mêmes.

2.

Leibniz à Madame de Brinon.

Le 2 Aoust 1694.

Madame. Nous attendrons les ouvertures que M. l'Evêque de Meaux daignera nous faire à son tour puisqu'on en a fait des bien grandes de nostre costé. Je ne doute point de son desinteressement. Il est vray qu'un Prelat sur le-

quel tout le monde a les yeux tournés, doit garder de grandes mesures de son autorité, mais la charité doit prevaloir à toutes les considerations du monde. Et il y a des verités assez importantes pour n'estre point supprimées. Je croy même qu'on ne risque rien icy, puisqu'il y a des personnes bien plus attachées même aux maximes de Rome, qui sont allées assez loin.

Je suis faché que ma lettre à Mons. d'Hozier n'est pas arrivée plustost; elle auroit peutestre servi à me faire eviter la necessité de parler autrement que la grande estime que j'ay pour cet excellent personnage ne le voudroit.

Ayant pris la liberté de luy écrire de mon propre mouvement sans aucun ordre superieur comme j'avois écrit autresfois à feu Messieurs Justel, du Cange et d'autres sur le même sujet; je ne croyois pas que c'estoit une espece de contract comme lorsqu'on se sert d'un Avocat ou d'un Procureur. Je pensois effectivement à l'occasion de faire voir ma reconnoissance, avant que de sçavoir sa pretension; en luy procurant quelque chose d'effectif de la part de nos Princes, à quoy les titres fournis de S. Martin de Tours aussi bien que touchant l'ancien Marquisat de Verone de la famille d'Este paroissoient propres, et j'avois eu l'honneur d'en dire ma pensée à Mad. la Duchesse, mais quand on a agi sans ordre, il faut prendre un temps et un biais convenable pour ne pas estre rebuté. Et Madame la Duchesse n'a pas desapprouvé ma pensée. Je ne m'attendois pas à voir des correspondance d'erudition mises en taxe. A ce compte là j'aurois bien des pretensions. Pour ne rien dire de l'Empereur et d'autres princes; feu M. Pellisson alla jusqu'à m'écrire que le Roy approuvoit quelque chose que j'avois dit, et me le feroit connoistre. Je n'ay eu garde d'en faire

des consequences. Cependant comme nos cours font des depenses pour les recherches des titres et monumens tirés des Ms., soit qu'ils puissent servir à l'Histoire de la Maison, ou qu'ils ayent du rapport à l'Histoire d'Allemagne, particulierement de celle qui nous est voisine, j'avois prié Mons. d'Hozier de nous favoriser particulierement en ce point, si l'occasion s'en presentoit. Et ma pensée estoit de profiter des occasions que cela me fourniroit. Quoy qu'il en soit, je luy ay déja une veritable obligation de ce qu'il m'a déja fourni comme je viens de dire, et j'espere de le luy pouvoir faire connoistre. C'est pour vous faire voir ma sincerité que je prends la liberté de vous dire ces choses, Madame. Je souhaitois seulement des lumieres particulieres. Ce qu'on pouvoit tirer de certains livres, ne m'estoit point inconnu, puisque je les avois parcourus avec soin il y a longtemps. Cependant comme M. d'Hozier m'a fourni des titres tirés tant des Ms. que des livres inconnus, j'espere de le luy pouvoir faire connoistre. .Je suis, etc.

XCVII.

Madame de Brinon à Leibniz.

Ce 12 Aoust 1694.

J'ay fait tenir vostre derniere lettre à M. l'evesque de Meaux, un peu aprés le pacquet de Mr. l'abbé de Loccum. Il m'a mandé, Monsieur, qu'il repondroit à tout cela le plustost qui luy seroit possible. C'est un Evesque qui met son temps à remplir ses devoirs episcopaux, et qui ne s'en detourne pas aisement. Cependant j'espere que vous

aurez bientost de ses lettres. Il me l'a fait esperer, et je le desire parce que je croy que vous serez content de luy. Je ne suis pas encore bien remise du risque que Mad. la Duchesse de Bronsvic a couru. Elle m'est si chere et je l'honnore tant que je ne suis pas sans inquietude, pour peu que la fievre luy continue. Elle m'a fait l'honneur de m'écrire la conversation que vous avez eu ensemble sur le Concile de Trente. Je n'ay rien à dire là-dessus, si non que je prie Dieu qu'il touche vostre coeur et qu'il vous fasse la grace d'employer vos belles lumieres à la chose du monde qui vous est la plus necessaire, et que vostre raison vous serve à vous faire voir qu'il faut passer par-dessus les plus grandes difficultez pour recourir à sa mere, et que vous songiez serieusement que quand le Concile de Trente ne seroit pas ecumenique, ce que je ne mets point en doute, cela ne vous justifiera pas devant Dieu, si vous mourriez hors du sein de l'Eglise. Je vous estime trop pour croire que vous vouliés vous abuser là-dessus. Je vous souhaitte, Monsieur, la simplicité chrestienne et la soumission à l'Eglise, et tout ira bien. Je suis tousjours, Monsieur, etc.

XCVIII.

Leibniz à l'Electrice Sophie.

(Sans date.)

Madame. Monsieur de Bousch m'a dit qu'il envoyeroit à V. A. E. le monde enchanté de Monsieur Bekker, cy-devant pasteur ou Ministre à Amsterdam. Ces livres sont excellens pour desabuser le monde des prejugés populaires,

quoyqu'on ne puisse pas estre de son sentiment en toutes choses. Il relegue le diable dans l'enfer, sans luy vouloir jamais accorder le moindre passeport pour courir dans nostre monde. C'est autant que s'il le nioit tout à fait. A peu prés comme lorsque Epicure disoit qu'il admettoit les dieux, pendant qu'il leur ostoit tout commerce avec nous, les releguant dans certains espaces vuides qu'il avoit menagés pour eux entre les mondes, sans se souvenir que les débris des mondes pourroient les incommoder.

Le principal fondement de Monsieur Bekker est, que les esprits ne sçauroient agir sur les corps, ny les corps sur les esprits Mais ce principe n'est pas assés seur, tant qu'on ne connoist pas encor parfaitement ny la nature du corps ny celle de l'esprit. Et comme M. Bekker ne sçauroit nier qu'il y a un commerce entre l'ame et le corps, on en pourra inferer que certains esprits detachés dont la nature nous est inconnue, ont peutestre aussi des moyens qui leur sont proportionnés pour agir sur les corps, surtout si on leur donne des corps subtils, selon les sentiments des anciens (payens aussi bien que Chrestiens), qui croyoient que les Anges sont composés d'ame et de corps, aussi bien que nous, quoyque leurs corps soyent incomparablement plus subtils et plus actifs que les nostres. En effect, rien n'empêche, ou plustost tout oblige de croire qu'il y a des substances et même des animaux qui nous surpassent de beaucoup.

Ses raisonnemens fondés sur des Principes de la morale me paroissent plus solides. Car c'est une opinion peu conforme à la sagesse et à la puissance de Dieu, de croire du diable tout ce que le volgaire s'imagine. Et les Histoires qu'on a coustume de debiter, ne sont pas seulement fausses, mais absurdes. Il ne faisoit pas seur de dire ces choses il

y a 80 ans. On passoit pour sorcier, quand on ne croyoit pas les contes qui se font des sorciers. Et cela suffisoit pour mettre un homme à la question. Le monde commence à se deniaiser, graces à dieu. Il est temps, puisqu'il est déja si vieux.

J'espere que Monseigneur le Prince Electoral se porte mieux. Je ne sçay si Linsbourg est bon pour ceux qui ne sont pas entierement remis. Je ne doute point que Mad. la duchesse ne le soit. Dieu conserve V. A. E. avec Monseigneur l'Electeur et toute cette illustre compagnie. C'est ce que souhaitte avec zele, etc.

P. S. Pour ce qui est de l'opinion de M. Helmont, qui soutient que dieu agit tousjours egalement, on peut luy donner un bon sens. Il ne sçauroit nier qu'il y a une grande varieté dans les productions de dieu. *Per variar natura è bella.* Mais c'est comme dans un chant où, malgré toutes les diversités des sons, l'harmonie consiste dans le rapport ou dans les consonances, ou bien comme il y a un point de vue dans la perspective; et comme les auteurs qui ont écrit de l'art poetique, demandent l'unité du dessein dans une tragedie. On peut donc croire, que les changemens de l'univers s'accordent avec l'uniformité de l'Action divine, parceque la même loy du changement subsiste tousjours.

S'il faut croire la Gazette, Mylord Lexington doit bientost passer icy, allant à Vienne. Peutestre même qu'il est déja arrivé dans le voisinage. Et comme il paroist qu'il a du credit, je m'imagine que nos cours tacheront de l'arrester un peu pour communiquer avec luy et pour tirer quelque utilité de son sejour à Vienne.

IC.

Leibniz à l'Electrice Sophie.

Hanover ce 3 Septbre 1694.

Madame. J'ay lû avec plaisir et profit les deux livres que M. van Helmont a envoyés à V. A. E. Il n'auroit pû mieux adresser les pensées sublimes qui s'y trouvent. Je voudrois qu'il y eût joint le troisieme intitulé *Aanmerkingen over den Mensch*, cité dans le livre de M. Buschius sur la divinité.

J'y trouve bien des choses qui me reviennent assez; mais il y en a aussi où je n'entre point, faute d'en voir des preuves suffisantes. Plusieurs ne remarquent dans les livres que ce qu'ils croyent y pouvoir reprendre, et moy, tout au contraire, je donne toute mon attention à ce qui me paroist le plus solide.

Je suis bien aise que M. van Helmont a trouvé en M. Buschius un homme qui explique ses sentimens d'une maniere intelligible. J'ay souvent souhaité que feu M. Knorr à Sulzbach qui estoit si habile homme, eût voulu ou pû en prendre la peine, comme il avoit commencé de faire dans son livre sur la science cabalistique des Juifs. Mais je souhaiterois encor d'avantage que quelqu'un conservât à la posterité quantité des belles decouvertes que Mons. van Helmont doit avoir faites sur plusieurs arts et sciences en particulier.

Quant aux deux livres, je voy que l'un ne porte point le nom de son auteur. C'est pourquoy je doute si M. van Helmont voudra l'avouer.

Il est vray que l'eternité des peines qu'on y contredit,

n'est pas conforme à l'ancienne Theologie des Payens, et n'est pas assés receue chez les juifs. Et même parmy les Chrestiens le grand Origene ne l'a point crue. Il semble que St Gregoire de Nysse a panché encor du costé des Platoniciens, qui ont crû que tous les Chastimens de Dieu ne sont que des Medecines, et n'ont pour but que l'amendement. St Jerome et quelques autres peres n'ont pas esté eloignés de croire que tous les Chrestiens seroient enfin sauvés, aprés avoir passé par le feu; ainsi l'enfer leur devenoit un purgatoire. Dans le siecle passé un sçavant homme (Celius secundus Curio) a fait un livre de la grandeur du Royaume celeste, où il pretend prouver que le nombre des sauvés est incomparablement plus grand que celuy des damnés, non obstant ce qui se dit du chemin estroit. De nostre temps Pierre Serrarius qui estoit à Amsterdam, a déja voulu annoncer aux hommes cet Evangile nouveau pretendu, ou cette bonne nouvelle de l'Extinction de l'enfer. On dit que St Louis (si je ne me trompe) rencontra une fille, qui portoit d'une main un flambeau allumé, et une cruche pleine d'eau de l'autre. Le Roy luy demanda ce que cela vouloit dire. Elle respondit que c'estoit pour brûler le paradis, et pour éteindre l'enfer, à fin que les hommes servissent Dieu doresnavant, sans crainte servile, et sans esperance mercenaire. Passe pour la crainte de l'enfer, mais pour le paradis, c'est autre chose. Car puisqu'il consistera dans la vision de Dieu, comment peut-on aimer Dieu de tout son coeur, sans souhaitter de le voir le plus qu'il est possible? On dit que les Suisses deliberant s'il falloit garder le purgatoire, quelcun de la compagnie se levant leur proposa, puisqu'ils y estoient, de casser encor les diables avec tout l'enfer. Mais pour parler serieusement, mon sentiment est que les

peines ne sçauroient estre eternelles qu'à cause de l'eternité des pechés. Ceux qui pecheront tousjours, seront tousjours punis avec justice.

Mais je passe à l'autre livre dont le sujet est plus etendu, puisqu'il contient les principes de la Theologie de M. van Helmont, mis en ordre par M. Buschius. J'ay esté ravi de voir qu'on reprend, dans la preface, ceux qui separent la theologie d'avec la philosophie. Cela justifie assez Mons. van Helmont contre ceux qui l'accusent de donner dans l'enthousiasme. Car les Enthousiastes ont cela de commun avec les Libertins qu'ils disent des injures à la raison.

Je suis encor du sentiment de M. van Helmont lorsqu'il reprend les Gassendistes et les Cartesiens qui s'attachent uniquement à la philosophie corpusculaire, qui explique toutes les choses de la nature par la matiere ou par l'etendue. Et j'ay fait voir moy-même qu'il y faut encor faire entrer le principe de la force, dans lequel consiste pour ainsi dire la connexion des choses spirituélles et corporelles. Car je tiens que les loix de la nature et les principes de la physique ne sçauroient estre expliquées qu'en employant les principes metaphysiques dont on a besoin pour bien entendre ce que c'est que la force.

Je demeure encor d'accord que toutes les substances durent tousjours et ne sçauroient perir. Ce que je tiens veritable non seulement à l'égard de celles des autres animaux. J'ay fort disputé là-dessus par lettres avec le celebre M. Arnaud. Ce n'est pas que je croye la transmigration des ames; mais je crois la transformation d'un même animal, qui devient tantost grand tantost petit, et prend diverses formes, comme nous voyons faire les vers à soye, quand ils deviennent papillons. Cela est plus conforme à l'ordre, que la transmigration. Il y a donc de l'apparence

qu'il n'y a ny generation ny mort à la rigueur, mais que l'animal ne fait qu'estre enveloppé et developpé, l'ame demeurant tousjours unie à un corps organique, quoyque ce corps puisse devenir incomparablement plus subtil que les objets de nos sens. C'est ce qui a déja dit l'ancien auteur d'un livre attribué à Hippocrate. Et même l'auteur de l'Epistre aux Hebreux dit que les choses apparentes sont produites des non-apparentes. Cependant je ne veux point étendre cette doctrine à l'homme, ny à l'ame humaine, estant persuadé, qu'ayant en elle l'image de Dieu, elle est gouvernée par des loix toutes particulieres, dont on ne sçauroit apprendre le detail que par la revelation.

Et comme il semble que la Ste Ecriture n'a point voulu s'expliquer là-dessus, autant que nous le desirerions, je doute que nous puissions esperer dans cette vie un aussi grand detail de l'estat de l'autre vie que M. van Helmont nous semble donner.

Je suis fort de son sentiment lorsqu'il refute ceux qui croyent que nostre ame se perd dans l'esprit universel. Il semble que c'est l'opinion de quelques Mystiques et Quietistes. Mais c'est une chimere qui n'a point de sens; outre qu'elle est contraire à l'immortalité.

Lorsqu'il compose tout de feu et d'eau, et les prend pour des principes spirituels, je crois qu'il les entend allegoriquement, et qu'il a voulu signifier par là le principe actif et le principe passif. J'approuve surtout son sentiment de l'infinité des choses, et j'ay déja dit dans le journal des sçavans que chaque partie ayant des parties, à l'infini, il n'y a point de petite portion de la matiere qui ne contienne une infinité actuelle de creatures et apparemment de creatures vivantes. C'est par là que la nature porte

partout le caractere de son Createur. Et il est assez raisonnable de croire que chacune de ces creatures, quelque petite qu'elle soit, aura son temps pour parvenir à une plus grande perfection. Il parle encor de l'enveloppement de toutes choses dans le premier homme, et de la propre humanité individuelle d'Adam unie au Messie, aussi bien que de nostre dependance encor presente d'Adam, et de sa formation du sang de la terre, ou de la vie terrestre. Item, qu'Adam et Eve, ont esté chacun homme et femme, et par consequent quatre en tout, et que c'est pour cela que le Messie est venu au bout de quatre mille ans dans la plenitude des temps. Et comment les hommes seront tous reunis dans Adam lorsqu'à la consommation du siecle chacun sera venu à sa perfection et aura spiritualisé et perfectionné encor avec luy les creatures corporelles qui luy sont attachées; et enfin les revolutions des mondes suivans: quant à tout cela et quantité d'autres pensées extraordinaires et peutestre allegoriques, que M. van Helmont nous debite, je me dispenseray d'y entrer. Je crois qu'une partie de ces dogmes est plustost fondée sur des traditions des Juifs cabalistes, que sur des raisons incontestables. Mais avant que d'en juger, il faudra attendre de luy de plus grands eclaircissemens. En l'asseurant de nostre docilité en tout ce qui n'est point contraire à la raison ny à l'Ecriture, ny à la tradition perpetuelle de l'Eglise Cātholique, je me contente de sçavoir en general qu'à cause de la sagesse et de la bonté immense de l'auteur des choses, tout est si bien ordonné, et ira si bien, même aprés cette vie, pour ceux qui aiment Dieu, qu'ils ne sçauroient rien souhaitter de plus. Mais si M. van Helmont nous en peut apprendre d'avantage, nous en serons ravis. Et je ne doute point qu'il ne juge V. A. E. aussi

digne que qui que ce soit dans l'univers, d'estre instruite dans ces mysteres. Je suis avec devotion etc.

C.

L'Electrice Sophie à Leibniz.

Linsburg le 4/14 de Septbre 1694.

Vous m'avez obligé, Monsieur, par la grande lettre que vous avés pris la peine de m'escrire, sur les livres que Helmont m'a envoyés. Je crois que vous trouvés qu'il les a bien adressés à moy, parce que je ne suis pas scrupuleuse, et que parmy toutes les varietés qui procedent de ce grand estre dont il parle tres bien, j'admire avec plaisir les diverses idées qu'il a produites à l'homme, des choses surtout qu'on ne sçauroit comprendre. Comme Helmont le fait tousjours égal, on diroit qu'il raisonne selon son opinion bien moins que nous, et il semble qu'il trouve cecy une perfection en nostre ame, ce qu'il trouveroit une imperfection en luy, quoyqu'il me semble qu'apres la separation du corps n'ayant plus d'organes, qu'il est difficile de comprendre comment nous pourrons penser; mais comme il cite la Ste Escriture où il la trouve à son goust, je peux bien dire aussi que nos joyes seront qu'oeil n'a point veues ny oreille entendues, ny qui n'est jamais entré dans la pensée de l'homme. Ainsi il en peut aussi peu juger que nous, s'il tient la Bible pour la parole de Dieu; mais nous aimons mieux tout croire que de l'aller experimenter jusqu'à ce que ce malheur arrive.

J'admireray la solidité de vostre esprit autant que celle des Peres que vous m'allegués. Je vous prie de faire des amitiés de ma part à Mr. v. d. Bussche. Mr. l'Electeur joua si longtemps avec Mons. Lebau qu'il partit pour Herrenhausen sans que je luy aye parlé. J'allois encor chez le Pr. Electoral le chercher, mais il estoit desia parti, et je trouvois celuy-cy au lit avec la fievre. Hier il se portoit bien, pourveu que cela ne revienne aujourd'huy dont il a peur. Sophie.

CI.

Aux Docteurs Anticomediens

à l'occasion des livres des Theologiens contre le Theatre.

Madame l'Electrice m'ayant envoyé des vers, voicy l'extrait de ma réponse.

Il me semble que la comedie fournit un excellent moyen d'instruire les hommes. C'est pourquoy je crois qu'il faut plustost songer à la rectifier qu'à la rejetter. L.

Severes directeurs des hommes,
Sçavés-vous qu'au siecle où nous sommes,
Un Moliere edifie autant que vos leçons?
Le vice bien raillé n'est pas sans penitence:
Il faut pour reformer la France,
La Comedie ou les Dragons.

CII. 1.

Leibniz à l'Electrice Sophie.

Le 6 de Décbre 1694.

Madame. Puisqu'on dit que le purgatoire est situé sur les frontieres du Royaume de Pluton, je joins le sentiment d'un grand Pere de l'Eglise sur le purgatoire que j'ay approfondi pour satisfaire à Mad. la duchesse, aux Depeches que le courrier de Pluton a apportées. Il est vray que ces Depeches ne me plaisent gueres. Elles sentent trop la medisance, et gardent trop bien le caractere infernal, sans conserver le respect qui est dû aux grands Princes. Quant au Purgatoire, j'ay voulu verifier ce que je disois derniere- ment à V. A. E. J'ay representé exactement le sentiment de S$^{t.}$ Augustin, tiré de ses propres paroles. On voit par là qu'il en parle problematiquement, et qu'ainsi ce n'estoit pas un article de foy de son temps. Et qu'ainsi l'Eglise Romaine a varié en matiere de foy. Je suis avec devotion etc.

2.

Sentiment de S$^{t.}$ Augustin sur le Purgatoire.

(Mis par écrit pour Mad. la duchesse douairiere d'Hanover, 6 Dcbre 1694, pour faire voir à S. A. S. dans cet exemple que l'Eglise Romaine a varié et que ce qui est aujourd'huy un article de foy, ne l'a pas tousjours esté. L.)

Il est tres seur que S$^{t.}$ Augustin a parlé du Purgatoire comme d'une chose problematique. Et apres avoir lû atten-

tivement ses passages, on ne le sçauroit revoquer en doute, à moins que de renoncer à la bonne foy. Et il a écrit ainsi estant déja vieux, et sans qu'il l'ait jamais retracté. Il a panché effectivement du costé d'une maniere de purgatoire, et il a crû *probable* que ceux qui se sont trop attachés aux choses mondaines souffriront de la douleur dans l'autre vie par le detachement de ce qu'ils ont aimé, avant qu'ils viennent à la parfaite beatitude. Mais il declare plus d'une fois que cela n'est que *probable*, et il en parle d'une maniere douteuse, se servant expressement du peutestre, et disant que cela ne paroistra pas incroyable, comme s'il disoit qu'il n'y a point d'impossibilité. Ce qui fait voir manifestement qu'il ne l'a point tenu pour un article de foy.

Voicy le passage de son Enchiride chap. 67. 68. 69., où voulant eclaircir St. Paul. 1 Corinth. VII. 32, qui dit que ceux qui ont basti du bois et de la paille sur le fondement de la pierre, verront leur ouvrage consumé et ne laisseront pas d'estre sauvés comme par le feu; il l'explique premierement de cette vie, et dit que lors qu'on renonce aux choses mondaines pour l'amour de Dieu, on en souffre une douleur cuisante, et on est sauvé comme par le feu. Puis il adjoute *qu'il n'est pas incroyable* qu'il se fait quelque chose de semblable encor apres cette vie, et qu'il y a un certain feu purgatif qui consiste dans la douleur du detachement, et qui fait que l'ame se sauve à travers de ce feu avec plus ou moins de promtitude. Mais il vaut mieux donner les propres paroles de ce pere fidelement traduites, du chapitre 68.

Ce feu (c'est à dire celuy dont parle St. Paul) fait cependant en cette vie ce que l'Apostre en a dit, lorsque deux fideles y sont exposés, dont l'un pense à ce qui est de Dieu, et comment il puisse plaire à Dieu, et bâtit (ainsi) de l'or,

de l'argent et des pierres pretieuses, sur le fondement qui est Jesus-Christ; mais dont l'autre pense à ce qui est du monde (par exemple comment il puisse plaire à sa femme), et bastit (ainsi) du bois, du foin, et de la paille, sur le même fondement. L'ouvrage du premier n'est point consumé, car il n'a point aimé ce dont l'amission le peut affliger. Mais l'ouvrage du second est consumé par le feu, parce qu'on ne sçauroit perdre sans douleur ce qu'on a possedé avec amour. Cependant, si dans ce choix il aime mieux d'en estre privé que de Jesus-Christ, et s'il ne quitte point (son sauveur) par la crainte de perdre ces choses, ny par l'apprehension de la douleur qu'il doit souffrir en les perdant, il est sauvé mais comme par le feu. Car la douleur cuisante des choses aimées et perdues le brûle, mais sans le renverser et sans le destruire, par ce qu'il est muni par la solidité du fondement.

Jusqu'icy St. Augustin ne parle que de cette vie corporelle, mais dans le chapitre 69 il passe à quelque chose de semblable qu'il pense se pouvoir faire dans l'autre. Voicy encor ses paroles. Il n'est pas *incroyable* (dit-il) qu'il se fait quelque chose de cette nature encor apres cette vie; et *c'est une chose qu'on peut rechercher, et decouvrir ou ignorer*, sçavoir que quelques fideles sont sauvés plus tard ou plus tost à travers d'un certain feu purgatoire à mesure qu'ils ont plus ou moins aimé les biens perissables.

Ainsi il est visible que St. Augustin n'entend autre chose par le feu purgatoire ou purgatif que la douleur cuisante du detachement des choses mondaines qu'on a trop aimées. Il est visible encor que tout ce qu'on peut juger de ce feu quelqu'il puisse estre, luy a paru problematique et digne à la verité d'estre cherché, mais d'une nature à pouvoir estre ignoré.

Il est encor tres remarquable que St. Augustin bien loin d'avoir retracté cecy, l'a repeté mot pour mot dans un autre ouvrage des huit questions adressé à Dulcitius. Il a donné la même interpretation au même passage de St. Paul dans son livre de la foy et des oeuvres chap. 16, et ce qu'il y dit, est encor repeté dans le livre à Dulcitius. Ce qui marque que c'estoit son opinion favorite. Mais pour faire connoistre aussi que ce n'est qu'une opinion, il adjoute encor des marques de doute qui sont bien expresses et bien claires, donnant pour problematique, si ce feu purgatif doit estre entendu des tribulations de cette vie, ou des douleurs de l'autre. Voicy la traduction de ses propres paroles. *Soit* (dit-il) *que cela n'ait lieu qu'en cette vie ou qu'il y ait quelques jugemens* (ou chastimens) *qui la suivront; l'explication que j'ay donnée* (du sens de St. Paul) *ne paroist pas eloignée de la raison et de la verité.*

Même dans son livre de la cité de Dieu, livre 21 ch. 26, il repete cette interpretation, mais tousjours en doutant. Car apres avoir dit: *qu'on ne sçauroit perdre sans une douleur cuisante, ce qu'on a cheri avec une amour attrayante*: *voicy,* adjoute-il, *la decouverte de ce feu qui ne damne personne, mais qui enrichit les uns* (dont l'or et les pierres pretieuses en deviennent plus brillantes), *cause de la perte aux autres* (dont il consume le bois et la paille), *et les éprouve fous.* Ce qui fait encor voir que même les bons passent, selon St. Augustin, par le feu du purgatoire, mais sans en estre endommagés.

Puis il adjoute encor douteusement que ce feu pourroit estre entendu non seulement des tribulations de cette vie, mais encor de certaines douleurs dans l'autre. Voicy ses mots bien remarquables: *Pour ce qui est de ce qui doit arriver*

apres la mort de ce corps, jusqu'à ce qu'on vienne au dernier jour de damnation et de remuneration en suite de la resurrection des corps, si l'on dit que dans cet intervalle de temps les esprits des defuncts souffrent un tel feu, que ceux ne souffrent point dont les moeurs et les amours dans la vie de ce corps n'ont point fourni du bois, du foin, ny de la paille combustible, et si ceux qui ont apporté de tels ouvrages souffriront là seulement, ou icy aussi bien que là ou pour cela même icy, à fin de ne pas souffrir là suivant la nature de ce feu de tribulation passagere, qui doit brusler les mondanités venielles et exemtes de la damnation: c'est ce que je ne refute point, car peut estre que cela est vray.

On voit encor par ce passage de St. Augustin, aussi bien que par son chapitre 109 de l'Enchiride et d'autres, que ses idées sur l'estat des ames estoient assés differentes de celles d'aujourd'huy; et puisqu'il croyoit avec d'autres anciens que les esprits qui doivent estre sauvés, demeurent dans certains lieux clos où les imparfaits souffrent de la douleur pour quelque temps qui consiste dans le regret causé par la privation des biens terrestres, jusqu'à ce qu'ils en soyent parfaitement detachés, et qu'apres cela ils y attendent en repos le grand jour du dernier jugement, qui leur donnera la veritable beatitude.

CIV.

Leibniz à Madame de Brinon.

Hanover le 24 Janvier 1695.

Madame. Nous ne doutons point que M. l'Evêque de Meaux n'ait examiné ce que je luy ay envoyé de la part de M. Molanus, et qu'il ne nous en fasse sçavoir ses sen-

timens quelque jour. Car c'est par là, que nous verrons s'il y a apparence de songer encor au sujet qui nous a fait écrire, ou s'il le faut remettre à un autre siecle.

Cependant nous aurions tort de nous impatienter, apres le retardement venu (quoyque indispensablement) de nostre costé.

CIV.

Leibniz à Madame de Brinon.

Février 1695.

Madame. Vos lettres marquent tousjours beaucoup de zele pour ce que vous croyés estre la verité, et beaucoup de bonté pour moy. Je dois vous louer de l'un, et remercier de l'autre. Mais comme je suis persuadé que ce qu'on vous fait prendre pour la verité, s'en éloigne quelquesfois, il m'est impossible de deferer en tout à vos avis, quelque estime que j'aye pour vostre personne. Vous supposés tousjours que vous estes dans l'Eglise preferablement aux autres, et que nous sommes dans le schisme. Si je croyois la même chose et ne laissois pas demeurer comme je suis, je serois un méchant homme; mais je ne le serois pas moins, si je me joignois à ceux de vostre communion, pour contribuer à l'oppression des verités salutaires, tant que je croiray qu'on le fait chez vous.

Il est seur que l'Eglise de Rome s'est separée de nous par des excommunications qu'elle a fulminées. Elle doit justifier une action si hardie et qui paroist si contraire à la charité. Mais quand elle auroit eu raison, alors elle ne l'auroit pas presentement, si elle empêche l'unité chrestienne en exigeant des conditions iniques et impossibles, et en vou-

lant que nous deferions à de nouvelles decisions et à des practiques que nous sçavons de science certaine estre contraires à l'esprit du Christianisme et de l'ancienne Eglise.

Nous apprendrons par les reponses decisives de Mons. de Meaux, ce que nous devons attendre des lumieres et de la charité de vos docteurs; s'ils s'expliqueront raisonnablement, ou si la politique et les dehors prevaudront tousjours au solide. La pluspart de nos gens éclairés nous disent à tous momens, qu'il ne vaut rien esperer de vos Messieurs, apres les demarches qu'ils font tous les jours. L'Abbé de Lokkum et moy, nous soutenons que la charité ne desespere de rien, et qu'en tout cas nous aurons satisfait à nostre devoir, et comblé la mesure à nos adversaires.

J'ose vous declarer, Madame, pour prendre à mon tour l'air d'exhortateur, que ceux qui méprisent les occasions qui leur sont offertes de contribuer à un aussi grand bien que l'est le salut des ames, qu'on laisse perir faute de leur donner de veritables lumieres, s'attireront de terribles jugemens. Pallier les erreurs, soutenir les superstitions, excuser les grands desordres, chicaner sur des bagatelles et sur des subtilités d'école pour entretenir le Schisme: ce sont des choses contre lesquelles nostre Seigneur a prononcé une malediction plus à craindre que celle du pape dans la bulle de la Cene. Chacun doit examiner sa conscience là-dessus. Pour vous, Madame, je suis persuadé de vostre bonne intention. Je crois d'avoir donné des preuves de la mienne; on en attend des reciproques de vos Messieurs et surtout de Mons. de Meaux, qui a tant de lumieres. On doit croire qu'il n'a pas moins de charité. Et il trouvera de la matiere icy où il pourra exercer l'un ou l'autre talent pour le bien de l'Eglise de Dieu avec un effect tout à fait extraordinaire. J'ay de

la peine à croire que d'autres veues en puissent detourner une ame aussi grande que la sienne. Je ne crois pas qu'il ait sujet de craindre qu'il y pourroit deplaire à la cour de Rome. On peut prendre un tel biais que cette cour y entreroit avec joye, et j'ay des raisons pour estre de cette opinion. On en pourra dire d'avantage sur ce que nous avons déja appris là-dessus, quand il paroistra que cet illustre prelat témoignera assez de disposition. Je suis avec zele, etc.

CV. 1.

Leibniz à la duchesse douairiere de B. L.

Hanover ce 17 Mars 1695.

Madame. Comme Madame de Brinon paroist avoir pris la question de la certitude du salut tout autrement que les Protestans ne l'entendent, et que V. A. S. a témoigné de vouloir que j'explicasse nettement leur sens, je n'ay pas manqué d'obeïr à ses ordres. Je m'imagine que M. de Meaux ne s'en éloigneroit gueres. Il y a longtemps que nous n'entendons plus rien de ce celebre prélat. De sorte qu'il semble avoir abandonné les pensées pacifiques depuis qu'il a reconnu qu'on ne sçauroit aller si viste chez nous. Il seroit pourtant à souhaiter qu'on pût au moins apprendre en general ce qu'il en juge maintenant. Cela serviroit au moins à nous faire mieux connoistre où nous en sommes; et si Rome est aussi irreconciliable, que le disent ses ennemis, et particulierement Joseph Hall Evesque Anglois dont un ouvrage porte cela mesme sur le titre. Nous en

avions eu des sentimens plus moderés, mais rien n'est plus capable de nous desabuser que l'autorité de M. de Meaux, qui connoist si bien les affaires et les doctrines de son parti. J'avoue pourtant d'estre encor en suspens là-dessus, car, depuis que je luy ay envoyé un eclaircissement de M. l'Abbé de Lokkum, accompagné de quelques lettres que j'ay pris la liberté d'escrire sur cela, aussi bien que sur des matieres d'une autre nature que M. l'Evesque de Meaux tesmoignoit de n'estre pas faché de voir, je n'en ay plus rien appris du tout, si non que Md. de Brinon nous a fait sçavoir que le tout avoit esté bien rendu.

Au reste, Madame, je ne sçaurois m'empescher de faire icy un Eloge de M. l'Archevesque de Rheims. Si quelqu'un peut estre Heros dans la soutane, je crois qu'il a fait une action heroïque en obligeant quelques religieux de se retracter publiquement et de revoquer des expressions contraires à la gloire divine dont ils s'estoient servis en préchant le jour de S. François. Car il a fait connoistre en cela qu'il soûtient hautement les verités importantes sans se soucier du nombre et du credit de ceux qui s'y opposent. Madame ayant envoyé cette piece à Madame l'Electrice sa tante, elle nous a edifiés merveilleusement: et rien n'est plus capable d'applanir le chemin à la paix de l'Eglise, que ces sortes de demarches vigoureuses. Car cela nous a fait esperer qu'on remediera effectivement aux abus regnans qui éloignent le plus les protestans de l'Eglise Romaine. Apparemment puisque dans un mesme jour et dans un seul endroit on preschoit tant de choses si censurables, on en aura dit bien d'autres par toute la France, pour ne rien dire des extravagances dont on aura rempli sans doute les chaires d'Espagne et d'Italie dans cette occasion et en d'autres pareilles.

Ce qui fait voir combien il est necessaire que d'autres prélats suivent l'exemple de cet illustre Archevesque. Il y avoit plusieurs veuves necessiteuses en Israel; cependant Elie ne fut envoyé qu'à celle de Sarphat. On peut dire de mesme qu'il y a bien des Dioceses sans doute dans l'Eglise Romaine qui auroient besoin d'un zele pareil à celuy de l'Archevesque de Reims, cependant on n'apprend point que d'autres ayent fait quelque chose d'approchant, ayant peutestre crû que des maladies inveterées demandent des remedes bien doux. Cependant il y a des maux qu'on entretient, et même qu'on augmente, en les flattant. J'espere que V. A. S. me pardonnera cette disgression. Je suis avec devotion etc.

2.

Hanover le 17 Mars 1695.

C'est une question fort agitée entre Messieurs de l'Eglise Romaine et les Protestans, si nous pouvons estre asseurés d'estre bien reconciliés avec Dieu et par consequent d'estre en estat de salut. Les premiers semblent dire que non; et les Protestans se recrient fort là-dessus, disant que cette doctrine fait naistre des perplexités insurmontables et des anxietés d'esprit capables de faire desesperer un mourant, et entierement contraires à la joye interne des enfans de Dieu aussi bien qu'à la tranquillité de la conscience.

A mon avis les deux partis conviennent de ce que dit la Ste Ecriture, que nous devons operer nostre salut avec crainte: c'est à dire que nous ne devons avoir *aucune presomtion* de nos forces; et que nous devons apporter *beau-*

coup de soin en ce qui regarde le salut: puisqu'il est tres vray que le chemin est étroit, et que nous n'y sçaurions marcher sans le secours de la grace.

On convient aussi que nous ne sommes point asseurés de l'avenir, ny de la perseverance finale. Car quoyqu'on puisse estre presentement en estat de salut, on peut pourtant commettre un nouveau peché, et mourir impenitent. C'est pourquoy celuy qui est debout, doit prendre garde qu'il ne tombe. Ainsi nous ne sçavons pas si nous sommes du nombre des Elus, et par consequent si nous sommes un objet d'amour ou de haine.

Il reste donc seulement la question qu'on peut faire sur nostre estat present, si, lorsque nous sommes reconciliés avec Dieu, nous pouvons estre asseurés que nous le sommes, et si nous sommes asseurés ainsi de nostre conversion, de nostre repentance veritable et par consequent de nostre justification; en sorte que nous puissions avoir sujet de croire que nous serons sauvés, si nous mourrions dans ce moment. Car c'est ce qu'on appelle estre en estat de salut. Les protestans sont pour l'affirmative, et ils ont sujet de s'estonner que quelquesuns du parti contraire revoquent en doute une doctrine si claire et si salutaire; jettant les consciences dans des troubles et anxietés estranges, sans aucun sujet, et ostant tout moyen d'avoir l'esprit en repos; ce qui ne peut estre qu'à entretenir superstition et à donner aux esprits foibles des frayeurs qui servent à faire bouillir la marmite, mais qui peuvent faire desesperer à l'article de la mort. Le fondement inebranslable des protestans, est que nous sommes dans l'estat de salut quand nous avons la foy vive ou accompagnée de la charité, c'est à dire la foy jointe à l'amour de Dieu. Or chacun peut sçavoir s'il a presentement cette

foy vive ou non. Car la foy et la charité estant des actes internes de nostre entendement et de nostre volonté et, en un mot, consistant en nos pensées, nous ne pouvons pas manquer de sçavoir si nous avons ces pensées, et de les sentir lorsque nous les avons. Par consequent, puisque nous pouvons sçavoir si nous avons la foy vive, nous pourrons sçavoir aussi si nous sommes presentement en estat de salut.

Peut estre que le concile de Trente n'est pas si contraire à cette doctrine que l'on s'imagine. Car il parle avec beaucoup de precaution et nie seulement que nous devons croire avec une certitude de la foy divine, que nous sommes en estat de salut: c'est à dire il nie, que cette reflexion sur nous-mêmes, ou bien cette connoissance de nostre propre estat, est un point de foy. Je croy qu'on peut s'accorder en cela avec le concile, puisque les articles de foy regardent proprement des doctrines universelles et non pas nos faits particuliers. Il suffit donc icy d'avoir le même degré de certitude humaine, qu'on juge suffisant dans les actions ordinaires de la vie. Et quand même une personne ne feroit point cette reflexion expresse sur son estat, elle ne laisseroit pas d'estre justifiée, pourveu qu'elle ait veritablement la foy et l'amour sincere de Dieu.

Je n'apporteray point les endroits de la Ste Ecriture dont les protestans se servent en cette matiere, comme par exemple celuy de St. Paul qui marque que l'esprit de Dieu témoigne à nostre esprit que nous sommes des enfans de Dieu, et quantité d'autres passages. Car ils sont assez connus. Et la raison que j'ay donné, fondée sur l'Ecriture, suffit pour decider la question.

CVI.

Leibniz à Stepney (à Berlin).

Ce 19 de Mars 1695.

(Extrait de ma lettre. L.)

Il faut, Monsieur, que je vous propose une question sur la succession de la couronne. La convention tournéee depuis en Parlement a reglé qu'un Papiste seroit exclus, item qu'un prince du sang ou princesse ne doit pas épouser une personne qui soit de l'Eglise Romaine. Maintenant la question est si les descendans d'un prince du sang qui sont papistes sont exclus dans leur pere, en sorte qu'il leur serviroit de rien de se rendre protestans depuis, et si les Enfans nés d'un tel mariage defendu seroient aussi exclus. Il semble que ceux qui sont nés sans avoir le droit de succession, en seront tousjours privés, sans qu'un changement posterieur leur puisse donner un droit qui n'est pas de naissance. Ces choses meriteroient d'estre reglées pour prevenir des difficultés et artifices qui pourroient embarrasser a posterité, et mettre en danger la religion et l'estat.

CVII.

Leibniz à Madame de Brinon.

En Avril 1695.

Madame. Je ne doute point que Monsieur l'Evêque de Meaux ne nous donne veritablement les lumieres dont vous

parlés, surtout pour l'intelligence des sentimens de son Eglise, et qu'il ne nous fasse voir plus de jour sur les moyens de lever le schisme. Ce n'est pas que je croye, que nostre temps merite le bonheur de voir la playe de l'Eglise tout à fait guerie; mais il est tousjours de nostre devoir de ne rien negliger, qui puisse servir d'acheminement. Dieu ne nous demande qu'une volonté sincere et empressée de bien faire, autant qu'il nous est possible de connoistre et d'executer. C'est par cette marque que chacun peut connoistre, s'il est en bon estat, et s'il agit par les principes de la veritable charité.

Vous en avés donné de grandes preuves, Madame: vous avés voulu essayer avec nous une voye, qui seroit la plus courte, s'il y avoit moyen d'y trouver une issue. C'estoit la voye des exhortations, parceque vous croyiés que nous estions à demy convaincus, et c'est la prevention ordinaire de ceux qui ne sont pas assez informés de l'estat de l'autre party. J'ay vû que M. de Meaux luy-même, tout sçavant et tout instruit qu'il est, s'estoit fait de nos Ecclesiastiques Protestans une idée differente de ce que l'experience nous fait connoistre, comme s'ils avoient trop de panchant pour l'indifference des religions; au lieu que le plus grand nombre parmy ceux qui sont le plus en consideration, panche plustost vers la rigueur, à peu prés comme chez vous, et ce sera tousjours le party dominant.

Ainsi, Madame, je ne m'étonne point, que vous ayés crû, qu'il suffisoit de nous rappeller à ce que vous appellés l'Eglise. Mais si vous sçaviés combien les nostres parlent de l'Antichrist, et de Babel, vous nous sçauriés quelque gré, à M. l'Abbé de Lokkum, et à moy, que nous nous contentons de parler simplement de l'Eglise Romaine, sans la con-

fondre ny avec Babylone, ny avec l'Eglise Catholique. Nous luy donnons son nom propre, sans nous servir de ceux qui sont contestés, et que la prevention y adjoute.

Nous avons consideré avec soin les preuves que Rome apporte, pour se donner les droits de l'Eglise universelle, et nous avons reconnu clairement combien elles sont sans force, et que lors qu'une Eglise particuliere, quelque grande et autorisée qu'elle puisse estre, rompt l'union avec d'autres, qui s'elevent contre des abus, au lieu de profiter de leus remonstrances: c'est elle qui fait le schisme, et qui blesse la charité, dans laquelle consiste l'ame de l'unité.

Cette verité est tres claire: et vous avouerés vous même, Madame, que si Rome eût voulu practiquer dernierement une methode pareille contre la France, et fût passée à l'excommunication de ceux de vostre clergé, on n'y auroit eu aucun égard chez vous. Et quand même le Pape auroit assemblé et fait prononcer un Concile des autres Nations de son party, on n'auroit eu garde en France de reconnoistre ce Concile pour oecumenique. Et comme les Eglises d'Allemagne, d'Angleterre, de Suede et de Dannemarc, ont autant de droit que les Eglises de France, et que c'est justement le cas dont il s'agit, il est visible qu'il ne sert de rien de leur opposer ces grands noms de l'Eglise et des Conciles universels.

Tout cela est sans replique, et je ne sçaurois m'empêcher de vous conjurer, Madame, d'y donner un peu d'attention. Car quand vous nous abandonneriés, nous ne vous abandonnons point: nostre charité est moins interessée à la gloire d'une conversion. On ne demande pas des abjurations, comme vous en demandés. Nous nous contentons de vous rappeller à vos propres lumieres, et de vous faire quit-

ter ces sentimens contraires à la charité, et par consequent dangereux, même pour le salut, qu'on est accoustumé d'avoir de ceux qu'on damne si aisement chez vous, et même chez nous. C'est dans ces condemnations temeraires que consiste veritablement l'esprit de secte, et la source d'une grande partie des maux du Christianisme. On ne sçauroit avoir le veritable amour de Dieu, quand on n'aime point son prochain. Et ce n'est pas l'aimer que de se precipiter à juger qu'il est en passe d'aller bientost dans l'enfer avec le diable, et d'y demeurer eternellement ennemy et blasphemateur de Dieu. Quand on envisage de prés ces idées affreuses, on en conçoit toute l'horreur, et on ne connoist que trop les effects qu'elles ont faits pour acharner les uns contre les autres. De croire que nous aurons ce sort malheureux, par ce que nous ne voulons et ne pouvons renoncer aux remonstrances justes que Rome n'a point voulu écouter, et pour lesquelles elle a passé à des excommunications, cela ne sçauroit tomber dans l'esprit d'une personne de bon sens, qui veut penser avec tant soit peu d'attention.

Apres cela, Madame, j'espere quasi que vous reconnoistrés nostre innocence, car on ne sçauroit nier que nous faisons plusieurs remonstrances justes et necessaires qui meritent qu'on y ait égard, et que ce seroit trahir nostre devoir que d'y renoncer. Tout ce que des personnes bien intentionnées peuvent faire de vostre costé aussi bien que du nostre, se réduit à deux points. Le premier est, qu'il faut examiner les cahiers des remonstrances de part et d'autre avec un esprit d'equité. Et c'est à quoy M. de Meaux a si bien travaillé, comme M. l'Abbé de Lokkum n'y a pas non plus épargné sa peine. L'autre point est de determiner ce qui se peut faire sur certaines matieres, où il

est aisé de prevoir qu'on ne sçauroit tomber d'accord, ny se relacher de part et d'autre, s'il n'arrivent des changemens fort extraordinaires, soit par une direction speciale du ciel (sur laquelle pourtant on ne sçauroit compter dans les affaires sans tenter Dieu), ou par des Dragonnades, parcequ'il s'agit de certains sentimens établis par les livres symboliques de l'un ou de l'autre costé, où il y a une opposition formelle. De sorte que, si on n'y pourvoit, tout s'aheurtera à cet écueil, et le succés des bons desseins qu'on peut avoir, deviendra impossible.

Cependant, comme par un effect de la bonté de Dieu pour son Eglise ces controverses insurmontables qui restent encor, ne sont que sur des points où la moderation se peut exercer sans prejudice, c'est par cette raison que des personnes considerables et autorisées dans vostre parti ont proposé un expedient, approuvé des Theologiens de ce pays-cy, qui paroist unique, en effect, et qui consiste à declarer que la paix de l'Eglise pourroit estre rétablie, non obstant ces dissensions, pourveu qu'on se soûmette de part et d'autre à ce qui pourra estre reglé dans un Concile oecumenique, assemblé dans les formes selon les mesures convenables, qui seront prises par avance. Et nous attendons là-dessus le sentiment de M. de Meaux.

C'est à vous, Madame, qu'on est redevable de la derniere negotiation que nous avons eue avec cet insigne Prélat. Car ce fut par vostre entremise que j'entray en commerce avec feu Monsieur Pellisson, et la mention que j'avois faite en passant dans une de mes lettres d'une conference fort edifiante qui s'étoit faite à Hanover, sur les principes que je viens de dire, donna envie à M. de Meaux d'en apprendre des particularités. On a eu cette deference pour

luy, dans la confiance que les lumieres distinguées dont Dieu l'a doué, jointes à la moderation qu'il avoit fait paroistre, contribueroient beaucoup à un si grand bien. Il est vray que l'écrit qu'il nous envoya, tout excellent qu'il estoit à l'égard du premier point qui est la conciliation raisonnable de plusieurs controverses, ne répondit pas point encor assés à nostre attente sur le second, à l'égard de l'expedient proposé sur des sentimens irreconciliables; mais c'est sur quoy nous esperons de sçavoir bientost le sien. Et c'est là le noeud de l'affaire. Car quand il resteroit une seule question contestée, on ne sçauroit avancer sans cet expedient; et quand il y en auroit mille, ce même expedient y peut suppléer.

Je particularise ces choses, Madame, pour vous faire considerer que vostre humilité ne vous doit point empêcher de continuer les bons offices, que vous avés déja rendus à l'Eglise; vostre pieté et vostre sagesse sont connues et estimées des plus grands; vos exhortations peuvent donner de la chaleur aux bons desseins, et faire gagner du temps. Nous sçavons déja assez combien M. de Meaux est sçavant et habile. Ainsi quand son loisir ne luy permettroit pas de nous envoyer un ouvrage aussi ample et aussi travaillé que le premier, son avis appuyé d'un abregé de ses raisons nous peut suffire.

De plus il faut considerer la brieveté de la vie humaine, et la nature changeante et passagere de l'occasion dont on s'efforce de profiter. Quand on a veritablement de bonnes intentions, toutes les circonstances favorables qui se rencontrent à present ne se trouveroient pas tousjours ensemble pour faire valoir les bons desseins; car pour ne rien dire des princes ny de vostre credit, Madame, au-

pres des grands, je ne sçay s'il y aura tousjours des prélats de la force de M. de Meaux.

Et quant à ce qui s'est fait chez nous, je vous ay dit, Madame, et je dis encor que jamais des personnes autorisées de part et d'autre, et surtout parmy les protestans, ont fait des avances si grandes. Et si on n'en profite assés pour faire en sorte que l'affaire puisse prendre racine, je crains que, quand ces personnes ne seront plus, elles pourront estre desavouées. Il faudra des siecles pour en retrouver. Cela suffit pour ma decharge. Et je laisse penser le reste. On jugera chez vous quelles reflexions on devra faire. Pour moy horsmis l'inclination à bien faire, je n'y ay pas le moindre interest, pas même celuy de la gloire, puisqu'il n'y a rien de mon chef. Mais c'est par un zele tout pur que j'ay pris ces peines. Quand elles seroient inutiles, c'est trop peu de chose pour en faire un sacrifice à Dieu. Cependant je suis content, puisque je sçay que Dieu luy-même est content quand nous faisons nos diligences. Ne cessés pas, Madame, d'en faire où il sera à propos, et soyés persuadée qu'il est difficile que vous puissiés faire quelque chose de plus agreable à Dieu. Je vous recommande à sa protection, et je suis avec beaucoup de zele, Madame, etc.

CVIII.

Madame de Brinon à Leibniz.

Ce 6 May 1695.

J'ay monstré votre derniere lettre, Monsieur, à un homme de bien fort sçavant qui souhaiteroit de tout son coeur la

paix et l'union de l'Eglise, qui m'a fait voir en peu de mots ainsi que Mr. l'evesque de Meaux et Mr. Pellisson l'avoient déja fait, que, quoy que vous puissiez dire, vous voulés chez vous la tolerance de toutes les Religions hors la Religion Romaine comme vous parlez, et la Catholique comme nous parlons.

L'on dit que l'exemple que vous donnés du different du clergé de France dans l'assemblée de 1682, qui ne se seroit pas accommodé d'une condamnation de la doctrine sur l'infaillibilité du Pape, n'est pas à propos: car c'est une matiere que Rome comme nous et nous comme Rome disons — ne pas regarder la foy, ainsi qui ne peut estre un sujet legitime de separation.

Vostre argument, Monsieur, contre l'universalité de l'Eglise Romaine ne paroist pas fort, et dit ce savant homme que generalement tous les heretiques ont tousjours pretendu reformer quelque abus soit dans la doctrine, soit dans les moeurs, et qu'ainsi ils auroient peu tous se servir de vostre argument. Et dire que c'estoit l'Eglise qui les condamnoit mal à propos, quand ils vouloient établir la verité ou corriger les desordres, et qu'ainsi c'estoit elle qui tomboit dans le schisme au lieu de les y jetter, c'est un tour, Monsieur, qu'il semble par vostre lettre que vous vouliez donner à vostre separation; mais il n'y a proprement que ceux qui sont en possession les premiers qui puissent en user de la sorte quand on les trouble. Qui estes-vous? disoit l'Eglise autresfois aux heretiques. D'où venez-vous? Qui vous a envoyés? L'on n'a jamais parlé comme vous faites. Vous estes des novateurs. Vous ne respectez pas les sentimens de nos peres, vous les meprisez, et croyez estre plus sages qu'eux. Et ainsi nous ne pouvons pas vous reconnoistre, mais vous re-

trancher. Ce n'est donc pas, Monsieur, faute d'attention, ny par precipitation que nous jugeons que nos freres errans sont dans un mauvais estat et dans celuy de damnation, puisque nous sommes fondés à bien regarder de la sorte sur les paroles de l'Evangile, que celuy qui ne suit pas l'Eglise, vous soit comme un payen et un publicain. C'est donc, Monsieur, sans acharnement que cela se dit et se pense chez nous.

Quand les peres de l'Eglise ont declamé contre les heretiques de leur tems, ils n'ont point creu perdre la charité: au contraire, il est certain que ces S^tes^ hommes ne se sont opiniastrés contre eux que pour les empêcher de se perdre. Seroit-ce un manque d'amour de lier un homme qui voudroit se tuer?

Pouvoit-on douter de la charité de J. C. pour les hommes, quand il a donné tant de maledictions contre ceux qui perseverent dans le peché, et qu'il a declaré qu'il ne prioit pas pour le monde, quoyqu'il fût tousjours prest à recevoir le pecheur qui quitteroit le monde pour faire penitence au moment qu'il vouloit cesser de luy appartenir pour estre à luy?

J'advoue qu'il y a longtemps que les heretiques et même les payens ont fait à l'Eglise le même reproche que vous luy faites dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que St. Justinus a repondu, ce me semble, tres juste. Pour ce que vous nous reprochez aussi que nous ne gardons aucune mesure dans nos condamnations, que nous sommes outrés là-dessus, il dit au payen, avec lequel, Monsieur, je ne vous compare pas: vous nous reprochez que nostre Dieu est un Dieu jaloux qui ne se contente pas d'estre adoré de nous, mais qui ne peut souffrir, qu'on adore

les autres, ny qu'on rend aucun culte qu'à luy. La fausseté, dit ce Saint, peut bien souffrir d'autres cultes et d'autres divinités, mais que la verité bannissoit la fausseté et ne pouvoit faire de paix ny de trêve avec elle. Il en est de la vraye Religion, comme d'un Roy legitime, et de la fausse comme d'un usurpateur. Il n'y a point ny doit point avoir de comparaison de l'un à l'autre, et les sujets du roy legitime ne se doivent pas plaindre, si par des condamnations rigoureuses il les veut detacher de l'usurpateur, et s'il refuse la paix et la treve qu'aux conditions que ces sujets rebelles reviendront à leur devoir.

La même personne que j'ay consultée sur vostre lettre pretend, Monsieur, qu'il n'est pas possible que vos propositions sur le Concile de Trente puissent estre receues, et voicy à peu pres ce qu'on m'en a dit: *qu'il estoit sans exemple qu'on mît en surseance des choses decidées solemnellement dans ce concile, et d'entrer en compromis pour les faire resoudre dans le premier Concile general, c'est à dire nous faire entrer en doute, si nos Conciles generaux ont bien ou mal decidé.*

L'on dit que tout ce qu'on pourroit jamais faire pour vous, s'il y avoit un Concile general qui se tînt, seroit de vous escouter, et de vous donner la liberté de parler, ou de faire representer avec humilité vos raisons et vos griefs, et avec protestations de se soumettre à ce qu'on jugeroit à propos.

L'on dit qu'on n'a jamais ouy parler qu'on ait fait en matiere de foy de pareilles surseances à celles que vous voudriez, quand une fois elles sont decidées, et l'on pretend que les articles de ce Concile qui vous regardent sont comme de foy.

On pretend qu'on vous a donné l'explication des choses qui vous font de la peine, et que Mr. de Meaux l'a fort bien

fait dans son Exposition. Cette exposition a eu l'approbation de Rome contre vos esperances. Vous en parûtes content. Cela sembloit, dit-on, vous rapprocher, et n'a servi de rien. Quant aux abus qu'on nous reproche, l'on dit, Monsieur, qu'on y est aussi satisfait dans l'exposition de Mr. de Meaux, et qu'on sçait bien que la Religion comme toutes les autres vertus, est au milieu de deux extremités, et que, comme les peuples pechent contre cette vertu par desfaut, il y en a aussi qui pechent d'une autre maniere qu'on peut appeller par excés, et qui s'appelle superstition, parce qu'elle porte les choses trop loin dans quelques menues practiques qui n'ayant qu'un bon principe ne peuvent estre bien mauvaises et à corriger par les pasteurs, à mesure qu'elles paroissent en avoir plus de besoin.

Voilà, Monsieur, ce que les reflexions que vous m'avez prié de faire sur ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ont produit. Je n'ay rien à y adjouter, sinon que j'ay esté surprise que vous vouliez que je vous sçache bon gré de ce que vous n'invectivez pas contre l'Eglise de Rome, de ce que vous ne me dites pas que je bastis une tour de Babel, et que je suis unie à l'Antichrist. J'ay esté percée de tout cela, car comme je vous l'ay escrit autresfois, toute ma famille du costé de ma mere estoit Calviniste, et je vous asseure que cela ne m'a jamais fait la moindre impression. J'ay je ne sçais quoy dans le coeur et dans l'esprit sur ma religion qui me mettroit à l'epreuve de toutes les subtilités du party contraire. Je croy, Monsieur, que c'est l'effect de la simplicité de ma foy qui ne cherche pour la garantir que les S^tes^ Ecritures et la Tradition, comptant peu en comparaison de cela tout ce que peuvent dire les hommes les plus eloquens et les plus savans, si ce n'est ceux qui sont

en possession depuis seize cents ans contre un party nouveau de soixante et dix ans. En voilà assez, Monsieur, pour vous persuader que non seulement je vis sans aucun scrupule dans ma religion, mais dans une parfaite asseurance que je suis dans la verité où je voudrois vous voir. Je n'ay plus que des voeux et des prieres à y employer. Je les continueray, Monsieur, estant tousjours etc.

CIX. 1.

Leibniz à (la duchesse douairière de B. L.).

Hanover ce 2 Juin 1695.

Madame. Je prends la liberté d'envoyer à V. A. S. ce que je réponds à Madame de Brinon, j'y retranche les incidens pour ne pas perdre de veue le but principal. Et j'y joins un mot pour tacher d'apprendre enfin le sentiment de M. de Meaux qu'il nous a promis depuis longtemps. En effect, il est surprenant que ce celebre prelat ne nous dit ny ouy ny non sur le point dont il s'agit. Cependant ce fut pour avoir son jugement que nous obtinmes de S. A. E. la permission de luy envoyer la relation qu'il desiroit sur ce qui s'estoit passé icy.

Et il n'y a pas là longtemps que, pour mieux juger, il me fit l'honneur de me demander encor une piece considerable donnée de la part du Concile de Bâle, qui nous est favorable, mais qui ne se trouve point dans les Tomes des Conciles. Je la luy envoyay, et luy indiquay les endroits d'où elle avoit esté tirée, pour monstrer qu'elle est veritable. Mais depuis ce temps là je n'en ay plus rien appris. Ce qui

semble marquer un peu d'irresolution. Cependant apres ces demarches nous avions droit d'esperer la réponse, et en effet nous l'esperons encor, si V. A. S. s'en mesle tant soit peu pour l'avancer.

2.

Leibniz à Madame de Brinon.

Hanover ce 2 Juin 1695.

Vous jugés bien, Madame, qu'il y auroit plusieurs reflexions à faire sur une lettre aussi belle et aussi raisonnée que la vostre; mais j'apprehende que ce ne soit s'écarter du but. Vous supposés tousjours que vous avés l'Eglise exclusivement, et vous en tirés de bonnes consequences. Mais pour des preuves de vostre supposition point de nouvelles.

Cependant je ne demande point ces preuves, ce seroit vouloir entrer dans une longue discussion, mais je vous supplie seulement de vous bien interroger vous-mesme, si vous en avés en effect je ne dis pas dans l'opinion ou rapport des autres qui s'en vantent, mais dans vostre propre esprit, et d'une maniere bien convainquante. Car nous condamnant sans cela, vous feriez sans doute contre la charité, qu'il est dangereux de blesser. Pour estre asseurée que l'Eglise universelle prononce pour vous contre nous, il faut que vous ayés prouvé à vous-mesme que vous avés pour vous contre nous des conciles oecumeniques, ou bien une tradition Apostolique bien averée. Et pour sçavoir ces choses, il

faut entrée dans une grande discussion des faits historiques. Autrement vous nous auriés condamnés sur le rapport des gens, qui peutestre ne l'ont pas examiné non plus, et qui marquent de la passion.

Quant à l'endroit de vostre lettre, où il est dit que ce que nous proposons est impossible, je vous demande seulement la grace de me faire apprendre, si M. l'Evêque de Meaux en fait le même jugement, et surtout *s'il voudroit condamner l'opinion de ceux de son parti, qui seroient d'un autre sentiment, et qui croiroient la chose possible.* Car tant qu'il ne s'explique pas là-dessus avec cette netteté, et avec cette force qui luy est ordinaire, aprés l'esperance qu'il nous a donnée de répondre, il semble qu'il ne nous y sçauroit donner tort. Je suis avec un veritable zele etc.

3.

Mad. de Brinon à Bossuet.

Ce 25 Juin 1695.

Voilà une lettre, Monseigneur, de M. Leibniz, qui se reveille de temps en temps sur un sujet qui devroit l'empescher de dormir. L'objection qu'il fait sur le concile de Trente ne me paroist pas malaisée à resoudre; car les evesques qui ont fait faire l'abjuration à Henri IV pourroient avoir manqué en n'y voulant pas comprendre le concile de Trente pour ne le pas effaroucher: cela ne prouveroit pas qu'il ne fust pas receu en France sur les dogmes de la foy, comme il ne l'est pas sur quelques poincts de doctrine. Ce n'est point à moy, Monseigneur, à entamer ces questions ny à respondre à ce qu'en m'escrit M. Leibniz: cela regarde Vostre Grandeur. Je voudrois pourtant bien voir ce qu'il vous en escrit et ce que vous luy répondrez pour le lire à Mad. de Maubuisson, qui est pleine de bonnes lumieres et qui voit d'un coup d'oeil le bien et le mal des choses.

Je croy, Monseigneur, que vous ne sçauriez trop relever les bons desseins de M. de Lokkum, pour l'encourager à poursuivre la reunion et à venir des bonnes paroles aux bons effects. Car escrire et discourir toute la vie sur une chose qui ne peut plus se faire apres la mort, et de laquelle depend le salut, c'est ce que je ne puis comprendre, et je doute tousjours qu'il y ait un commencement de foy dans l'âme des personnes qui veulent persuader qu'elles cherchent la verité, quand tout cela se fait si à loisir et mesme avec quelque indifference. Mais V. G. m'a desja mandé qu'il falloit faire ce qui pourroit dependre de nous et attendre de Dieu ce qui depend de luy, comme en cette reunion, qu'un interest temporel fait rechercher, selon toutes les apparences; mais Dieu en sçaura bien tirer sa gloire et l'avantage de l'Eglise, pour laquelle Vostre Grandeur a tant travaillé etc.

4.

Leibniz à l'abbé Thorel.

(Sans date).

(Extrait. L.)

Avés-vous veu Mr. l'Evêque de Meaux et en luy marquant mes respects, avés-vous trouvé à propos, Monsieur, de luy faire connoistre en même temps combien nous avons esté surpris icy qu'un aussi grand homme que luy, et que nous considerons presentement comme le prince des controversistes de son Eglise, a tranché court, sans trouver à propos de s'expliquer nettement sur un point de consequence à l'égard duquel il estoit engagé de nous dire ses sentimens ? En cas que vous n'en avés pas encor eu occasion, et que vous la trouvés un jour, je vous supplie de vous en souvenir. Si Mr. de Meaux avoit trouvé bon de nous répondre comme il pouvoit, il auroit fait plus de fruit qu'il ne pensoit, à cause de la disposition favorable de quelques personnes de consideration, pour faire tout ce qui estoit possible.

Inhalt.

Einleitung S. IX—LXXXIII.

Seite

I. 1. A Son Altesse Sme Sophie etc. sur la mort du grand prince Jean-Frédéric etc. 1
2. Leibniz à la duchesse douairière Bénédicte de B.-L. 4
II. Auf das Sinnbild Ihrer Durchlaucht der Herzogin Sophie..... 8
III. Leibniz à la princesse Sophie, le 5 janvier 1684..... 9
IV. Leibniz à la princesse Sophie (sans date) 10
V. La duchesse Sophie à Leibniz, le 4/14 avril 1688... 13
VI. La duchesse Sophie à Leibniz, le 12/22 mai 1688 14
VII. Leibniz à la princesse Sophie, le 20/30 mai 1688 .. 16
VIII. Des méthodes de réunion (en 1684)..... 19
IX. 1. Leibniz à la duchesse Sophie, le 7/17 juin 1688.... 37
2. Carolus de Noyelle P. G. S. J. Patri Chr. Stettinger S. J., 19 Aug. 1684..... 40
X. La duchesse Sophie à Leibniz, le 17/27 juin 1688 41
XI. Leibniz à la princesse Sophie, (sans date) 42
XII. La duchesse Sophie à Leibniz, le 14/24 août 1688 .. 44
XIII. 1. Leibniz à la duchesse Sophie, (sans date) 48
2. Leibniz à l'électrice Sophie, Charlotte de Brandebourg, (sans date) 48
XIV. La duchesse Sophie à Leibniz, le 6/16 sept. 1688 49
XV. Leibniz à la duchesse Sophie, le 16/26 sept. 1688 50
XVI. Leibniz à la duchesse Sophie, (sans date)..... 52
XVII. Leibniz à la duchesse Sophie, le 11/21 oct. 1688..... 55
XVIII. La duchesse Sophie à Leibniz, le $\frac{25 \text{ oct}}{4 \text{ nov.}}$ 1688 56
XIX. Leibniz à la princesse Sophie, le 18/28 nov. 1688 ... 59
XX. Leibniz à la princesse Sophie, (sans date)..... 62
XXI. La princesse Sophie à Leibniz, le 2/12 janvier 1689... 63
XXII. 1. Leibniz à la princesse Sophie, le 13/23 janvier 1689 65

Seite

2. Leibnitius ad ChristophorumEpiscopumNeostadiensem, le 9 Jan. 1689 66

XXIII. La princesse Sophie à Leibniz, le $\frac{27\text{ janvier}}{6\text{ févr.}}$ 1689 ... 68

XXIV. Leibniz à la princesse Sophie, (sans date) 70

XXV. 1. La duchesse Sophie à Leibniz, le 7/17 juin 1689 72

2. La princesse Sophie au roi Guillaume III, (sans date) 74

3. La princesse Sophie au roi Guillaume III, (sans date) 75

4. La princesse Sophie à G. Burnet évêque de Salisbury, (sans date) 75

XXVI. 1. Leibniz à la princesse Sophie, le 20/30 déc. 1689... 77

2. Leibniz à Camillo Marchesini, chancelier du duc de Modène, (sans date) 77

XXVII. 1. La duchesse Sophie à Leibniz, le $\frac{24\text{ janv.}}{3\text{ févr.}}$ 1690 80

2. Leibniz à C. Marchesini, le 22 mars 1690 81

XXVIII. Leibniz à la princesse Sophie, le 1/11 mai 1690..... 84

XXIX. 1. Leibniz au landgrave Ernest de H.-R., le 3/13 oct. 1690 86

2. Remarques de Leibniz sur les réflexions etc. de Pellisson..... 87

3. Pellisson à Mme de Brinon, le 4 sept. 1690 96

4. La princesse Sophie à Leibniz, le $\frac{22\text{ sept.}}{1\text{ oct.}}$ 1690 97

XXX. Leibniz à Mme de Brinon, (sans date)..... 98

XXXI. La duchesse Sophie à Leibniz, le 4/14 mai 1691 109

XXXII. Leibniz à Mme de Brinon, le 9/19 mai 1691..... 110

XXXIII. Leibniz à la duchesse Sophie, le 30 juin 1691 115

XXXIV. La duchesse Sophie à Leibniz, le 3/13 juillet (sans an) 117

XXXV. Leibniz à Mme de Brinon, le 16 juillet 1691 118

XXXVI. Mme de Brinon à Leibniz, le 31 août 1691 123

XXXVII. 1. Leibniz à la princesse Sophie, le 4 sept. 1691.... 123

2. Leibniz à la comtesse de Königsmarc, le 25 avril 1695 124

XXXVIII. La duchesse Sophie à l'abbesse de Maubuisson, le 10 sept. 1691 126

XXXIX. Leibniz à la duchesse Sophie, le 14 sept. 1691 127

XL. La duchesse Sophie à Leibniz, le 17 sept. 1691..... 130

XLI. 1. Madame de Brinon à Leibniz, (en sept. 1691)..... 132

2. Bossuet, évêque de Meaux, à Leibniz, le 22 août 1683 133

3. Bossuet à Mme de Brinon, le 29 sept. 1691 135

XLII. Leibniz à Mme de Brinon, (sans date) 138

XLIII. La duchesse Sophie à Leibniz, le 5/15 oct. (sans an) 139

XLIV. 1. Die Herzogin Sophie an (Frau v. Harling), den 8/18. Oct. 1691 141

Seite

2. Dieſelbe an dieſelbe, den 10/20. Oct. 142
3. Leibniz à Molanus, le 12 oct. 1691 143
4. Molanus à Leibniz 143
XLV. Leibniz à la princesse Sophie, le 13/23 oct. 1691 ... 144
XLVI. La duchesse Sophie à Leibniz, le 15/25 oct. 1691 .. 150
XLVII. Die Herzogin Sophie an Fr. v. Harling, den 16./26. Oct. (ohne Jahr) 150
XLVIII. Leibniz à la princesse Sophie, le 16/26 oct. 1691 ... 151
XLIX. La princesse Sophie à Leibniz, le 20/30 oct. 1691 ... 153
L. 1. Leibniz à la duchesse Sophie, (sans date) 154
2. Leibniz à la duchesse Sophie, (sans date) 159
LI. La duchesse Sophie à Leibniz, le $\frac{31 \text{ oct.}}{10 \text{ nov.}}$ 1691 163
LII. 1. Leibniz an den Herzog Rudolf Auguſt, den 29. Dezbr. 1691 .. 164
2. Leibniz à l'électrice Sophie Charlotte, le 10 févr. 165
LIII. 1. Leibniz à Mme de Brinon, le 17 déc. 1691 168
2. Leibniz à Molanus, le 12 oct. 1691 169
3. Molanus à Leibniz, le 12 oct. 1691 169
4. Leibniz à Mme de Brinon, (sans date) 170
5. Leibniz à Bossuet, (sans date) 177
LIV. 1. Leibniz à Bossuet, le 28 déc. 1691 179
2. Conclusion de l'écrit de l'abbé Molanus 180
LV. Bossuet à Leibniz, le 10 janv. 1692 181
LVI. Bossuet à Leibniz, le 17 janv. 1692 184
LVII. Leibniz à Bossuet, le 8/18 janv. 1692 185
LVIII. 1. Brosseau, ministre-résident de Hanovre à Paris, à Leibniz, le 22 févr. 1692 192
2. Leibniz à Brosseau, (sans date) 193
LIX. La duchesse Sophie à Leibniz, le 12 mars 1692 194
LX. Bossuet à Leibniz, le 26 mars 1692 194
LXI. 1. Bossuet à Leibniz, le 30 mars 1692 196
2. Mme de Brinon à Bossuet, le 5 avril 197
LXII. Leibniz à Bossuet, le 18 avril 1692 197
LXIII. Leibniz à Mme de Brinon, le 3 juillet 1692 200
LXIV. Leibniz à la duchesse Sophie, le 5 juillet 1692 201
LXV. Leibniz à la princesse Sophie, en juillet 1692 203
LXVI. Leibniz à Bossuet, le 13 juillet 1692 205
LXVII. Bossuet à Leibniz, le 27 juillet 1692 208
LXVIII. Leibniz à Pellisson, le 27 juillet 1692 211
LXIX. 1. Bossuet à Leibniz, le 26 août 1692 212
2. Bossuet à Leibniz, le 28 août 1692 213
3. Conclusion des réflexions de l'évêque de Meaux 216

Seite
LXX. Leibniz à Bossuet, le 4 oct. 1692 217
LXXI. La princesse Sophie à Leibniz, le 18/28 oct. 1692 222
LXXII. Leibniz à la princesse Sophie, le 19 oct. 1692 223
LXXIII. Leibniz à Bossuet, le 17/27 oct. 1692 223
LXXIV. Leibniz à Stepney, le 9 nov. 1692 224
LXXV. 1. La duchesse Sophie à Leibniz, (sans date) 227
2. Leibniz à Pellisson, le 9/19 nov. (sans an) 227
LXXVI. Leibniz à Mme de Brinon, le 28 nov. 1692 229
LXXVII. Leibniz à Pellisson, le $\frac{28 \text{ nov.}}{8 \text{ déc.}}$ 1692 230
LXXVIII.1. Pellisson à Leibniz, le 1 janv. 1693 232
2. Bossuet à Pellisson, le 27 déc. 1692 233
3. Bossuet à Leibniz, le 27 déc. 1692 234
LXXIX. Leibniz à l'électrice Sophie, (sans date) 239
LXXX. Leibniz à Bossuet, le 29 mars 1693 239
LXXXI. Leibniz à la princesse Sophie, le 6 mai 1693 244
LXXXII. Leibniz à Mme de Brinon, le 4/14 août 1693 247
LXXXIII.1. Bossuet à Leibniz, le 15 août 1693 247
2. Extrait de cette réponse 249
LXXXIV. Leibniz à Mme de Brinon, (sans date) 250
LXXXV. Leibniz à Bossuet, (sans date) 252
LXXXVI. Leibniz à Mme de Brinon, le 23 oct. 1693 260
LXXXVII.1. Mme de Brinon à Bossuet, le 5 nov. 1693 264
2. Leibniz à Bossuet, le 23 oct. 1693 266
LXXXVIII. Leibniz à l'électrice Sophie, le 15 janv. 1694 271
LXXXIX. Bossuet à Leibniz, le 12 avril 1694 273
XC. 1. Leibniz à la duchesse douairière de B.-L., le 30 mai 1694 274
2. Leibniz à Mme de Brinon, le 30 mai 1694 276
XCI. Leibniz à la duchesse douairière de B.-L., le 2 juillet 1694 282
XCII. Mme de Brinon à Leibniz, le 7 juillet 1694 288
XCIII. Leibniz à Bossuet, le 12 juillet 1694 289
XCIV. Mme de Brinon à Bossuet, le 18 juillet 1694 292
XCV. La duchesse douairière de B.-L. à Leibniz, le 19 juillet 1694 294
XCVI. 1. Leibniz à la duchesse douairière de B, le 2 août 1694 .. 295
2. Leibniz à Mme de Brinon, le 2 août 1694 295
XCVII. Mme de Brinon à Leibniz, le 12 août 1694 297
XCVIII. Leibniz à l'électrice Sophie, (sans date) 298
XCIX. Leibniz à l'électrice Sophie, le 3 sept. 1694 301
C. L'électrice Sophie à Leibniz, le 4/14 sept. 1694 306
CI. Aux docteurs *anticomédiens* 307
CII. 1. Leibniz a la princesse Sophie, le 6 déc. 1694 308

Seite
2. Sentiment de saint Augustin sur le purgatoire 308
CII. Leibniz à Mad. de Brinon, le 24 janvier 1695 312
CIV. Leibniz à Mme de Brinon, en février 1695 313
CV. 1. Leibniz à la duchesse d. de B.-L., le 17 mars 1695 ... 315
2. Le 17 mars 1695 317
CVI. Leibniz à Stepney, le 19 mars 1695 320
CVII. Leibniz à Mme de Brinon, en avril 1695 320
CVIII. Mme de Brinon à Leibniz, le 6 mai 1695 326
CIX. 1. Leibniz à la duchesse douairière de B.-L., le 2 juin 1695 331
2. Leibniz à Mme de Brinon, le 2 juin 1695 322
3. Mme de Brinon à Bossuet, le 25 juin 1695 333
4. Leibniz à l'abbé Thorel, (sans date) 334

INDEX

de la

correspondance de Leibniz

avec

la princesse électrice Sophie de B.-L.

TOME PREMIER.

Allemagne, 6, 23, 26, 322.
Amos, 145.
Amsterdam, 298, 302.
Anastase, 236, 242.
Angleterre, 53, 58, 73, 76, 223, 322.
Anhalt, 43, 44, 52, 67, 68.
Anne, princesse de Danemark, fille du roi Jacques II, 73.
Antechrist, 33, 321, 330.
Antoine-Ulrich, duc de B.-L., 131, 153, 156.
Apocalypse, 149.
Apollon, 46, 49, 124.
Ariens, 93.
Arminius, 64.
Arnaud, 303.
Assebourg (Mlle d'), 140 et suiv.
Augsbourg (la confession d'), 23 et suiv., 101, 149, 174, 182, 196, 230, 238, 258, 289.
Auguste, voy. Frédéric-Auguste.
Augustin (saint), 28, 308 et suiv.
Autriche, 37.
Aymar, 244.
Azon, 81.

Babylone, 322, 330.
Bade (Hermann, margrave de), 16.
Bade (Louis, margrave de) 43, 50, 85.
Balati, 217.
Balbinus, 291.
Bâle (le concile de), 23, 100, 198, 209, 236 et suiv., 239, 243, 245, 257, 266 et suiv., 273, 291, 331.
Basse-Saxe (le cercle de la), 18.
Baudrand, 124.
Bavière, 10, 17, 18, 43, 52, 85.
Bekker (Balthasar), 298.
Belgrade, 17, 47, 54, 147.
Bellarmin, 23.
Benoîte ou Bénédicte, duchesse douair. de B.-L., 4, 274

et suiv., 294 et suiv., 308 et suiv., 331 et suiv.
Bergius, 52.
Berlin, 38, 44, 46, 67, 224.
Bidassoa, 189.
Bignon, abbé, 248, 270.
Bohême, 198, 257, 266, 291, 299.
Boileau, 159, 163, 167.
Bossuet, évêque de Meaux, 101 et suiv., 122, 127; mande à Leibniz que le roi Louis XIV loue le projet d'une réunion religieuse, 134; demande les articles arrêtés avec l'évêque de Neustadt, 134 et suiv., 169 et suiv.; donne son sentiment sur l'intention de Leibniz, expliquée dans sa lettre à Mme de Brinon 181 et suiv.; dit à Leibniz où il en est avec ses réflexions sur l'écrit de Molanus, 196 et suiv.; envoie ces réflexions, 212 et suiv.; s'explique au sujet de ses termes d'hérétique et d'opiniâtre, 233 et suiv.; répond à Leibniz sur l'invariabilité de l'Eglise, 235 et suiv.; envoie à Leibniz des écrits sur le concile de Trente, 247; pose six principes, 248 et suiv., 261 et suiv.; prie Leibniz de presser la réponse de Molanus, 273. — Leibniz désire de Bossuet une réponse définitive, 274 et suiv., 276 et suiv., 289 et suiv., 312 et suiv., 315 et suiv., 320 et suiv., 331 et suiv. — La lettre par laquelle Bossuet ouvre avec Leibniz une nouvelle correspondance, est à la fin de l'introduction.
Bourignon (Antoinette de), 168.
Brandebourg (l'électeur de), 14, 48, 65, 67.
Brandebourg (l'électrice de), voy. Sophie-Charlotte.
Bretagne (la Grande-) v. Angleterre.
Brinon (Mme de), 96, 98, 110 et suiv., 118 et suiv.; elle prie Leibniz de lui envoyer les articles arrêtés avec l'évêque de Neustadt, 123; réitère cette demande, 132 et suiv., 211, 240, 247, 264 et suiv., 276 et suiv.; fait part à Leibniz de la promesse que Bossuet lui a faite de s'expliquer, 288; envoie à Bossuet la réponse de Molanus, 292, 294 et suiv.; mande à Leibniz que Bossuet répondra le plus-tôt possible, 297, 316 et suiv., 320 et suiv.; présente à Leibniz le jugement d'un homme savant, 326 et suiv.
Brosseau, 192 et suiv.
Brunshemius, 45, 52.
Brunswick (la maison de), 1, 4, 7, 13, 18, 39, 45, 65, 67, 189.
Bude, 43, 47.
Burnet (G.), évêque anglican de Salisbury, 75, 178.
Buschius, 301.
Bussche, 63, 298, 307.

Calixte, 96.
Calixtins, 198, 208, 243, 257.
Calvin, 183.
Cange (du), 296.
Caprara, 39, 85.
Capucins, 205.
Cardan, 246.
Carinthie, 70.
Carlsbad, 85.
Cartésiens, 303.
Catharin, 96.

Catherine de Médicis, 284 et suiv.
Catholiques (les princes), 52,
Caunitz, 17.
Cell ou Celle, 73, 222, 228.
Chaléedoine (concile de), 182.
Charlemagne, 283.
Charles-Quint, 24.
Charles, duc de B.-L., 15 et suiv., 41 et suiv., 50, 64.
Chiliastes, 152.
Christian, duc de B.-L , 293.
Christine, reine de Suède, 71.
Citters, 53.
Clausthal, 271.
Coblentz, 61.
Collonitzsch, 24.
Cologne, 12.
Colt, 75.
Concorde (Livre de la), 195.
Condom, 38.
Constance (Concile de), 23, 100, 198, 206, 209, 237, 251, 257, 266, 291.
Constantinople, 13.
Coutance, 291.
Cunningham, 222.
Cyprien (saint), 28, 269.

Danemark, 18, 66, 322.
Daniel, 145.
Danube, 12, 17.
Dauphin, 57.
Denis, capucin, 195, 200, 205, 209.
Denis (saint), 253.
Descartes, 80, 114, 158.
Dez, jésuite, 101.
Dillingen, 24.
Dohna, 54, 61.
Donatistes, 28.
Douglas, 222 et suiv.
Dragoni, 65.
Dragonnades, 318, 325.
Dresde, 85.
Dulcitius, 311.

Ebsdorf, 140.
Elie, 317.
Elisabeth, princesse palatine, 158.
Elisée, 272.
Empereur, voy. Léopold.
Empire, 14, 51, 63.
Epicure, 299.
Epiphane (saint), 130.
Erasmus, 206.
Ernest, Landgrave de Hesse-Rheinfels, 85, 99, 204. 240.
Ernest-Auguste, duc de B.-L., 2 et suiv.
Espagne, 63.
Este, (la maison d'), 65 et suiv., 78 et suiv., 296.
Estrées (d'), cardinal, 72, 123.
Eugène IV, pape, 198, 243, 257, 291.
Eutychianisme, 221.
Eve, 305.
Ezéchiel, 145.

Fabri (Honoré), 99.
Félicité (sainte), 146.
Ferdinand Ier, empereur romain, 198.
Ferrara, 78.
Ferrier, 282.
Fléchier, 119.
Florence (Concile de), 29, 136, 260.
Fontainebleau, 133.
France, 15, 39, 53, 55, 59, 255 et suiv., 279 et suiv., 282 et suiv.
Francfort, 58, 242, 283.
François (saint), 316.

Frédéric-Auguste, duc de B.-L., 12, 41, 56, 62, 64, 85.
Furstenberg, cardinal, 53.

Galles (le prince de), 55, 58.
Gamberti, 79.
Gassendistes, 303.
Genève (la confession de), 183.
Georges, duc de B.-L., 97.
Georges-Guillaume, duc de B.-L. à Celle, 3, 49.
Goldastus, 292.
Goslar, 271.
Gourville, 133.
Grecs, 29.
Grégoire (saint) de Nysse, 302.
Grégoire de Valence, 96.
Guillaume III, roi d'Angleterre, 72 et suiv., 116.

Hall, évêque anglican, 315.
Hameln, 97.
Hanovre, 13, 56, 61, 63, 68.
Hanovre (les théologiens de), 43, 324.
Harling (Mme de), 140.
Heidelberg, 57.
Helmont, 155, 300 et suiv., 306 et suiv.
Henri III, roi de France, 160.
Henri IV, roi de France, 23, 100, 253 et suiv., 284 et suiv., 333.
Henri le Lion, 49, 63, 68, 81.
Henri le Noir, 81.
Henri le Superbe, 81.
Herrenhausen, 41, 49, 109.
Hesse-Cassel, 49, 63.
Hildesheim, 200.
Hippocrate, 233, 304.
Hollande, 49.
Holstein, 18.
Hongrie, 11, 17, 26, 43, 85.
Hop, envoyé des Etats-Généraux à Vienne, 61.
Hosée, 145.
Hozier, 252, 289, 295 et suiv.
Huet, 148.
Huguenots, 117.

Idria, 70.
Infaillibilité de l'Eglise romaine, 90 et suiv., 121 et suiv., 182 et suiv., 186 et suiv., 248 et suiv., 327.
Inn, 12.
Innocent XI, pape, 117, 176, 190, 193.
Ipécacuanha, 124 et suiv.

Jacques II, 74. Voy. aussi Angleterre.
Jean-Baptiste, 130, 259.
Jean-Frédéric, duc de B.-L. 1 et suiv.; son caractère, 4 et suiv., 77, 204, 275.
Jésuites, 148.
Joseph-Clément, prince de Bavière, 11.
Jurieu, 59, 137, 152.
Justel, 296.
Justin (saint), 328.

Knorr, 301.
Koenigsmarc, 50, 71.
Koenigsmarc (Marie-Aurore, comtesse de), 124.

Latran (concile de) 100, 263, 280, 291.
Leibniz, son poëme sur la mort du duc Jean-Frédéric, dédié à la princesse Sophie, 1 et suiv.; il caractérise ce prince dans une lettre de condoléance adressée à la duchesse douairière

Benoîte, 4 et suiv.; sur la devise de la princesse Sophie, 8; de Zellerfeld il écrit à cette princesse, 9; de Munich, 10 et suiv.; de Vienne, 16 et suiv.; de Vienne, 37 et suiv.; il félicite les princesses Sophie et Sophie-Charlotte de la naissance du prince Frédéric-Guillaume, 46 et suiv.; traite des affaires politiques pendant l'automne de 1688, 52 et suiv., 59 et suiv., 62; fait part de son voyage en Italie, 65, 70 et suiv., 77; propose d'unir de nouveau par un mariage les maisons de Brunswick et d'Este, 77 et suiv.; écrit à la princesse Sophie au sujet des finances de l'empereur romain, 85; fait des remarques sur les réflexions de Pellisson, 86 et suiv.; développe à Mme de Brinon ses idées sur la possibilité d'une réunion ecclésiastique, 98 et suiv.; écrit à Mme de Brinon sur l'amour de Dieu, 110 et suiv.; à la princesse Sophie au sujet de Pellisson, 115 et suiv; transmet à Mme de Brinon son opinion sur l'essence de la catholicité, 118 et suiv.; écrit à la princesse Sophie et à la comtesse de Königsmarc au sujet de l'ipécacuanha, 123 et suiv.; annonce à Mme de Brinon qu'il enverra l'écrit de l'abbé Molanus, 138; son sentiment sur les apparitions de Mlle d'Assebourg, 144 et suiv.; sur les sectes, 151 et suiv.; fait l'éloge de Louis XIV, 152 et suiv.; développe son jugement sur Mlle d'Assebourg, 154 et suiv.; reproduit ceux de Molanus et de Spener sur les apparitions de Mlle d'Assebourg, 164 et suiv.; envoie l'écrit de Molanus à Mme de Brinon, 168 et suiv.; donne des explications plus complètes sur son projet de réunion, 170 et suiv.; oppose l'ouvrage de Seckendorf à celui de Bossuet sur les variations de l'Eglise, 185 et suiv.; répond aux questions de Bossuet, 186 et suiv.; offre à Brosseau un exposé de la négociation religieuse, 193; désire, dans une lettre à Mme de Brinon, un raisonnement très sec, sans agrément, sans beauté, 200 et suiv.; supplie Bossuet de joindre à ses réflexions sur l'écrit de Molanus son sentiment sur les mesures prises par le pape Eugène et le concile de Bâle à l'égard des Calixtins, 206 et suiv.; dit à Pellisson qu'il appréhende que la traduction des écrits n'ait pour but leur publication, 211 et suiv.; accuse réception de l'écrit de Bossuet, 217 et suiv.; entre en correspondance avec Stepney, 224 et suiv.; recommande à Pellisson l'affaire de la réunion, 227 et suiv.; écrit à Mme de Brinon que Molanus répond aux réflexions de Bossuet, 229 et suiv.; manifeste à Pellisson sa surprise au sujet des expressions employées à son égard par Bossuet, 230 et suiv; fait à la princesse Sophie un rapport de ses dernières lettres à Bossuet, 239; écrit à Bossuet au sujet de la

mort de Pellisson, 239 et suiv.; soumet à la princesse Sophie son appréciation de la médecine, 244 et suiv.; instruit Mme de Brinon de la réponse de Molanus, 247; répond à Mme de Brinon au sujet de la crainte qu'elle avait de voir les catholiques adopter la doctrine protestante, pour ramener ceux-ci dans le sein de l'Eglise romaine, 250; répond aux six principes proposés par Bossuet, 252 et suiv.; demande à Bossuet un acte de condescendance préalable, semblable à celui des Pères de Bâle, 266 et suiv.; donne à la princesse Sophie des nouvelles de trois femmes gelées, 271 et suiv.; s'adresse à la duchesse Benoîte, pour obtenir une réponse de Bossuet, 274 et suiv.; examine si le concile de Trente a été reçu en France comme règle de foi, 282 et suiv.; fait plusieurs tentatives pour obtenir une réponse de Bossuet, 289 et suiv., 295 et suiv.; manifeste à la princesse Sophie son sentiment sur le livre de Balthasar Bekker, 298 et suiv.; sur les écrits de Helmont, 301 et suiv.; sur ceux des docteurs *anticomédiens*, 307; expose à la duchesse Benoîte le sentiment de saint Augustin sur le purgatoire, 308 et suiv.; attend avec impatience une réponse de Bossuet, 312 et suiv.; s'efforce de l'obtenir par l'entremise de la duchesse Benoîte, 315 et suiv.; adresse à Stepney une question sur la succession d'Angleterre, 320; demande la continuation des bons offices de Mme de Brinon pour recevoir une réponse de Bossuet, 320 et suiv.; s'adresse de nouveau dans le même but à la duchesse Benoîte, 331 et suiv.; à Mme de Brinon, 322 et suiv.; enfin à l'abbé Thorel, 334.

Léon X, pape, 198.

Léopold Ier, empereur romain, 13, 15, 16, 18, 25, 39, 42, 49, 61, 63, 85, 204, 278, 289.

Levant, 51.

Lexington, 300.

Linsburg, 97, 300, 306.

Lokkum, voy. Molanus.

Longueil, 57.

Lorette, 131.

Lorraine (le duc de), 17, 39, 54.

Louis (saint), 85, 302.

Louis XIII, 160.

Louis XIV, 3, 38, 107, 160, 240, 261 et suiv., 278.

Louvois, 124, 128.

Lunebourg, 140, 164.

Luther, 76, 182, 188, 195, 196, 206, 209.

Luthériens, 45, 137, 215, 288, 292.

Lyon (le concile de), 136.

Magliabecchi, 124.

Mahomet, 242.

Maldonat, 96.

Mallebranche, 139.

Manheim, 60.

Mantoue, 47, 82.

Marchesini, 77, 81.

Maronites, 135.

Martin (saint), 296.

Maubuisson (l'abbesse de), 87, 126 et suiv., 132, 138, 197, 229,

246, 262, 264, 274, 281 et suiv., 288, 292 et suiv., 333.
Mauro (Hortense), 49, 112.
Maximilien, duc de B.-L., 54, 57.
Mayence, 121.
Meaux, voy. Lossuet.
Mélanchthon, 195, 267.
Millénaires, 141 et suiv.
Minerve, 14.
Modène (le duc de), 49, 63 et suiv., 78 et suiv.
Molanus, abbé de Bokkum, 43, 47, 138 et suiv., 143; son sentiment sur Mlle d'Assebourg, 164 et suiv., 169; conclusion de son écrit intitulé: Pensées particulières etc., 180, 210 et suiv., 213, 217, 229, 232, 235 et suiv., 241 et suiv., 261 et suiv., 273 et suiv., 279, 290 et suiv., 312 et suiv., 320 et suiv., 334.
Molière, 307.
Molina, 95.
Monothélites, 219 et suiv., 242 et suiv.
Mont-Liban, 126, 135.
Moravie, 198.

Namur, 204.
Napoli di Romania, 57.
Négroponte, 50, 54, 60.
Nestorianisme, 221.
Neustadt (l'évêque de), 18 et suiv., 37, 42, 45, 49, 58, 65, 120, 122, 127, 274 et suiv.
Newton, 225.
Nice, 147.
Nicée (concile de), 182, 219, 236 et suiv., 242, 283.
Normandie, 291.
Noyelles, général des jésuites, 40, 176.

Onoldsbach, 61.
Orange (le prince d'), 49, 53, 56, 58, 118.
Orange (la princesse d'), 63.
Origène, 302.
Orléans (la duchesse d'), 131.
Ostfrise (la princesse d'), 18, 127.
Ottomans, 199.

Païva-Andradius (Jacques), 94.
Palatinat, 57.
Pallavicini, 99, 287.
Parlement d'Angleterre, 320.
Paul (saint), 28, 96, 206, 309, 319.
Payon, 152.
Pélagianisme, 221.
Pellisson, 85 et suiv., 96 et suiv., 104 et suiv., 110 et suiv., 121 et suiv., 211 et suiv., 227 et suiv., 230 et suiv., 232 et suiv.; sa mort, 229 et suiv., 292 et suiv., 324.
Péreira, 96.
Perron (du), cardinal, 251, 284.
Pesth, 17.
Petersen, 141 et suiv., 164 et suiv.
Peterwardein, 17, 47.
Philippe II, roi d'Espagne, 247.
Philipsbourg, 58.
Pie IV, pape, 253 et suiv.
Piétistes, 164.
Pirot, 139, 247.
Platen, 70, 154.
Pline, 113.
Pluton, 308.
Pologne, 82, 199.

Pottendorf, 54.
Prague, 85.
Procope, 199.
Protestants (l'intérêt des princes), 51 et suiv.
Prusse, 45.
Purgatoire, 308.
Pyrmont, 144.

Racine, 240.
Ratisbonne, 11, 36, 54, 106.
Raugrave, 57.
Rébénac, 38, 42, 52.
Réunion (des méthodes de), 19 et suiv.
Rheims, 316.
Rhin, 51.
Rome, 35, 38, 67, 90, 101, 123, 281, 287, 289, 314 et suiv., 320 et suiv.
Rotterdam, 240.

Sacetot, 57.
Saint-Cyr, 98.
Salisbury, voy. Burnet.
Salomon, 68.
Save, 45.
Savoie, 85.
Schomberg, 223.
Schütz, 76.
Seckendorf, 117, 178, 183, 185, 195.
Serrarius, 302.
Sophie, née princesse palatine, depuis duchesse de Brunswick-Lunebourg, électrice de B.-L. en 1692, 1 et suiv.; sa devise, 8; elle écrit à Leibniz, 13, 14 et suiv., 42 et suiv.; envoie à Leibniz, pendant l'automne de 1688, des nouvelles de l'expédition du prince d'Orange, 56 et suiv., 63 et suiv.; loue l'entreprise de l'évêque de Neustadt, 68; son sentiment sur la perspective de la succession d'Angleterre, en juin 1689, 73 et suiv.; désire d'unir de nouveau par une alliance les maisons de Brunswick et d'Este, 80 et suiv.; envoie une lettre de Pellisson à Leibniz, 97; en expédie une seconde, 109; écrit à l'abbesse de Maubuisson sur la possibilité d'une réunion religieuse, 127; n'approuve pas le culte rendu à la Vierge Marie, 131; raconte à Leibniz et à Mme de Harling les apparitions de Mlle d'Assebourg, 139 et suiv.; approuve le jugement de Leibniz sur les sectes, 153; prie Leibniz de lui envoyer l'écrit de Bossuet, 222, 281; remercie Leibniz de ses remarques sur les livres de Helmont, 306.
Sophie-Charlotte, électrice de Brandebourg, 48, 61, 63, 165 et suiv.
Sorbonne, 293.
Spanheim (Ezéchiel de), 226.
Spener, 165 et suiv,
Starhemberg, 58.
Stéphani, 12, 112.
Stephanus ou Etienne, pape, 269.
Stepney, 222, 224, 320.
Stettinger, 38, 40.
Strasbourg (la confession de), 183.
Stratemann, 60, 62.
Styrie, 70.
Suède 73, 322.

Temeswar, 51, 54.
Tertullien, 89.
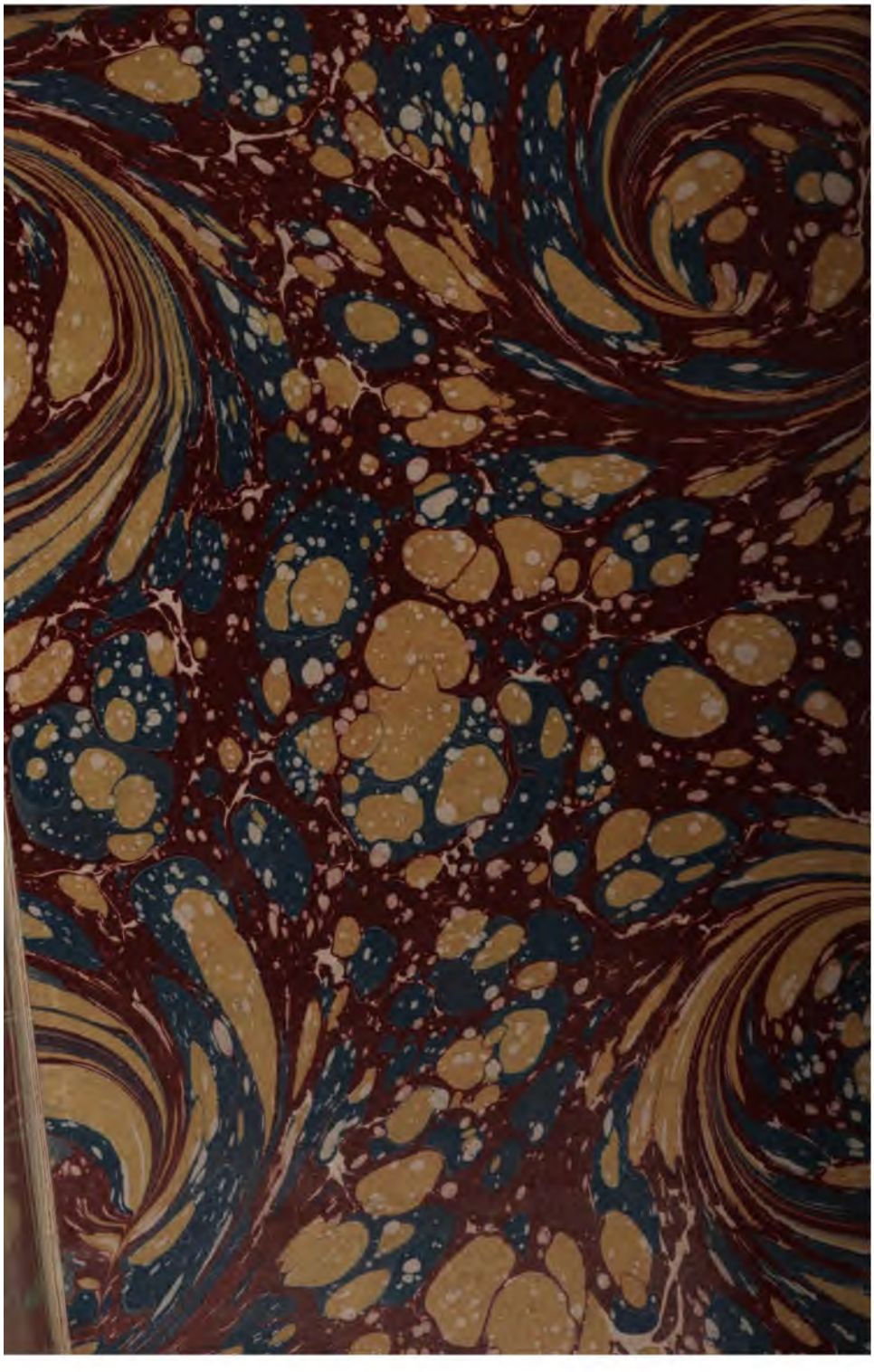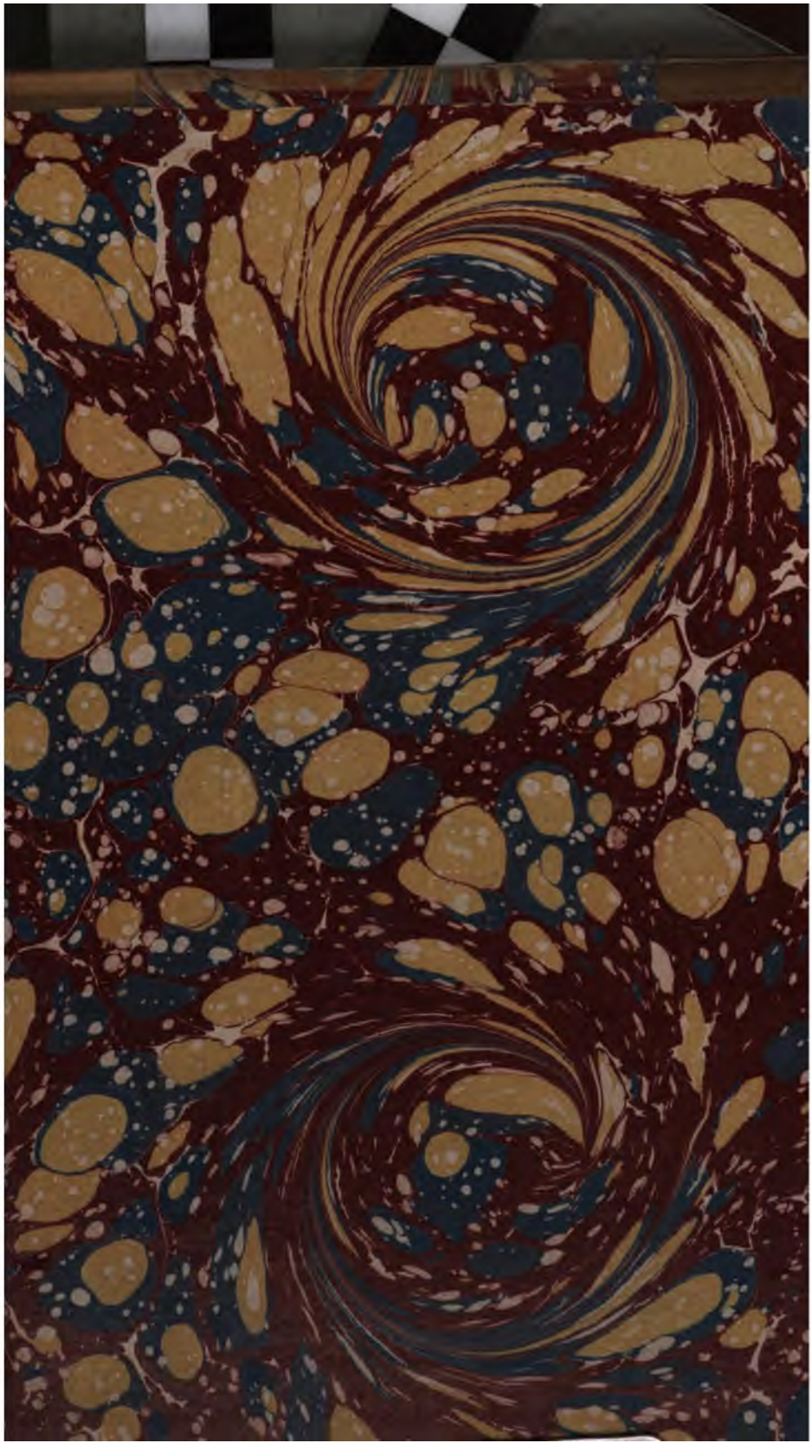
Tina (l'évêque de), 18 et suiv. Voir Neustadt.
Trajan, 113.
Transylvanie, 17, 54.
Transubstantiation, 172.
Trappe (l'abbé de la), 159.
Trente (le concile de), 23 et suiv., 100 et suiv., 121 et suiv., 135 et suiv., 170 et suiv., 182 et suiv., 188 et suiv., 228, 247 et suiv., 250 et suiv., 261 et suiv., 265, 273, 278 et suiv., 282 et suiv., 298, 319 et suiv., 329 et suiv., 333.
Trève (la) de vingt ans, 55.
Trèves, 195.
Turcs, 50 et suiv., 60.
Vangadizza, 78.
Venise, 81.
Vénitiens, 59.
Vérone, 296.
Veterani, 12.
Vienne, 11, 15, 41, 58.
Vierge Marie (la), 33, 130.
Wangenheim, 57.
Westphalie (la paix de), 24.
Wolf, jésuite, 56, 59.
Wolfenbuttel, 49, 109, 139.
Zellerfeld, 9, 271.
Ziska, 199.
Zwingle, 182.